

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridique



PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion; sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: \$7 les 100 mots.
Exemplaire séparé: \$2 chacun.
Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de \$30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

**Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.**

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Renseignements sur les compagnies — Loi des

Lettres patentes annulées

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 5, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis à la *Gazette officielle*.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
AERO CLUB DE ST-HUBERT <i>ST-HUBERT FLYING CLUB</i> 1229-7248	Aéroport St-Hubert St-Hubert (Chambly)	19 05 1971
AERO-CLUB DE FORESTVILLE INC. 1229-7198	Forestville	28 05 1971
LES AGENCES HONORE SENECAL INC. 1266-1773	110, boul. Crémazie, ch. 511 Montréal	10 12 1971
ALIMENTATION CAPRICE INC. 1243-0252	98, rue Benoit-Lacasse Lachenaie (L'Assomption)	25 10 1971
AMATEURS ACTIFS DE DANSE DU QUEBEC INC. 1231-8630	Longueuil	27 01 1972
AMBULANCE MANSEAU	Joliette	10 05 1971
LES AMBULANCIERS DE LA RIVE SUD (LONGUEUIL) INC. 1334-0526	824, rue Ste-Thérèse, Longueuil	24 05 1972
L'ASSOCIATION COPTE CANADIENNE DU QUEBEC <i>THE CANADIAN COPTIC ASSOCIATION OF QUEBEC</i> 1349-6146	755, rue Montpellier, app. 1505, St-Laurent (Montréal)	29 06 1972
ASSOCIATION DE LA JEUNESSE DE LA MOYENNE ET DE LA BASSE COTE-NORD 1236-4568	Québec	22 10 1970
ASSOCIATION DE L'AMITIE DU QUEBEC ET DU PROCHE ORIENT 1232-2038	329, rue Viger, Montréal	18 02 1972
ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL (AEC) INC. 1229-6232	Montréal	22 02 1972
ASSOCIATION DES AMATEURS DE DANSE <i>ASSOCIATION OF AMATEUR DANCERS</i> 1231-8622	6121, boulevard Galerie- d'Anjou, Anjou (Montréal)	19 10 1970
ASSOCIATION DES CAVALIERS DU SAGUENAY INC. 1243-9451	Chicoutimi	25 11 1971
ASSOCIATION DES DETAILLANTS D'ESSENCE DE QUEBEC 1332-0312	580 est, Grande-Allée suite 260, Québec	24 11 1972
ASSOCIATION DES DIPLOMES M.B.A. (LAVAL)..... 1228-1390	La Faculté des sciences de l'administration de Sainte-Foy (Québec)	23 02 1971

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
L'ASSOCIATION DES EMBOUTEILLEURS CO-FA-SPRI DU QUEBEC INC. 1323-1287	965, rue Labelle, St-Jérôme Qué.	23 03 1971
L'ASSOCIATION DES EMPLOYES DE BOILY ET CIE LTEE 1303-8419	Alma	01 06 1971
ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS DIPLOMES DE BELGIQUE AU QUEBEC INC 1299-5452	3312, place Victoria Montréal	28 12 1970
ASSOCIATION DES GYMNASTES THERAPEUTIQUES DU QUEBEC 1264-7533	310, place Neuviale, Québec	16 10 1970
ASSOCIATION DES ITALIENS DU QUARTIER ST-MICHEL 1281-2848	8870, 8 ^e Avenue, Montréal	14 07 1971
ASSOCIATION DES LIGUES DE QUILLES DE LA MAURICIE INC. 1272-1437	Trois-Rivières (St-Maurice)	11 05 1971
L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU DOMAINE ST-CHARLES INCORPOREE 1245-3528	242, avenue Blouin, Duberger (Québec)	04 10 1971
L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU MONTREAL METROPOLITAIN INC. 1272-1718	Montréal	27 04 1971
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE LA PLAZA D'ALMA LTEE 1311-1026	Alma	01 03 1972
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE D'ACHAT LAFLECHE INC. 1228-8197	Hauterive	27 10 1970
ASSOCIATION DES MOTOCYCLISTES DE LA RIVE SUD DU QUEBEC INC. 1349-6336	153, rue St-Urbain, Granby	29 09 1972
ASSOCIATION DES PARENTS DU CENTRE ST JEAN BAPTISTE INC 1236-0624	700, rue Duvernay, Longueuil	12 01 1972
L'ASSOCIATION DES PARENTS DU VIEUX (QUEBEC) 1349-6328	Québec	14 07 1972
L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES SCOUTS DE VILLE DE ST-JOSEPH INC. 1265-7888	Ville St-Joseph (St-Hyacinthe)	21 12 1971
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU DOMAINE BASTIEN 1236-4717	Morin Heights (Argenteuil)	02 08 1971
L'ASSOCIATION DES VENDEURS DE PAINS & GATEAUX DU QUEBEC METROPOLITAIN INC. 1262-1371	2081, boul. Benoit-XV (Québec)	30 03 1971
L'ASSOCIATION DES ZOUAVES DE ST-MICHEL DE VAUDREUIL INC. 1273-1154	Vaudreuil	08 12 1970

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION DU CENTRE D'AFFAIRES DE MONTMORENCY INC 1314-6311	4119, boul. Ste-Anne Beauport (Québec)	08 10 1971
L'ASSOCIATION DU VELO-CLUB O.C.C.O. INC. 1244-0665	Drummondville	16 10 1970
ASSOCIATION GRECQUE CANADIENNE POUR LES DROITS DU CITOYEN <i>GREEK-CANADIAN CITIZENS RIGHTS ASSOCIATION</i> 1304-3625	6065, Park Avenue, Montréal.	09 05 1972
ASSOCIATION (HELLENIQUE) DES PARENTS GRECS- ORTHODOXES DE L'ECOLE BEDFORD <i>GREEK ORTHODOX (HELLENIC) ASSOCIATION OF PARENTS OF BEDFORD SCHOOL</i> 1307-7201	Montréal	28 09 1970
ASSOCIATION INDUSTRIELLE DU COMTE DE BEAUHARNOIS POUR LE CONTROLE DES CONDITIONS DE L'ENVIRONNEMENT <i>BEAUHARNOIS COUNTY INDUSTRIAL ASSOCIATION FOR ENVIRONMENTAL CONTROL</i> 1237-1035	Chemin du Canal, Beauharnois	21 09 1970
L'ASSOCIATION IRLANDAISE DE DEVELOPPEMENT CIVIL LTEE <i>THE IRISH CIVIL DEVELOPMENT ASSOCIATION LTD</i> 1246-7981	4925, rue Ardenes Montréal-Nord	16 02 1972
ASSOCIATION LES AMIS DU HOCKEY DE RIMOUSKI INC 1331-9801	24, rue Ste-Marie, Rimouski .	12 09 1972
ASSOCIATION MONTREALAISE DE RECHERCHE PAR SONDAGE, INC. 1282-1443	Montréal	25 01 1971
ASSOCIATION MOTO-NEIGE DU LAC HALF-MOON INC. <i>LAKE HALF-MOON SNOWMOBILE ASSOCIATION INC.</i> 1264-8440	R. R. no 4, Buckingham	01 06 1971
L'ASSOCIATION MUNICIPALE DE LACHINE <i>LACHINE MUNICIPAL ASSOCIATION</i> 1353-6610	Lachine	21 09 1972
ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES DROITS SOCIAUX DE POINTE ST CHARLES 1308-2490	Montréal	10 09 1971
ASSOCIATION PROVINCIALE DES ETUDIANTS EN TECHNIQUE D'EDUCATION SPECIALISEE INC 1312-3526	Montréal	27 04 1972
L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES INVENTEURS INC. <i>THE PROVINCIAL INVENTORS ASSOCIATION INC</i> 1320-3203	4101 est, rue Jarry, Montréal .	12 06 1972
ASSOCIATION RECREATIVE DES PROPRIETAIRES DE L'ILE DORVAL <i>DORVAL ISLAND HOMEOWNERS RECREATIONAL ASSOCIATION</i> 1338-8780	Ile Dorval (Montréal)	11 07 1972
ASSOCIATION SPORTIVE DE PETIT-CAP 1243-0153	Gaspé	15 02 1971

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-JEAN-DESCHAILLONS 1252-2678	Deschaillons (Lotbinière)	05 07 1971
ASSOCIATION TOURISTIQUE DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC. 1338-7766	Cap-de-la-Madeleine	28 04 1972
LES ASSOCIATIONS PATRONALES DE LA CONSTRUCTION ET DES METIERS CONNEXES (QUEBEC) INC <i>CONSTRUCTION & ALLIED TRADES ASSOCIATIONS OF EMPLOYERS QUEBEC INC</i> 1312-3625	6013, rue St-Hubert, Montréal	16 07 1971
ATLAS MASONRY INC. 1234-7936	Montréal	25 05 1971
ATOMIC COMPRESSION INC. 1234-8819	St-Léonard (Montréal)	29 04 1971
L'AUBERGE DES SUCRES DE SQUATTECK LTEE 1349-6229	St-Joseph de la Rivière-Bleue (Témiscouata)	08 05 1972
L'AUBERGE SUR LES PLAINES D'ABRAHAM 1307-0925	1244, av. de Luxembourg Sillery	09 06 1972
BAR ET RESTAURANT LE FENDOIR INC. <i>THE CLEAVER BAR AND RESTAURANT INC.</i> 1333-1426	3555, boul. Métropolitain suite 800, Montréal	27 11 1972
BASE DE PLEIN-AIR PONT-ROUGE 1230-4796	Pont-Rouge (Portneuf)	15 05 1972
LE BIVOJ DU CEGEP DE SAINT-HYACINTHE 1350-6878	2200, av. Pratte, St-Hyacinthe	11 07 1972
BLOC-JEUNESSE ST-JEROME INC. 1336-4385	St-Jérôme	08 09 1972
BONAVENTURE FLOOR COVERING INC. 1347-7369	323 est, rue Faillon, Montréal	27 06 1972
LES BOURGEOIS DE PAUL HUBERT INC. 1240-3788	L'Ecole Paul Hubert Rimouski	02 12 1971
LES BOUTE-EN-TRAIN DE DRUMMOND INC 1240-4554	St-Nicéphore (Drummond)	18 06 1971
BOUTIQUE DE LAINE GRENON INC 1264-3250	Grand-Mère	22 07 1971
BOUTIQUE DU FOYER FEU ET FLAMME INC. 1338-4185	9085, boul. Pie-IX, Montréal	23 05 1972
LA BOUTIQUE DU JOUET SEPT-ILES INC. <i>SEPT-ILES TOY SHOP INC.</i> 1349-3085	472, place du Commerce Sept-Iles	08 08 1972
BREAULT & GOSSELIN CONSTRUCTION CO. LTD. 1292-7091	8435, boul. Châteauneuf, Anjou (Montréal)	30 11 1970
BRUINS JUNIOR B DE GRAND-MERE INC. 1236-6795	Grand-Mère	21 02 1972
CAMP GOU-ROU 1242-4388	340, rue Laframboise Ste-Genève (Montréal)	07 04 1971

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CAMP RAPIDE-BLANC INC. 1348-9414	La Tuque	20 03 1972
CARAVANE CHAMPLAIN CHAMPLAIN CARAVAN 1243-0849	900, rue Cowie, Granby	18 05 1971
CEGELEC, FORGE & FONDERIE INC. CEGELEC, FORGE & FOUNDRY INC. 1337-5142	1400, boul. Industriel Laprairie	07 12 1972
CENTRE AMITIE (S.O.S.) RIMOUSKI INC. 1338-7931	115, Ste-Thérèse, app. 2 Rimouski	17 07 1972
CENTRE CANIN DE MONTREAL INC 1242-7209	Montréal	11 06 1971
CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ROBERT INC 1282-5576	Longueuil	23 11 1971
LE CENTRE CULTUREL DU LAC ST-JEAN INC. 1332-2250	Alma	06 10 1972
CENTRE D'ANESTHESIE PEDIATRIQUE DE MONTREAL INC. 1338-6321	Montréal	29 05 1972
CENTRE D'ANIMATION VALLEYFIELD..... 1337-1216	36B, rue Ste-Cécile, Salaberry de Valleyfield	25 09 1972
CENTRE DE RESTAURATION DES EQUIPES DE TRAVAIL DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE 1326-3017	Cité universitaire Sherbrooke, Sherbrooke	28 06 1971
LE CENTRE DES LOISIRS DE DEMERS CENTRE RECREATIONAL CENTRE OF DEMERS CENTRE 1251-9211	Chapeau (Pontiac)	11 11 1971
CENTRE DES LOISIRS-DANSE DE ST-JEAN INC 1251-0533	41, rue Pinonnault, St-Jean ...	29 10 1971
LE CERCLE DES AFFAIRES DE HAUTERIVE 1229-8386	Hauterive	25 05 1971
LES CHANTEURS DE LA GAMME D'OR 1308-2359	2630, rue Rosemère, Duvernay (Laval)	29 09 1970
CHATEAUGUAY MINOR FOOTBALL INC. 1245-5754	Châteauguay	03 11 1971
CHEVALIER DE LA COTE RIPON ENRG 1249-5966	Ripon (Papineau)	26 11 1971
LA CIDRERIE DE LA VALLEE DU CHATEAUGUAY INC. 1338-6982	Franklin (Huntingdon)	30 06 1972
CLINIQUE MEDICALE DE RIGAUD INC 1282-3845	100, rue St-Pierre, Rigaud (Vaudreuil)	25 05 1971
CLUB AUTO_ECURIE NOIRE MANICOUAGAN INC 1273-7599	Pointe-Lebel, Hauterive	23 03 1971
CLUB AUTO SPORT MC CLAREN DE WARWICK 1247-0050	Warwick (Arthabaska)	27 03 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CLUB AUTO STOP (C.A.S.) INC 1229-0193	Granby	25 04 1972
CLUB AUTOMOBILE MISSISQUOI-COWANSVILLE INC 1249-9968	Cowansville	10 05 1971
CLUB AUTO-NEIGE LES BONS AMIS 1268-9675	St-Athanase, Iberville	14 01 1971
CLUB AUTOS SPORTS DE LAVAL OUEST 1271-6379	2510, 21 ^e Avenue, Laval (Ile-Jésus)	20 11 1970
LE CLUB D'AGE D'OR DE POINTE CALUMET 1417-5962	Pointe Calumet Deux-Montagnes	22 11 1972
CLUB D'AGEMAR INC 1230-0638	a/s Agence Maritime Inc Hangar 19 Bassin Louise Québec	11 11 1970
CLUB D'AUTO-NEIGE DE LA REGION DE LAC-MEGANTIC 1308-8604	Lac Mégantic	24 12 1971
CLUB D'AUTO-NEIGE FOSSAMBAULT STE-CATHERINE INC. 1332-2334	Fossambault (Portneuf)	31 10 1972
CLUB DE CHASSE ET PECHE DE FORILLON INC. 1348-9877	L'Anse-aux-Griffons, Gaspé ..	31 05 1972
CLUB DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DU CAP-DE-LA- MADELEINE INC. 1417-2969	563, 5 ^e Rue Cap-de-la-Madeleine	28 11 1972
CLUB DE MOTO NEIGE LYNX DE CHANDLER INC 1245-0946	Chandler (Gaspé-Est)	03 02 1972
CLUB DE MOTO-NEIGE AU PETIT FANAL INC. 1258-7903	St-David (Yamaska)	27 01 1972
CLUB DE MOTO-NEIGE AWANJISH 1290-5204	Val-Brillant (Matapédia)	22 11 1971
CLUB DE MOTO-NEIGE DU LAC DROLET INC 1254-6206	Lac-Drolet (Frontenac)	30 09 1971
CLUB DE MOTO-NEIGE LES LOUPS DE BAIE-ST-PAUL INC 1235-7851	Baie-St-Paul	26 11 1971
CLUB DE MOTO-NEIGE ST-PIE INC 1276-8354	St-Pie (Bagot)	05 08 1971
CLUB DE MOTOS-NEIGE DE MELOCHEVILLE ET ST-TIMOTHEE . 1332-0213	Melocheville (Beauharnois) ..	29 11 1972
CLUB DE MOTOS-NEIGE LA CHAUDIERE INC. 1336-4310	St-Ludger (Frontenac)	13 10 1972
CLUB DE MOTOS-NEIGE ST-HILAIRE INC. 1333-4172	St-Hilaire-de-Dorset (Frontenac)	11 10 1972
CLUB DE PECHE 2 CULTURES ANGLERS CLUB 1447-6410	2435, boul. Mercure Drummondville Sud	12 07 1972
CLUB DE PLEIN AIR DE CHANDLER INC 1290-1310	Chandler	03 10 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LE CLUB DE PLEIN AIR SABLE FIN 1318-1938	Trois-Rivières ...	21 02 1972
CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE DE MONTREAL 1251-9674	Montréal	03 05 1971
CLUB DE PONEYS ST-REMI 1338-8509	St-Rémi (Napierville)	24 05 1972
CLUB DE RALLYE AUTOMOBILE CADISHAW INC. 1338-4631	Shawinigan	29 05 1972
CLUB DE SKI CHICOUTIMI INC 1246-1141	Laterrière (Chicoutimi)	27 01 1972
LE CLUB DE VOILE DE ROUYN-NORANDA INC..... 1353-7758	Rouyn (Témiscamingue)	10 08 1972
CLUB D'EQUITATION DE RIVIERE-DU-LOUP INC 1252-1894	Rivière-du-Loup	04 12 1970
CLUB DES AINES INC. 1230-4515	454, place de Sillery, Laval ..	27 10 1971
LE CLUB DES MAIEUTES INC. 1273-4117	94A, rue St-Denis, Jonquière .	17 12 1971
CLUB DES MAJORETTES LES PRINCESSES DE L'EST INC 1257-8266	1453, rue Jeanne-d'Arc Montréal	10 03 1971
CLUB DES MONTAGNARDS DE ST-NARCISSE INC 1276-3967	St-Narcisse (Champlain)	15 03 1972
LE CLUB DES MONTAGNES DE NOTRE-DAME DES BOIS 1320-8566	Notre-Dame-des-Bois (Frontenac)	26 04 1972
LE CLUB DES OURS POLAIRES INC 1278-5291	St-Léonard-d'Aston (Nicolet)	13 11 1970
CLUB DES PINGOUINS DE LA RIVIERE MOISIE INC..... 1276-2381	Sept-Iles	17 11 1970
CLUB DES QUARANTE ET PLUS LASALLE INC 1417-3884	7520, rue Edouard-Lasalle (Montréal)	11 07 1972
CLUB EDPHY DE LA TUQUE INC 1353-1041	629, rue Réal, La Tuque	27 09 1972
CLUB EXPOS DE LONGUEUIL SECTEUR 5 1258-4462	Longueuil (Chambly)	02 09 1971
LE CLUB JAMAIQUE INC 1267-9262	617, av. Bigaouette, Québec .	03 02 1972
CLUB KINSMEN DE SHERBROOKE INC 1269-9542	Sherbrooke	13 03 1972
CLUB KIWANIS DE SHAWINIGAN (QUEBEC) INC 1270-0167	Shawinigan-Sud	29 04 1972
CLUB LES COPAINS 1242-6292	Cap-aux-Meules	21 01 1971
CLUB LIONS DE JOLIETTE INC 1268-9428	Joliette	12 01 1971

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CLUB LIONS VALLEYFIELD INC 1327-0046	Salaberry-de-Valleyfield (Beauharnois)	15 02 1971
LE CLUB MONT GOSFORD INC 1263-7609	St-Augustin-de-Woburn (Frontenac)	22 02 1972
CLUB MOTOCROSS DES LAURENTIDES 1276-8214	415, boul. Ste-Adèle Ste-Adèle (Terrebonne)	24 04 1972
LE CLUB MOTO-NEIGE LANORAIE 1271-2469	380, rue Grande Côte Ouest Lanoraie-d'Autray (Berthier)	10 01 1972
CLUB MOTO-NEIGE PENINSULE MANICOUAGAN INC. 1273-7581	Pointe-Lebel (Saguenay)	30 09 1970
CLUB MOTOS-NEIGE DES LACS DE ST-HIPPOLYTE INC. 1375-5186	St-Jérôme (Terrebonne)	15 09 1970
CLUB NAUTIQUE DE LA BAIE MISSISQUOI 1235-7893	Venise-en-Québec (Missisquoi)	19 05 1971
LE CLUB OPTIMISTE CLAIRVAL DE MONTREAL INC 1246-9789	Montréal	21 09 1971
LE CLUB OPTIMISTE DE HULL INC 1266-5253	Hull	17 11 1970
CLUB OPTIMISTE LA PRAIRIE INC 1278-2850	La Prairie	18 12 1970
CLUB OPTIMISTE RIVIERE DES PRAIRIES (MONTREAL) INC 1327-2919	Montréal	15 05 1972
CLUB OPTIMISTE SOREL INC 1278-2942	Sorel	03 05 1971
LE CLUB POPULAIRE DE MATANE 1274-6871	Matane	10 02 1972
CLUB RECREATIF ST-JEAN-BAPTISTE 1236-0681	Montréal	04 04 1972
CLUB RICHELIEU DE BONAVENTURE 1239-8467	Bonaventure	28 05 1971
CLUB ST LOUIS DE GRANDE-BAIE INC 1235-7695	Grande-Baie (Chicoutimi) ...	17 03 1972
CLUB SOCIAL AU CHAT NOIR (1971) INC. 1245-6596	Montréal	25 10 1971
LE CLUB SOCIAL CLE D'ALLAH INC 1332-1377	Notre-Dame-de-la-Doré (Lac-St-Jean-Ouest)	22 11 1972
CLUB SOCIAL DE LA VIEILLE GRANGE INC 1264-0843	St-Clet (Soulanges)	15 01 1971
CLUB TOURADI DE ST-GUY 1350-6803	St-Guy (Rimouski)	28 11 1972
CLUB WISICK INC. 1376-5128	Cabano (Témiscouata)	11 12 1970
COFSKY, DENOMME, LEMIRE INC 1247-6578	901, rue St-Louis, Terrebonne	04 04 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LE COMITE DES CITOYENS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. ... 1335-7975	Pointe-aux-Trembles	20 11 1972
COMITE DES CITOYENS DE ST BLAISE INC	St-Blaise, Iberville	27 01 1972
COMITE DES LOISIRS DES EMPLOYES DE PRICE D'ALMA INC ... 1321-6452	Alma	04 11 1970
LE COMITE DES LOISIRS DU BOULEVARD ST-JEAN INC. 1307-8472	Trois-Rivières	12 01 1971
COMITE D'INFORMATION CHRETIENNE INC. 1246-3741	1, rue du Presbytère, Victoriaville	29 11 1971
COMITE DU TRICENTENAIRE DE RIVIERE-OUELLE INC. 1278-5002	Rivière-Ouelle (Kamouraska) .	15 10 1971
LES COMMERCANTS HOMMES D'AFFAIRES DE LA BAIE INC. ... 1332-0627	466, rue Bagot, Bagotville ...	06 11 1972
LA COMMISSION DES LOISIRS DE LORETTEVILLE	236, rue Racine, Loretteville .	03 02 1971
LA COMPAGNIE DE TRANSIT INTERNATIONAL ISCO LTEE	11101, boul. Parkway, Anjou, Montréal	17 12 1971
CONPREFAB INC. 1349-2483	1007 ouest, boul. St-Germain Rimouski	05 09 1972
LES CONSTRUCTIONS PIERRE LEFEBVRE LIMITEE	3279 est, boul. Gouin Montréal-Nord	22 11 1971
CORPORATION DU TRICENTENAIRE DE STE-ANNE DE LA POCATIERE INC. 1349-5528	La Pocatière (Kamouraska) ..	27 09 1972
CORPORATION TOURISTIQUE DE LA VALLEE INDIENNE INC. ... 1417-3348	St-Denis-de-Brompton (Richmond)	27 01 1972
COURSES PROVINCIALES DE MOTO-NEIGE (ROBERVAL) INC ... 1249-8291	Roberval	17 02 1972
DELUXE CONDOMINIUM CORPORATION	Montréal	29 07 1971
LES DEVELOPPEMENTS VIKING LIMITEE	625 ouest, boul. Dorchester suite 800, Montréal	04 12 1972
DISCOTHEQUE LA TARENTULE INC. 1337-4509	Shawinigan-Sud	06 12 1972
LES 10 X DE LAVAL	Laval (Ile-Jésus)	04 08 1970
DOMAINE DU LAC LAGON INC. 1349-5510	475, rue Richelieu, Québec ..	22 08 1972
DOPHIL INCORPORATED	5663, Monkland, Montréal ...	23 04 1971
EAU DE SOURCE ALASKA INC. 1339-4275	874, boul. de Lachapelle, Pointe-Calumet (Deux- Montagnes)	14 10 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
EDIFICE LE FAUBOURG (QUEBEC) 1255-6486	Québec	21 06 1971
LES ENTREPRISES CHAMBRAND INC 1219-3181	Longueuil	21 02 1972
LES ENTREPRISES CLAUDE E. CHABOT INC 1216-9801	130, boul. Savard, Québec ...	29 09 1971
LES ENTREPRISES P. MARCOTTE INC 1274-0437	8, Cercle Woodhaven, Dollard-des-Ormeaux (Montréal)	13 11 1970
LES ENTREPRISES V. D. I. INC <i>V. D. I. ENTERPRISES INC.</i> 1337-2354	582, 90 ^e Avenue, LaSalle (Montréal)	06 12 1972
EPICERIE DELIGNY INC. 1346-4334	Québec	26 05 1972
ESTAMPE CANADIENNE LIMITEE 1323-1774	516, rue Mgr-Lafamme, Chicoutimi	16 06 1972
LA FEDERATION DE CULTURE PHYSIQUE AMATEUR DU QUEBEC 1349-1345	3506, av. Prud'homme, Montréal	08 05 1972
LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS DE DRUMMONDVILLE INC. 1254-6990	Drummondville	18 01 1971
FEDERATION ESTRIENNE DES CLUBS DE MOTO-NEIGE..... 1338-9028	75, rue Chartier, Sherbrooke .	06 04 1972
FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU BATON ROUGE INC <i>THE RED FLARE SPORT AND CULTURAL FEDERATION INC</i> 1311-4376	388, rue des Bouleaux, Pointe- aux-Trembles (Montréal)	14 09 1970
LE FESTIVAL DE MUSIQUE DES LIONS DE LAVAL INC 1259-2028	Laval	30 07 1971
FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINEMA AMATEUR ST-JEAN INC 1231-8572	112, rue St-Jacques, St-Jean, Iberville	23 12 1970
LES FESTIVALS DE L'EST DU QUEBEC INC. 1338-9432	Matane	15 06 1972
LE FONDS CLAUDE RAYMOND INC 1247-0712	St-Jean (Iberville)	23 06 1971
FONDS DE SECOURS AUX SINISTRES DE ST-JEAN-VIANNEY INC <i>ST. JEAN VIANNEY RELIEF FUND INC</i> 1260-3114	Hotel de Ville rue King-Georges Kénogami	12 05 1971
FONDS D'EDUCATION POUR UN MONDE UNI <i>UNITED WORLD EDUCATIONAL FUND</i> 1255-8441	Montréal	25 01 1971
FRATERNITE ORIENTATRICE POUR LA REGENERATION DE LA TERRE (F.O.R.T.) 1332-0791	10678, av. Péloquin Montréal	29 05 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
THE FRIENDS OF ST MICHAELS INC 1261-2768	6600 est rue Jarry Montréal ..	01 03 1972
GAGNON, GILBERT 1261-6561	500, place d'Armes suite 2400 Montréal	17 08 1971
GALAXY IMPORTING INC. 1261-7510	Montréal	20 09 1971
LE HOME D'AUJOURD'HUI (MONTREAL) INC. 1214-4234	130, rue Sherbrooke, Montréal	03 11 1971
HOTEL DUBUC INC 1254-8756	Howick (Châteauguay)	07 02 1972
IMPRIMERIE BEGIN INC 1223-5016	48, rue Sous-le-Fort, Québec ..	17 02 1972
IMPRIMERIE DEGELIS INC 1226-7837	Dégelis (Témiscouata)	15 02 1972
INFORMATION TOURISTIQUE SAGUENAY INC 1267-2929	Chicoutimi	28 02 1972
INSTITUT DE L'HOMME (I D H) 1300-7174	Lévis	24 11 1970
INTERFAITH INC. 1338-5380	Montréal	23 05 1972
INTERNATIONAL INTERMEDIARY SERVICES LIMITED 1267-4560	Montréal	01 06 1971
LES INTREPIDES DES DEUX MONTAGNES INC 1252-6018	St-Eustache	19 01 1972
LES INVESTISSEMENTS M.L.R.S. LTEE 1272-2872	235 blvd Dorchester est chambre 604 Montréal	09 12 1971
LES INVESTISSEMENTS P.L.N. LTEE 1272-3169	Montréal	28 01 1972
ISRAVINS INC 1267-6938	1440, rue Ste-Catherine ouest suite 310 Montréal	20 07 1971
JEANVIL INC 1268-3181	St-Laurent (Montréal)	13 03 1972
LA JEUNE CHAMBRE BEL-AIR INC. 1349-8118	Beloeil (Verchères)	11 09 1972
JEUNE CHAMBRE DE BERGERONNES INC 1238-1372	Bergeronnes (Saguenay)	26 04 1971
LA JEUNE CHAMBRE DE BROMONT INC 1241-2540	Bromont (Brome)	15 02 1972
LA JEUNE CHAMBRE DE CHARNY INC. 1332-2789	Charny (Lévis)	13 10 1972
LA JEUNE CHAMBRE DE LATERRIERE INC 1244-8882	Laterrière (Chicoutimi)	01 12 1970
LA JEUNE CHAMBRE DE PALMAROLLE INC 1244-9120	Palmarolle (Abitibi)	02 06 1971

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
JEUNE CHAMBRE DE ST-GABRIEL INC. 1350-6522	St-Gabriel (Joliette)	13 10 1972
JOY CARPETS CORP. 1243-3918	Montréal	02 11 1970
K. P. C. INC. 1204-1786	Montréal	16 02 1971
KALATOX (KALEIDOSCOPE D'AIDE AUX TOXICOMANES) INC. 1332-9644	1838, rue Dufresne, Montréal	22 12 1971
PIERRE L'ALLIER & ASSOCIES INC. 1231-4167	Labelle	04 04 1972
LAVAL LEASING INC. 1328-2991	880, boul. Sauvé, Laval (Ile-Jésus)	28 04 1972
HILLY LEE MUSIC CORP. 1265-8019	Montréal	26 02 1971
LIGUE AMICALE DE REPENTIGNY INC. 1248-1578	34 de la place Rupert Repentigny (Montréal)	04 01 1972
LA LIGUE DE BALLES LENTES D'ALMA INC. 1290-2102	Alma	06 04 1972
LA LIGUE DE HOCKEY DE BIENFAISANCE DU CAP-DE-LA- MADELEINE INC. 1322-1205	Cap-de-la-Madeleine	16 04 1971
LIGUE DE HOCKEY MINEUR DE CHATEAUGUAY CENTRE CHATEAUGUAY CENTRE MINOR HOCKEY LEAGUE 1245-5812	Châteauguay Centre	19 01 1972
LA LIGUE DES CITOYENNES DE LA SECTION JONQUIERE INC. .. 1246-7551	96, rue Courcelles, Jonquière.	12 10 1971
LES LIGUES DE BASE-BALL BEAU CHATEAU DE LA REGION SUD-OUEST INC 1331-1824	239, rue Dubé, Châteauguay- Centre	07 12 1972
LOISIRS JEUNESSE ANIMEX INC. 1349-8035	Laval (Ile-Jésus)	11 09 1972
LES LOISIRS SAVIO DE VILLENEUVE INC. 1349-8019	Villeneuve, Québec	20 03 1972
LOISIRS TOURBILLON STE-THERESE INC. 1286-0946	Montréal	06 12 1971
M.T. WOODWORKING CHESTERFIELD FRAMES LTD 1245-9384	11355, 7 ^e Rue, Montréal	28 09 1971
MADISON AVE. INVESTMENT FUND INC. 1235-3520	Montréal	25 10 1970
LA MAISON DU QUARTIER DE POINTE ST-CHARLES 1245-3692	Montréal	31 08 1971
MAISON JEUNESSE DE MONT LAURIER INC. 1313-2998	Mont-Laurier (Labelle)	25 04 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
MAMA BEAR FOODS QUEBEC LTD 1217-5550	70, terrasse Tremblay, Pierrefonds	16 07 1971
MARADO CONSTRUCTION INC. 1273-8779	Montréal	25 08 1971
LA MARINA DE GRONDINES INC 1333-4719	St-Charles des Grondines (Portneuf)	07 10 1972
MASIVOR CORPORATION 1274-5899	666 ouest, rue Sherbrooke bureau 2101, Montréal	03 12 1971
MELROSE PIZZERIA & RESTAURANT INC 1217-0387	5802, chemin Côte-St-Luc, Montréal	09 12 1971
MIRCO HOLDINGS LTD. 1276-0260	Montréal	22 04 1971
MOTOR CLUB SPEED KRASY INC 1270-2189	Victoriaville	09 07 1971
MOUVEMENT POUR LE RESPECT DE LA VIE HUMAINE INC. 1266-5469	1, rue du Presbytère, Victoriaville	29 11 1971
MULTI PLANS (QUEBEC) INC 1277-0814	550 ouest, rue Sherbrooke suite 920, Montréal	22 06 1971
NOURICO INC. 1338-5489	384, 45 ^e Rue est, Charlesbourg	13 07 1972
L'ORDRE LOYAL DES MOOSE (LOGE MONT-ROYAL 1766) INC. ... LOYAL ORDER OF MOOSE (MOUNT-ROYAL LODGE 1766) INC. 1334-5442	3956 A, boul. St-Laurent, Montréal	06 12 1972
PAVILLON SPORTIF LAC NOMININGUE INC 1313-4127	Nominuingue (Labelle)	02 05 1972
YOLAND PERRON LTEE 1215-1692	Granby	02 07 1971
PHOTO THEQUE DES CANTONS DE L'EST INC 1242-8421	1925 ouest, rue Galt Sherbrooke	01 10 1970
PILOTE GO-KARTS INC 1263-5421	St-Félicien, Roberval	30 04 1971
PLAZA PIZZERIA MARIEVILLE INC 1274-1864	Marieville, St-Hyacinthe	04 12 1970
POINTE CLAIRE BEAVERS FOOTBALL CLUB INC 1237-3247	126, av. Dieppe, Pointe-Claire	05 10 1970
POUPONNIERE LE BERCEAU 1238-0853	249, rue Champlain, St-Jean	22 02 1971
PRETS DICO INC 1252-9780	Ste-Marie (Beauce)	25 09 1970
QUYON AND DISTRICT SNOWMOBILE CLUB 1353-3989	Pontiac	17 01 1972
RAJZLA AND LEIZER LIEBERMAN FREE LOAN SOCIETY 1337-0721	Montréal	12 10 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LE RALLYE MOTO-NEIGE INTERNATIONAL DU LAC ST-JEAN SAGUENAY INC. 1268-1516	Alma	29 09 1970
THE RAY STEVENS PEOPLE INC	Montréal	07 01 1972
LE RELAIS DE BEAUTE EPIDERMAL LTEE	Montréal	17 07 1972
REMOUBRAGE BROCHU INC.	301, avenue Joliette, Sept-Iles	06 11 1972
LE RENDEZ-VOUS DU SALARIE QUEBECOIS	Montréal	11 01 1971
RESSOURCES REGENT LTEE	415 ouest, rue St-Jacques Montréal	29 11 1972
LES RESTAURANTS DE L'HOTEL DE LA SALLE (MONTREAL) LTEE 1272-8762	Montréal	04 08 1971
ROAD RUNNER TRANSPORT CORP	Montréal	21 07 1971
ROSEMERE SOCCER ASSOCIATION INC.	Rosemère (Terrebonne)	31 05 1972
SAFARI SPORTSWEAR INC	44, Birchview, Dollard-des-Ormeaux (Montréal)	19 01 1971
SERVICE DE CONCIERGERIE DE RIMOUSKI INC.	586, rue des Ardennes Rimouski	21 10 1970
SHERBROOKE SPORTING GOODS INC.	985, Galt East, Sherbrooke ..	29 01 1972
SIESTEX INC.	Sherbrooke	17 05 1972
SOCIETE ARTISTIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE DE PETITE RIVIERE ST-FRANCOIS INC. 1325-0196	Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière (Charlevoix-Ouest)	16 06 1971
SOCIETE D'AMENAGEMENT DU MONT-VALIN INC.	Chicoutimi	14 09 1970
SOCIETE D'INTEGRATION AU TRAVAIL DU QUEBEC INC.	Québec	31 07 1972
LA SOCIETE D'OPERA ST-PAUL	Lachine (Montréal)	18 10 1972
SOCIETE DU PARTAGE MONTOIS INC.	Montmagny	18 02 1971
LA SOCIETE DU RENOUVELLEMENT DE L'EST DE MONTREAL INC. 1257-8316	865 est, rue Ste-Catherine Montréal	14 09 1970

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA CITE DU FLEUVE 1260-0789	Montréal	18 05 1971
SOCIÉTÉ RECREATIVE DE POVUNGNITUK <i>RECREATION SOCIETY OF POVUNGNITUK</i> 1280-6154	Povungnituk	29 09 1971
SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE VILLE-MARIE INC. 1274-1906	Ville-Marie (Témiscamingue)	21 05 1971
SPIRDA INC. 1336-9277	Montréal	23 11 1972
STANLEEN CORPORATION LTD. 1285-1085	Montréal	27 11 1970
SUTTON MANAGEMENT CORPORATION 1273-6963	500, rue St-Jacques, suite 800 Montréal	05 07 1971
TAXI PEPIN INC. 1336-4054	St-Jean (Iberville)	16 11 1972
TELEVISION COMMUNAUTAIRE DOLBEAU MISTASSINI INC 1253-9383	Dolbeau	05 01 1972
THEATRE LA BARAQUE INC. 1236-0889	St-Jérôme	05 04 1971
LES TUILES DE BOIS DURS LAURENTIENNES LTEE <i>LAURENTIAN HARDWOOD TILES LTD</i> 1226-4842	Joliette	09 03 1972
BERNARD TURGEON INC. 1206-4960	Montréal	17 09 1970
UGET INC. 1217-9511	50, rue Aubert place Bonaventure, Montréal	03 06 1971
VETEMENTS DE SPORT KRAVEN INC. <i>KRAVEN SPORTSWEAR INC.</i> 1349-6112	Montréal	07 09 1972
VILLE MARIE JAYCEES 1349-1220	280, av. Dorval, suite 200 Dorval (Montréal)	10 07 1972
LES VOYAGEURS DE LONGUEUIL 1417-4049	Longueuil (Chambly)	11 07 1972

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Avis d'annulation de lettres patentes (1^{er} avis)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis à la compagnie ou corporation suivante, constituée par lettres patentes sous l'autorité de la Loi des compagnies:

a) qu'elle a omis de produire le rapport prescrit par l'article 4 de la Loi des renseignements sur les compagnies (S.R. 1964, chapitre 273) pour les années indiquées;

b) et qu'en conséquence, faute par elle d'avoir fourni ledit rapport pour lesdites années tel que prescrit par la loi et de payer les droits exigibles dans les 60 jours de la publication dudit avis, il entend procéder à l'annulation de la charte de ladite compagnie ou corporation:

Nom	Date de constitution en corporation	Année des rapports	Droits exigibles
PIERLAND INC. 1279-8609	30 12 70	Initial et 1974 à 1978 incl.	85 \$
76931-o		<i>Le directeur du Service des compagnies, HUBERT GAUDRY.</i>	

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
ASSOCIATION SPORTIVE ST-FRANCOIS INC. 1261-0986	12 12 78	Aucune
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE PORT-CARTIER INC. PORT CARTIER PUBLIC LIBRARY INC. 1325-2572	19 01 79	Aucune
SOCIETE DE CHASSE ET PECHE DE PAPINEAU HUNTING AND ANGLER'S SOCIETY OF PAPINEAU 1464-6152	01 06 78	Aucune
SUPERIOR BUILDERS CORPORATION 1241-7648	18 09 78	Le nom de la compagnie est changé en celui de: nouveau nom-CORPORATION D'ENTREPRENEURS GENERAUX SUPERIOR SUPERIOR BUILDERS CORPORATION
76931-o		<i>Le directeur du Service des compagnies, HUBERT GAUDRY.</i>

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
ACOUSTIQUES BERNA INC. 1351-8113	07 12 73	24 02 79
ANGLO CANADIAN STEEL SUPPLIES LTD. 1232-7318	05 06 56	03 03 79
ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES GARDES FORESTIERS DU QUEBEC. 1475-0624	09 03 77	03 03 79
J.M. BERNSTEIN & SONS INC. 1238-3485	16 12 60	09 03 79
BROKERS REALTY CORP. 1241-2060	25 01 57	24 02 79
BRUNET, SALOMON & BRUNET INC. 1290-9479	12 06 72	03 03 79
CANADIAN UNITED STATES KNITTING COMPANY 1270-1009	13 10 22	24 02 79
CARTILE-HUME LIMITED 1125-1113	21 03 52	03 03 79
LE CENTRE DE LOISIRS DE ST-ZACHARIE 1288-0480	02 04 52	02 03 79
CENTRE DE THEATRE LAURENTIEN 1356-7540	17 05 74	02 03 79
COMITE DES PARENTS DE L'ECOLE SAINT-DAMASE INC. 1367-8529	19 04 74	24 02 79
LA COMPAGNIE DES INGENIEURS-ENTREPRENEURS LIMITEE 1267-3034	11 12 30	07 03 79
CONRO ENTERPRISES INC. 1248-6155	27 12 68	24 02 79
LA CORPORATION D'ACIER D'ARMATURE DE MONTREAL 1321-8110	20 07 65	24 02 79
LA CORPORATION IMMOBILIERE DE SAINT-HYACINTHE LIMITEE 1266-6236	10 11 60	07 03 79
DONCO DISTRIBUTORS LIMITED 1104-9376	27 05 63	05 03 79
E.B.S. CONSTRUCTION LTEE 1118-3019	12 04 66	03 03 79
LES ENTREPRISES M.Y.C. INC. 1504-7061	20 08 76	01 03 79

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
FEDERATION DES CENTRES DE TRAVAIL ET DE TRANSITION POUR HANDICAPES CAPEQ 1352-5290	31 01 74	02 03 79
FIRESIDE FABRICS (CANADA) LTD. 1114-6636	22 01 52	08 03 79
FONDERIE DE STE-JULIE INC. 1227-7000	23 11 71	03 03 79
FONDS L & M INC. 1260-3155	30 12 68	24 02 79
GIBSON & ASSOCIATES INC. 1309-3935	14 08 70	05 03 79
GRANITE INVESTMENT & DEVELOPMENT CORPORATION 1264-0900	14 08 59	24 02 79
IMPORT LEAF TOBACCO (1963) LTD. 1267-1475	15 01 63	03 03 79
LAROD CO. LTD. 1271-3806	28 11 58	03 03 79
MADEMOISELLE BONNEVILLE INC. 1154-4368	16 08 48	03 03 79
MARIEVILLE CONVERTERS LTD. 1322-6899	20 11 68	02 03 79
MENARD CONSTRUCTION INC. 1153-1258	29 12 67	24 02 79
METRO ANSWERING SERVICE (1968) INC. 1232-9868	28 03 68	02 03 79
MOTEL ATTACHE LTEE 1113-6702	25 10 63	03 03 79
J. P. NADEAU LTEE 1111-8700	28 12 56	05 03 79
NORMANDIN GAZ PROPANE INC. 1302-3734	19 04 60	02 03 79
PETITS LIVRES «CLASSIC'S» INC. 1107-9910	15 02 55	03 03 79
PRODUCTION SERVICES INC. 1112-4039	29 09 54	24 02 79
REAL ESTATE INVESTORS CORPORATION 1257-6922	06 03 56	07 03 79
RIVERSIDE PLATING CORP. 1126-9636	28 06 63	24 02 79
ROSS BROS. INC. 1116-6238	15 03 46	07 03 79
RUDEL EXPORT LIMITED 1110-8495	01 10 42	09 03 79

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
ST-EUSTACHE HOLDINGS CORPORATION 1258-0932	26 02 60	08 03 79
RAOUL SENEAL GARAGE, LIMITEE 1261-9284	06 12 51	09 03 79
SERVICES D'ANESTHESIE DE LAKESHORE LTEE 1357-0122	04 06 74	08 03 79
SUSSEX REALTIES LTD. 1285-5201	10 02 59	24 02 79
THERIAULT & BELAND INC. 1156-3368	12 10 60	03 03 79

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76931-o

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs
		Nouveau nombre
LES ACIERS OUELLETTE INC. 1357-1088	07 06 74	4
AGENCE DE VOYAGES A.L.I. LTEE 1230-4150	06 10 69	3
LES AGENCES CROWN, LIMITEE 1250-4353	09 08 23	5
ALIMENTATION MOUSKA INC. 1256-5495	15 07 70	5
ALPHAGRAPHIX INC. 1231-5867	17 04 70	3
AMBULANCE ROYALE INC. 1240-3465	21 11 68	4
LES AMENAGEMENTS R.F.I. INC. 1361-9788	24 02 75	4
AMICALE DES ANCIENS DE L'ORPHELINAT ST-ARSENE INC. 1503-8276	11 06 76	15
L'AMICALE STE-ANNE-DES-LACS INC. 1479-8797	27 07 77	8
AMISAM INC. 1111-4246	19 11 64	3
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PECHE LAVIGNE 1625-5333	18 04 78	11

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
L'ASSOCIATION DES CHEFS DE SERVICE D'INCENDIE DU QUÉBEC. 1315-5975	06 05 68	17	
L'ASSOCIATION DES FEMMES CELIBATAIRES	14 07 65	11	
ASSOCIATION DES FEMMES CHEFS DE FAMILLE DE CHAUVEAU INC. 1470-9646	20 10 76	7	
L'ASSOCIATION DES LOCATEURS DE VÉHICULES DU QUÉBEC INC. 1508-6580	16 11 77	7	
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE D'ACHATS NORMANDIE INC. 1359-3207	25 09 74	7	
L'ASSOCIATION DES MEMBRES DU HOCKEY MINEUR DE MAGOG INC. 1461-2923	06 11 75	7	
L'ASSOCIATION DES OUTFITTERS DU QUÉBEC	01 12 48	3	
ASSOCIATION DES ROMAINS DE MONTREAL INC.	07 09 77	8	
ASSOCIATION FEMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE DE ST-MODESTE 1462-1213	18 06 76	8	
ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DE CHASSE ET PÊCHE DE CHARLEVOIX 1468-5127	16 07 76	7	
ASSOCIATION POUR LES LOISIRS LES RIVIÈRES INC.	28 05 76	8	
ASSOCIATION RECREATIVE DE COTEAU-LANDING	29 03 78	9	
L'ASSOCIATION RECREATIVE SANTA CATERINA	23 03 77	4	
L'ASSOCIATION SPORTIVE DES POLICIERS D'ASBESTOS INCORPORÉE 1234-3877	03 02 58	50	
ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE MANICOUAGAN	01 04 71	15	
AUTOBUS LEO AUGER INC.	01 05 69	3	
LES BOIS BOLDOC & DUPUY LIMITÉE	09 08 78	5	
BOULANGERIE ET PATISSERIE BOISBRIAND INC.	16 03 77	4	
BOUTIN & LAPIERRE INC.	05 05 78	4	
BRIERE, DODGE CHRYSLER INC.	28 07 77	3	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
CAMP BNAI BRITH INC. 1236-6357	30 05 30	7	
CENTRAIDE DU DISTRICT DE HULL 1253-5753	11 04 44	20	
CENTRAIDE DU DISTRICT DE HULL 1253-5753	11 04 44	12	
CENTRE D'ETUDES ET DE FORMATION SUR LES AVANTAGES SOCIAUX (C.E.F.A.S.) 1355-6691	08 04 74	5	
CERCLE D'ARTS GENTILLY INC. 1473-8116	02 02 77	7	
LE CERCLE DE L'AMITIE DE ST-ROMUALD D'ETCHEMIN INC. 1232-1931	19 03 71	10	
LE CERCLE SPORTIF DE STE-BARBE INC. 1241-2755	30 03 76	9	
LES CERCLES LACORDAIRE ET STE-JEANNE D'ARC DU DIOCESE DE MONTREAL INC. 1233-5394	27 07 55	4	
CHALET COMMUNAUTAIRE «KONONIA» INC. 1339-7757	21 09 73	5	
CHAREST & FRERES LTEE 1118-2169	07 03 51	3	
LES CHEMINEES HOULE INC. 1366-7001	26 08 75	4	
CHOLAR INC. 1352-5480	11 02 74	3	
CLUB ACADIEN SEPT-ILES 1228-4170	09 02 70	14	
CLUB AGE D'OR ST-JEAN-DE-BREBEUF INC. 1470-9935	06 01 77	7	
CLUB AUTO-NEIGE VILLE-MARIE 1274-1476	10 09 70	13	
CLUB BEHAUNICO INC. 1475-6415	13 10 77	8	
LE CLUB COLOMBIEN DE LES ESCOUMINS INC. 1475-3743	18 03 77	12	
CLUB D'AGE D'OR ST-BLAISE, INCORPOREE 1361-9614	16 10 75	7	
LE CLUB DE GOLF DE LA VALLEE DU RICHELIEU INC. 1153-5937	18 06 63	12	
CLUB DE L'AGE D'OR CATHEDRALE SAINT-JEROME 1473-9031	04 02 77	7	
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE BEAUCEVILLE INC. 1468-3544	08 07 76	7	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
CLUB DE L'AGE D'OR DE CAP-CHAT 1507-6904	17 10 77	7	
CLUB DE L'AGE D'OR DE CAZAVILLE INC. 1466-8289	04 05 76	6	
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE NOTRE-DAME-DE-LA-DORE 1349-6062	14 06 72	9	
CLUB DE L'AGE D'OR DE PORTNEUF 1479-4242	12 07 77	8	
CLUB DE L'AGE D'OR DE STE-MARIE, BEAUCE-NORD INC. 1464-5063	30 01 76	11	
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-PIE, COMTE DE BAGOT 1330-4639	09 03 73	9	
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-PIERRE-BAPTISTE 1474-4718	09 05 77	7	
LE CLUB DE L'AGE D'OR ST-ANTOINE ABBE, INC. 1472-4512	17 12 76	9	
CLUB DE LOISIRS ET DE SPORT DES HANDICAPES DE LAVAL INC. . 1502-9671	08 04 76	7	
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE QUEBEC DSN INC. 1334-6416	21 02 73	12	
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE QUEBEC-CENTRE VILLE 1339-2329	22 05 73	9	
LE CLUB DES BIENFAITEURS DU FOYER ST-HENRI INC. 1331-3515	17 04 73	7	
CLUB ETOILE DOREE DE DALHOUSIE INC 1336-6299	17 11 72	9	
CLUB OPTIMISTE DE BOISBRIAND INC. 1368-8981	05 07 74	10	
CLUB OPTIMISTE RICHELIEU INC. 1503-7781	08 06 76	11	
CLUB 4 x 4 SOREL-TRACY INC. 1508-9329	24 11 77	5	
CLUB RICHELIEU VILLE-MARIE 1467-1630	17 05 76	8	
CLUB SOCIAL DE CAP-ROUGE INC. 1352-9813	25 02 72	8	
CLUB SOCIAL MONTEE ST-FRANCOIS 1505-9454	02 11 77	7	
CLUB SPORTIF LA ROCHE INC. 1355-7475	03 09 74	6	
CONSEIL CANADIEN DES AVEUGLES DU QUEBEC 1479-2774	05 07 77	6	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
CONSEIL CENTRAL DES USAGERS DES SERVICES SOCIAUX DE MONTREAL 1509-8304	29 12 77	11	
CONSEIL DE L'AGE D'OR DU MONTREAL METROPOLITAIN 1505-8886	07 12 76	15	
LE CONSEIL DU CIVISME DE MONTREAL 1349-1501	04 04 72	21	
LE COMITE ORGANISATEUR POUR LES STAGES DE DANSE CHOREO INC. 1502-3526	01 03 76	11	
COMPTOIR VESTIMENTAIRE MANDEVILLE INC. 1475-4998	22 03 77	5	
CONSTRUCTION PRO-CO METAL (ALMA) LTEE 1508-8461	24 11 77	5	
CORPORATION DE GESTION D'ENTREPRISES ETUDIANTES DU CEGEP LEVIS-LAUZON 1469-5480	20 08 76	7	
CREDIT STANSTEAD INC. 1161-6067	02 04 63	8	
M. & G. DEMEULE LIMITEE 1251-9393	03 01 64	4	
DEVILCO INC. 1624-9468	30 03 78	6	
DOMREMY-TROIS-RIVIERES 1254-0340	16 12 58	13	
DORAC INC. 1254-1694	07 04 70	5	
DORWELL LTEE 1254-3666	25 05 57	6	
DREW CHEMICAL LIMITED 1109-8290	11 03 38	5	
DRUMMOND TRANSIT LIMITED 1254-7196	02 12 59	5	
D. DUMAIS & FILS INC. 1332-7614	06 02 73	4	
LES ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIERES GASPESIENNES INC. 1260-5218	31 12 64	7	
LES ENTREPRISES BOIVIN INC. 1156-0802	10 10 68	4	
LES ENTREPRISES FERNAND BOISSE INC. 1303-8443	24 07 53	4	
LES ENTREPRISES Mcdo INC. 1508-2548	02 11 77	4	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
EQUIPE AMITIE DE LANAUDIÈRE 1464-9438	16 02 76	7	
EXCAVATION A. B. INC. 1504-1171	02 07 76	4	
FEDERATION DU BALLON SUR GLACE DU QUÉBEC INC. 1235-9196	19 12 69	7	
FINANCE LOCALE INC. 1259-5401	28 09 54	6	
FIRMEX INC. 1194-9658	27 01 70	3	
FONDATION DU CLUB ST-LAURENT KIWANIS DE MONTREAL INC. 1260-2694	26 08 60	11	
FRATERNITE NOTRE-DAME DES ANGES 1232-6666	20 12 48	7	
GARAGE ALFRED ST-ONGE INC. 1462-6378	20 10 75	4	
GROUPE D'ACTION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT G.A.P.E. INC. 1479-8284	26 07 77	6	
LE GROUPE SIGMA INC. 1362-0752	28 02 75	5	
HABITAT NORDIQUE INC. 1629-4381	07 09 78	4	
HAMELIN ELECTRIC INC. 1113-2255	01 09 61	4	
LES HELICOPTERES LEVERENDRYE INC. 1338-6735	27 06 72	5	
LES IMMEUBLES CORNEILLE INC. 1502-2262	23 02 76	3	
LES IMMEUBLES PONTNEUF INC. 1280-5065	15 07 69	3	
LES INDUSTRIES ARISTOCRATE INC. 1124-5446	11 04 62	5	
INSTITUT D'ACTION DEMOCRATIQUE DU QUÉBEC 1470-2864	20 09 76	3	
KAY STONE FASHIONS INC. 1115-0182	18 12 52	4	
LABORATOIRE DUCHESNAY INC. 1158-0057	09 09 63	3	
LETOVSKY BROS. LTD. 1100-8257	28 10 55	4	
LA LIGUE ANTI-CHOMAGE DE MONTREAL INC. 1233-0130	14 04 71	5	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
LIGUE DE HOCKEY LES CHAMPIONS 1245-0003	16 08 71	12	
LES LOISIRS DE ST-IGNACE DE STANBRIDGE INC. 1266-8307	22 02 72	9	
LORESCO INC. 1272-5099	05 05 72	9	
L'UNIQUE. RESSOURCES TECHNIQUES INC. 1359-6473	11 10 74	7	
LA MAISON DES JEUNES DU QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE 1507-7746	21 10 77	6	
LA MAISON DES TOURNESOLS 1508-7158	18 11 77	5	
MAISON PLACEMENTS CANADA INC. 1244-0004	23 12 55	8	
MARCHE BEAUHARNOIS INC. 1358-1434	26 07 74	3	
LA MAROQUINERIE DE FLORENCE INC. 1347-5918	15 08 72	3	
GEORGES MERCIER LTEE 1107-8862	15 07 54	3	
MEUNERIE CAMIRAND INC. 1184-1798	20 10 66	5	
MISYS INC. 1461-9035	11 09 75	4	
NARROW FABRICS, LIMITED 1114-8384	06 12 23	4	
WM. C. NORRIS LIMITED 1128-3686	11 07 33	3	
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE RIVIERE-PENTECOTE..... 1325-9957	16 04 64	7	
LES OEUVRES SOCIALES DE MALARTIC INC. 1273-5650	03 06 68	5	
L'ORDRE LOYAL DES MOOSES D'ALMA LOGE 2288 INC. 1625-6521	19 04 78	8	
LE PATRONAGE LAVAL 1154-1059	19 02 36	6	
LES PETITS CHANTEURS DE GRANBY INC. 1315-5650	24 09 57	9	
PLACE NOTRE-DAME DE HULL LTEE 1333-0394	29 06 73	4	
PLACEMENTS GILMAN INC. 1263-0638	26 07 63	4	
PLACEMENTS J.-G. ARCHAMBAULT LTEE 1368-3057	16 05 74	4	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
POISSONNERIE ANSE BEAUFILS INC. 1184-8314	28 06 68	4	
POUDRIER & BOULET LIMITEE 1156-8532	30 03 26	5	
RADIATEURS D'AUTOS DU RICHELIEU INC. 1281-4331	06 03 72	4	
RESTAURANT LE PARRAIN INC. 1367-3223	21 03 74	3	
RESTAURANT L'HABITANT INC. 1136-1375	29 11 65	3	
LES RETRAITES DE LA COMPAGNIE PRICE SAGUENAY LAC ST- JEAN INC. 1335-9179	20 11 72	8	
PAUL & RENE RIVEST INC. 1479-2733	05 07 77	4	
ROUILLIER & FRERE INC. 1357-6467	02 07 74	3	
RUEDOR INC. 1465-6037	18 03 76	8	
RYAN INVESTMENTS LTD. 1283-1921	12 09 62	5	
ST-PATRICK REALTY COMPANY, LIMITED 1374-5005	05 08 20	9	
SALON FRANCESCA INC. 1196-5977	20 01 70	3	
LES SENTIERS DE MOTONEIGES TRANS-QUEBEC INC. 1501-5464	23 12 75	7	
LE SERVICE D'AIDE AUX NEO-CANADIENS (SHERBROOKE) INC. 1324-8166	13 12 67	13	
SERVICE DE SPORT G.B.H. INC. 1339-2907	29 08 73	4	
SERVICE DE TELEVISION JONKAR LTEE 1164-6064	23 08 68	3	
SERVICE DES LOISIRS STE-CLAIRE 1246-9433	14 01 63	9	
LA SOCIETE CANADIENNE DES RELATIONS PUBLIQUES (QUEBEC) INC. 1337-9995	02 08 73	14	
SOCIETE CULTURELLE PRO-ORGANO ST-HYACINTHE INC. 1627-6974	22 06 78	7	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ST-FELICIEN INC. 1624-0376	02 03 78	7	
SOCIETE QUEBECOISE POUR LA RECHERCHE EN PSYCHOLOGIE ... 1623-6515	15 03 78	5	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
SOFIDEL LTEE 1148-9531	21 02 69	5	
LES SPORTIFS DU QUEBEC INC. 1329-3501	26 04 63	13	
THIRSTY BOOT INN INC. 1240-0263	29 01 70	4	
TRANSPORT SECURITAIRE ST-PROSPER INC. 1281-0453	25 04 72	5	
LES TRANSPORTS E. VERREAULT LTEE 1258-1567	11 09 68	3	
BENOIT TREMBLAY INC. 1356-0446	25 04 74	3	
VOYAGES MICHEL INC. 1289-0240	09 02 51	5	
WENGER LIMITEE 1109-3366	31 01 36	3	

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les réglemens de changement de nom suivants:

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
BATTERIES ELECTRIQUES TROIS-RIVIERES LTEE <i>BATTERY & ELECTRIC TROIS-RIVIERES LTD.</i> 1166-3051	BATTERY & ELECTRIC SERVICE (THREE-RIVERS) LTD.	06 05 46
LA BOUTIQUE DU PARC INC. 1216-8332	FROMAGERIE TROTTE-MENU INC.	13 10 71
CAUMARTIN, LAMONTAGNE ET ASSOCIES INC. 1366-1590	CLAUDE CAUMARTIN INC.	11 07 75
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE QUEBEC-DUBERGER INC. 1334-6416	CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE QUEBEC DSN INC.	21 02 73
CONSTRUCTION ZAITOV LTEE <i>ZAITOV CONSTRUCTION CO. LTD.</i> 1288-0498	ZAITOV CONSTRUCTION CO. LTD.	14 06 61
DIVCO LIMITEE <i>DIVCO LIMITED</i> 1128-6473	DIVCO LIMITED	20 07 67

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
LES ENTREPRISES H. MARVIN INC. <i>H. MARVIN ENTERPRISES INC.</i> 1505-1782	ROBICHAUD & ASSOCIATES INC. <i>ROBICHAUD & ASSOCIATES INC.</i>	30 09 76
LES ENTREPRISES JEAN ADAM INC. 1114-4185	PATISSERIE FRANCAISE AU DUC DE LORRAINE INC.	11 01 61
LES ENTREPRISES W. BOYD HONEY & FILS INC. 1238-6843	W. B. HONEY INC.	13 09 68
LES EQUIPEMENTS DE MANUTENTION RICHARD INC. <i>RICHARD HANDLING EQUIPMENT INC.</i> 1629-5917	RICHARD-SIROIS INC.	06 09 78
LES EQUIPEMENTS POWER SURVEY LTEE <i>POWER SURVEY AND EQUIPMENT LTD.</i> 1106-2189	POWER SURVEY AND EQUIPMENT LTD.	14 09 48
LES FETES DE L'AMIANTE INC. 1473-3851	FESTIVAL SUPER POP DE L'AMIANTE INC.	21 01 77
GARDERIE ET MATERNELLE PETITS BOUTS DE CHOUX INC. 1357-2359	GARDERIE PETITS BOUTS DE CHOUX INC.	23 10 74
GRAPHIQUE ALPHA INC. 1231-5867	ALPHAGRAPHIX INC.	17 04 70
INVESTISSEMENTS LEGISTEC INC. <i>LEGISTEC INVESTMENTS INC.</i> 1371-6303	LES PLACEMENTS STOLLMEYER LTEE <i>STOLLMEYER INVESTMENTS LTD.</i>	05 03 75
LES MODES KAY STONE INC. <i>KAY STONE FASHIONS INC.</i> 1115-0182	KAY STONE FASHIONS INC.	18 12 52
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE OUTREMONT LTEE <i>OUTREMONT PLUMBING & HEATING CO. LTD.</i> 1118-0080	OUTREMONT PLUMBING & HEATING CO. LTD.	29 09 60
PROMOREL INC. 1505-0644	LES RELATIONS PUBLIQUES S.D. INC.	22 09 76
REFECTION D'ASPIRATEURS DE MONTREAL INC. <i>VACUUM REBUILDERS OF MONTREAL INC.</i> 1104-8006	VACUUM REBUILDERS OF MONTREAL, INC.	01 08 53
RESTAURANT PAESANO INC. <i>PAESANO RESTAURANT INC.</i> 1119-3497	PAESANO RESTAURANT INC.	09 12 66
LES TRANSPORTS NETWORK (QUEBEC) LIMITEE <i>NETWORK TRANSPORT (QUEBEC) LIMITED</i> 1128-3686	WM. C. NORRIS LIMITED	11 07 33

Fusion des compagnies

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie et sa version	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
CORPORATION SANIBEC M.T.R. 1630-3125	20 ouest, rue King	01 10 78	CORPORATION SANIBEC (MONTREAL) CORPORATION SANIBEC (TROIS-RIVIERES)
DESCHENES & FILS (1969) LTEE 1632-4998	Montréal	01 01 79	TRIMEC LTEE DEBEC LTEE DESCHENES & FILS (1969) LTEE
RADIO INTER-CITE (1978) INC. 1629-4860	1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 923, Montréal	31 08 78	RADIO DRUMMOND LIMITEE RADIO JOLIETTE LIMITEE RADIO RICHELIEU, LIMITEE TELE INTER-CITE QUEBEC LTEE

Le directeur du Service des compagnies.
HUBERT GAUDRY.

76931-0

Lettres patentes (1^{re} partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ALAINMEDIA INC. 1632-4907	Québec	27 12 78
ALUMINIUM R.M. INC. 1632-3552	375, chemin du Fleuve, Les Cèdres	19 12 78
ARTICLES DE SPORT CARMAT ST-JEROME INC. 1632-6803	Saint-Jérôme	08 01 79
LES ASSURANCES CLAUDE SENEAL INC. 1632-1572	Saint-Jean	11 12 78
AU ROYAUME DU BOIS DE FOYER LTEE 1632-7546	1180, boulevard Joyeux, Saint-Alexandre	10 01 79
LE BEARNAIS (1979) INC. 1633-0441	1835, Monseigneur-Plessis, app. 104, ville Vanier	19 01 79
BIJOUTERIE ROBERT HOULE INC. 1633-0581	466, Lamoureux, Sainte-Julie	19 01 79
BILLARD BÉLOEIL INC. 1632-8866	517, boulevard Laurier, Beloeil	15 01 79
PAUL BISSON ET FILS INC. 1631-7976	586, chemin St-Louis, Beauharnois	28 11 78
LES BOIS TOURNES DE BELLECHASSE INC. 1632-8833	176, rue St-Georges, Saint-Lazare	12 01 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
BOUTIQUE BONJOUR INC. 1631-4270	1382, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville	10 01 79
BOUTIQUE LE FENIL INC. 1632-2935	5820, boulevard Royal, Trois-Rivières-Ouest	18 12 78
BOUTIQUE LES SOLDES F.V. INC. 1631-9030	2750, chemin Ste-Foy, plaza Laval, Québec	05 12 78
BOUTIQUE MARIE-MAISON INC. 1632-3008	Saint-Lambert	18 12 78
LA BOUTIQUE REALITE FEMININE INC. 1632-9757	Beloeil	17 01 79
BUREAUX BERNARD INC. 1631-1706	85 nord, Gauthier, Notre-Dame-des-Prairies	07 11 78
GILLES CABANA INC. 1632-4089	Roxton Falls	20 12 78
CAFE JEAN-MARIE INC. 1632-0236	4941, montée St-Jean, Pierrefonds	07 12 78
CARDINAL ET DUBUC INC. 1632-2463	Montréal	19 12 78
CARROUTHEQUE LA TUQUE INC. 1632-9500	471, rue Commerciale, La Tuque	16 01 79
CENTRE AGRICOLE DU NORD INC. 1631-4924	Notre-Dame-du-Nord	20 11 78
LES CHAMPIGNONS J.P. INC. 1633-0144	Montréal	19 01 79
CHASSIS D'AUTO DU CARREFOUR INC. 1631-9865	10866, place Moisan, Montréal-Nord	06 12 78
CINECRAN INC. 1632-7728	6, boulevard des Erables, Iberville	11 01 79
LE CLUB DE SQUASH DU VIEUX MONTREAL LTEE <i>THE OLD MONTREAL SQUASH CLUB LTD.</i> 1632-7769	276, rue St-Jacques, suite 828, Montréal	11 01 79
CLUB ET RESTAURANT DE LA VIEILLE ALLEMAGNE TANNHAUSER INC. 1632-6159	2112, rue Clark, Montréal	03 01 79
COMETAL (1978) INC. 1632-4915	11, rue Dumais, Saint-Romuald-d'Etchemin	27 12 78
CONFECTION EMILE ROY INC. 1633-0979	22, Crépeau, Arthabaska	23 01 79
CONSORTIUM LA BOTTERIE LTEE 1632-3180	1150 ouest, rue Louvain, bureau 400, Montréal	18 12 78
CONSTRUCTION ROGER DAOUST INC. <i>ROGER DAOUST CONSTRUCTION INC.</i> 1632-2109	3390, Mont-Joli, Montréal-Nord	12 12 78
LES CONSTRUCTIONS BOURQUE & CORRIVEAU INC. 1632-9708	Saint-Luc	17 01 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES CONSTRUCTIONS DE L'ANSE-ST-JEAN INC. 1633-1951	(L'Anse-St-Jean), Saint-Jean	25 01 79
LES CONSTRUCTIONS LORETTE INC. 1632-9948	205, rue St-Louis, Loretteville	18 01 79
CONSTRUCTIONS M.R.L. INC. 1632-9021	Saint-Apollinaire	25 01 79
LES CONSULTANTS M.T. INC. 1629-6279	225, rue Villeneuve, Saint-Hyacinthe	26 09 78
G. DANSEREAU INC. 1631-6259	1867, boulevard St-Charles, Lachenaie	23 11 78
DANY, TAILLEUR ET COUTURIER INC. 1633-0516	53-A, rue St-Jacques, Montréal	17 01 79
DAPALYN INC. 1632-2620	Philipsburg	15 12 78
DECOR BOISBRIAND INC. 1631-6473	714, boulevard Châteauneuf, Boisbriand	23 11 78
DECOR D'AUTO J.J. INC. J.J. AUTO DECOR INC. 1632-2125	137, Fairlawn Crescent, Beaconsfield	13 12 78
DECOR FLAMME LTEE	Montréal	13 12 78
DECORATION BLAINVILLE INC. 1632-2232	1125, boulevard Labelle, Blainville	14 12 78
DECORATION MARIE-EVE INC. 1633-1373	3586, boulevard Monseigneur-Gauthier (Giffard) Beauport	25 01 79
DEPANNEUR ET VARIETES CAILLOUX INC. 1632-1184	3345, rue Allard (ville Emard) Montréal	07 12 78
FERNAND DESCHESNES & ASSOCIES, INC. 1632-2166	345, 107 ^e Rue, Shawinigan-Sud	14 12 78
MOZART DESFORGES & FILS INC. 1631-6200	232, rue Hamford, Lachute	23 11 78
ANDRE DESROCHES INC. 1631-5020	3542, boulevard de la Concorde, Laval	17 11 78
DISPARPRIX INC. 1632-2588	Sept-Iles	13 12 78
DUBE, BEAUCHEMIN, BOUCHARD ET ASSOCIES INC. 1632-9427	2815, boulevard Laurier, Sainte-Foy	16 01 79
MICHEL DUQUETTE INC. 1633-0599	877, rue Flamand, Rock Forest	19 01 79
ECOLE DE CONDUITE ROXBORO INC. 1630-1186	10404 ouest, Gouin, Roxboro	03 10 78
LES EDITIONS LA CHOUETTE INC. 1633-0532	512, chemin de la Colline, Sainte-Adèle	19 01 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ELECTRONIQUE G. B. INC. 1630-6862	545, rue Tremblay, Lac-Saint-Charles	23 10 78
ENTREPRENEURS R. & M. GIRARD INC. 1631-6606	3405, rue Latour, Saint-Hubert	24 11 78
LES ENTREPRISES BELANGER & D'AMOURS INC. 1632-4469	325, de Martigny, Varennes	20 12 78
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION MARCEL SEMONIS INC. 1632-0251	Sept-Iles	07 12 78
ENTREPRISES FERMA-THEC INC. 1632-0400	46, rue Camille, Repentigny	06 12 78
LES ENTREPRISES G. CLEROUX INC. 1633-1340	5166 ouest, rue Sherbrooke, app. 5, Montréal	25 01 79
LES ENTREPRISES GIGUERE & SYLVAIN INC. 1632-5722	1342 nord, Beaumont, Thetford Mines	04 01 79
LES ENTREPRISES GUY DANSEREAU LTEE 1631-6242	1876, boulevard St-Charles, Lachenaie	23 11 78
LES ENTREPRISES KUO FENG HONG INC. 1632-5078	984, rue Clark, Montréal	28 12 78
LES ENTREPRISES MICHEL BOIVIN LTEE 1633-0342	84, rue du Roi, Sorel	18 01 79
LES ENTREPRISES MONT-MORRISSETTE LTEE MONT-MORRISSETTE ENTERPRISES LTD. 1633-0011	Blue Sea	18 01 79
LES ENTREPRISES ROCK PAQUIN LTEE 1633-0375	338, place des Trembles, Sorel	18 01 79
ENTREPRISES 7272 INC. 1633-1175	60 ouest, rue St-Jacques, suite 618, Montréal	23 01 79
EPICERIE DESMARAISVILLE LIMITEE 1632-9229	(Desmaraisville) Baie James	12 01 79
EQUIPEMENT DE LAVE-AUTO METROPOLE INC. 1631-9493	169, 2 ^e Avenue, La Salle	05 12 78
LES EQUIPEMENTS M.G.B. INC. 1632-7157	1265, rue Boisbriand, Saint-Bruno-de-Montarville	08 01 79
LES ETIQUETTES F.A.R. INC. 1633-1191	211, rue Lamoureux, Sainte-Julie	23 01 79
EXCAVATION STE-JULIENNE INC. 1632-4410	3633, rang du Cordon, Sainte-Julienne	20 12 78
FERME ROCHERAY INC. 1633-1159	Saint-Pierre-de-Véronne	23 01 79
LES FERMES MARJO INC. 1632-6878	Saint-Alphonse	08 01 79
FERMES PETIT TRIANON INC. 1632-9989	Saint-Pierre-de-Vérone, Pike River	18 01 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
FOSSÉS SEPTIQUES JOLIETTE INC. 1632-5987	587, rang St-Joseph, Sainte-Béatrix	03 01 79
FOURRURES MIRON INC. 1633-0672	8 ouest, rue Blainville, Blainville	19 01 79
G. & B. FRAPPIER & FRÈRES INC. 1630-9973	Windsor	22 11 78
FROMAGES GRENIER INC. 1631-0773	Route Rurale numéro 1, Stanstead	06 11 78
G. & J. SERVICE DE MAINTENANCE INC. 1632-6753	249, 64 ^e Avenue (Chomedey) Laval	08 01 79
GALERIE CAMPEAU INC. 1633-1365	9, chemin de la Coulée (Lac-Beauport) Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport	25 01 79
GALERIE D'ART SEPT-ÎLES INC. 1632-8171	Sept-Îles	10 01 79
GARAGE D'ARGENSON INC. 1632-4030	2501, boulevard Lévesque (Duvernay) Laval	09 01 79
GARAGE J. M. MORIN INC. 1633-1225	35, rue des Erables, Saint-Émile	23 01 79
GARAGE R. ET R. BELANGER INC. 1632-9732	2345, côte Vertu, Saint-Laurent	17 01 79
EMILE GELINAS ET FILS INC. 1632-8155	6773, avenue Beaumont, Shawinigan	10 01 79
GESTION DU CHARME SPORTS INC. DU CHARME SPORTS HOLDING INC. 1632-2828	7375, rue St-André, Montréal	15 12 78
GESTION 417 LTEE 417 MANAGEMENT LTD. 1632-7744	276, rue St-Jacques, suite 828, Montréal	11 01 79
LES GESTIONS MARIUS L'ABBE LTEE 1633-0904	3555, Berri, Montréal	23 01 79
GRAVEL, CHEVROLET-OLDSMOBILE INC. 1632-2554	Saint-Lambert	14 12 78
LE GROUPE SON DE CHICOUTIMI INC. 1631-0856	Chicoutimi	06 11 78
LES HABITATS CONTEMPORAINS INC. 1632-9088	2656, Port-Royal, Sainte-Foy	24 01 79
HAMEL ET ALAIN INC. 1632-9062	2620, rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette	23 01 79
PAUL HERVIEUX ET LOUIS SYLVESTRE INC. 1632-9765	Lavaltrie	17 01 79
HOTEL A. & A. CAMILLE INC. 1631-9642	1 sud, rue Principale, Sutton	05 12 78
LES IMMEUBLES E. LECOMPTE & FILS INC. 1632-0061	Mistassini	07 12 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES IMMEUBLES TRENON INC. 1632-6290	201, boulevard Cimon, La Baie	28 12 78
LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES QUINZE LTEE 1633-0722	Notre-Dame-du-Nord	23 01 79
JIPCO LTEE	Cap-de-la-Madeleine	15 01 79
REAL JOYAL & FILS LTEE	235, Larochelle, Sorel	18 01 79
DESIRE LAPIERRE & FILS INC.	Saint-Edouard-de-Fabre	23 01 79
LECLERC & NOVAK INC.	50, place Crémazie, suite 202, Montréal	23 01 79
LOEMY LTEE	Boucherville	11 12 78
LUSSIER & JOLY INC.	599, Marguerite, Laval	04 01 79
REAL MAILLOUX INC.	Mont-Joli	15 01 79
LA MAISON WANG INC.	112 ouest, Principale, Magog	11 12 78
MAISONS MOBILES LAROCHE INC.	250, route 138, Saint-Luc-de-Laval	26 09 78
GUY MARTINEAU INC.	1235, Ernest-Lavigne, Sillery	10 01 79
MATAGAMI METAL (1978) INC.	Matagami	28 12 78
MATERIAUX J.M. GRONDIN & FILS INC.	213, rue Claude, Lachenaie	14 11 78
D. McLEAN INTERNATIONAL INC.	Montréal	19 12 78
MECANIQUE M. AUBUT INC.	8562, rue Chantenay, Saint-Léonard	05 01 79
MENUISERIE YVES TURCOT LTEE	2540, place Bujold, Boisbriand	15 12 78
MEUBLES JEAN-CLAUDE TREMBLAY LTEE	401, rue St-Joseph, La Tuque	13 12 78
LES MEUBLES L.P.R. INC.	Sainte-Justine	19 12 78
MOTODROME JUNEAU INC.	7595, boulevard des Forges, Trois-Rivières ...	17 01 79
MULTI-GESTIONS N.D.G. INC.	6584, plaza St-Hubert, Montréal	09 01 79
NETTOYEUR VALENCIA INC.	52, place Valencia, Châteauguay	09 01 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CLAUDE OLIGNY & FILS INC. 1632-9724	543, Grand-Rang, Saint-Michel	17 01 79
OPTICAIDE INC. 1631-9964	4905, rue St-Laurent, Montréal	06 12 78
HERVE OUELLETTE (1978) LTEE	3481 est, rue Ontario, Montréal	03 11 78
OXYGENE LAURENDEAU & FILS INC. 1630-6169	Saint-Jean-Port-Joli	18 10 78
PALAIS CANTON INC. 1632-8718	Montréal	12 01 79
PIZZERIA MARINELLA LTEE	Laval	15 01 79
LES PLACEMENTS ANDRE COUTURE INC. 1632-2026	49, rue Georges, Sorel	12 12 78
LES PLACEMENTS B.D.M. INC. 1632-8965	1092, rue Principale, Granby	17 01 79
LES PLACEMENTS L. ST-GERMAIN & FILS LTEE	98A, rue Augusta, Sorel	16 01 79
LES PLACEMENTS I.550 INC. 1632-4758	Alma	20 12 78
LES PLACEMENTS NARVAL INC. 1631-3645	6528, 14 ^e Avenue, Rosemont	14 11 78
LES PRODUITS DE BEAUTE AMBASSADEUR INC. 1633-0664	9930, St-Laurent, Montréal	19 01 79
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC. 1632-4337	1402, 4 ^e Avenue, La Pocatière	27 12 78
PROMOTIONS ACCELERATION, SAGUENAY-LAC- ST-JEAN INC.	Jonquièrre	08 01 79
PRONOB LTEE	33, Papillon, Cap-Santé	23 11 78
PUBLICITE BCP (1978) LTEE	1010 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal	19 12 78
QUINCAILLERIE ARTHUR HARVEY LTEE	La Tuque	23 11 78
RENAM INC. 1632-7348	505, Stinson, ville Saint-Laurent	12 01 79
RESEAU DE VOYAGES QUEBEC INC. TRAVEL NETWORK QUEBEC INC.	Montréal	19 01 79
LES RESIDENCES RUEST INC. 1631-2233	Saint-Marcellin	09 11 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
RESTAURANT FERNANDE CHOQUETTE INC. 1632-7173	1, place Longueuil, Longueuil	09 01 79
RESTAURANT LEOFOO LTEE RESTAURANT LEOFOO LTD. 1632-6274	1101, boulevard St-Laurent, Montréal	28 12 78
ANDRE ROBERT, ENTREPRENEUR ELECTRICIEN INC. 1632-9492	3075, rue Robert, Saint-Jean-Baptiste	16 01 79
LES ROTISSERIES DU HAUT RICHELIEU LTEE..... 1632-2646	Montréal	15 12 78
ROULOTTES BELLEFEUILLE INC..... 1633-0540	1008, rue Bertrand, Bellefeuille	19 01 79
J.P. ROY, ELECTRICIEN INC..... 1632-5243	1197, rue Apollo, Fleurimont	28 12 78
E. & M. ST-ONGE INC..... 1633-0482	1329, route 340, Saint-Télesphore	18 01 79
ANTONIO SAMSON & FILS LTEE 1632-6142	Gaspé	03 01 79
SAVIEM LTEE 1631-8255	3019 est, Sherbrooke, Montréal	21 12 78
SERVICE A DOMICILE J.G.T. INC..... 1632-3826	(Sainte-Thérèse-de-Lisieux) Beauport	19 12 78
LES SERVICES JURISCOMPTA INC..... 1633-1233	172, rue Principale, Saint-Gervais et Protais ..	23 01 79
SOCIETE DE GESTION A.O.C. INC. 1631-7653	1031, Tracy, Chambly	28 11 78
SOCIETE DE GESTION BELLECHASSE LTEE 1632-6233	4880, de Bellechasse, Montréal	28 12 78
LA SOCIETE DE GESTION GIRARD & FRERES INC. 1632-9054	275 ouest, 46 ^e Rue, Charlesbourg	23 01 79
SOCIETE DES EDITIONS P.S. LTEE 1629-1429	1475, Maréchal-Foch, Québec	17 08 78
LA SOCIETE DUGAMON LTEE 1632-6548	1278, boulevard St-Joseph, Roberval	04 01 79
LES SPECIALITES HYDRAULIQUES ST-FELICIEN INC. ... 1632-7827	Saint-Félicien	09 01 79
STRA-T.J. INC..... 1633-1993	Montréal	25 01 79
SYSTEMES DE COMBUSTION CALOSOLAIRE INC. 1632-3750	7032, côte des Neiges, Montréal	19 12 78
TRICOT ANOUSH INC..... 1632-9310	Montréal	12 01 79
TRICOTS ALDUSMAR INC..... ALDUSMAR KNITTING INC. 1632-5706	5434, St-Dominique, 2 ^e étage, Montréal	03 01 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
TURCOTTE, LABERGE, DESROCHERS & ASSOCIES INC. 1631-8412	Métabetchouan	30 11 78
VITRERIE BERGERON INC. 1633-1316	314, rue St-Joseph, Laurier-Station	23 01 79
76931-o	<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.	

Lettres patentes (3^e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES AINES DES JARDINS MONT-BLEU 1632-4204	165, Mont-Bleu, Hull	20 12 78
ASSISTANCE AUX FEMMES BATTUES DE WEST ISLAND INC. <i>WEST ISLAND AID FOR BATTERED WOMEN INC.</i> 1632-6704	8609, Brasswood, app. 9, Pierrefonds	05 01 79
ASSOCIATION CULTURELLE POPULAIRE ITALO- QUEBECOISE 1633-2660	5751, rue Hutchison, Montréal	29 01 79
ASSOCIATION DE LA FAMILLE BOJANAISE INC. 1631-1136	2970, Paradis, Rosemont	03 11 78
ASSOCIATION DES ANCIENS ARTISTES VIETNAMIENS AU CANADA 1632-9203	3115, Appleton, appartement 3, Montréal	30 01 79
ASSOCIATION DES EMPLOYES DE LA REGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES LTEE 1633-1860	4545, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal ..	23 01 79
L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU CENTRE D'ACHATS ST-FRANCOIS (ALCASF) INC. 1632-8593	758, montée du Moulin, Saint-François	15 01 79
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE MANIWAKI INC. ... 1633-2397	178, rue Commerciale, Maniwaki	26 01 79
L'ASSOCIATION DES PECHEURS COTIERS DE LA BAIE- DES-CHALEURS 1633-1886	Saint-Godefroy	25 01 79
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC DES FOURCHES 1631-1144	Sainte-Julienne	05 12 78
ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS EN FORMA- TION DES MAITRES AU SECONDAIRE DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE (A.G.E.F.M.A.S.U.S.) 1630-9536	Université de Sherbrooke, faculté des Arts, Sherbrooke	01 11 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION LATINO-AMERICAINE DE QUEBEC INC. . 1633-2413	Québec	26 01 79
ASSOCIATION TERCIEL	Sainte-Anne-des-Monts	25 01 79
AUBERGE DE JEUNESSE TADOUSSAC	Route 138, Tadoussac	01 06 78
CARREFOUR DE L'ACTION BENEVOLE AUPRES DES JEUNES DE LA REGION 03 1631-5459	Québec	27 11 78
CENTRE DE PRIERE LA VIGNE	Saint-Jérôme	06 11 78
CENTRE-VIE COTE-ST-ANDRE	1457, côte St-André, Sainte-Sophie	18 01 79
LE CERCLE DES ANCIENS DE L'ECOLE GRANDE- RIVIERE 1632-4097	100, rue Broad, Aylmer	20 12 78
CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT-MAURICE INC.	2431, rang Saint-Jean, Saint-Maurice	11 12 78
CLUB DE L'AGE D'OR LES AMIS DE ST-THOMAS	5460, boulevard Payer, Saint-Hubert	30 01 79
CLUB DE L'AGE D'OR ST-CHARLES-DE-DRUMMOND INC. 1633-0920	885, rue Pie-XII, Drummondville	23 01 79
CLUB DE SKI DE FOND DU LAC SIMON INC.	Lac-Simon	25 01 79
CLUB OPTIMISTE ST-CHARLES-BORROMEE	Saint-Charles-Borromée	07 12 78
CLUB SOCIAL DES TROIS-CHEMINS INC.	Montmagny	16 01 79
COMITE DE LOISIRS LAFORCE	Laforce	13 12 78
COMITE SOCIO-CULTUREL SHICKSHOCK DE STE-ANNE- DES-MONTS 1633-2041	Sainte-Anne-des-Monts	25 01 79
COMMUNAUTE CHRETIENNE DE VAL BOISE INC.	4648, Magloire, Rock Forest	26 01 79
LE CONSEIL DES ENTREPRISES DE LEVES CARTO- GRAPHIQUES DU QUEBEC INC. 1633-1498	8, côte de la Fabrique, suite 200, Québec	01 02 79
LES ECOLES D'APRES-MIDI HELLENIQUES UNIES DE MONTREAL METROPOLITAIN UNITED HELLENIC AFTERNOON SCHOOLS OF GREATER MONTREAL 1633-1258	Montréal	23 01 79
L'ENSEMBLE VOCAL ARTS-QUEBEC INC.	122, rue des Oblats LaSalle	15 01 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ESPOIR DE VIE INC. 1633-2298	27, rue du Fleuve, Saint-Joseph-de-Sorel	26 01 79
FEDERATION MOTOCYCLISTE DU QUEBEC INC. 1631-4858	Montréal	20 11 78
LE FESTIVAL DE LA CHANSON DE GRANBY INC. 1632-7793	Granby	09 01 79
FESTIVITES D'HIVER B.L. INC. 1633-1738	Black Lake	25 01 79
LA FETE DES OISEAUX INC. 1633-0433	Lévis	19 01 79
FONDATION MARIE-ROSE	Saint-François-du-Lac	08 12 78
FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LES MALADIES DE LA RETINE ET DE LA CORNEE 1633-1506	Sainte-Foy	01 02 79
FRATERNITE DES ANCIENS DU PAVILLON IVRY-SUR- LE-LAC LTEE 1632-9815	9922, rue St-Laurent Montréal	18 01 79
LA GARDERIE IDEFIXE INC. 1629-9406	Montréal	31 01 79
GARDERIE LA GOELETTE ENCHANTEE INC. 1631-1318	Baie-Saint-Paul	31 01 79
LES GRANDES ORGUES DE LA CATHEDRALE INC. 1629-3755	1900, rue Girouard, Saint-Hyacinthe	10 01 79
LES GRANDS FRERES DE GRANBY ET REGION INC. 1633-3478	120, rue Dufferin, Granby	29 01 79
LA HALTE LES PINSONS INC. 1630-6714	Ecole Père-Marquette, 900, fort St-Louis, Boucherville	19 10 78
LIGUE DE BALLE-MOLLE DES FAUVES	2856, Monsabré, Montréal	30 01 79
LIGUE DE HOCKEY EPONGE LES INDEPENDANTS INC. 1633-2843	96, St-Joseph, Granby	02 02 79
MAISON DE TRANSITION VIVRE	1914, rue Cartier, Saint-Hubert	06 11 78
MONIQUE ET SES COMEDIENS DU 3 ^e AGE INC. 1632-8114	5051 est, Ste-Catherine, Montréal	10 01 79
MOUVEMENT LA FLAMBEE SHERBROOKE INC. 1633-3585	785, chemin Thibault, Sherbrooke	01 02 79
ORGANISATION LAURENTIENNE POUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL 1632-5839	236, rue du Palais Saint-Jérôme	04 01 79
ORGANISATION REGIONALE ANTI-PAUVRETE DE L'ESTRIE INC. 1632-6738	Sherbrooke	05 01 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ORGANISME D'ENTRAIDE D.M.A. 1631-6325	Beauport	23 11 78
LES PEINTRES ASSOCIES DE GRANBY INC. 1633-1076	327, rue Reynolds, Granby	24 01 79
LE PETIT CIRQUE EPIQUE INC. 1632-5680	Montréal	03 01 79
LES POINTES DE DIAMANTS INC. 1633-1100	Saint-Pamphile	24 01 79
SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'ARRONDISSEMENT NATUREL DE L'ARCHIPEL DE MINGAN 1632-6522	1087, de la Digue, Havre-Saint-Pierre	28 12 78
UNISOLEIL INC. 1632-2612	12A, rue Napoléon, Sainte-Thérèse	15 12 78
L'UNITE TRINITAIRE INC. 1631-0898	650, rue Girouard, Saint-Hyacinthe	06 11 78

76931-0

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
ADMINISTRATION A. LAMOTHE INC. 1142-7630	25 11 57	27 12 78	1) Changeant le nom -ancien nom: LES CARRIERES NORMONT LTEE NORMONT QUARRIES LTD. 2) remplaçant les objets; 3) étendant les dispositions.
ALARY, DESROSIERS & ASSOCIES INC. 1461-6841	29 08 75	27 12 78	Modifiant le capital.
ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICE ET DE POMPIERS DU QUEBEC QUEBEC ASSOCIATION OF POLICE & FIRE CHIEFS 1245-7354	17 04 39	06 09 78	Changeant le nom -ancien nom: L'ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICE ET POMPIERS DE LA PROVINCE DE QUEBEC PROVINCE OF QUEBEC POLICE AND FIRE CHIEFS ASSOCIATION.
AUTO L. MORIN INC. 1461-5280	22 08 75	02 02 79	Changeant le nom -ancien nom: JALMO INC.
BELSAR, LIMITEE 1160-5185	09 04 54	16 01 79	Modifiant le capital.
BERNIER & OUELLET INC. 1628-8862	09 08 78	28 12 78	Changeant le siège social. 8732 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
JEAN BERTRAND INC. 1337-8591	06 08 73	11 12 78	1) Changeant le nom-ancien nom: CENTRE DE MOTONEIGES LAVAL INC.; 2) étendant les objets; 3) étendant les autres dispositions des lettres patentes.
LES BOBINES ST-LAURENT LTEE ST-LAWRENCE RELLS LTD. 1356-6088	15 05 74	24 01 79	Changeant le nom-ancien nom: BOITES CONTREPLAQUEES ST-LAURENT (1974) LTEE ST-LAWRENCE PLYWOOD BOXES (1974) LTD.
PAT BOUVRETTE & FILS INC. 1139-5753	23 01 56	27 11 78	Modifiant le capital.
CENTRE DE SUSPENSION INTERNATIONAL INC. 1336-0227	08 03 73	20 11 78	Modifiant le capital.
CENTRE DU FILM SUR L'ENVIRONNEMENT. MAURICIE CEFEM 1630-3760	10 11 78	25 01 79	Changeant le nom-ancien nom: CENTRE DU FILM SUR L'ENVIRONNEMENT, MAURICIE C.F.E.M.
LES CHARPENTES METALLIQUES ECONOMIQUES INC. ECONOMIC STRUCTURAL STEEL INC. 1118-0635	10 12 62	10 01 79	Changeant le nom-ancien nom: ECONOMIC STRUCTURAL STEEL INC.
CLEYN & TINKER INC. 1146-933	01 08 62	19 12 78	Modifiant le capital-actions.
CLINIQUE D'ANESTHESIE ET DE REANIMATION D'ARTHABASKA INC. 1232-6526	02 10 68	30 01 79	Modifiant le capital.
CLUB DE GOLF LEVIS INC. 1263-6361	10 03 55	20 12 78	Augmentant le capital.
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC. 1301-1655	26 11 53	16 01 79	1) Changeant le nom-ancien nom: LAVAL FIGURE SKATING CLUB INC.; 2) étendant les objets; 3) augmentant la valeur des biens immobiliers; 4) changeant le siège social à LAVAL.
CREDIT LYONNAIS CANADA LIMITEE 1357-1542	10 06 74	21 12 78	Modifiant le capital.
DEKER INC. 1330-7020	24 04 73	29 06 78	1) Changeant le nom-ancien nom: CHAVAC LTEE; 2) réduisant le capital.
DELTA-DES GOUVERNEURS INC. 1158-4794	06 12 60	27 12 78	Modifiant le capital.
DESCHENES ET LANDRY INC. 1331-1576	08 06 73	30 01 79	Etendant les objets.
DEVAM INC. 1154-0648	28 02 68	24 01 79	1) Etendant les objets; 2) étendant les dispositions.
DURO LAM LIMITED 1140-4811	19 03 47	27 12 78	Augmentant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L. P.S. Date	Modifications
LES ENTREPRISES GEORGES BOULANGER INC. 1481-1830	01 12 75	28 12 78	Modifiant le capital.
LES ENTREPRISES LAURENAT INC. 1365-7846	12 06 75	13 12 78	Augmentant le capital.
LES ENTREPRISES ROBERT COTE INC. 1208-3713	18 05 71	31 01 79	Modifiant le capital.
ENTREPRISES VALGARD INC. 1178-8494	20 09 68	29 12 78	Changeant le nom—ancien nom: Hybridex Inc.
ENVIRO-SYSTEMES INC. 1624-2901	13 03 78	02 02 79	Etendant les objets.
LES EQUIPEMENTS LAGUE LTEE 1162-7163	18 08 60	04 01 79	Modifiant le capital.
EQUIPEMENTS R.L. INC. 1354-5645	19 02 74	19 12 78	1) Changeant le nom—ancien nom: LES PLACEMENTS LAGUE LIMITEE; 2) étendant les objets.
FEDERATION HELLENIQUE DES PARENTS ET DES GARDIENS DE MONTREAL 1258-9784	01 05 70	12 01 79	Augmentant la valeur des biens immobiliers.
FEDERATION QUEBECOISE DE SKI..... <i>QUEBEC SKI FEDERATION</i> 1314-7699	24 10 68	24 01 79	1) Changeant le nom—ancien nom: ASSOCIATION CANADIENNE DE SKI AMATEUR (DIVISION DU QUEBEC) CANADIAN AMATEUR SKI ASSOCIATION (QUEBEC DIVISION); 2) modifiant les objets.
FROID NATIONAL INC. 1104-7511	11 06 34	17 01 79	Changeant le nom—ancien nom: INDUSTRIES N.C.E. INC.
FROMAGERIE QUEBEC (1979) INC. 1261-3071	07 01 71	23 01 79	Changeant le nom—ancien nom: FROMAGERIE BERGERON LTEE.
GALERIES ST-MICHEL-DES-SAINTS INC. 1629-4316	31 08 78	10 01 79	Modifiant le capital.
GAUDETTE, CHAPDELAIN & ASSOCIES INC. 1627-3930	12 06 78	26 01 79	Modifiant les objets.
GOLF DALLAIRE INC. 1330-0371	11 06 73	29 01 79	Etendant les objets.
LES HABITATIONS DE CHANDLER INC. 1626-5969	17 05 78	31 10 78	1) Abroger objets; 2) remplacer objets; 3) étendre autres disposition.
LES HABITATIONS M.S.A. INC. 1627-0480	31 05 78	16 01 79	Modifiant le capital.
HUDON ET DEAUDELIN LTEE 1251-4790	18 09 58	03 01 79	Modifiant le capital.
LES IMMEUBLES ANDRE BEAUSEJOUR LTEE 1469-2370	16 08 76	28 12 78	Changeant le nom—ancien nom: LES IMMEUBLES GENPAR INC.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation			L.P.S.			Modifications
						Date	
LES INDUSTRIES DE QUEBEC LIMITEE <i>QUEBEC INDUSTRIES, LIMITED</i> 1288-8723	07	02	27	20	11	78	1) Changeant le nom-ancien nom: QUEBEC INDUSTRIES, LIMITED; 2) modifiant le capital.
LES INVESTISSEMENTS JIB LTEE <i>JIB INVESTMENTS LTD.</i> 1268-5707	29	12	58	12	12	78	1) Changeant le nom-ancien nom: JIB INVESTMENTS LTD.; 2) modifiant le capital.
LES LOCATIONS INUIT LTEE..... 1479-0265	29	06	77	28	12	78	Modifiant le capital.
MARINA JEAN BEAUDOIN INC. 1339-3004	03	07	73	11	12	78	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
JACQUES PAQUET DECOR INC. 1160-9096	30	09	65	15	12	78	Changeant le nom-ancien nom: PAQUET DECOR, INC.
LES PLACEMENTS CORRADINO RIVERA INC. 1625-4203	13	04	78	27	12	78	Modifiant le capital.
PREMIERE SOCIETE DE COMMERCE LTEE .. <i>PREMIER TRADING CO. LTD.</i> 1288-8400	29	09	45	19	12	78	1) Changeant le nom-ancien nom: PREMIER TRADING CO. LTD.; 2) augmentant le capital.
PRETS ET INVESTISSEMENTS MAGDA INC. . 1630-0469	26	09	78	23	11	78	Modifiant les privilèges et restrictions.
PROULX, PONTIAC-BUICK LTEE 1243-5822	27	01	66	15	11	78	Changeant le nom-ancien nom: SOREL AUTO ELECTRIC CORPORATION.
QUEBEC STITCHDOWN SHOE LIMITED..... 1346-5356	21	09	45	01	12	78	Modifiant le capital.
RAY LITHO INC. 1125-9355	22	11	61	23	01	79	Changeant le nom-ancien nom: RAY LITHO SERVICE INC.
LES RENOVATIONS JACQUES BENOIST LIMITEE 1480-8414	12	11	75	05	12	77	Changeant le nom-ancien nom: CONSTRUCTION BENOIST ET GIARD LIMITEE.
RESTAURANT BERTINET (1974) INC. 1359-8057	21	10	74	28	12	78	Modifiant le capital.
RESTAURANTS & MOTELS INTER-CITE INC. 1260-8329	27	05	66	28	12	78	Modifiant le capital-actions.
ROUILLIER & FILS LTEE 1283-0048	05	05	65	11	12	78	Modifiant le capital.
SAVARD, MASSE ET ASSOCIES INC..... 1505-4562	27	10	76	08	01	79	Changeant le nom-ancien nom: SAVARD, CHOQUETTE ET ASSOCIES INC.
SERVICE YVON LAVOIE INC. 1506-0916	16	08	77	09	01	79	Changeant le nom-ancien nom: D'ASTOUS & ST-PIERRE INC.
SERVICES FARMICO INC. 1331-7433	22	06	73	24	01	79	Modifiant le capital.
LES TRANSPORTS MATAGAMI LTEE..... 1274-6707	08	07	71	30	11	78	Modifiant le capital.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Avis de correction (Lettres patentes supplémentaires)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes supplémentaires de la corporation ou compagnie suivante:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
LES INDUSTRIES PROVINCIALES LIMITEE .. 1182-3648	14 03 45	08 01 78	Remplaçant la date d'émission: 8 janvier 1978 par: 8 janvier 1979. <i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY,
76931-o			

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (1972, chapitre 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

- I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)**
- II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)**
- III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)**

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

Divisions administratives	Secteurs	Décisions		Couleur	Dossiers	
		Numérotation			Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	} Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	—	Vert pâle	— M	Série: 400000
Transport en vrac (Location)		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-32242
25904-V-3-D

KEN SNIDER CARTAGE LIMITED

Albert street, Midland
(Ontario)
Adresse postale:
Post Office Box 271,
Midland
(Ontario)
Au Québec:
2020, Université
suite 1738, Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H3A 2A5

Requête amendée:

La requérante a fait une demande à la Commission des transports du Québec, laquelle a été publiée à la *Gazette officielle du Québec* numéro 21 du 03-06-1978 à la page 6896.

La requérante demande au terme de la présente que ladite requête soit amendée pour qu'elle se lise dorénavant comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Montréal à la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette), à destination de Midland en Ontario, pour le transport de marchandises pour le compte de Ogilvie Mills Ltd., et retour.

Rôle M-37648
30003-327-DT

BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC

1259, rue Berri app. 400
Montréal, Qué.

Modification tarifaire:

Requête amendée:

Augmentation générale des taux et frais par le transport des marchandises de/ou au territoire de la Baie James.

4,6%

Les taux et frais du territoire de la Baie James touchés par cette augmentation générale sont publiés au tarif 101-D pages 1034 à 1090 inclusivement.

Les taux de la Baie James restent toujours exception au supplément de la surtaxe temporaire pour carburant à moins d'avis contraire écrit.

Nous demandons que cette requête devienne exécutoire le ou avant le 15 février 1979 et ce, en vertu du Règlement 2H-2.58-1.

Fixation de taux point à point suivants:

Tarifs inter-sites pour les expéditions dans une seule direction

	Opinaca	Eastmain	Camp Lac-Hélène	Camp Duncan	Piste LG-2	Lac-Denise	LG-1	Radisson	Piste LG-3	Goélette	LG-4	LG-3	Mirage	LG-2	NBR-1 et 2	La Sarcelle	Piste LG-4	Fort-George	NBR-3	Polaris
1. Opinaca		1B	1C	1D	1E	1F	1G	1H	1I	1J	1K	1L	1M	1N	1O	1P	1Q	1R	1S	1T
2. Eastmain	2A		2C	2D	2E	2F	2G	2H	2I	2J	2K	2L	2M	2N	2O	2P	2Q	2R	2S	2T
3. C. Lac-Hélène	3A	3B	3C	3D	3E	3F	3G	3H	3I	3J	3K	3L	3M	3N	3O	3P	3Q	3R	3S	3T
4. Camp Duncan	4A	4B	4C	4D	4E	4F	4G	4H	4I	4J	4K	4L	4M	4N	4O	4P	4Q	4R	4S	4T
5. Piste LG-2	5A	5B	5C	5D	5E	5F	5G	5H	5I	5J	5K	5L	5M	5N	5O	5P	5Q	5R	5S	5T
6. Lac-Denise	6A	6B	6C	6D	6E	6F	6G	6H	6I	6J	6K	6L	6M	6N	6O	6P	6Q	6R	6S	6T
7. LG-1	7A	7B	7C	7D	7E	7F	7G	7H	7I	7J	7K	7L	7M	7N	7O	7P	7Q	7R	7S	7T
8. Radisson	8A	8B	8C	8D	8E	8F	8G	8H	8I	8J	8K	8L	8M	8N	8O	8P	8Q	8R	8S	8T
9. Piste LG-3	9A	9B	9C	9D	9E	9F	9G	9H	9I	9J	9K	9L	9M	9N	9O	9P	9Q	9R	9S	9T
10. Goélette	10A	10B	10C	10D	10E	10F	10G	10H	10I	10J	10K	10L	10M	10N	10O	10P	10Q	10R	10S	10T
11. LG-4	11A	11B	11C	11D	11E	11F	11G	11H	11I	11J	11K	11L	11M	11N	11O	11P	11Q	11R	11S	11T
12. LG-3	12A	12B	12C	12D	12E	12F	12G	12H	12I	12J	12K	12L	12M	12N	12O	12P	12Q	12R	12S	12T
13. Mirage	13A	13B	13C	13D	13E	13F	13G	13H	13I	13J	13K	13L	13M	13N	13O	13P	13Q	13R	13S	13T
14. LG-2	14A	14B	14C	14D	14E	14F	14G	14H	14I	14J	14K	14L	14M	14N	14O	14P	14Q	14R	14S	14T
15. NBR 1-2	15A	15B	15C	15D	15E	15F	15G	15H	15I	15J	15K	15L	15M	15N	15O	15P	15Q	15R	15S	15T
16. La Sarcelle	16A	16B	16C	16D	16E	16F	16G	16H	16I	16J	16K	16L	16M	16N	16O	16P	16Q	16R	16S	16T
17. Piste LG-4	17A	17B	17C	17D	17E	17F	17G	17H	17I	17J	17K	17L	17M	17N	17O	17P	17Q	17R	17S	17T
18. Fort-George	18A	18B	18C	18D	18E	18F	18G	18H	18I	18J	18K	18L	18M	18N	18O	18P	18Q	18R	18S	18T
19. NBR-3	19A	19B	19C	19D	19E	19F	19G	19H	19I	19J	19K	19L	19M	19N	19O	19P	19Q	19R	19S	19T
20. Polaris	20A	20B	20C	20D	20E	20F	20G	20H	20I	20J	20K	20L	20M	20N	20O	20P	20Q	20R	20S	

<i>De à Matagami</i>	30 000	40 000	50 000	60 000	70 000	80 000
NBR 1 et 2	0,78 (30 769)	0,60 (40 833)	0,49 (57 551)	0,47 (61 063)	0,41 (72 195)	0,37
NBR 3	0,85 (30 117)	0,64 (41 406)	0,53 (57 735)	0,51 (61 764)	0,45 (71 111)	0,40
Opinaca	0,96 (30 416)	0,73 (41 780)	0,61 (57 049)	0,58 (61 551)	0,51 (72 156)	0,46
Eastmain	0,98 (30 204)	0,74 (41 891)	0,62 (57 096)	0,59 (61 694)	0,52 (72 307)	0,47
La Sarcelle	0,99 (30 707)	0,76 (41 447)	0,63 (57 142)	0,60 (61 833)	0,53 (72 452)	0,48
Lac-Hélène	1,09 (30 825)	0,84 (41 666)	0,70 (56 571)	0,66 (62 575)	0,59 (71 864)	0,53
Piste LG-2	1,11 (30 630)	0,84 (41 764)	0,71 (56 619)	0,67 (62 686)	0,60 (72 000)	0,53
Duncan	1,11 (30 630)	0,85 (41 764)	0,71 (56 619)	0,67 (62 686)	0,60 (72 000)	0,54
LG-2	1,14 (30 526)	0,87 (41 954)	0,72 (56 712)	0,70 (61 884)	0,62 (73 442)	0,56
Lac-Denise	1,12 (30 714)	0,86 (41 860)	0,72 (56 666)	0,68 (62 794)	0,60 (72 131)	0,55
LG-1	1,20 (30 924)	0,92 (41 847)	0,76 (56 883)	0,72 (62 328)	0,64 (72 615)	0,57
Fort-George	1,23 (30 569)	0,95 (42 021)	0,79 (56 962)	0,75 (62 533)	0,67 (71 641)	0,62
Piste LG-3	1,16 (30 427)	0,90 (42 134)	0,75 (56 800)	0,71 (62 112)	0,63 (72 380)	0,57
Goélette	1,20 (30 847)	0,92 (41 758)	0,78 (56 842)	0,74 (62 222)	0,66 (72 500)	0,59
Camp LG-3	1,20 (30 666)	0,92 (41 847)	0,78 (56 883)	0,74 (62 328)	0,66 (72 615)	0,59
Mirage	1,27 (30 866)	0,98 (41 836)	0,82 (57 073)	0,78 (61 923)	0,70 (73 043)	0,63
Piste LG-4	1,36 (30 724)	1,06 (41 981)	1,08 (56 629)	0,84 (62 500)	0,75 (72 533)	0,70
Camp LG-4	1,40 (30 921)	1,08 (41 743)	0,92 (57 362)	0,87 (61 954)	0,78 (72 727)	0,71
Polaris	1,48 (30 810)	1,14 (42 105)	0,96 (56 875)	0,91 (62 307)	0,81 (73 086)	0,74
Némisco	0,94	0,72	0,59	0,57	0,50	0,45
<i>De Matagami à</i>	30 000	40 000	50 000	60 000	70 000	80 000
NBR 1 et 2	2,00 (31 200)	1,56 (43 589)	1,36 (55 588)	1,26 (63 888)	1,15 (75 130)	1,08
NBR 3	1,45 (31 172)	1,13 (42 920)	0,97 (55 670)	0,90 (63 777)	0,82 (75 121)	0,77
Opinaca	3,02 (31 390)	2,37 (43 881)	2,08 (55 096)	1,91 (64 502)	1,76 (75 909)	1,67
Eastmain	3,13 (31 309)	2,45 (44 081)	2,16 (55 000)	1,98 (64 696)	1,83 (76 065)	1,74
La Sarcelle	3,23 (31 455)	2,54 (44 094)	2,24 (54 910)	2,05 (64 536)	1,89 (76 190)	1,80
Lac-Hélène	3,80 (31 473)	2,99 (44 147)	2,64 (55 000)	2,42 (64 793)	2,24 (76 071)	2,13
Piste LG-2	3,88 (31 443)	3,05 (44 262)	2,69 (54 888)	2,46 (64 615)	2,29 (76 140)	2,17
Duncan	3,89 (31 465)	3,06 (44 281)	2,71 (54 907)	2,48 (64 637)	2,29 (76 157)	2,18
LG-2	4,05 (31 428)	3,18 (44 200)	2,82 (55 106)	2,58 (64 594)	2,39 (76 317)	2,27
Lac-Denise	3,97 (31 457)	3,13 (44 249)	2,77 (54 801)	2,53 (64 743)	2,34 (76 239)	2,23
LG-1	4,43 (31 473)	3,48 (44 236)	3,09 (54 918)	2,82 (64 768)	2,61 (76 307)	2,48
Fort-George	4,65 (31 533)	3,65 (44 246)	3,24 (54 798)	2,97 (64 779)	2,75 (76 483)	2,61
Piste LG-3	4,27 (31 455)	3,36 (44 328)	2,97 (54 747)	2,71 (64 833)	2,51 (76 175)	2,39

<i>De Matagami à</i>	30 000	40 000	50 000	60 000	70 000	80 000		
Goëlette	4,37 (31 487)	3,42 (44 186)	3,03 (54 868)	2,78 (64 964)	2,58 (76 279)	2,46		
Camp LG-3	4,47 (31 428)	3,53 (44 318)	3,12 (54 807)	2,86 (64 842)	2,65 (76 363)	2,51		
Mirage	4,91 (31 527)	3,88 (44 315)	3,44 (54 752)	3,14 (64 856)	2,91 (76 413)	2,77		
Piste LG-4	5,56 (31 582)	4,40 (44 305)	3,90 (54 755)	3,57 (65 070)	3,30 (76 363)	3,14		
Camp LG-4	5,78 (31 557)	4,57 (44 298)	4,06 (54 801)	3,70 (65 067)	3,44 (76 268)	3,28		
Polaris	6,22 (31 511)	4,91 (44 387)	4,36 (54 758)	3,97 (65 062)	3,68 (76 314)	3,53		
Némisco	2,91	2,29	2,03	1,86	1,71	1,62		
Item no 14100								
	<i>G</i>	<i>A</i>	30 000	40 000	50 000	60 000	70 000	80 000
1B	20		0,27	0,21	0,19	0,17	0,16	0,15
1C	18	104	1,40	1,11	1,00	0,90	0,84	0,81
1D	22	116	1,59	1,26	1,13	1,03	0,96	0,92
1E	15	121	1,55	1,23	1,10	1,00	0,94	0,90
1F	19	128	1,68	1,33	1,20	1,09	1,01	0,98
1G	51	128	2,11	1,67	1,50	1,36	1,27	1,22
1H	15	143	1,80	1,42	1,28	1,16	1,08	1,04
1I	73	93	2,02	1,60	1,43	1,30	1,21	1,17
1J	80	93	2,11	1,67	1,50	1,36	1,27	1,22
1K	209	93	3,84	3,04	2,72	2,48	2,31	2,22
1L	92	93	2,27	1,80	1,61	1,47	1,37	1,31
1M	132	93	2,81	2,23	1,99	1,81	1,69	1,62
1N	15	142	1,79	1,42	1,27	1,15	1,08	1,04
1O	17	97	1,31	1,04	0,93	0,85	0,79	0,76
1P	24		0,32	0,26	0,23	0,21	0,19	0,19
1Q	192	90	3,58	2,84	2,54	2,31	2,15	2,07
1R	72	128	2,39	1,90	1,70	1,54	1,44	1,39
1S	16	155	1,94	1,54	1,38	1,25	1,17	1,13
1T	248	94	4,38	3,47	3,10	2,82	2,63	2,53
2C	30	104	1,56	1,24	1,11	1,01	0,94	0,91
2D	34	116	1,75	1,39	1,24	1,13	1,05	1,01
2E	27	121	1,71	1,36	1,22	1,10	1,03	0,99
2F	31	128	1,84	1,46	1,31	1,19	1,11	1,07
2G	63	128	2,27	1,80	1,61	1,47	1,37	1,32
2H	27	144	1,97	1,56	1,40	1,27	1,19	1,14
2I	85	93	2,18	1,73	1,55	1,40	1,31	1,26
2J	92	93	2,27	1,80	1,61	1,47	1,37	1,31
2K	221	93	4,00	3,17	2,84	2,58	2,41	2,31
2L	104	93	2,43	1,93	1,73	1,57	1,47	1,41
2M	144	93	2,97	2,35	2,11	1,91	1,79	1,72
2N	27	142	1,95	1,54	1,38	1,26	1,17	1,13
2O	29	97	1,47	1,17	1,04	0,95	0,80	0,85
2P	44		0,59	0,47	0,42	0,38	0,35	0,34
2Q	204	93	3,78	2,99	2,68	2,43	2,27	2,18
2R	84	128	2,56	2,03	1,81	1,65	1,54	1,48
2S	28	155	2,11	1,67	1,50	1,36	1,27	1,22
2T	260	93	4,53	3,59	3,21	2,92	2,72	2,62
3D	10	12	0,27	0,21	0,19	0,17	0,16	0,16
3E	3	17	0,23	0,18	0,16	0,15	0,14	0,13
3F	7	24	0,36	0,29	0,26	0,23	0,22	0,21
3G	39	24	0,79	0,63	0,56	0,51	0,48	0,46
3H	3	40	0,49	0,39	0,35	0,31	0,29	0,28

Item no 14100									
	G	A	30 000	40 000	50 000	60 000	70 000	80 000	
3I	61	11	0,94	0,75	0,67	0,61	0,57	0,54	
3J	68	11	1,04	0,82	0,73	0,67	0,62	0,60	
3K	197	11	2,77	2,19	1,96	1,78	1,66	1,60	
3L	80	11	1,20	0,95	0,85	0,77	0,72	0,69	
3M	120	11	1,73	1,37	1,23	1,12	1,04	1,00	
3N	3	38	0,46	0,37	0,33	0,30	0,28	0,27	
3O	5	201	2,31	1,83	1,64	1,49	1,39	1,34	
3P	42	104	1,72	1,37	1,22	1,11	1,04	1,00	
3Q	180	11	2,54	2,01	1,80	1,64	1,53	1,47	
3R	60	24	1,07	0,85	0,76	0,69	0,65	0,62	
3S	4	259	2,94	2,33	2,09	1,90	1,77	1,71	
3T	236	11	3,29	2,61	2,33	2,12	1,98	1,90	
4E	7	5	0,15	0,12	0,11	0,10	0,09	0,09	
4F	11	12	0,28	0,22	0,20	0,18	0,17	0,16	
4G	43	12	0,71	0,56	0,50	0,46	0,43	0,41	
4H	7	28	0,41	0,32	0,29	0,26	0,24	0,24	
4I	65	23	1,13	0,89	0,80	0,73	0,68	0,65	
4J	72	23	1,22	0,97	0,87	0,79	0,74	0,71	
4K	201	23	2,96	2,34	2,09	1,90	1,78	1,71	
4L	84	23	1,38	1,10	0,98	0,89	0,83	0,80	
4M	124	23	1,92	1,52	1,36	1,24	1,15	1,11	
4N	7	26	0,38	0,30	0,27	0,25	0,23	0,22	
4O	9	213	2,50	1,98	1,77	1,61	1,51	1,45	
4P	46	116	1,91	1,52	1,36	1,23	1,15	1,11	
4Q	184	23	2,73	2,16	1,93	1,76	1,64	1,57	
4R	64	12	0,99	0,79	0,70	0,64	0,60	0,57	
4S	10	271	3,16	2,50	2,24	2,04	1,90	1,83	
4T	240	23	3,48	2,75	2,46	2,24	2,09	2,01	
5F	4	7	0,13	0,10	0,09	0,08	0,08	0,08	
5G	36	7	0,56	0,44	0,40	0,36	0,34	0,32	
5H		23	0,26	0,20	0,18	0,17	0,15	0,15	
5I	58	28	1,09	0,86	0,77	0,70	0,66	0,63	
5J	28	65	1,10	0,87	0,78	0,71	0,66	0,64	
5K	194	28	2,92	2,31	2,07	1,88	1,75	1,68	
5L	77	28	1,35	1,07	0,96	0,87	0,81	0,78	
5M	117	28	1,88	1,49	1,33	1,21	1,13	1,09	
5N		21	0,23	0,19	0,17	0,15	0,14	0,14	
5O	2	218	2,46	1,95	1,75	1,59	1,48	1,43	
5P	39	121	1,87	1,48	1,33	1,21	1,13	1,09	
5Q	177	28	2,69	2,13	1,90	1,73	1,62	1,55	
5R	57	7	0,84	0,67	0,60	0,54	0,51	0,49	
5S	3	276	3,12	2,47	2,22	2,01	1,83	1,81	
5T	233	28	3,44	2,72	2,44	2,22	2,07	1,99	
6G	32		0,43	0,34	0,30	0,28	0,26	0,25	
6H	4	16	0,23	0,18	0,16	0,15	0,14	0,13	
6I	62	35	1,22	0,97	0,87	0,79	0,74	0,71	
6J	69	35	1,32	1,04	0,93	0,85	0,79	0,76	
6K	198	35	3,05	2,41	2,16	1,96	1,83	1,76	
6L	81	35	1,48	1,17	1,05	0,95	0,89	0,85	
6M	121	35	2,02	1,60	1,43	1,30	1,21	1,16	
6N	4	14	0,21	0,17	0,15	0,14	0,13	0,12	
6O	6	225	2,59	2,05	1,84	1,67	1,56	1,50	
6P	43	128	2,01	1,59	1,42	1,29	1,21	1,16	

Item no 14100	G	A	30 000	40 000	50 000	60 000	70 000	80 000
6Q	181	35	2,82	2,23	2,00	1,82	1,70	1,63
6R	53		0,71	0,56	0,50	0,46	0,43	0,41
6S	7	283	3,25	2,58	2,31	2,10	1,96	1,89
6T	237	35	3,57	2,83	2,53	2,30	2,15	2,06
7H	36	16	0,66	0,52	0,47	0,43	0,40	0,38
7I	94	35	1,65	1,31	1,17	1,06	0,99	0,95
7J	101	35	1,75	1,38	1,24	1,13	1,05	1,01
7K	230	35	3,48	2,75	2,46	2,24	2,09	2,01
7L	113	35	1,91	1,51	1,35	1,23	1,15	1,10
7M	153	35	2,44	1,94	1,73	1,57	1,47	1,41
7N	36	14	0,64	0,51	0,45	0,41	0,38	0,37
7O	38	225	3,02	2,39	2,15	1,95	1,82	1,75
7P	75	128	2,44	1,93	1,73	1,57	1,47	1,41
7Q	213	35	3,25	2,57	2,30	2,00	1,95	1,88
7R	21		0,28	0,22	0,20	0,18	0,17	0,16
7S	39	283	3,68	2,92	2,61	2,38	2,22	2,13
7T	269	35	4,00	3,17	2,84	2,58	2,40	2,31
8I	58	51	1,35	1,07	0,96	0,87	0,81	0,77
8J	65	51	1,44	1,14	1,02	0,93	0,87	0,83
8K	194	51	3,17	2,51	2,25	2,04	1,91	1,83
8L	77	51	1,60	1,27	1,14	1,03	0,96	0,93
8M	117	51	2,14	1,69	1,52	1,38	1,29	1,24
8N		4	0,04	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03
8O	2	240	2,70	2,14	1,92	1,75	1,63	1,57
8P	39	143	2,12	1,68	1,50	1,37	1,28	1,23
8Q	177	51	2,70	2,33	2,09	1,90	1,77	1,70
8R	57	16	0,94	0,75	0,67	0,61	0,57	0,55
8S	3	299	3,38	2,68	2,40	2,18	2,04	1,96
8T	233	51	3,70	2,93	2,62	2,38	2,22	2,14
9J	7		0,09	0,07	0,07	0,06	0,06	0,05
9K	136		1,83	1,45	1,30	1,18	1,10	1,05
9L	19		0,26	0,20	0,18	0,16	0,15	0,15
9M	59		0,79	0,63	0,56	0,51	0,48	0,46
9N	58	49	1,33	1,05	0,94	0,85	0,80	0,77
9O	60	190	2,93	2,32	2,08	1,89	1,76	1,69
9P	97	93	2,34	1,85	1,66	1,51	1,41	1,35
9Q	119		1,60	1,27	1,13	1,03	0,96	0,92
9R	115	35	1,93	1,53	1,37	1,25	1,16	1,12
9S	59	248	3,56	2,82	2,53	2,30	2,14	2,06
9T	175		2,35	1,86	1,66	1,51	1,41	1,36
10K	129		1,73	1,37	1,23	1,12	1,04	1,00
10L	26		0,35	0,28	0,25	0,22	0,21	0,20
10M	46		0,62	0,49	0,44	0,40	0,37	0,36
10N	65	49	1,42	1,12	1,01	0,91	0,85	0,82
10O	67	190	3,02	2,39	2,14	1,95	1,82	1,75
10P	104	93	2,43	1,93	1,73	1,57	1,46	1,44
10Q	112		1,50	1,19	1,06	0,97	0,90	0,87
10R	122	35	2,03	1,61	1,44	1,31	1,22	1,17
10S	66	248	3,65	2,90	2,59	2,36	2,20	2,12
10T	168		2,26	1,79	1,60	1,45	1,35	1,30
11L	155		2,08	1,65	1,47	1,34	1,25	1,20
11M	195		2,62	2,07	1,85	1,69	1,57	1,51
11N	194	49	3,15	2,50	2,23	2,03	1,89	1,82
11O	196	190	4,75	3,76	3,37	3,06	2,86	2,75
11P	233	93	4,17	3,30	2,95	2,68	2,50	2,41

Item no 14100

	G	A	30 000	40 000	50 000	60 000	70 000	80 000
11Q	17		0,23	0,18	0,16	0,15	0,14	0,13
11R	251	35	3,76	2,98	2,66	2,42	2,26	2,17
11S	195	248	5,39	4,27	3,82	3,47	3,24	3,12
11T	39		0,52	0,41	0,37	0,34	0,31	0,30
12M	40		0,54	0,43	0,38	0,35	0,32	0,31
12N	77	49	1,58	1,25	1,12	1,02	0,95	0,91
12O	79	190	3,18	2,52	2,26	2,05	1,92	1,84
12P	116	93	2,60	2,06	1,84	1,67	1,56	1,50
12Q	138		1,85	1,47	1,31	1,19	1,11	1,07
12R	134	35	2,19	1,73	1,55	1,41	1,32	1,26
12S	78	248	3,81	3,02	2,71	2,46	2,30	2,21
12T	194		2,60	2,06	1,84	1,68	1,56	1,50
13N	117	49	2,12	1,68	1,50	1,36	1,27	1,22
13O	119	190	3,72	2,95	2,64	2,40	2,24	2,15
13P	156	93	3,13	2,48	2,22	2,02	1,88	1,81
13Q	178		2,39	1,89	1,69	1,54	1,44	1,38
13R	174	35	2,73	2,16	1,93	1,76	1,64	1,57
13S	118	248	4,35	3,45	3,09	2,81	2,62	2,52
13T	234		3,14	2,49	2,22	2,02	1,89	1,81
14O	2	239	2,69	2,14	1,91	1,74	1,62	1,56
14P	39	142	2,11	1,67	1,50	1,36	1,27	1,22
14Q	177	49	2,92	2,32	2,07	1,88	1,76	1,69
14R	57	14	0,92	0,73	0,65	0,59	0,55	0,53
14S	3	297	3,35	2,66	2,38	2,16	2,02	1,95
14T	233	49	3,68	2,91	2,60	2,37	2,21	2,12
15P	41	97	1,63	1,29	1,16	1,05	0,98	0,95
15Q	177	190	4,50	3,56	3,19	2,90	2,71	2,60
15R	59	225	3,30	2,62	2,35	2,13	1,90	1,91
15S	5	58	0,71	0,57	0,51	0,46	0,43	0,41
15T	233	190	5,25	4,16	3,72	3,38	3,16	3,03
16Q	216	94	3,95	3,13	2,80	2,54	2,37	2,28
16R	96	128	2,72	2,15	1,93	1,75	1,64	1,57
16S	40	272	3,57	2,83	2,54	2,30	2,15	2,07
16T	155	94	3,13	2,48	2,22	2,02	1,88	1,81
17R	234	35	3,53	2,80	2,50	2,27	2,12	2,04
17S	178	248	5,16	4,09	3,66	3,32	3,10	2,98
17T	56		0,75	0,60	0,53	0,48	0,45	0,43
18S	60	283	3,96	3,14	2,81	2,56	2,39	2,30
18T	290	35	4,28	3,39	3,03	2,76	2,57	2,47
19T	234	248	5,91	4,68	4,19	3,81	3,56	3,42

Item no 14110

Tarifs inter-sites

Taux en supplément sur les expéditions dans les deux directions

	G	A	30 000	40 000	50 000	60 000	70 000	80 000
2A	20		0,04	0,03	0,03	0,03	0,03	0,02
3A	18	104	0,24	0,19	0,16	0,15	0,14	0,13
3B	30	104	0,26	0,21	0,18	0,17	0,15	0,14
4A	22	116	0,27	0,21	0,18	0,17	0,15	0,14
4B	34	116	0,30	0,23	0,20	0,19	0,17	0,16
4C	10	12	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03	0,02

Item no 14110								
	G	A	30 000	40 000	50 000	60 000	70 000	80 000
5A	15	121	0,26	0,21	0,18	0,17	0,15	0,14
5B	27	121	0,29	0,23	0,20	0,18	0,17	0,15
5C	3	17	0,04	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02
5D	7	5	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01	0,01
6A	19	128	0,29	0,22	0,19	0,18	0,16	0,15
6B	31	128	0,31	0,24	0,21	0,20	0,18	0,17
6C	7	24	0,06	0,05	0,04	0,04	0,04	0,03
6D	11	12	0,05	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03
6E	4	7	0,02	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01
7A	51	128	0,36	0,28	0,24	0,22	0,20	0,19
7B	63	128	0,38	0,30	0,26	0,24	0,22	0,20
7C	39	24	0,13	0,10	0,09	0,08	0,08	0,07
7D	43	12	0,12	0,09	0,08	0,07	0,07	0,06
7E	36	7	0,09	0,07	0,06	0,06	0,05	0,05
7F	32		0,07	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04
8A	15	143	0,31	0,24	0,21	0,20	0,18	0,16
8B	27	144	0,33	0,26	0,22	0,21	0,19	0,18
8C	3	40	0,07	0,06	0,06	0,05	0,05	0,04
8D	7	28	0,07	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04
8E		23	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03	0,02
8F	4	16	0,04	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02
8G	36	16	0,11	0,08	0,07	0,07	0,06	0,06
9A	73	93	0,34	0,26	0,23	0,21	0,19	0,18
9B	85	93	0,36	0,28	0,24	0,23	0,21	0,19
9C	61	11	0,15	0,12	0,10	0,10	0,09	0,08
9D	65	23	0,18	0,14	0,13	0,12	0,11	0,10
9E	58	28	0,18	0,14	0,12	0,11	0,10	0,10
9F	62	35	0,20	0,16	0,14	0,13	0,12	0,11
9G	94	35	0,27	0,21	0,18	0,17	0,16	0,15
9H	58	51	0,22	0,17	0,15	0,14	0,13	0,12
10A	80	93	0,35	0,27	0,24	0,22	0,20	0,19
10B	92	93	0,38	0,29	0,25	0,24	0,22	0,20
10C	68	11	0,17	0,13	0,11	0,11	0,10	0,09
10D	72	23	0,20	0,16	0,14	0,13	0,12	0,11
10E	28	65	0,18	0,14	0,12	0,12	0,11	0,10
10F	69	35	0,22	0,17	0,15	0,14	0,12	0,12
10G	101	35	0,29	0,22	0,19	0,18	0,16	0,15
10H	65	51	0,24	0,19	0,16	0,15	0,14	0,13
10I	7		0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
11A	209	93	0,63	0,49	0,43	0,40	0,36	0,34
11B	221	93	0,66	0,51	0,44	0,41	0,38	0,35
11C	197	11	0,45	0,35	0,30	0,28	0,26	0,24
11D	201	23	0,48	0,37	0,32	0,30	0,28	0,26
11E	194	28	0,47	0,37	0,32	0,30	0,27	0,26
11F	198	35	0,49	0,39	0,34	0,31	0,29	0,27
11G	230	35	0,56	0,44	0,38	0,36	0,33	0,30
11H	194	51	0,52	0,40	0,35	0,33	0,30	0,28
11I	136		0,29	0,23	0,20	0,19	0,17	0,16
11J	129		0,28	0,22	0,19	0,18	0,16	0,15
12A	92	93	0,38	0,29	0,25	0,24	0,22	0,20
12B	104	93	0,40	0,31	0,27	0,25	0,23	0,22
12C	80	11	0,19	0,15	0,13	0,12	0,11	0,10
12D	84	23	0,23	0,18	0,15	0,14	0,13	0,12
12E	77	28	0,22	0,17	0,15	0,14	0,13	0,12

Item no 14110								
	G	A	30 000	40 000	50 000	60 000	70 000	80 000
12F	81	35	0,24	0,19	0,16	0,15	0,14	0,13
12G	113	35	0,31	0,24	0,21	0,20	0,18	0,17
12H	77	51	0,26	0,21	0,18	0,17	0,15	0,14
12I	19		0,04	0,03	0,03	0,03	0,02	0,02
12J	26		0,06	0,04	0,04	0,04	0,03	0,03
12K	155		0,33	0,26	0,23	0,21	0,19	0,18
13A	132	93	0,46	0,36	0,31	0,29	0,27	0,25
13B	144	93	0,49	0,38	0,33	0,31	0,28	0,26
13C	120	11	0,28	0,22	0,19	0,18	0,16	0,15
13D	125	23	0,31	0,25	0,21	0,20	0,18	0,17
13E	117	28	0,31	0,24	0,21	0,19	0,18	0,17
13F	121	35	0,33	0,26	0,22	0,21	0,19	0,18
13G	153	35	0,40	0,31	0,27	0,25	0,23	0,21
13H	117	51	0,35	0,27	0,24	0,22	0,20	0,19
13I	59		0,13	0,10	0,09	0,08	0,07	0,07
13J	46		0,10	0,08	0,07	0,06	0,06	0,05
13K	195		0,42	0,33	0,29	0,27	0,24	0,23
13L	40		0,09	0,07	0,06	0,05	0,05	0,05
14A	15	142	0,30	0,24	0,20	0,19	0,17	0,16
14B	27	142	0,33	0,26	0,22	0,21	0,20	0,18
14C	3	38	0,08	0,06	0,05	0,05	0,05	0,04
14D	7	26	0,06	0,05	0,04	0,04	0,04	0,03
14E		21	0,04	0,03	0,03	0,03	0,02	0,02
14F	4	14	0,04	0,03	0,02	0,02	0,02	0,02
14G	36	14	0,10	0,08	0,07	0,07	0,06	0,06
14H		4	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
14I	58	49	0,22	0,17	0,15	0,14	0,13	0,12
14J	65	49	0,23	0,18	0,16	0,15	0,14	0,13
14K	194	49	0,51	0,40	0,35	0,33	0,30	0,28
14L	77	49	0,26	0,20	0,18	0,16	0,15	0,14
14M	117	49	0,35	0,27	0,23	0,22	0,20	0,19
15A	17	97	0,22	0,17	0,15	0,14	0,13	0,12
15B	29	97	0,25	0,19	0,17	0,16	0,14	0,13
15C	5	201	0,40	0,31	0,27	0,25	0,23	0,21
15D	9	213	0,43	0,33	0,29	0,27	0,24	0,23
15E	2	218	0,42	0,33	0,28	0,27	0,24	0,22
15F	6	225	0,44	0,35	0,30	0,28	0,25	0,24
15G	38	225	0,51	0,40	0,35	0,32	0,29	0,27
15H	6	240	0,47	0,37	0,32	0,30	0,27	0,25
15I	60	190	0,49	0,39	0,33	0,31	0,28	0,26
15J	67	190	0,51	0,40	0,34	0,32	0,29	0,27
15K	196	190	0,79	0,61	0,53	0,50	0,45	0,42
15L	79	190	0,53	0,42	0,36	0,34	0,31	0,29
15M	119	190	0,62	0,48	0,42	0,39	0,36	0,33
15N	2	239	0,46	0,36	0,31	0,29	0,26	0,25
16A	24		0,05	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03
16B	44		0,10	0,07	0,06	0,06	0,06	0,05
16C	42	104	0,29	0,23	0,20	0,18	0,17	0,15
16D	46	116	0,32	0,25	0,22	0,20	0,18	0,17
16E	39	121	0,32	0,25	0,21	0,20	0,18	0,17
16F	43	128	0,34	0,26	0,23	0,21	0,19	0,18
16G	75	128	0,41	0,32	0,27	0,26	0,23	0,22
16H	39	143	0,36	0,28	0,24	0,23	0,21	0,19
16I	97	93	0,39	0,30	0,26	0,24	0,22	0,21
16J	104	93	0,40	0,31	0,27	0,25	0,23	0,22

Item no 14110									
	<i>G</i>	<i>A</i>	30 000	40 000	50 000	60 000	70 000	80 000	
16K	233	93	0,68	0,53	0,46	0,43	0,39	0,37	
16L	116	93	0,43	0,33	0,29	0,27	0,25	0,23	
16M	156	93	0,51	0,40	0,35	0,33	0,30	0,28	
16N	39	142	0,36	0,28	0,24	0,22	0,20	0,19	
16O	41	97	0,27	0,21	0,19	0,17	0,16	0,15	
17A	192	90	0,59	0,45	0,40	0,37	0,34	0,32	
17B	204	93	0,62	0,48	0,42	0,39	0,36	0,32	
17C	180	11	0,41	0,32	0,28	0,26	0,24	0,22	
17D	184	23	0,44	0,35	0,30	0,28	0,26	0,24	
17E	177	28	0,44	0,34	0,30	0,28	0,25	0,24	
17F	181	35	0,46	0,36	0,31	0,29	0,27	0,25	
17G	213	35	0,53	0,41	0,36	0,33	0,31	0,28	
17H	177	51	0,48	0,38	0,33	0,30	0,28	0,26	
17I	119		0,26	0,20	0,17	0,16	0,15	0,14	
17J	112		0,24	0,19	0,16	0,15	0,14	0,13	
17K	17		0,04	0,03	0,02	0,02	0,02	0,02	
17L	138		0,30	0,23	0,20	0,19	0,17	0,16	
17M	178		0,38	0,30	0,26	0,24	0,22	0,21	
17N	177	49	0,48	0,37	0,32	0,30	0,28	0,26	
17O	177	190	0,75	0,58	0,50	0,47	0,43	0,40	
17P	216	94	0,65	0,51	0,44	0,41	0,37	0,35	
18A	72	128	0,40	0,31	0,27	0,25	0,23	0,21	
18B	84	128	0,43	0,33	0,29	0,27	0,25	0,23	
18C	60	24	0,18	0,14	0,12	0,11	0,10	0,09	
18D	64	12	0,16	0,13	0,11	0,10	0,00	0,09	
18E	57	7	0,14	0,11	0,09	0,09	0,08	0,07	
18F	53		0,11	0,09	0,08	0,07	0,07	0,06	
18G	21		0,05	0,04	0,03	0,03	0,03	0,02	
18H	57	16	0,15	0,12	0,10	0,10	0,09	0,08	
18I	115	35	0,32	0,25	0,21	0,20	0,18	0,17	
18J	122	35	0,33	0,26	0,22	0,21	0,19	0,18	
18K	251	35	0,61	0,48	0,41	0,39	0,35	0,33	
18L	134	35	0,36	0,28	0,24	0,23	0,21	0,19	
18M	174	35	0,44	0,35	0,30	0,28	0,26	0,24	
18N	57	14	0,15	0,12	0,10	0,10	0,09	0,09	
18O	59	225	0,56	0,44	0,38	0,35	0,32	0,30	
18P	96	128	0,45	0,35	0,31	0,29	0,26	0,24	
18Q	234	35	0,57	0,45	0,39	0,36	0,33	0,31	
19A	3	154	0,30	0,24	0,20	0,19	0,17	0,16	
19B	28	155	0,36	0,28	0,24	0,22	0,20	0,19	
19C	4	259	0,50	0,39	0,34	0,32	0,29	0,27	
19D	10	271	0,54	0,42	0,36	0,34	0,31	0,29	
19E	3	276	0,53	0,42	0,36	0,34	0,31	0,28	
19F	7	283	0,56	0,43	0,37	0,35	0,32	0,30	
19G	39	283	0,63	0,49	0,42	0,39	0,36	0,33	
19H	3	299	0,58	0,45	0,39	0,36	0,33	0,31	
19I	59	248	0,60	0,47	0,41	0,38	0,35	0,32	
19J	66	248	0,62	0,48	0,42	0,39	0,35	0,33	
19K	195	248	0,90	0,70	0,61	0,57	0,52	0,48	
19L	78	248	0,64	0,50	0,43	0,41	0,37	0,34	
19M	118	248	0,73	0,57	0,49	0,46	0,42	0,39	
19N	3	297	0,57	0,45	0,39	0,36	0,33	0,31	
19O	5	58	0,12	0,10	0,08	0,08	0,07	0,06	

Item no 14110

	G	A	30 000	40 000	50 000	60 000	70 000	80 000
19P	40	155	0,38	0,30	0,26	0,24	0,22	0,20
19Q	178	248	0,86	0,67	0,58	0,54	0,49	0,46
19R	60	283	0,67	0,52	0,45	0,42	0,39	0,36
20A	248	94	0,72	0,56	0,48	0,45	0,41	0,39
20B	260	93	0,74	0,58	0,50	0,47	0,43	0,40
20C	236	11	0,53	0,42	0,36	0,34	0,31	0,29
20D	240	23	0,56	0,44	0,38	0,36	0,33	0,30
20E	233	28	0,56	0,44	0,38	0,35	0,32	0,30
20F	237	35	0,58	0,45	0,39	0,37	0,34	0,31
20G	269	35	0,65	0,51	0,44	0,41	0,38	0,35
20H	233	51	0,60	0,47	0,41	0,38	0,35	0,32
20I	175		0,38	0,30	0,26	0,24	0,22	0,20
20J	168		0,36	0,28	0,25	0,23	0,21	0,20
20K	39		0,08	0,07	0,06	0,05	0,05	0,05
20L	194		0,42	0,33	0,28	0,27	0,24	0,23
20M	234		0,51	0,40	0,34	0,32	0,29	0,27
20N	233	49	0,60	0,47	0,41	0,38	0,35	0,32
20O	233	190	0,87	0,68	0,59	0,55	0,50	0,47
20P	272	94	0,77	0,60	0,52	0,49	0,44	0,41
20Q	56		0,12	0,09	0,08	0,08	0,07	0,07
20R	290	35	0,69	0,54	0,47	0,44	0,40	0,37
20S	234	248	0,98	0,77	0,66	0,62	0,56	0,53

Règlements additionnels:

5. Application des taux aux cent livres en charge entière

Lorsque les taux aux cent livres seront applicables, les taux publiés aux item 14000, 14010, 14100 et 14110 seront facturés pour tout transport en charge entière effectué entre les points spécifiquement nommés auxdits item.

Pour le transport en charge entière effectué à des localités autres que celles mentionnées à ces item, les taux publiés selon l'échelle de distances aux item 15000, 15010, 15020, 15030, 15040, 15050, 15060, 15110, 15120 et 15140 seront facturés.

75. Tarif de retour:

Les tarifs de retour doivent être utilisés lorsque la marchandise est expédiée d'un chantier à l'extérieur du territoire. Lorsque les marchandises sont expédiées d'un chantier à un autre, les tarifs inter-sites doivent être utilisés, sauf si le chantier de destination est, sans faire de détour, sur le chemin du retour.

80. Arrêt en cours de route:

Lorsque le voiturier est requis de faire un arrêt en cours de route, le taux aux cent livres du point d'origine au point le plus éloigné sera facturé, plus 46,80\$ par arrêt en cours de route.

85. Livraison hors de la route régulière:

Lorsqu'un transporteur sort de la route régulière pour effectuer une livraison, le taux horaire en opération sera facturé, sujet aux distances suivantes:

Millage aller retour	Gravier	Asphalte
10 à 25 milles	1/2 heure	1/2 heure
26 à 50 milles	1 heure	1 heure
51 à 75 milles	1 1/2 heure	1 heure
76 à 100 milles	2 heures	1 1/2 heure
101 à 125 milles	2 1/2 heures	2 heures

Rôle M-37757

M-600455 02 DT

GAR-LAN LEASING (QUEBEC) LTD

342, St-François-Xavier

Delson, Qué.

Modification tarifaire

La requérante, détentrice du permis de location 511-DYV, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir une augmentation de ses tarifs de location pour les court et long termes, tel qu'il appert de la liste déposée au dossier.

De plus, la requérante demande l'application de l'article 2.58.1 des Règles de pratique.

Rôle M-37750
40003 265-DT
CANADIAN
HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS TARIFF
BUREAU ASS'N
4180, Dundas St.
Toronto, Ontario

essence
non comprise

essence ou diesel
non compris
franchise d'assurance
collision à la charge
du locataire: \$500;

ou: \$250 (moyennant
un supplément de
\$10/F.

Genre de véhicule	Tariifs journaliers		Court terme - Permis 511-DYV		Tariifs hebdomadaires		Tariifs mensuels	
	Actuels		Proposés		Actuels		Proposés	
	Supplément (base milliaire)	Fixe	Supplément (base milliaire)	Fixe	Supplément (base milliaire)	Fixe	Supplément (base milliaire)	Fixe
Canon <i>Pak-tp</i> 1, 1	11	20	10	50	10	110	10	400
<i>Escandinave</i>	11	20	10	50	10	110	10	400
Canon à ridelles 16'	18	40	14	85	14	150	14	550
Canon à ridelles 18'	22	46	18	98	18	180	18	600
Canon à ridelles 20'	24	42	25	110	25	210	25	750
Canon réfrigéré	45	45	25	110	25	225	25	850
Tracteurs	27	70	20	125	15	350	20	487
Essieu simple (essence)	12	80	11	142	15	400	11	554
Essieu en tandem (diesel)	16	95	12	180	16	475	12	702
Essieu en tandem (diesel) cabine conventionnelle	12	105	12	190	16	525	12	741
Essieu en tandem (diesel) cabine lift	25	105	20	125	15	350	20	487
Remorque(s)	27	40	105	105	02	135	300	400
A ridelles 40'	02	40	115	115	02	125	325	400
A ridelles 45'	02	40	115	115	02	125	325	400
Remorque réfrigérée 40'	50	50	225	225	225	225	700	700
Remorque à benne 20'	50	50	225	225	225	225	700	700
32'	50	50	225	225	225	225	700	700

Tarif - Long terme - Permis 511-DYV

Prix de vente détaillé suggéré par le distributeur plus frais de préparation et options à tarif basé sur dépréciation et coût d'administration, tarif de location assurées en plus, taxe provinciale 8% en plus. Option d'achat au locataire à valeur résiduelle à fin du contrat. Entretien, frais d'opération et immatriculation aux frais du locataire.

Genre de véhicule	Tariifs journaliers		Court terme - Permis 511-DYV		Tariifs hebdomadaires		Tariifs mensuels	
	Supplément (base milliaire)	Fixe	Supplément (base milliaire)	Fixe	Supplément (base milliaire)	Fixe	Supplément (base milliaire)	Fixe
Canon <i>Pak-tp</i> 1, 1	11	20	10	50	10	110	10	400
<i>Escandinave</i>	11	20	10	50	10	110	10	400
Canon à ridelles 16'	18	40	14	85	14	150	14	550
Canon à ridelles 18'	22	46	18	98	18	180	18	600
Canon à ridelles 20'	24	42	25	110	25	210	25	750
Canon réfrigéré	45	45	25	110	25	225	25	850
Tracteurs	27	70	20	125	15	350	20	487
Essieu simple (essence)	12	80	11	142	15	400	11	554
Essieu en tandem (diesel)	16	95	12	180	16	475	12	702
Essieu en tandem (diesel) cabine conventionnelle	12	105	12	190	16	525	12	741
Essieu en tandem (diesel) cabine lift	25	105	20	125	15	350	20	487
Remorque(s)	27	40	105	105	02	135	300	400
A ridelles 40'	02	40	115	115	02	125	325	400
A ridelles 45'	02	40	115	115	02	125	325	400
Remorque réfrigérée 40'	50	50	225	225	225	225	700	700
Remorque à benne 20'	50	50	225	225	225	225	700	700
32'	50	50	225	225	225	225	700	700

(Baill de location)

Balance résiduelle
à fin du Baill

Taux mensuel

Administration

Depreciation

Location 24 mois

Location 30 mois

Location 36 mois

Location 24 mois

Location 30 mois

Location 36 mois

Location 24 mois

Location 30 mois

Location 36 mois

Location 24 mois

Location 30 mois

Location 36 mois

Location 24 mois

Location 30 mois

Location 36 mois

Rôle M-37759
40003 265-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS TARIFF BUREAU ASS'N
4180, Dundas St.
Toronto, Ontario

Modification tarifaire
Geo. O. Dubois Inc., Sherbrooke (Qué.) demande l'autorisation d'augmenter ses taux applicables au déménagement local et au transport général, tel qu'il est détaillé dans la requête. Ces taux doivent entrer en vigueur le 1^{er} mai 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Taux demandés pour 1979

Taux de déménagement:	A	B	C
Service de fourgon et chauffeur	\$18.50	\$22.75	\$26.00
Service de fourgon et chauffeur plus 1 aide	27.00	35.50	44.00
Service de fourgon et chauffeur plus 2 aides	35.50	48.25	61.00
Service de fourgon et chauffeur plus 3 aides	44.00		
Aide additionnel	8.50	10.50	14.00

A. Temps régulier: entre 7 heures et 18 heures.

B. Temps et demi: avant 7 heures et après 18 heures, le samedi, le 2 janvier, Vendredi saint, fête du Canada, fête du Travail, Action de Grâce, fête de la Reine, le 26 décembre.

C. Temps double: le dimanche, le jour de l'An, le jour de Noël.

Déménagement à la pièce:

Piano bas ou orgue	\$40.00	
Piano droit moyen	50.50	
Piano droit gros ou petit piano à queue	62.50	plus de \$20 la 1 ^{re} heure
Congélateur horizontal ou vertical	30.50	

Transport général

Livraison de colis: par colis,	\$ 1.75
chaque colis additionnel pour le même client	0.75
Camion «pick-up» 1/2 tonne et 1 tonne	11.75
Camion 1 tonne roues jumelées et «step-van»	12.00
Camion 2 tonnes à 4 tonnes	14.00
Camion 5 tonnes	15.50
Tracteur 6 roues	18.50
Tracteur 10 roues	21.50
Aide additionnel	8.50
Supplément pour camion avec «tailgate» hydraulique	3.00

Temps supplémentaire calculé de la même manière que pour le déménagement.

Rôle M-37866
40003-266-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS TARIFF BUREAU ASS'N
4180, Dundas St.
Toronto, Ontario

Modification tarifaire:
Nouvelle publication du tarif no 456 de North American Van Lines Canada Ltd., sous le no 457, comportant une hausse maximale de 8 pour cent des taux de transport et des frais accessoires, tel qu'il est détaillé dans la requête. Ce nouveau tarif doit entrer en vigueur le 1^{er} avril 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-37867
40003-267-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS TARIFF BUREAU ASS'N
4180, Dundas St.
Toronto, Ontario

Modification tarifaire:
Nouvelle publication du tarif no 22 de Canadian Household Goods Carriers' Tariff Bureau Association, sous le no 23, comportant une hausse maximale de 8 pour cent des frais afférents au transport routier, tel qu'il est détaillé dans la requête. Ce nouveau tarif doit entrer en vigueur le 1^{er} avril 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-37868
40003-268-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS TARIFF BUREAU ASS'N
4180, Dundas St.
Toronto, Ontario

Modification tarifaire:
Nouvelle publication, sous le numéro 14, du tarif no 13 de Atlas Van Lines (Canada) Ltd., touchant uniquement les agents-membres de Atlas Van Lines (Canada) Ltd. Le nouveau tarif comporte une hausse maximale de 8 pour cent des frais afférents au transport routier, et doit entrer en vigueur le 1^{er} avril 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-37869
40003-269-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS TARIFF BUREAU ASS'N
4180, Dundas St.
Toronto, Ontario

Modification tarifaire:
Nouvelle publication, sous le numéro 23, du tarif no 22 de Aero Mayflower Transit Co. Ltd., touchant uniquement les agents-membres de Aero Mayflower Transit Co. Ltd. Ce tarif, comporte une hausse maximale de 8 pour cent des frais afférents au transport routier, et doit entrer en vigueur le 1^{er} avril 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-37870
40003-270-DT

**CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS TARIFF BUREAU ASS'N**

4180, Dundas St.
Toronto, Ontario

Modification tarifaire:

Nouvelle publication, sous le numéro E-308, du tarif no E-307 de Canadian Household Goods Carriers' Tariff Bureau Association, touchant les agents-membres de Allied Van Lines Ltd. Ce tarif comporte une hausse maximale de 8% des frais afférents au transport, et doit entrer en vigueur le 1^{er} mai 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Nouvelle publication, sous le numéro NP-57, du tarif no NP-56 de Canadian Household Goods Carriers' Tariff Bureau Association, touchant les agents-membres de Allied Van Lines Ltd. Ce tarif comporte une hausse maximale de 8% des frais afférents au transport, et doit entrer en vigueur le 1^{er} mai 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-37878
M-304554-1-D

POOLE TRUCK LINE, INC.

P. O. Drawer 500
Evergreen, Alabama 3640
Au Québec:
630 ouest, Sherbrooke
Suite 400
Montréal, Qué.
H3A 1E4

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De la frontière Québec-États-Unis (tous ports d'entrée donnant sur l'état de New York) à tous points situés dans la province de Québec et retour pour le transport de bois y incluant tous sous-produits du bois et tout autre produit étant la résultante de bois qui a été travaillé et/ou ouvré et/ou transformé.

Origine et destination aux États-Unis: Les états de l'Alabama, Mississippi, Louisiane, Texas, Florida, Arkansas, Georgie, Kentucky, Missouri, Caroline-du-Nord, Caroline du Sud, Oklahoma, Tennessee et Virginie.

Ce permis ne sera opéré qu'en conjonction et en relation du permis détenu par la requérante de l'Interstate Commerce Commission.

Rôle M-37880
30006 142 DT

**NIAGARA FRONTIER TARIFF
BUREAU INC**

P. O. Box 184
Buffalo, N.Y. 14221

Modification tarifaire:

Supplément 12 au tarif 220-C

(Tarif de papier journal)

Item: 9697 (Addition)
12457-A (Annulation)
13061 (Addition)
13222 (Addition)
14392 (Addition)
16305-A (Addition)

Cette demande est présentée conformément à l'article 258.1 du Règlement no 2 (1976) et nous faisons la requête qu'elle entre en vigueur le 5 février 1979, ou la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-37891
4149-V

M-300337 4 DT

ACE TRUCKING INC

7401, boul. Newman
LaSalle, Québec

Modification tarifaire:

La requérante, Ace Trucking Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de faire approuver ses nouveaux taux ci-inclus.

Annexe A

Contrat annuel: Tarifs hebdomadaires

Taux selon le tarif no 4560 «Recueil de tarifs des transports routiers dans la région métropolitaine de Montréal» mis en vigueur le 23 octobre 1978 (cause M-30762). Sujet à tous amendements ou augmentations qui pourraient être décrétés par la Commission des transports du Québec.

Service de remorquage

Le tarif s'applique seulement pour un service de remorquage effectué sur les lieux de la compagnie Seagrams-Distillers Corporation, ville LaSalle, pour le compte des transporteurs autorisés.

Tarif: 12.00 par remorquage

Tarifs pour livraison de marchandises générales

Ces tarifs s'appliquent pour la livraison de marchandises générales expédiées dans la région métropolitaine de Montréal, lorsque ces marchandises proviennent d'un entrepôt localisé dans la même région.

Echelle de pesanteur

0 à 2 000 lb

2 001 à 6 000 lb

6 001 et plus

Minimum par livraison

Tarifs aux 100 lb

1,90

1,45

1,15

10,00 min.

Tarifs pour manipulation de marchandises générales

Ces tarifs s'appliquent seulement lorsque les marchandises sont manipulées à l'entrepôt du transporteur.

<i>Echelle de pesanteur</i>	<i>Tarifs aux 100 lb</i>
601 lb et plus	0,80 \$
Charge minimum	6,00 min.

Tarifs pour livraison de matériels de photographie

Ces tarifs s'appliquent pour la livraison de matériels de photographie expédiés dans la région métropolitaine de Montréal, lorsque ces marchandises proviennent de l'entrepôt localisé dans la même région.

<i>Echelle de pesanteur</i>	<i>Tarifs aux 100 lb</i>
0 à 2 000 lb	1,37 \$
2 001 à 6 000 lb	1,20
6 001 et plus	1,04
Minimum par livraison	7,00 min.

Tarifs pour manipulation de matériels de photographie

Ces tarifs s'appliquent seulement lorsque les marchandises sont manipulées à l'entrepôt du transporteur.

<i>Echelle de pesanteur</i>	<i>Tarifs aux 100 lb</i>
601 lb et plus	0,66 \$
Charge minimum	4,50 min.

Tarifs pour manipulation d'expéditions C.O.D.

Valeur de C.O.D.

1 \$ à 5 000 \$	1% de la valeur
Le montant excédant 5 000 \$	1%
Charge minimum	3,00

Tarifs pour livraison de tissu et tapis

Ces tarifs s'appliquent pour la livraison de tissu et tapis expédiés dans la région métropolitaine de Montréal, lorsque ces marchandises proviennent d'un entrepôt localisé dans la même région.

<i>Echelle de pesanteur</i>	<i>Tarifs aux 100 lb</i>
0 à 2 000 lb	1,53 \$
2 001 à 6 000 lb	1,18
6 001 à 10 000 lb	0,77
10 001 à 20 000 lb	0,65
20 001 à 30 000 lb	0,60
30 001 et plus	0,48
Minimum par livraison	7,00 min.

Tarifs pour manipulation de tissu et tapis

Ces tarifs s'appliquent seulement lorsque les marchandises sont manipulées à l'entrepôt du transporteur.

<i>Echelle de pesanteur</i>	<i>Tarifs aux 100 lb</i>
601 lb et plus	0,60 \$
Charge minimum	4,50 min.

Tarifs pour livraison de produits de savon

Ces tarifs s'appliquent pour la livraison de produits de savon expédiés dans la région métropolitaine de Montréal, lorsque ces marchandises proviennent d'un entrepôt localisé dans la même région.

<i>Echelle de pesanteur</i>	<i>Tarifs aux 100 lb</i>
0 à 2 000 lb	1,90 \$
2 001 à 6 000 lb	1,45
6 001 et plus	1,15
Minimum par livraison	10,00 min.

Tarifs pour manipulation de produits de savon

Ces tarifs s'appliquent seulement lorsque les marchandises sont manipulées à l'entrepôt du transporteur.

<i>Echelle de pesanteur</i>	<i>Tarifs aux 100 lb</i>
601 lb et plus	0,75 \$
Charge minimum	5,50 min.

Tarifs pour livraison de pièces d'automobile

Ces tarifs s'appliquent pour la livraison de pièces d'automobile expédiées dans la région métropolitaine de Montréal, lorsque ces marchandises proviennent d'un entrepôt localisé dans la même région.

<i>Echelle de pesanteur</i>	<i>Tarifs aux 100 lb</i>
0 à 2 000 lb	1,77 \$
2 001 à 6 000 lb	1,30
6 001 et plus	1,06
Minimum par livraison	9,50 min.

Tarifs pour manipulation de pièces d'automobile

Ces tarifs s'appliquent seulement lorsque les marchandises sont manipulées à l'entrepôt du transporteur.

<i>Echelle de pesanteur</i>	<i>Tarifs aux 100 lb</i>
601 lb et plus	0,71 \$
Charge minimum	5,00 min.

Rôle M-37892

30003-328-DT

**BUREAU DES TARIFS DU
QUÉBEC INC**

1259, rue Berri, app. 400

Montréal, Qué.

Modification tarifaire:

La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Tarif 30-A

Item 1683 — cédule 1080

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 4300 — cédule 4060

Annuler la destination Rimouski à la 1^{re} section. Ajouter la destination St-Apollinaire à la 1^{re} section.

Item 4320 — cédule 4080 et autres

Ajouter à la description: pâture pour animaux ou volailles VIZ: — farine de poisson.

Annuler Rimouski comme destination à la 1^{re} section. Ajouter St-Apollinaire comme destination à la 1^{re} section.

Tarif 60-A

Item 468

Amender à toutes les sections (4) le minimum publié de 24 000 lb à 20 000 lb. Amender à toutes les sections (4) les taux publiés pour 30 000 lb, 40 000 lb et 50 000 lb. Ajouter des taux pour 60 000 lb et 70 000 lb. Annuler les notes b) c) d) et e). Ajouter deux notes A-1) et A-2).

Item 175

Ajouter deux sections pour Montréal et Lacolle.

Tarif 70-B

Item 900

Ajouter une section de Montréal à Mansonville et Highwater avec taux appropriés.

Item 287

Annuler Montréal comme point d'origine à la 1^{re} section de cet item. Annuler St-François et St-Pierre comme point de destination à la 1^{re} section de cet item.

Amender les taux publiés pour 50 000, 60 000 lb et 70 000 lb. Ajouter une référence à savoir: la pesanteur minimum applicable par charge entière est 50 000 lb.

Tarif 75-A

Item 3085 — cédule 250

Nouvel item — nouvelle cédule.

Tarif 80-A

Item 1113

Nouvel item.

Item 3580

Ajouter Alma comme point de destination avec taux approprié.

Item 3820

Annuler le taux de 0,65 cwt minimum 30 000 P.T.L. à la première section de cet item. Ajouter P.T.L. au taux de 0,93 minimum 24 000 lb à la dernière section de cet item.

Item 3430

Ajouter une section à destination de Québec avec taux appropriés.

Item 4096

Nouvel item.

Item 4111

Nouvel item.

Item 2101

Amender les taux publiés pour Québec. Ajouter un taux pour 50.000 lb. Ajouter que les nouveaux taux publiés pour Québec ne seront pas sujets à la prochaine augmentation prévue pour janvier 1979.

Item 4722

Ajouter une section de Matane à Montréal applicable lorsque livré dans une cour de conteneur.

Tarif 90-A

Item 966

Nouvel item.

Tarif 100-C

Règlement 6 — page 50 et 109-A.

Transférer ce règlement à la page 50-B et 109-B.

Règlement 5 — page 50-A et 109-A français et anglais

Établir de nouveau minimum entre Thetford Mines et Montréal — Québec — Sherbrooke

1^o excluant cueillette et livraison.2^o incluant une cueillette ou une livraison.3^o avec cueillette et livraison.

Que ces nouveaux minimums ne soient pas sujets à l'augmentation prévue pour janvier 1979.

Règlement 5 — page 109-B

Établir de nouveau minimum de Montréal et/ou Québec à destination de Trois-Pistoles, Rimouski, Mont-Joli. Que ces nouveaux minimums ne soient pas sujets à l'augmentation prévue pour janvier 1979. Que ces nouveaux minimums s'appliquent seulement entre succursales.

Tarif 101-D

Item 1407 — cédule 55

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 1645 — cédule 11 100

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 4310 — cédule 120

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 3180 — cédule 2595

Ajouter à la description classe 55 T.L. et après classe 45 ajouter T.L. Ajouter à la cédule 2595 un taux à 45 000 lb.

Item 6250 — cédule 4870

Ajouter à la description: rebut de cuivre, en barils.

Item 740 — cédule 135

Retirer Chandler de la section avec Gaspé. Établir une nouvelle cédule pour Chandler seulement.

Item 2600 — cédule 2190 — 2195 — 2200

Ajouter une section à destination de Varennes avec taux appropriés à la cédule 2190. Amender les taux publiés aux cédules 2195 et 2200. Ajouter un taux pour 20 000 lb aux cédules 2195 et 2200. Ajouter une note 93.

Item 5490 — cédule 2220 — 2225

Ajouter deux (2) sections avec cédules pour taux appropriés.

Item 7354 — cédule 11255

Que cet item ne se lise plus «entre». Ajouter à la description: — nylon, rayon, fil, coton, en ballots. Amender les taux à cette cédule.

Item 7470 — cédule 12295

Amender la destination pour se lire St-Georges-Ouest. Amender les taux de cet item.

Item 2580 — cédule 2185 — note 400.

Ajouter fours à la description de cet item. Ajouter des taux pour 5 000 lb et 10 000 lb. Amender le taux pour 20 000 lb. Annuler la note 271. Publier une nouvelle note 400.

Item 2652 — cédules 3255 — 3285 — 7780 — 7785 — 7790

Annuler cet item et les taux publiés à ces cédules.

Item 2480 — cédule 11465

Que le taux publié à 4,92 ne soit pas sujet à l'augmentation prévue pour janvier 1979.

Item 2861 — cédule 7270

Amender les taux publiés à cette cédule. Ajouter un taux pour 60 000 lb. Que ces nouveaux taux ne soient pas sujets à l'augmentation prévue pour janvier 1979.

Tarif F.A.K. (à venir)

Il est proposé d'ajouter à la liste d'exception: poêles, cuisinières, congélateurs, fours micro-ondes, lessiveuses, sècheuses, réfrigérateurs et lave-vaisselle à 115% de leur pesanteur soit sur la même base que les meubles en bois déjà proposée par contrôle B.T.Q. 470 no de rôle de la Commission M-35663, dossier 30003 307DT.

Action indépendante no 8

Amender les taux de cette action indépendante et que ceux-ci soient applicables du 1^{er} janvier 1979 au 31 décembre 1979.

Contrat à taux convenus

Steinberg — Rimouski no 12

Amender les taux de contrat (contrat ci-attaché).

Suppléments intérim

Chicoutimi Transport Ltée no 1805

Clauses D-E-F
Renouvellement de ces clauses contrat (contrat ci-attachés).
Transport Thibodeau Finch Québec Ltée no 2150
Etablir un nouveau supplément intérim selon les clauses du permis. La clause D est une clause contrat (contrat ci-attaché).
Tremblay Express Ltée no 1907
Clauses a)-b)-c)-d)
(Aucun changement).
Clause e)
Amender les taux de contrat de Biscuits Montmagny Ltée et Henri et Fils Inc. (contrat ci-attaché).
Clauses f), j) et k)
Amender les taux de contrat de Price Ltée et Aluminium Co. of Canada Ltd. (contrats ci-attachés)
Clauses g) et h)
(Aucun changement).
Clause i)
Amender les taux de contrat de Ciment Québec Inc. selon tarif 50-B (contrat ci-attaché).
Clauses l), m)
Aucun changement.
Clause n)
Amender les taux de contrat de Lar Machinerie Inc. (contrat ci-attaché)
Clause o)
Amender les taux de contrat de Les Industries Tanguay Ltée de St-Prime (contrat ci-attaché).
Les Transports de la Baie d'Hudson Inc. no 2124
Clause c)
Amender les taux pour le transport de véhicules automobiles, selon annexe ci-jointe.
Note:
Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-37893
M-600660-2-D
SILVERLAND LEASING CO.
3285, boulevard Cavendish
Suite 355
Montréal, Qué.
H4B 2M3
Requérante

La requérante détentrice du permis suivant:
Location de véhicules de promenade (automobiles, familiales) à long terme d'au moins un (1) an, exclusivement Silverland Holdings Limited et ses compagnies liées, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour être autorisée à changer l'adresse de sa place d'affaires:
du: 4930 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Qué. H3Z 1H3
au: 3285, boulevard Cavendish, suite 355, Montréal, Qué. H4B 2M3

Rôle M-37894
M-206140-2-D
PAQUETTE, ROGER
481, Front
Longueuil, Qué.
J4J 2A4
Requérant-cédant
M-207635-006-3-D
MEDIOTAXI INC.
1179, boulevard Taschereau
Longueuil, Qué.
J4K 2X6
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206140-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-37895
M-206631-2-D

VACHON, LEOPOLD

304, Bouchard, app. 5
Granby, Qué.
J2G 6H5
Requérant-cédant
M-206711-002-2-D

BEAUMONT, ALAIN

84, Drummond, app. 2
Granby (Shefford) Qué.
J2G 2S6
Requérant-cessionnaire

Rôle M-37896
M-208465-3-D

TAXI ÎLE PERROT INC.

11, Robillard
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
(Vaudreuil) Qué.
J7V 6S5
Requérante

Rôle M-37897
M-208465-2-D

TAXI ÎLE PERROT INC.

11, rue Robillard
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
(Vaudreuil) Qué.
J7V 6S5
Requérante-cédante
M-204677-003-004-005-006-007-008 3 D

**TAXI DU VILLAGE PINCOURT
INC.**

76, 23^e Avenue
Pincourt, Île-Perrot
(Vaudreuil) Qué.
J7V 4R9
Requérante-cessionnaire

Rôle M-37898
M-000431-1-D

MARCHICA, GASPERI

6397, de Blainville
St-Léonard-de-Port-Maurice
Qué. H1P 1P9
Requérante

Rôle M-37899
M-000430-1-D

DIORIO, ANTONIO

8330, rue Levrard
St-Léonard, Montréal
Qué. H1R 2S6
Requérant

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206631-001 pour l'agglomération A-33 Granby demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Taxi Île Perrot Inc., a introduit à la Commission une requête pour autorisation de changement de contrôle à l'article 39 de la Loi des transports.

Les actionnaires actuels sont:

Welti, Michel	9 actions ordinaires
Javes, Sydney	9 actions ordinaires
Javes, Angelle Claire	1 action ordinaire
Welti Grand, J. Elisabeth	1 action ordinaire

Les actionnaires éventuels seront:

Welti, Michel	18 actions ordinaires
Desmarais, Guy	1 action ordinaire
Welti Grand, J. Elisabeth	1 action ordinaire

La requérante-cédante qui détient les permis M-208465-001-002-003-004 et 006 pour la région d'Île-Perrot 06-7206 VT et le permis M-208465-007 pour la région de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot 06-7201-P demande de les transférer à la requérante-cessionnaire.

Transport de passagers par véhicules non immatriculés comme taxis à l'occasion de funérailles et mariage dans les limites de Montréal et dans un rayon de 15 milles.

Nouvelle demande:

Le requérant demande l'autorisation à la Commission des transports du Québec d'obtenir un permis pour le service suivant:

Transport de personnes par véhicule non immatriculé comme taxi, à l'occasion de baptême, mariage, funérailles pour Montréal et un rayon de (10) dix milles incluant Laval et la Rive-Sud.

Rôle M-37900
M-000434-1-D
(2846-ATL.)

SANSREGRET, GASTON

5360, 16^e Avenue
Rosemont
Montréal, Qué.
H3Y 3G7

Requérant-cédant
M-000435-1-D

BORODAY, ROBERT

10177, Durham
Montréal, Qué.
H2C 2G6

Requérant-cessionnaire

Rôle M-37901
M-000432-1-D
1958-ATL

DION, MAURICE

8280, boulevard Lacordaire
St-Léonard, Qué.

Requérant-cédant
M-000433-1-D

GIULIO DI FRUSCIA ENRG.

(Giuliano Di Fruscia)
2314, Beaconsfield
Montréal, Qué.
H4A 2G6

Requérante-cessionnaire

Rôle M-37902
M-000429-1-D

GAUDREAU, JEAN-LUC

14, rue Vincent-d'Indy
Outremont, Qué.

H2V 2S9

Requérant

Rôle M-37915
M-300113-1-D
(960-V)

B.T. TRANSPORT

(En société)

1570, rue Richardson, Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.

H3G 1K3

Voiturier-remorqueur

M-300103-9-D

(870-V)

**GEORGE A. HALL CARTAGE
COMPANY LIMITED**

1281, rue Condé, Montréal

(Ile-de-Montréal) Qué.

H3K 2E5

Voiturier-roulier

Rôle M-37916
M-300096-12-D
(811-V)

FILLION TRANSPORT INC.

130, rue Labrosse

Pointe-Claire

(Ile-de-Montréal) Qué.

H1R 1A1

Le requérant cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour être autorisé à céder tous les droits et privilèges du permis 2846-ATL.

Permis restreint - rayon - à l'occasion de baptême, mariages et funérailles suivant les dispositions de la Loi concernant le transport routier.

1. Transport de voyageurs ou de fleurs par véhicules de promenade (non enregistrés comme taxis) à l'occasion de funérailles, dans les limites de la cité de Montréal et dans un rayon de 15 milles de ladite cité et occasionnellement, de ces endroits, à un point situé dans la province de Québec ou aux frontières de ladite province à un taux par voyage ou par mille suivant les taux déposés.

2. Transport de voyageurs par véhicules de promenade (non enregistrés comme taxis) à l'occasion de baptêmes et mariages dans les limites de la cité de Montréal et dans un rayon de 15 milles de ladite cité à un taux par voyage ou par mille suivant les taux déposés.

Ainsi que les conditions et restrictions s'y rattachant.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir la permission de transférer le permis 1958-ATL, qui se lit comme suit:

Classe de permis:

Permis restreint - rayon - à l'occasion de baptêmes, mariages et funérailles suivant les dispositions de la loi concernant le transport routier.

Service:

1. Transport de voyageurs ou de fleurs par véhicules de promenade (non enregistrés comme taxis) à l'occasion de funérailles, dans les limites de la cité de Montréal et dans un rayon de 15 milles de ladite cité et occasionnellement, de ces endroits, à un point situé dans la province de Québec ou aux frontières de ladite province à un taux par voyage ou par mille suivant les taux déposés.

2. Transport de voyageurs par véhicules de promenade (non enregistrés comme taxis) à l'occasion de baptêmes et mariages dans les limites de la cité de Montréal et dans un rayon de 15 milles de ladite cité à un taux par voyage ou par mille suivant les taux déposés.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport d'enfants de 12 mois à 6 ans de leur résidence située dans Montréal, Côte-St-Luc, Hamstead et se rendant à la Garderie Les Petits Bouts de Choux, 14, Vincent-d'Indy, Outremont, Montréal, Qué. et retour.

Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner, aux conditions réglementaires le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale du requérant conjoint: George A. Hall Cartage Company Limited, détentrice du permis M-300103 (870-V), qui agit comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu des clauses a) et b) du permis M-300103 (870-V) détenu par le roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que soit converti en permis permanent le permis expérimental obtenu par la décision MME-40, en date du 9 décembre 1977, pour desservir la zone aéroportuaire de Mirabel, et retour.

Le tout selon les dispositions de l'article 23.10 du Règlement 23A.

Rôle M-37917
M-303202-4-D
KEN ROSE TRANSPORT LIMITED

St-Lawrence Avenue East
Madoc
(Hastings) (Ontario)
Au Québec:
a/s Me Adrien R. Paquette
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1

Rôle M-37920
M-507125-2-D
LAFRENIERE, GERALD

970, 8^e Avenue
Senneterre
(Abitibi) Qué.
J0Y 2M0
Requérant-cédant
et
M-508735-001 1-D
ST-AMANT, CLAUDE
C. P. 419
Macamic
(Abitibi) Qué.
J0Z 2S0
Requérant-cessionnaire

Rôle M-37921
M-600480-2-D
**LOCATION D'AUTOS LATREILLE
LTEE
LATREILLE AUTO LEASING LTD.**

4181, rue St-André
Montréal, Qué.
H2L 3W4
Requérante

Rôle M-37922
M-600700-1-D
SITRI INC.
2040, St-Georges
Ville Lemoyne, Qué.
J4K 4A6
Requérante

Clause additionnelle:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée; Pointe-Fortune et Rivière-Beau-dette) à destination de tous les points de la province de Québec, sauf les points suivants: Arthabaska, Aston-Jonction, Cookshire, Daveluyville, East Angus, Kingsey Falls, Plessisville, Princeville, St-Louis-de-Brandford, Victoriaville, Warwick et Windsor, pour le transport de poêles antiques de marque «Fisher» pour le compte de Eastern Ontario Stove Works Inc., et retour avec marchandise refusée ou avariée.
Point d'origine et de destination en Ontario: Marmora

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-507125-001 à monsieur Claude St-Amant pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

La requérante détentrice du permis suivant:
Service 1:
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général.
Service 2:
Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) seulement aux clients dont la voiture est en réparation ou qui attendent une voiture neuve ou louée;
s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour être autorisée à changer l'adresse de sa place d'affaires.
du: 4181, St-André, Montréal, Qué.
au: 1509 ouest, rue Sherbrooke, suite 4B, Montréal, Qué.

La requérante, détentrice du permis suivant: M-600-700
Service no 1:
Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de commerce et de livraison à 2040, St-Georges, ville Lemoyne.
Restriction:
Ce service est sujet aux règlements de l'Ordonnance générale 2 (location) datée du 9 juillet 1951 et de ses amendements.
Service no 2:
Location à long terme (une année et plus) de véhicules de commerce et de livraison.
Restrictions:
1. Ce service est sujet aux règlements de l'Ordonnance générale 2 (location) datée du 9 juillet 1951 et de ses amendements.
2. Copie de tous les contrats de location doit être déposée à la Commission des transports du Québec;
s'adresse à la Commission des transports du Québec pour être autorisée à changer l'adresse de sa place d'affaires:
du: 2040, St-Georges, ville Lemoyne, Qué.
au: 3355, boulevard Losch, St-Hubert, Qué. J3Y 5T7

Rôle M-37923
M-600208-3-D

LEND LEASE TRANSPORT LTD

7575, Trans-Canada Highway
Suite 606
Montréal, Qué.
H4T 1V6
Requérante

Rôle M-37924
M-600066-7-D

SNYDER AUTOMOBILES LEASING LTD

5100 ouest, boulevard de Maisonneuve
Montréal, Qué.
Requérante

Rôle M-37925
M-304604-2-D

GEDEON GREGOIRE INC.

170, rue Principale
Richmond
(Richmond) Qué.
JOB 2H0

Rôle M-37926
M-507950-2-D

STRUC METAL INC.

2200, boulevard Industriel, route 64
Val-d'Or
(Abitibi) Qué.
J9P 4P3
Requérante-cédante
et

M-508744-001-1 D

CATHY TRANSPORT ENRG.

(Daviau, Denis)
81, place Rivest
Lebel-sur-Quévillon
(Abitibi) Qué.
JOY 1X0
Requérante-cessionnaire

Rôle M-37927
M-508079-3-D

BARETTE, CECILE

44, Sylvestre
Val-d'Or
(Abitibi) Qué.
J9P 2R8
Requérante-cédante
et

M-508751-001-1 D

ANDRE LANGLOIS ENRG.

220, 12^e Avenue
Senneterre
(Abitibi) Qué.
JOY 2M0
Requérante-cessionnaire

La requérante qui détient le permis qui l'autorise à donner le service suivant:
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de plaisance en incluant les station-wagons au 7575, Trans-Canada Highway, Montréal, Qué.

Condition:

Ce service est sujet aux dispositions de l'Ordonnance générale 2 sur la location; demande le service additionnel suivant:
Location à court terme (un an et moins) de véhicules de plaisance, pour le public en général.

La requérante, Snyder Automobiles Leasing Ltd., détentrice du permis M-600066 et qui est autorisée à donner le service suivant:

1. Location à court terme de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au 5100 ouest, boulevard de Maisonneuve, Montréal, Qué.

2. Location à court terme de véhicules de commerce (camions et station-wagons) au 5100 ouest, boulevard de Maisonneuve, Montréal, Qué.

demande l'autorisation à la Commission des transports du Québec de changer l'adresse susmentionnée pour opérer, à l'avenir, à l'adresse suivante:

2150, rue Notre-Dame, Lachine, Qué. H8S 2G6

Nouvelle demande:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - service local

Richmond et toutes les localités situées dans une distance ne dépassant pas cinq (5) mille des limites de ladite localité pour la livraison de commandes d'épicerie, pour le public en général.

Demande de transfert:

La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de transférer à Cathy Transport Enrg. (Daviau, Denis) le permis M-507950-001 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8.

Demande de transfert:

La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de transférer à André Langlois Enrg. le permis M-508079-002 qu'elle détient, pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8.

Rôle M-37930

M-206634-2-D

JOLY, ROGER

560, Patenaude app. 4

Laval, Qué.

H7G 3G3

Requérant-cédant

M-209345-001-1-D

PILON, RENE

CHAYER, ANDRE

(en société)

518, Alexandre app. 2

Pont-Viau, Laval, Qué.

H7G 3M5

Requérants-cessionnaires

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206634-001 pour l'agglomération A-8 Laval demande de le transférer aux requérants-cessionnaires.

Rôle M-37931

M-203930-2-D

BOUCHER, JOSEPH ROLAND

2, rue Labrosse

St-Luc (St-Jean) Qué.

J0J 2A0

Requérant-cédant

M-208148-002-2-D

RICHER, MAURICE

880, Montarville app. 1

Longueuil, Qué.

J4H 2M4

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203930-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-37932

M-203139-4-D

RICHER, DANIEL

454, Melançon

St-Jérôme (Terrebonne) Qué.

J7Z 4K4

Requérant-cédant

M-209308-001-1-D

LEGARE, PIERRE

606, Lachaine

St-Jérôme (Terrebonne) Qué.

J7Z 4N6

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203139-002 pour l'agglomération A-15 St-Jérôme demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-37933

M-207598-2-D

CARRIERE, JACQUES

285, Radisson

Châteauguay

(Châteauguay) Qué.

J6J 1W6

Requérant-cédant

M-209233-001-1-D

LABOSSIERE DUROCHER, MME

MAUREEN

5070, Perlini

St-Hubert (Chambly) Qué.

J3Y 1T7

Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207598-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-37934
M-205452-3-D

DURET, YVON

1123, Charny
Mascouche (L'Assomption) Qué.
J0N 1C0
Requérant-cédant
M-206518-003-3-D

GOSSELIN, GILLES

11000, Pelletier
Montréal-Nord, Qué.
H1H 3R8
Requérant-cessionnaire

Rôle M-37935
M-208134-4-D

FORTIN, FRANCOIS

3100, de Beaurivage
Montréal, Qué.
H1L 5W7
Requérant-cédant
M-209349-001-1-D

PAQUIN, LIONEL

537, Notre-Dame
Boucherville, Qué.
J4B 3P3
Requérant-cessionnaire

Rôle M-37936
M-206198-2-D

GAUTHIER, EDOUARD

209, Notre-Dame app. 301
Repentigny, Qué.
J6A 2R3
Requérant-cédant
M-209355-001-1-D

DOMPIERRE, REJEAN

6, des Bouleaux app. 2
Repentigny, Qué.
J6A 3B9
Requérant-cessionnaire

Rôle M-37937
M-204699-18-D

HORNE, LEONARD

6491, Trans Island
Montréal, Qué.
H3W 3B7
Requérant-cédant
M-209327-001-1-D

**ST-FRANCOIS GAUTHIER, MME
COLETTE**

99, montée Gagnon app. 3
Bois-des-Filion (Terrebonne) Qué.
J6Z 3M2
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205452-001 pour l'agglomération A-5 est de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208134-001 pour l'agglomération A-1 Boucherville demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206198-001 pour la région de Repentigny 06 6204 demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204699-009 pour la région de Ste-Thérèse 06 6312 qui fait partie de l'agglomération A-54 Ste-Thérèse demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-37938
M-202285-28-D

LA CIE LEDUC LTEE

171, Alexandre
Salaberry-de-Valleyfield
(Beauharnois) Qué.
J6S 3J1
Requérante-cédante
M-209343-001-1-D

LADOUCEUR, GABRIELLE

90, Donald
Salaberry-de-Valleyfield
(Beauharnois) Qué.
J6S 2Z5
Requérante-cessionnaire

Rôle M-37939
M-202285-29-D

LA CIE LEDUC LTEE

171, Alexandre
Salaberry-de-Valleyfield
(Beauharnois) Qué.
J6S 3J1
Requérante-cédante
M-209344-001-1-D

ROBICHAUD, DANIEL

46, Robb
St-Timothée
(Beauharnois) Qué.
JOS 1X0
Requérant-cessionnaire

Rôle M-37945
M-304583-1-D

PAUL JACKSON TRANSPORT LIMITED

425, West Street North
P.O. Box 425
Orillia, Ontario
Au Québec:
2020 Université, suite 1738
Montréal (Ile-de-Montréal) Qué.
H3A 2A5

Rôle M-37948
M-301721-1-D
(21683-V)

STURGESS, S. CECIL

R. R. no 1 Jasper
Ontario K0G 1G0
Au Québec:
10, rue St-Jacques
Suite 412
Montréal, Qué.
H2Y 1L3
Requérant-cédant
M-304566-1-D

SUFHAL FARMS INC.

R. R. no 3, Jasper
Ontario K0G 1G0
Au Québec:
Mr. John Renni
Ormstown
(Châteauguay) Qué.
JOS IK0
Requérante-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-202285-005 pour l'agglomération A-44 Valleyfield demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

La requérante-cédante qui détient le permis M-202285-013 pour l'agglomération A-44 Valleyfield demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Matagami et de Chibougamau à la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Témiscamingue, Notre-Dame-du-Nord, Virginiatown, Rapide-Danseur et Portage-du-Fort), à destination de tous les points en Ontario et retour avec marchandises refusées ou endommagées, pour le transport de bois ayant subi des opérations additionnelles à la coupe transversale, l'ébranchage et l'écorçage.

Droit additionnel:

Le droit de cueillette et de livraison à Matagami est étendu à tous les points situés dans les municipalités de comté d'Abitibi, de Pontiac et de Témiscamingue.

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à transférer son permis M-301721 (21683-V) à la requérante-cessionnaire.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties ainsi:

Stanley Campton Suffet	1 action commune
Robert John Hall	1 action commune
Michael Meredith Johnston	1 action commune
Gladys Hugues	1 action commune
Margaret Ruth Barkley	1 action commune

Rôle M-37949

M-504639-2-D

VEILLETTE & DRAPEAU INC.

30, Nottaway

Matagami (Abitibi)

Qué.

J0Y 2A0

Rôle M-37950

M-600279-1-D

DURAND PONTIAC BUICK LTEE

1550, boulevard Chomedey

Laval, Qué.

H7V 3N8

Requérante

Rôle M-37981

M-600893-2-D

CHEMCO LEASING LTD.

P.O. Box 73

Suite 4911

Toronto Dominion Bank Tower

Toronto, Ontario

Au Québec:

630 ouest, boulevard Dorchester

Montréal, Qué.

H3B 1S6

Requérante

Rôle M-37982

M-304538-2-D

R.P.M. SERVICE ENRG.

(St-Aubin, Emile)

2584 est, Villeray, Montréal

(Ile-de-Montréal) Qué.

H2A 1C9

Rôle M-37984

M-507550-3-D

NADEAU, CLAUDE

C.P. 93

Evain

(Témiscamingue) Qué.

J0Z 1Y0

Requérant-cédant

et

M-502683-002 3-D

MORISSETTE, ANDRE

128, rue Montréal

Rouyn

(Témiscamingue) Qué.

J9X 2Z3

Requérant-cessionnaire

Rôle M-37985

30003-329-DT

**BUREAU DES TARIFS DU
QUÉBEC INC**

1259, rue Berry app. 400

Montréal, Qué.

La requérante est détentrice du permis no M-504639-001.

Dans une lettre en date du 6 septembre 1978 et reçue le 7 septembre 1978, la requérante demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Permis commercial pour:

Service de location à long terme pour camions poids légers: 1/2, 3/4 et 1 tonne et automobiles familiales pour service de livraison, ainsi que le service de location à court terme pour véhicule de promenade uniquement pour notre clientèle en attente de livraison de voiture neuve ou usagée et/ou réparations, en rapport avec notre service de location à long terme des véhicules de promenade tel qu'émis par la décision du 5 janvier 1972.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de changer sa place d'affaires du 630 ouest, boulevard Dorchester, au 1, place Ville-Marie, suite 3431, Montréal.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner le service suivant:

Transport restreint - service local

Montréal et tous les endroits ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville pour la livraison de colis légers.

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de transférer à Morissette, Claude, le permis M-507550-001, qu'il détient, pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Modification tarifaire:

La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58.1. du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Tarif spécial no 3

Emettre une publication spéciale pour tuyau de plastique, rigide ou flexible de St-Paul-l'Ermite à Montréal.

Tarif 20

Item 26 %

Amender le taux à un (1) conteneur de 20' ou de 40' minimum 40 000 lb. Ajouter un taux pour deux (2) conteneurs de 20' minimum 40 000 lb chacun.

Les taux pour un (1) conteneur de 20' et de 40' sont sujets à la prochaine augmentation prévue pour janvier 1979. Le taux pour deux conteneurs de 20' ainsi que le taux pour l'excédent de 40 000 lb ne seront pas sujets à l'augmentation prévue pour janvier 1979.

Item 26 ^{1/2}/_k

Annuler cet item.

Tarif 30-A

Item 1520 - cédules 1375 - 1385

Annuler ces sections de cet item et les taux publiés à ces cédules.

Item 1080

Annuler Joliette comme destination à la 2^e section de cet item.

Tarif 70-B

Item 396

Nouvel item.

Item 283

Amender le minimum de 24 000 lb à 20 000 lb à toutes les sections de cet item.

Amender tous les taux pour 30 000 lb - 40 000 lb et 50 000 lb à toutes les sections. Ajouter des taux pour 60 000 lb et 70 000 lb à toutes les sections. Ajouter une note A-1) à l'effet que la pesanture minimum applicable par charge entière est 50 000 lb. Ajouter une note A-2) que les taux publiés pour 60 000 lb et 70 000 lb s'appliquent en train-remorques ou remorque à triple essieux.

Tarif 75-A

Item 1670 - cédule 1510

Amender les taux à la 1^{re} section. Ajouter un taux pour 60 000 lb et 70 000 lb. Que ces nouveaux taux ne soient pas sujets à l'augmentation prévue pour janvier 1979.

Item 4970 - cédule 4260

Ajouter que ce sont des mouvements inter-plant et qu'ils sont sur palettes. Amender le taux

Item 490 - cédules 1535-1540-1570 et 1575

Ajouter les destinations suivantes: Contrecoeur, Lavaltrie, Hemingford, Grenville avec

Item 230 - cédules 130-135

Annuler ces sections et les taux publiés à ces cédules.

Item 360 - cédule 220

Annuler cet item et le taux publié à cette cédule.

Item 440 - cédule 340

Annuler les références 6 et 7 à la 2^e section de cet item.

Item 442 - cédule 5435

Annuler la 1^{re} section de cet item et les taux publiés à cette cédule.

Item 670

Changer le mouvement pour se lire de Montréal à St-Jérôme.

Item 1070 - cédule 1000

Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.

Item 1515 - cédule 255

Annuler cet item et le taux publié à cette cédule.

Item 1720 - cédule 1545

Annuler cet item et le taux publié à cette cédule.

Item 1761 - cédule 675

Amender les taux pour 40 000 lb et 50 000 lb. Ajouter un taux pour 55 000 lb. Que tous les taux publiés à cette cédule ne soient pas sujets à l'augmentation de janvier 1979.

Item 1790 - cédules 1635-1640

Annuler cet item et les taux publiés à ces cédules

Item 2310 - cédule 2105

Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.

Item 2290 - cédule 2095

Annuler cet item et le taux publié à cette cédule.

Item 3200 - cédules 2885-2890

Annuler ces deux destinations et les taux publiés à ces cédules.

Item 3270 - cédule 3070

Amender le taux pour 5 000 lb. Ajouter un taux pour 24 000 lb.

Item 3340 - cédule 3170

Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.

Item 3819 - cédules 2925-2940

Les taux publiés à ces cédules ne seront pas sujets à l'augmentation prévue pour janvier 1979.

Item 4010 - cédules 3640 et 3645

Annuler les destinations St-Jérôme et Ste-Agathe. Annuler les taux publiés à ces cédules.

- Item 4640 - cédule 4045
Annuler le taux pour 30 000 lb. Amender le taux pour 40 000 lb. Ajouter un
taux pour 50 000 lb.
- Item 4860 - cédule 1320
Amender cet item et le taux publié à cette cédule.
- Item 5460 - cédule 5195
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.
- Item 5470 - cédules 5200-5210
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.
- Item 530 - cédule 585
Le taux pour Joliette n'inclut pas le déchargement.
- Item 2110 - cédule 1910
Annuler St-Jacques-de-Montcalm à cet item.
- Item 2120 - cédule 1940
Ajouter St-Jacques-de-Montcalm avec taux appropriés.
- Item 2190 - cédule 1995
Ajouter à cette section de l'item une référence C. Amender les taux pour 30 000
lb, 40 000 lb, et 50 000 lb. Ajouter un taux pour 60 000 lb.
- Item 2091 - cédule 2070
Nouvel item et nouvelle cédule.
- Item 2520 - cédule 5375
Annuler cette section de l'item.
- Item 3130 - cédule 2675
Annuler le taux pour minimum 30 000 lb.
- Item 3155 - cédule 5325
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.
- Item 4475 - cédules 3950 et 3955
Ajouter aux notes: 1) et A) par le même expéditeur. Annuler à la cédule 3950 les
taux pour L.T.L. 500 lb - 1 000 lb - 2 000 lb. Annuler à la cédule 3955 le taux
pour 2 000 lb.
- Item 4700 - cédule 4075
Annuler cet item et les taux à cette cédule.
- Item 5431 - cédule 915
Annuler cet item et le taux publié à cette cédule.
- Tarif 80-A
- Item 750
Annuler cet item
- Item 1330
Annuler la destination St-Jérôme à la 2^e section de cet item.
- Item 3650
Annuler la 2^e section de cet item.
- Item 4906
Annuler cet item.
- Item 5030
Annuler cet item.
- Item 841
Annuler cet item.
- Item 1340
Annuler la 3^e section de cet item c.-a.-d. de Québec à L'Assomption.
- Item 1692
Annuler la section Donnacona à Joliette à cet item.
- Item 2840
Annuler la section Grand-Mère à Crabtree Mills et Joliette.
- Item 3285
Annuler la 1^{re} section de cet item.
- Item 4974
Annuler les taux pour 10 000 lb et 15 000 lb. Amender le taux pour 20 000 lb
Ajouter des taux pour 30 000, 40 000, 50 000, 60 000 lb. Annuler la note B) Que
cet item se lise «entre».
- Item 4972
Annuler la section de Joliette à Trois-Rivières.
- Item 3124
Amender le minimum de 24 000 lb à 20 000 lb à toutes les sections de cet item.
Amender tous les taux pour 30 000, 40 000 et 50 000 lb à toutes les sections. Ajouter
des taux pour 60 000 et 70 000 lb à toutes les sections. Ajouter une note A-1) à
l'effet que la pesanteur minimum applicable par charge entière est 50 000 lb Ajouter
une note A-2) que les taux publiés pour 60 000 lb et 70 000 lb s'appliquent en train-
remorques ou remorque à triple essieux.

Tarif 100-C

Amender la clé de base de 118 à 98 entre Québec et Turgeon. Amender la clé de base de 147 à 151 entre Gaspé et Lac-Nominingue.

Tarif 101-D

Item 10412 - cédule 25090

Ajouter une cédule avec taux appropriés.

Item 10530 - cédule 20265

Ajouter un taux pour 40 000 lb.

Item 5790 - cédule 1670

Ajouter une section à destination de Victoriaville avec taux appropriés.

Item 4611 - cédule 1710-1725

Nouvel item et nouvelles cédules.

Item 4080

Ajouter Montréal comme point d'origine à la deuxième section de cet item.

Item 4081 - cédule 1755

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 4390 - cédules 1760-1775

Ajouter les destinations suivantes: Wakefield et Notre-Dame-du-Nord avec taux appropriés.

Item 900 - cédule 625

Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.

Item 1660 - cédule 1195

Annuler cette section de l'item et les taux publiés à cette cédule.

Item 4070 - cédule 3375

Annuler la destination St-Jovite. Annuler le taux publié à cette cédule.

Item 1940 - cédule 1365

Annuler cette section de l'item et le taux publié à cette cédule.

Item 3985 - cédules 7940-7945

Annuler cet item et les taux publiés à ces cédules.

Item 6470 - cédule 5105

Annuler cet item et les taux publiés.

Contrat à taux convenus no 8

Amender les taux de ce contrat (contrat ci-attaché).

Supplément intérim

Delson Transport Ltd. no 1924

Clause 1

Amender les taux de contrat de Domtar Chemicals Ltd. (division sifte salt. (contrat ci-attaché).

Cabano Transport Ltée no 2143

Clauses *ee*) et *ff*)

Amender les taux de contrat de ces clauses selon l'annexe A ci-attachée (contrats ci-attachés)

Clause *ww*)

Amender le taux de contrat de Les Cèdres Laurentides Inc. (contrat ci-attaché).

Cabano Transport Ltée no 2143

Clauses *zz*) *aaa*), *bbb*), *ccc*), *ddd*)

Multibois Canada Inc. a été ajouté comme contrat à ces clauses donc nous disposons les contrats (voir contrat ci-attachés)

L'Epiphanie Express Inc. no 1823

Clause *e*)

Amender les taux de cette clause.

Wintergreen Transport Corporation Ltée no 2128

Droits additionnels

Amender les taux de ces droits.

Transport Y Théberge Inc. no 2123

Clauses *a*) et *b*)

Amender les taux à ces deux clauses.

Bellechasse Transport Inc. no 1806

Clause *a*)

Amender les taux.

Clauses *r*), *s*), *t*), *w*), *x*), *cc*)

Amender les taux.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-37986
M-601071 2 DT
GATINEAU TRUCKING CANADA INC
925, boulevard Maloney
Gatineau (Papineau)
Qué.

Modification tarifaire:

Prenez avis que la requérante Gatineau Trucking Canada Inc détentrice du permis M-601071 001, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à augmenter ses taux et tarifs de transport en conformité de la cédule déposée à cet effet au dossier de la Commission des transports du Québec.

La requérante demande de plus, l'application de l'article 2.58.1 afin que ladite décision à intervenir soit exécutable dès qu'elle sera rendue.

Annexe

Taux pour location à court terme

	Taux horaire	Taux journalier	Taux semaine	Taux mois	Taux-mois 4 mois et plus	Taux au millage (1) Sans essence
Camionnette 1/2 tonne	nil	29 \$	145 \$	550 \$	525 \$	0,20 \$
Camionnette 3/4 tonne	nil	30	150	570	545	0,20
Camions deux essieux, six roues	10,00 \$	70	385	1 485	1 410	0,22
Camions à bascule, six roues	10,00	70	385	1 485	1 410	0,22
Camions à contenants, dix roues	10,00	70	385	1 485	1 410	0,22
	13,50	108	595	2 300	2 185	0,24
Tracteurs						
Gaz - essieu simple	nil	70	385	1 485	1 410	0,22
Gaz - essieu double	nil	75	413	1 593	1 513	0,24
Diesel - essieu simple	nil	70	385	1 485	1 410	0,22
Diesel - essieu double	nil	75	413	1 593	1 513	0,24
Citation 27"	nil	nil	350	1 100	nil	0,25
Equipement lourd						
Chargeuse, W26 J.D. 644	35,00	nil	nil	nil	nil	nil
Pépines	17,00	nil	nil	nil	nil	nil

1) Le taux au millage sans essence ne s'applique que lorsque l'utilisation d'un véhicule excède 50 milles quotidiennement.

Rôle M-37987
M-600069-2-DT
EMERGENCY CAR RENTAL INC
5831, rue Papineau
Montréal, Qué.

Modification tarifaire:

La requérante, titulaire des permis, 666-DY, 332 DYV, demande à la Commission des transports du Québec l'approbation pour déposer une nouvelle structure de taux. La dernière modification de taux a été approuvée par la décision ML-11-45-TF, le 20 avril 1977.

Pour la location de camions la requérante désire louer à la journée, à la semaine et durant la période du 15 juin au 3 juillet, à l'heure.

Pour la location de véhicules de promenade, la requérante désire louer à la journée ou à la semaine.

Pour la location de remorques utilitaires, la requérante désire louer à l'heure, tel que décrit dans son annexe A.

Veuillez consulter le dossier à la Commission des transports du Québec pour voir en détail les nouveaux taux demandés par la requérante.

Annexe

Camions

Journées:	Econoline	Panel	12 pieds	14 pieds	16 pieds	18 pieds	20 pieds
8-12-24 heures	23 \$	27 \$	30 \$	35 \$	45 \$	50 \$	55 \$
	+	+	+	+	+	+	+
	15c km	15c km	20c km	20c km	28c mille	30c mille	30c mille
Assurance	6 \$	8 \$	8 \$	8 \$	8 \$	8 \$	8 \$
A la semaine: Période de 7 jours mais payé pour seulement 5 jours.							
Période à l'heure:							
1 fois l'an du	15 \$	18 \$	20 \$	33 \$	23 \$	25 \$	25 \$
15 juin au	Tout inclus						
3 juillet	Millage - Assurance et gasoline						
Journée: Gas non inclus, minimum 50 milles, taxe provinciale 8%							
Remorque utilitaire							
4 X 8 ouvert:	8 heures		11 \$		24 heures:		13 \$
5 X 10 ouvert:	—		13 \$		—		15 \$
5 X 10 fermé:	—		16 \$		—		18 \$
Assurance:	2 \$		Attache: 2 \$				Lumière: 3 \$
Période à l'heure 1 fois l'an du 15 juin au 3 juillet: 6 \$ l'heure tout inclus minimum 3 heures							

Automobiles

Sout-Compact

Gremlin	journée:	18 \$, assurance 5 \$ millage inclus 160 kilomètres over 10c
Fiesta	semaine:	150 \$ incluant 1 000 kilomètres et assurance

Intermédiaire

Concord A.M.C.	journée:	22 \$, assurance 5 \$ millage inclus 160 kilomètres over 10c
Fairmont Ford	semaine:	175 \$ incluant 1 000 kilomètres et assurance
Gas non inclus, taxe provinciale 8%		
Standard	journée:	25 \$, assurance 5 \$ millage inclus 160 kilomètres over 12c
de Luxe	semaine:	200 \$ incluant assurance et 1 000 kilomètres over 12c

Rôle M-37988
30020-37-DT

**CONFERENCE DES CAMIONNEURS
QUÉBÉCOIS INC**

1167, rue St-Hubert
Montréal, Qué.

Modification tarifaire:

La requérante demande, pour ses membres participants que ces modifications deviennent exécutoires après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2 sur les règles de pratique.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier certains taux de la façon suivante:

Augmentation de 9% des taux publiés pour le transport de ciment, ainsi que les frais et règlements applicables.

Audet & Mégantic Transport Ltée.

Tarif individuel 477

Modification à l'item 230

Ste-Marie Express Ltée.

Tarif individuel 6427

Clause l)

Amender le taux à destination de Ste-Catherine pour qu'il soit le même que la clause.

Transport Lord & Fils Enr.

Permis: 25682-V

Augmentation de 4% des taux à contrat pour le transport de bois.

Transport St-Pamphile Inc.

Permis: 13482-V

Annuler les taux pour 5 000 à 9 999 lb et 10 000 lb et plus pour le transport de bouchons de particules de bois.

C. Boucher Transport Express Inc.

R. Martel Express Inc.

St-John's Express Inc.

Tarif individuel 520, région «C»

Modifier l'item 40 afin d'inclure un taux à 60 000 lb ainsi qu'une note concernant les livraisons.

Tarif d'espèces no 4000

Ajouter les nouveaux item suivants: 145, 397, 1030.

Modifier l'item 1400

Transport Bélanger-Lemire Inc.

Permis: 9409-V

Augmentation des taux pour les clauses contrats suivants: d), e), f), g), h), i), j), k), n), augmentation des taux horaires pour les clauses a) et b).

Gevry Transport Inc.

Tarif individuel 2696

Transport Bergeron (1974) Ltée.

Tarif individuel 6595

Transport Gérald Roy Waterloo Inc.

Tarif individuel 4810

Super Transport (1966) Ltée.

Tarif individuel 853

Section I, région «B»

Modifier l'item 570 afin d'annuler le taux de 15 000 lb.

Modifier l'item 1185 afin de réduire les taux et d'ajouter une note concernant les livraisons additionnelles.

Ajouter les deux nouveaux item suivants: 57, 1177

Note: Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-37989
M-301416-10-DT

**CHI CAN FREIGHT FORWARDING
LIMITED**

5895, Andover
Ville Mont-Royal, Qué.

Modification tarifaire:

La requérante demande respectueusement à la Commission des transports du Québec, l'autorisation préalable de remplacer son tarif 4K par le tarif 4L.

Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-37991
M-600172-1-D

FOREIGN CAR SPECIALISTS INC.

432, rue Beaumont
Montréal, Qué.
H3N 1V3
Requérante

La requérante Foreign Car Specialists Inc., 432, rue Beaumont, Montréal, Qué., détentrice du permis no 492-DYV qui se lit comme suit:

1. Location de véhicules de commerce et de livraison à court terme au 432, rue Beaumont, Montréal;

2. Location de véhicules de commerce et de livraison à long terme (un an et plus) au 432, rue Beaumont, Montréal.

demande l'autorisation à la Commission des transports du Québec de changer sa place d'affaires au 350 est, rue Crémazie, Montréal.

Rôle M-37993
M-300044-22-D (406-V)

CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC.

6500, boulevard Grande-Allée
St-Hubert
(Chambly) Qué.
J3Y 1B8

La requérante détentrice du permis M-300044 (406-V), s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - service local - contrat

Service de cueillette et de livraison de marchandises à Québec et à Montréal pour le compte de Transport Champlain Express Inc. pour les services autorisés et droits additionnels en vertu du permis numéro M-300037 (331-V).

Droit additionnel:

Le service de cueillette et de livraison de marchandises à Québec autorise la cueillette et la livraison de marchandises dans les villes suivantes du Québec métropolitain: Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivière, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri-de-Lauzon, St-Joseph de la ville de Lévis, St-Lambert-de-Lauzon, St-Louis-de-Pintendre, Bernières, Rivière-Boyer, St-Etienne, l'Ancienne-Lorette, Beauport, Val-Bélaire, Charlesbourg, Lac-Delage, Loretteville, Québec, Ste-Foy, Sillery, Vanier, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge, Stoneham, Tewkesbury, Lac-St-Charles, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, St-Augustin-de-Desmaures.

Rôle M-37994
M-600825-2-D
AMERADIAN LEASING INCORPORATED

777, Garyray Drive,
Weston, Onatrio
Au Québec:
445 ouest, rue Craig
Suite 301
Montréal, Qué.
Requérante

La requérante demande que sa place d'affaires qui auparavant était située au 445 ouest, rue Craig, suite 301, Montréal, soit à l'avenir le 6600, Trans-Canada, suite 330, Pointe-Claire, puisque le bail au premier endroit s'est terminé et n'a pu être renouvelé.

Rôle M-37995
M-600671-2-D
GUARDSMAN EQUIPMENT LEASING (QUEBEC) LTD.

455, avenue Craig
Suite 300
Montréal, Qué.
Requérante

La requérante dont le bail s'est terminé au 455 ouest, Craig, Montréal, et que le propriétaire n'a pas voulu renouveler parce que le co-locataire prenait tout l'étage, donc pour cause d'expulsion forcée, demande à changer son adresse de location à 6600, Trans-Canada, suite 3330, Montréal, H9R 4S2

Rôle M-37996
M-600705-2-D
LOCATION NORMAND CLOUTIER INC.

NORMAND CLOUTIER LEASING INC.
St-Simon, Bagot
Qué. J0H 1Y0
Requérante

La requérante déjà détentrice d'un permis de location l'autorisant à louer à court et à long terme à St-Simon, portant le no 946-DYV des dossiers de la Commission des transports du Québec, s'adresse à cette dernière afin d'obtenir une succursale additionnelle au 1359, de la rue Newton appartement 1 à Boucherville, Qué. pour effectuer les services de location de véhicules de commerce suivants: camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, à court et à long terme à cette adresse additionnelle, pour le public en général.

Rôle M-37997
M-207853-1-D

GERARD LEMELIN ENR.

(Lemelin, Gérard)
674, Ephraïm-Raymond
Terrebonne (Terrebonne) Qué.
J6W 3G8
Requérante-cédante
M-209090-001-1-D

CHRISTIAN GOUR ENR.

(Gour, Christian)
1459, Dupuis
Mascouche (L'Assomption) Qué.
J0N 1C0
Requérante-cessionnaire

Rôle M-37998
M-600734-4-D

X-TRA TRUCK RENTAL LTD

1858, Kipling Avenue
Rexdale, Ontario
Au Québec:
745, rue Halpern
Dorval, Qué.
H9P 1G5
Requérante

Rôle M-37999
M-601121-2-D

LES MOTORISES C.D. ENRG.

(en société)
331 ouest, boulevard Jacques-Cartier
Longueuil, Qué.
J4B 2R8
Requérants

Rôle M-38000
M-505982-2-D

TURCOTTE, FELIX

R.R. no 1
Sawyerville
(Compton) Qué.
JOB 3A0
Requérant-cédant
M-508748 001-1-D

TURCOTTE, GASTON

R.R. no 1
Sawyerville
(Compton) Qué.
JOB 3A0
Requérant-cessionnaire

Rôle M-38001
M-300879-6-D (15111-V)

COLOSSAL CARRIERS LTD.

78, boulevard Hymus
Pointe-Claire
(Ile-de-Montréal) Qué.
H3R 1E3
Requérante

La requérante-cédante qui détient le permis no M-207853-007 pour la région de Mascouche qui fait maintenant partie de l'agglomération A-17 demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

La requérante désire changer l'adresse de son bureau de location qui l'autorise en vertu du permis 1031-DYV émis le 7 novembre 73 à donner le service suivant:

Traduction du procureur:
«Location de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques) à long terme (un an et plus) pour usage dans la province de Québec au 1858, Kipling Avenue, Rexdale, Ontario, avec place d'affaires pour le Québec au 349, Brookhaven, Dorval.»
demande que le permis se lise comme suit:

Location de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques) à long terme (un an et plus) au 745, Halpern, Dorval.

Les requérants s'adressent à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisés à donner le service de location suivant:

Location à court terme (moins d'un an) de maisons motorisées au: 331 ouest, boulevard Jacques-Cartier, Longueuil, (Québec)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer par donation à Gaston Turcotte son permis no M-505982 001 qu'il détient afin d'effectuer du camionnage en vrac dans la région 05.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée conformément à l'article 2.59.3 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec ainsi qu'à 13B de l'Ordonnance générale sur le camionnage afin de pouvoir utiliser des remorques et/ou semi-remorques appartenant à/ou en possession légale des expéditeurs suivants:

- United States Lines, Inc.
- International Sea-Land Shipping Service Ltd.
- Gdynia America Line Inc.

et ce, sur l'étendue des clauses du permis no 15111-V, détenu par Colossal Carriers Ltd.

Rôle M-38002
M-301492-16-D
(20426-V)

R. MARTEL EXPRESS LIMITEE

700, rue Principale, Farnham
(Missisquoi) Qué.
Place d'affaires:
350, rue Carreau, St-Jean
(St-Jean) Qué.
J3B 6Z1
Requérante

Rôle M-38003
M-300397-15-D
(5241-V)

E.J. PERSONS LTD.

411, rue Rivière, Cowansville
(Missisquoi) Qué.
J2K 1N4
Requérant

Rôle M-38004
M-202242-2-D

MORIN REGIS

St-François-de-Xavier-de-Brompton, Qué.
J0B 2V0
Requérant

Rôle M-38005
M-201106-2-D

GAGNON, NORMAND

62, Jean
St-Philippe
(Laprairie) Qué.
JOL 2K0
Requérant-cédant
M-206926-004-4-D

BIRON, LOUIS

190, St-André
Longueuil, Qué.
J4H 1K6
Requérant-cessionnaire

Rôle M-38006
M-200146-2-D

LALIBERTE, MAURICE

790, St-Charles app. 3
St-Lambert (Chambly) Qué.
J4P 2A3
Requérant-cédant
M-209352-001-1-D

BIRON, CELINE

190, St-André
Longueuil, Qué.
J4H 1K6
Requérant-cessionnaire

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de modifier sa clause 4 des services intitulée « Québec Ontario Interprovincial Services » pour qu'elle soit rédigée à l'avenir comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - camions isothermes.

De St-Philippe-de-la-Prairie, Farnham et Bedford à la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) et retour, pour le transport de produits comestibles congelés, par équipement réfrigéré. Destination: les points de l'Ontario tel qu'autorisés par le permis X-811.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le droit de donner le service suivant:

Transport général - longue distance - route

De la frontière Québec/États-Unis (port d'entrée: Philipsburg) à la zone aéroportuaire de Mirabel et retour, pour le transport de marchandises qui sont exemptes du contrôle de l'Interstate Commerce Commission.

Restriction: Lesdites marchandises devront avoir eu ou devront avoir, dans le futur immédiat, un transport par avion.

Droit additionnel: Le détenteur de permis aura le droit d'utiliser des camions à température contrôlée dans l'exploitation de cette clause.

Conformément aux dispositions de l'article 2.72.8, la Commission a été informée que le requérant qui détient le permis M-202442-001 pour la région de St-François-Xavier-de-Brompton 05-3512-P n'opère plus le service pour lequel le permis lui a été accordé et par conséquent demande l'annulation.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201106-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200146-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-38007
M-208643-5-D

MARTINEZ ARMANDO

1031, Lionel-Groulx
Boucherville (Chambly) Qué.
J4B 2X1

Requérant-cédant
M-209027-002-2-D

CABRAL, HECTOR

588, chemin de la Fourche
Rigaud (Vaudreuil) Qué.
J0P 1P0

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208643-003 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38008
M-204673-8-D

PIGEON, GERARD

85, boulevard du Séminaire
St-Jean (St-Jean) Qué.
J3B 5J8

Requérant-cédant
M-209351-001-1-D

PIGEON, CLAUDE

85, boulevard du Séminaire
St-Jean (St-Jean) Qué.
J3B 5J8

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204673-001 pour l'agglomération A-41 St-Jean demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38009
M-202285-31-D

LA CIE LEDUC LTEE

171, Alexandre
Valleyfield (Beauharnois) Qué.
J6S 3J1

Requérante-cédante
M-209353-001-1-D

WILCOTT, MICHEL

104, Alexandre, app. 2
Valleyfield (Beauharnois) Qué.
J6S 3K2

Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-202285-015 pour l'agglomération A-44 Valleyfield demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38010
M-207110-5-D

ALEXANDRE, SAINVILMAR

7100, Pie IX app. 6
Montréal, Qué.

H2A 2G4
Requérant-cédant

M-208014-003-3-D

SAINTILNOR, JACQUES

6295, Alma, app. 2
Montréal, Qué.

H2S 2W2

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207110-003 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-38031
M-205077-9-D

VERMES, ALEX

2400, Van Horne, app. 312
Montréal, Qué.
H3S 1P2
Requérant-cédant
M-208433-002-2-D

OHANA, SALOMON

2542, Ekers
Montréal, Qué.
H3S 1C9
Requérant-cessionnaire

Rôle M-38032
M-205077-10-D

VERMES, ALEX

2400, Van Horne app. 312
Montréal Qué.
H3S 1P2
Requérant-cédant
M-209357-001-1-D

ZAMORA, ANIBAL

422, Dawn
LaSalle, Qué.
H8R 2Y4
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-18985
Q-504.554-4-D

GIRARD, LOUIS-PHILIPPE

5530 nord, Portage
Laterrière
(Chicoutimi) Qué.
Requérant-cédant
Q-506.713-1-D

GIRARD, CAROL

5594 nord, Portage
Laterrière
(Chicoutimi) Qué.
G0V 1K0
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-18986
Q-202280-2-D

CLOUTIER, FRANCIS

158, rue Valvue
Loretteville, Qué.
G2A 2E9
Requérant-cédant
Q-203103-1-D

**TAXI REJEAN & YVON MARTEL
ENR.**

(En société)
504, boulevard Valcartier
Loretteville, Qué.
G2A 2N7
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205077-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205077-006 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Carol Girard le permis Q-504.554-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 02.

Transfert de permis:

Cloutier, Francis demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi Réjean & Yvon Martel Enr. (en société) le permis Q-202280-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-18991
Q-700,048-2-DT

HANDFIELD, CLAUDE

631, chemin des Patriotes
St-Denis (St-Hyacinthe)
Qué.

J0H 1K0

Augmentation demandée des taux pour l'utilisation de la traverse St-Denis-sur-Richelieu et St-Antoine, Qué.

Le soussigné, Claude Handfield, propriétaire du traversier qui opère entre les deux municipalités ci-dessus mentionnées, demande respectueusement à la Commission des transports du Québec, l'autorisation d'augmenter ses tarifs d'utilisation dudit traversier pour les catégories suivantes:

Piéton seul, passage simple	1,00 \$
Piéton seul, s'il y a une automobile	0,50
Automobile et passagers compris	1,50
Bicyclette, s'il y a une automobile	0,50
Motocyclette, s'il y a une automobile	0,75
Automobile avec remorque (2 roues)	2,00
Automobile avec roulotte	3,00
Camion 6 roues	2,00
Camion 6 roues chargé	2,50
Camion 10 roues	3,00
Camion avec remorque	4,00
Tracteur de ferme	1,50
Tracteur avec remorque (2 roues)	2,00
Tracteur avec remorques (4 roues)	2,50
Tracteur avec pelle avant et arrière	2,00
Transport de colis	0,50

Rôle Q-18992
Q-700,033-4-DT
(133-N)

LARIVIERE, CLAUDE

115, rue Principale
St-Roch-de-Richelieu (Richelieu)
Qué.

J0L 2M0

Demande de modification de taux pour l'utilisation de la traverse St-Roch, St-Ours, Qué.:

Le requérant, Claude Larivière, propriétaire du traversier qui opère entre les deux municipalités ci-dessus mentionnées demande respectueusement à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses tarifs d'utilisation dudit traversier pour les catégories suivantes:

Tarifs pour l'année 1979

Enfant accompagné de leur parent	Gratuit
Tout autre passager	0,50 \$
Auto	1,50
Auto et remorque	2,00
Auto avec roulotte 14 pieds et plus	3,00
Camion à roues double	2,00
Camion à roues double charge	2,50
Camion à dix (10) roues	3,00
Camion à dix (10) roues chargé	3,50
Camion avec remorque	4,00
Camion avec remorque chargé	5,00
Tracteur de cultivateur	1,00
Tracteur avec remorque deux (2) roues	1,50
Tracteur avec remorque quatre (4) roues	2,00
Tracteur avec avant et arrière	2,00
Autobus	5,00
Gratte à chemin	5,00
Transport de colis	1,00
Traverse de 24 heures à 6 heures	
Auto	2,00
Camion	5,00
Bicyclette	0,50
Bicyclette à gazoline	0,75

Rôle Q-18993
Q-700,051-2-DT
(231-N)

LACHANCE, ANSELME

24 nord, avenue Bassin
(Montmagny) Qué.
G5V 2B3

Le requérant détenteur du permis 231-N, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'une nouvelle fixation de ses tarifs.

Ces tarifs devraient se lire comme suit:

	Minimum		Par personne aller retour
— Ile aux Grues	14 \$	ou	4 \$
— Ile aux Canots	30		
— Ile Deux Têtes	30		
— Ile Ste-Marguerite	30		
— Grosse-Ile	30		
— Ile Londe	30		
— Ile du Fer à Cheval	30		

	Minimum		Par personne aller retour
— Tour des Îles	90 \$	ou	5 \$
— Tour île d'Orléans	150	ou	9
— De St-François de l'île d'Orléans à l'île aux Grues	150	ou	9
— De St-François de l'île d'Orléans à l'île aux Coudres	125	ou	9
— De St-François de l'île d'Orléans à Ste-Anne-de-Beaupré	90	ou	5
— Excursion à l'heure pour deux ou trois personnes	25		
— Excursion de chasse	200		
	50	pour 4 personnes et pour addition de personnes.	

Rôle Q-18998
Q-000.342 11-DT
SAUCIER, YVON
140, rue Comtois
Louiseville
(Maskinongé) Qué.

Rôle Q-18999
Q-300.709-3-DT
(19704-V)
LES DEMENAGEMENTS E. DORE LTEE
1862, boulevard St-Dominique
Roberval
(Lac-St-Jean-Ouest) Qué.
G8H 2P2

Rôle Q-19001
Q-506.369-13-D
KOBEC EQUIPEMENT LTEE
254, St-Jean-Baptiste
Baie-St-Paul
(Charlevoix) Qué.
G0A 1B0
Requérante-cédante
Q-504.195-4-D
SAVARD, GERARD
53, rang La marre, (Rte 138),
Baie-St-Paul
(Charlevoix) Qué.
G0A 1B0
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-19002
Q-00005 13-DT
COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC
1500, rue Provinciale
Québec, Qué.
G1N 4J7

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs en vertu de son permis de transport en commun urbain de 0,35 \$ du passage simple à 0,50 \$ du passage simple.

La requérante demande l'autorisation d'augmenter ses tarifs de déménagement lequel service de transport est donné en vertu du permis no 19704-V.
Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux en s'adressant au bureau de la Commission des transports du Québec.

Transfert de permis:

La requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis no Q-506.369-002, dans la région no 03, à M. Gérard Savard.

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de faire modifier les tarifs prévus pour son service skibus qu'elle est autorisée à donner à l'intérieur des limites territoriales de la Corporation municipale de St-Dunstan-du-Lac-Beauport, d'une part en vertu de l'article 251 (2) de la Loi de la Communauté urbaine de Québec et d'autre part, en vertu de son permis 3330-A et ce, conformément à l'article 252 de la Loi de la Communauté urbaine de Québec.

Les tarifs proposés sont ceux produits en annexe A de la présente demande et tout intéressé qui désire obtenir le détail desdits tarifs, peut l'obtenir en communiquant avec la Commission des transports du Québec, 585 est, boulevard Charest, Québec, Qué.

I — Avis de la Commission proprio motu

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle Q-19024

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et

Q-200654-2-P

COTE, ISIDOREPointe-Frégate
(Gaspé-Nord) Qué.
G0C 1R0

Mis en cause

Attendu que, le 19 août 1974, la Commission rendait la décision QPT-2457 autorisant, en faveur de la partie mise en cause, la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi de catégorie «Région» et de catégorie «Ordinaire» pour la région 01-0248 Ct. Cloridorme, lequel permis porte le numéro Q-200654-001;

Attendu que la Commission a été informée que, le 5 décembre 1978, la partie mise en cause a remis sa plaque d'immatriculation TR-20077 et a reçu, en échange, une plaque d'immatriculation no 228 F 015;

Considérant les dispositions de la Loi des transports et celles du Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler, à toutes fins que de droit, le permis Q-200654-001 dont la délivrance a été autorisée par la décision QPT-2457 du 19 août 1974; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

76954-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
MPV-1492-TF	10-01-79	Cause: M-37447 M-000340-03-HPT YVAN GAUDREAU			Modification de tarifs Accordée
MPV-1500-TF	22-01-79	Cause: M-37479-S M-000071-37-TT VOYAGEUR INC.			Modification de tarifs Désistement
MPV-1501-HPT	19-01-79	Cause: M-37480-S M-000071-38-HPT VOYAGEUR INC.			Modification de tarifs Accordée
MPV-1502-T	25-01-79	Cause: M-32561 M-000400-1-D TOURESTRIE INC.	G.O.Q. no 24	17-06-78	Demande de permis La Commission déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande.
MPV-1504-S	25-01-79	Cause: M-37497 M-000362-2-DS MAURICE LEFEBVRE INC.	Le Devoir	20, 21, 22 décembre 78	Demande de permis Accordée
MPV-1505-S	25-01-79	Cause: M-37656 M-000084-5-DS AUTOBUS DU LAC ARCHAMBAULT INC.	Montréal-Matin	11, 12, 13 décembre 78	Demande de permis Accordée en partie
MPV-1506-HP	26-01-79	Cause: M-37655 M-000108-6-MHT AUTOBUS VIENS INC.	Méto P.M.	4, 5, 6 décembre 78	Modification d'horaires Rejetée
MPV-1507	26-01-79	Cause: M-35907 M-000188-2-D CHALIFOUR, JEAN-PIERRE	G.O.Q. no 46 p. 14227	18-11-78	Demande de suppression de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPV-1508	26-01-79	Cause: M-35906 M-000150-2-D AMYOT, MARCEL	G.O.Q. no 46 p. 14227	18-11-78	Demande de suppression de permis Accordée
MPV-1509-T	26-01-79	Cause: M-35905 M-000252-2-D ST-ONGE MAURICE	G.O.Q. no 46 p. 14227	18-11-78	Demande de suppression de permis Accordée
MPV-1510-S	26-01-79	Cause: M-35838 M-000382-3-D TRANSPORT D'ECOLIERS ENRG.	G.O.Q. no 46 p. 14221	18-11-78	Demande de permis Accordée
MPV-1511-S	26-01-79	Cause: M-35839 M-000382-4-D TRANSPORT D'ECOLIERS ENRG.	G.O.Q. no 46 p. 14221	18-11-78	Demande de permis Accordée
MPV-1512-S	30-01-79	Cause: M-37860-S M-000115-23-S PAQUETTE AUTOBUS INC.	Le Devoir	21, 22, 23 décembre 78	Demande de permis Accordée
MPV-1513-H	12-02-79	Cause: M-34430 M-000071-32-D VOYAGEUR INC.	G.O.Q. no 36 p. 11074	09-09-78	Modification d'horaire Accordée

TAXI

MPT-8525-C	30-01-79	Cause: M-5340 M-200450-2-D COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante MAGHIAS NIKISTRATOS Intimé	G.O.Q. no 5	01-02-75	Décision de correction La Commission corrige la décision MPT-8525 en déclarant pendante la requête MT-2793 faite pour l'agglomération A-5 Est de Montréal.
MPT-8560-C	30-01-79	Cause: M-5339 M-200450-1-D MAGHIAS NIKISTRATOS	G.O.Q. no 5	01-02-75	Décision de correction La Commission corrige la décision MPT-8560 en déclarant pendante la requête MT-2792 faite pour l'agglomération A-8 Laval.
MPT-9892-C MPT-2506-C	29-01-79	Cause: M-36872 M-204448-11-D DHANOA SHAMSHER SINGH	G.O.Q. no 51 p. 15394	23-12-78	

Décision de correction

La Commission corrige le nom du requérant, Singh Shamsheer, indiqué sur les décisions MPT-2506 et MPT-9892, lesquelles décisions avaient été publiées à la *Gazette officielle du Québec* no 38 en date du 21 septembre 1974 à la page 6688 et no 15 en date du 10 avril 1976 à la page 3282, en le remplaçant sur les deux dites décisions par le nom Dhanoo Shamsheer Singh.

MPT-13405	21-11-78	Cause: M-33795 M-207442-1-D PANTELAKOS, MME NIKI Requérante-cédante M-208895-001 SAKELLAROPOULOS, MME MARIE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 31 p. 9570	05-08-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13442	29-11-78	Cause: M-35219 M-205721-1-D BOULANGER, ANDRE Requérant-cédant M-208955-001 à 006 RIVERIN, CELINE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 41 p. 12526	14-10-78	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-13500	15-12-78	Cause: M-35515 M-207642-1-D FERNES, GERTRUDE F. Requérante-cédante M-207252-002 TAXI WILLIAM FERNES Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 43 p. 13307	28-10-78	Transfert de permis Accordée A-17
MPT-13533	21-12-78	Cause: M-35895 M-202370-2-D LESLIE GARDOS Requérant-cédant M-209154-001 MAGDI GREISS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 46 p. 14225	18-11-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13575	28-12-78	Cause: M-35794 M-203129-9-D JAYYUSI, SHAWKAT Requérant-cédant M-209145-001 ABDEEN, HASSAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 46 p. 14219	18-11-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13576	28-12-78	Cause: M-35795 M-203129-10-D JAYYUSI, SHAWKAT Requérant-cédant M-209146-001 SAFI, BECHARA Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 46 p. 14219	18-11-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13588	11-01-79	Cause: M-36239 M-207003-9-D ANDRE BOUCHARD Requérant-cédant M-209140-003, 004 STE JULIE TAXI ENRG Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 14736	02-12-78	Transfert de permis Accordée Ste-Julie de Ver- chères 06 5706
MPT-13589	11-01-79	Cause: M-36240 M-208471-2-D GERARD AQUINO Requérant-cédant M-207141-003 JEAN-CLAUDE MORIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 14736	02-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13592	11-01-79	Cause: M-36244 M-208740-2-D ROGER BERGERON Requérant-cédant M-209186-001 MLLE LINDA CRISPINO Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 14737	02-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13597	11-01-79	Cause: M-36248 M-203982-28-D EMIL ISPAS INC. Requérante-cédante M-209185-001 GEORGES LOUIS MAX Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 14738	02-12-78	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-13603	11-01-79	Cause: M-35942 CM-20000-P-144 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-202980-001 GAUTHIER, LOUIS-PHILIPPE Intimé-cédant M-208614-001 MARCEL FILION TAXI Intimé-cessionnaire	G. O. Q. no 46 p. 14206	18-11-78	
<i>Proprio motu</i>					
La Commission:					
1. Annule la décision MPT-13058 en date du 28 août 1978.					
2. Modifie la décision MPT-12809 en date du 20 juin 1978 pour que le paragraphe 3 du dispositif se lise comme suit: Autorise le transfert du permis numéro M-202980-001 détenu par Louis-Philippe Gauthier en faveur de Marcel Filion Taxi (Marcel Filion), lequel permis se lit: M-208614-001, transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Ste-Thérèse A-54.					
MPT-13605	11-01-79	Cause: M-35944 CM-20000-P-146 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-201560-001 SYLVESTRE, ANTOINE Intimé-cédant M-208645-001 LABELLE, ANDRE Intimé-cessionnaire	G. O. Q. no 46 p. 14207	18-11-78	
<i>Proprio motu</i>					
La Commission:					
1. Annule la décision MPT-13029 rendue le 24 août 1978.					
2. Modifie la décision MPT-12733 du 12 juin 1978 pour que le paragraphe 3 du dispositif se lise comme suit: Autorise le transport du permis numéro M-201560-001 détenu par Antoine Sylvestre en faveur de André Labelle, lequel permis se lit: M-208645-001, transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Ste-Thérèse A-54.					
MPT-13610-C	31-01-79	Cause: M-35600 M-206981-1-D MAYOFF, BARRY Intimé-cédant BONNEAU, MME GINETTE Intimée-cessionnaire			
Décision de correction					
La Commission corrige la décision MPT-13610, à la page frontispice, à la page 1, et au troisième paragraphe de la page 3, de façon à ce que le nom de l'intimé-cessionnaire se lise Mme Ginette Bonneau Leclerc au lieu de Mme Ginette Bonneau.					
MPT-13628	12-01-79	Cause: M-34338 M-205277-2-D BABIN, SULIMAN Requérant-cédant M-208954-001 ABBOUD, MME SYLVIÉ Requérante-cessionnaire	G. O. Q. no 35 p. 10793	02-09-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13631	11-01-79	Cause: M-36382 M-202960-2-D BASKIND, PRISCILLA Requérante-cédante M-209211-001 POTIER, GEORGES Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 49 p. 15032	09-12-78	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-13634	11-01-79	Cause: M-36372 M-205003-2-D HARVEY, JOS EDMOND Requérant-cédant M-209189-001 ABSALON, MARC EVENS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 49 p. 15029	09-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13638	12-01-79	Cause: M-36370 M-206293-4-D MIRON, DANIEL Requérant-cédant M-209181-001, 002, 003 LES ENTREPRISES DANIEL MIRON INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 49 p. 15029	09-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13640	12-01-79	Cause: M-36367 M-208261-2-D RICHARD TAXI Requérante-cédante M-209200-001 ROSE A. PELLERIN BEAULIEU ENRG. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 49 p. 15028	09-12-78	Transfert de permis Accordée Fleurimont 05 3604 SD
MPT-13645	16-01-79	Cause: M-36395 M-205085-2-D PAQUETTE, ARMAND Requérant-cédant M-209186-002 CRISPINO, LINDA Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 49 p. 15034	09-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13651	17-01-79	Cause: M-36666 M-208762-2-D LARIVIERE, LEON Requérant-cédant M-209251-001 PERRON, GERALD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 15232	16-12-78	Transfert de permis Accordée A-16
MPT-13657	17-01-79	Cause: M-36659 M-207022-3-D THEBAUD, VICTOR Requérant-cédant M-209219-001 HENRI, ALEXIS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 15230	16-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13659	17-01-79	Cause: M-36652 M-207799-2-D CHOQUETTE, GERMAIN Requérant-cédant M-209215-001 ST-HILAIRE, LUC GERARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 15229	16-12-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13660	17-01-79	Cause: M-36651 M-204749-40-D GALMA LTD Requérante-cédante M-209242-001 COTE, BERNARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 15229	16-12-78	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-13662	17-01-79	Cause: M-36457 M-207666-2-D JOSETTE RUCCOLO Requérante-cédante M-209043-003 JEAN DES RUISSEAUX Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 15222	16-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13668	17-01-79	Cause: M-36455 M-203194-6-D JEAN WECHSLER Requérant-cédant M-209241-001 SYLVERA THEODORE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 15222	16-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13670	17-01-79	Cause: M-36179 M-204749-39-D GALMA LTD Requérante-cédante M-209163-001 BENOLIEL, ROBERT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 14732	02-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13675	17-01-79	Cause: M-36173 M-200294-2-D ALLAIRE, FRANCIS J. Requérant-cédant M-209180-001 THIBODEAU, LUCIEN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 14731	02-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13678	17-01-79	Cause: M-36170 M-202182-12-D GEORGE ROSENTHAL GARAGE LTD Requérante-cédante M-209173-001 RODRIGUES JOHN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 14730	02-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13679	17-01-79	Cause: M-36168 M-204008-6-D DLIN MORRIS Requérant-cédant M-209043-002 DES RUISSEAUX, JEAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 14730	02-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13685	18-01-79	Cause: M-36318 CM-20000-P-150 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-207136-001, 002 ANDRE VACHON ENR. Intimée-cédante M-207853-002, 003 GERARD LEMELIN ENR. Intimée-cessionnaire	G.O.Q. no 47 p. 14534	25-11-78	

Proprio motu

La Commission:

1. Annule, à toutes fins que de droit, la décision MPT-13037 en date du 24 août 1978.
2. Modifie la décision MPT-12810 du 20 juin 1978, de façon à ce que le dispositif du paragraphe 3 se lise comme suit:
3. Autorise le transfert des permis M-207136-001 et 002 détenus par André Vachon Enr. (Vachon, André) en faveur de Gérard Lemelin Enr. (Lemelin, Gérard), lesquels permis se lisent: M-207853-003, dans l'agglomération de Terrebonne A-17.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-13686	18-01-79	Cause: M-36319 CM-20000-P-151 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-207763-001, 002 LEVESQUE, PHILIPPE Intimé-cédant M-207853-004, 005 GERARD LEMELIN ENR. Intimée-cessionnaire	G.O.Q. no 47 p. 14534	25-11-78	

Proprio motu

La Commission:

1. Annule, à toutes fins que de droit, la décision MPT-13011 en date du 22 août 1978.
2. Modifie la décision MPT-12811 du 20 juin 1978, de façon à ce que le dispositif du paragraphe 3 se lise comme suit:
3. Autorise le transfert des permis M-207763-001 et 002 détenus par Philippe Lévesque en faveur de Gérard Lemelin Enr. (Lemelin, Gérard), lesquels permis se lisent: M-207853-004 et 005, dans l'agglomération de Terrebonne A-17.

MPT-13690	22-01-79	Cause: M-36452 M-206844-2-D NICOLAS KAFKAS Requérant-cédant M-209171-001 KONSTANTINOS KARAS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 15221	16-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13694	23-01-79	Cause: M-35778 M-207735-2-D SANSOUCY, LEON Requérant-cédant M-209139-001 ST-PIERRE, MARCEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 45 p. 13896	11-11-78	Transfert de permis Accordée A-39
MPT-13698	25-01-79	Cause: M-32675 M-208145-2-D JEAN PAUL LEGROS TAXI	G.O.Q. no 24	17-06-78	

Demande de permis

La Commission:

1. Déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande
2. Déclare la requête pendante jusqu'à ce que les normes imposées par le Règlement 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.

MPT-13699	25-01-79	Cause: M-32608 M-207867-2-D MARCEL GAGNE	G.O.Q. no 24	17-06-78	
-----------	----------	--	-----------------	----------	--

Demande de permis

La Commission:

1. Déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande;
2. Déclare la requête pendante jusqu'à ce que les normes imposées par le Règlement 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.

MPT-13702	25-01-79	Cause: M-36873 M-202540-30-D VACLAV TUMA LTD Requérante-cédante M-209258-001 GABRIEL ABITBOL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 51	23-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13704	25-01-79	Cause: M-36875 M-202540-32-D VACLAV TUMA LTD Requérante-cédante M-209260-001 Mlle DIANE VANDELAC Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 15395	23-12-78	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-13705	25-01-79	Cause: M-36869 M-202629-3-D MARIUS MARCU Requérant-cédant M-209256-001 JACQUES NOEL Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 51 p. 15394	23-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13713	26-01-79	Cause: M-36951 M-204264-21-D ADLER, MARTIN Requérant-cédant M-209265-001 ROMAGNA TAXI LTEE Requérante-cessionnaire	G. O. Q. no 51 p. 15400	23-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13714	26-01-79	Cause: M-36950 M-201427-4-D GONZALEZ, ISIDRO Requérant-cédant M-200522-004 COLLAZO, PEDRO Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 51 p. 15400	23-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13715	26-01-79	Cause: M-36949 M-207313-2-D PINSKY, MAX Requérant-cédant M-209270-001 LAVERTU, VICTOR Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 51 p. 15400	23-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13716	26-01-79	Cause: M-36948 M-203051-2-D CHANDONNET, ALEXANDRE Requérant-cédant M-209269-001 TAXI JEAN GUY BISAILLON ENRG. Requérante-cessionnaire	G. O. Q. no 51 p. 15400	23-12-78	Transfert de permis Accordée A-41
MPT-13720	26-01-79	Cause: M-36887 M-203406-3-D DESROSIERS, JEANNINE Requérante-cédante M-208383-002 DAGENAIS, MARCEL Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 51 p. 15396	23-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13725	25-01-79	Cause: M-36283 M-207559-2-D GALATAS, GEORGES Requérant-cédant M-209168-001 THELEUS, DANIEL Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 48 p. 14743	02-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13726	29-01-79	Cause: M-36870 M-209220-1-D TAXI DU NORD	G. O. Q. no 51 p. 15394	23-12-78	Demande de permis Accordée en partie: Lac Paré 06 6121 P; Notre-Dame-de- la-Merci 06 6124 SD.
MPT-13727	29-01-79	Cause: M-36865 M-207717-11-D CADIEUX, LEO DENIS	G. O. Q. no 51 p. 15393	23-12-78	
Demande de permis					
La Commission prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70.1 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.					
MPT-13728	29-01-79	Cause: M-36863 M-207717-10-D CADIEUX, LEO DENIS	G. O. Q. no 51 p. 15393	23-12-78	

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

Demande de permis

La Commission prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70.1 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.

MPT-13729	29-01-79	Cause: M-36846 M-208916-2-D CHATIGNY, ALFRED	G.O.Q. no 51 p. 15389	23-12-78
-----------	----------	--	-----------------------------	----------

Demande de permis

La Commission prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70.1 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.

MPT-13730	30-01-79	Cause: M-36820 CM-20000-P-160 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Intimée M-204494-001 FLEURANT, GERARD M-207309-001 DESPRES, ANDREE Mis en cause	G.O.Q. no 51 p. 15380	23-12-78
-----------	----------	--	-----------------------------	----------

Proprio motu

La Commission modifie la décision de transfert MPT-10425 du 3 septembre 1976 pour autoriser André Després à effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région comprenant la municipalité de St-Jovite, 06 6374 VL et la municipalité de St-Jovite, 06 6372 P.

MPT-13731	30-01-79	Cause: M-36819 CM-20000-P-156 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Intimée BRUNET, GUY Mis en cause	G.O.Q. no 51 p. 15380	23-12-78
-----------	----------	--	-----------------------------	----------

Proprio motu

La Commission modifie la décision MPT-1044 du 19 juin 1974, pour autoriser Guy Brunet à effectuer du transport par véhicule-taxi, dans la région concernant la municipalité de St-Jovite 06 6374 VL et la municipalité de St-Jovite 06 6372 P.

MPT-13732	30-01-79	Cause: M-36818 CM-20000-P-159 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Intimée M-205332-001 BIGRAS, REAL M-206864-001 LEONARD, MME MADELEINE DUPRAS Mis en cause	G.O.Q. no 51 p. 15380	23-12-78
-----------	----------	---	-----------------------------	----------

Proprio motu

La Commission modifie la décision de transfert MPT-9756 du 3 février 1976, pour autoriser Mme Madeleine Dupras Léonard à effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région comprenant la municipalité de St-Jovite 06 6374 VL et la municipalité de St-Jovite 06 6372 P.

MPT-13733	30-01-79	Cause: M-36816 CM-20000-P-157 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Intimée BEDARD, ROLAND Mis en cause	G.O.Q. no 51 p. 15379	23-12-78
-----------	----------	---	-----------------------------	----------

Proprio motu

La Commission modifie la décision MPT-1046 du 19 juin 1974, pour autoriser Roland Bédard à effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région comprenant la municipalité de St-Jovite 06 6374 VL et la municipalité de St-Jovite 06 6372 P.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-13734	30-01-79	Cause: M-36813 CM-20000-P-161 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Intimée M-203464-002 LEONARD, JEAN M-201516-002 BRUNET, GUY M-208458-001 ANDRÉ TASSE TAXI ENR. Mis en cause	G.O.Q. no 51 p. 15378	23-12-78	

Proprio motu

La Commission modifie la décision de transfert MPT-12618 du 16 mai 1978, pour autoriser André Tasse Taxi Enr. (Tasse, André) à effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région comprenant la municipalité de St-Jovite 06 6374 VL et la municipalité de St-Jovite 06 6372 P.

MPT-13735	30-01-79	Cause: M-36817 CM-20000-P-158 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Intimée M-205091-001 THIBAUT, MAURICE M-208389-001 GAUTHIER, NORMAND Mis en cause	G.O.Q. no 51 p. 15379	23-12-78	
-----------	----------	--	-----------------------------	----------	--

Proprio motu

La Commission modifie la décision de transfert MPT-12372 du 21 mars 1978, pour autoriser Normand Gauthier à effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région comprenant la municipalité de St-Jovite 06 6374 VL et la municipalité de St-Jovite 06 6372 P.

MPT-13745	31-01-79	Cause: M-36661 M-208892-2-D BUONANNO CRESCENZO	G.O.Q. no 50 p. 15230	16-12-78	Changement de nom Accordée
MPT-13749	07-02-79	Cause: M-22770 M-207954-D-1 FAUCHER, GEORGES	G.O.Q. no 27 p. 6103	09-07-77	Demande de permis Accordée St-Constant VT 06 6614
MPT-13750	07-02-79	Cause: M-28511 à M-28526 incl. M-208468-D-1 à D-16 incl. PANNETON, DIANE	G.O.Q. no 10 p. 3138, 3139 et 3140	11-03-78	Demande de permis Accordée en partie Repentigny 06 6204 V
QPT-4605	31-01-79	Cause: Q-18601 Q-200925-2-D EMILE BEAULIEU Requérant-cédant Q-203069-1-D FERNAND COTE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 52 p. 15603	30-12-78	Demande de transfert de permis A-51 Accordée
QPT-4606	31-01-79	Cause: Q-18569 Q-201163-93-D TAXIS JAUNES LIMITEE (YELLOW TAXIS LIMITED) Requérante-cédante Q-203065-1-D MUNGER & LEMAY ENR. (Bertrand Munger et Mariette Lemay) Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 52 p. 15595	30-12-78	Demande de transfert de permis A-36 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 31 janvier 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPT-4608	07-02-79	Cause: Q-18598 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Q-202790-2-P PHILIPPE LEVESQUE Mis en cause	G.O.Q. no 52 p. 15591	30-12-78	
Demande d'annulation de permis 01-0449-P et 01-0451-P La Commission annule à toutes fins que de droit la décision autorisant l'émission du permis Q-202790, pour les municipalités de St-Alexis-de-Matapédia 01-0449-P et St-François-d'Assise 01-0451-P.					
QPT-4609	07-02-79	Cause: Q-18599 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Q-202653-2-P TAXI LA PERADE (Jean Gaboury) Intimée	G.O.Q. no 52 p. 15591	30-12-78	
Demande d'annulation de permis 04-3201-P La Commission annule à toutes fins que de droit la décision autorisant l'émission du permis Q-202653 pour la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pérade, 04-3201-P.					
QPT-4610	09-02-79	Cause: Q-18341 Q-202649-21-D PLACEMENTS 2 + 1 LTEE Requérante-cédante Q-203053-1-D ADRIEN LAFLAMME Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 14749	02-12-78	Demande de transfert de permis 08-8337-V Désistement
QPT-4613	13-02-79	Cause: Q-18613 Q-200030-2-D RHEAUME, BENOIT (décédé) RHEAUME, HELEODORE (Légataire universelle) Requérant-cédant Q-203070-1-D GRENIER, FLORIAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 279	13-01-79	Demande de transfert de permis 03-2234-P Désistement

ECOLIER

MPE-1290	19-12-78	Cause: M-35127 MV-00007-7-DT 3380-A COMMISSION DES TRANSPORTS DE VILLE DE LAVAL	G.O.Q. no 41 p. 12524	14-10-78	Modification de tarifs Accordée
MPE-1291	04-01-79	Cause: M-35784 CM-10000-8-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100181 LA COMMISSION SCOLAIRE ST JEROME INC. Mise en cause M-101005 TRANSPORT Y. MAJOR INC. Intimée	G.O.Q. no 45 p. 13942	11-11-78	Demande de révision partielle Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPE-1292	18-01-79	Cause: M-36324 CM-10000-9-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante M-100539-1-D SHERBROOKE TRANSIT INC. Intimée	G.O.Q. no 47 p. 14535	25-11-78	<i>Proprio motu</i> La Commission annule à toutes fins que de droit la décision MPE-589-C du 22 février 1978.
QPE-1780	09-02-79	Cause: Q-18535 Q-100030-4-D COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LOUIS-FRECHETTE Requérante-adjudicatrice Q-100265-3-D AUTOBUS LEVIS INC. Requérante-adjudicataire	G.O.Q. no 51 p. 15404	23-12-78	Demande d'approbation du prix d'un contrat Accordée

CAMIONNAGE GENERAL

MCR-4857	17-11-78	Cause: M-18985 6148-V-D-2 LIONEL SEGUIN LIMITEE Requérante-cédante LA STATION DE L'ELEVEUR ST REDEMPTEUR INC. Requérante-acquéreur	G.O.Q. no 4 p. 1152	29-01-77	Transfert de permis Accordée
MCR-4883-TF	13-12-78	Cause: M-35542 M-302644-2-DT LA VALLEE, EMILE	G.O.Q. no 43 p. 13309	28-10-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4920-TF-C	30-01-79	Cause: M-35736 30004-397-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.			

Décision de correction

La Commission corrige la décision MCR-4920-TF de façon à ce que la date de la décision rendue ainsi que la date de la séance se lisent le 4 janvier 1979 au lieu du 4 janvier 1978.

MCR-4924-TF-C	30-01-79	Cause: M-35679 30004-396-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.			
---------------	----------	--	--	--	--

Décision de correction

La Commission corrige la décision MCR-4924-TF de façon à ce que la date de la décision rendue ainsi que la date de la séance se lisent le 4 janvier 1979 au lieu du 4 janvier 1978.

MCR-4927	08-01-79	Cause: M-35888 M-300342-5-D HEALY BROS LIMITED Mise en cause LA SUCCESSION DE MME LUCY HEALY Requérante-cédante MARGARET SHERBO IRENE BARANSKI SHEILA FITZGIBBON Requérantes-cessionnaires	G.O.Q. no 46 p. 14224	18-11-78	Transmission par décès Accordée
MCR-4931-TF	11-01-79	Cause: M-36471 1332-V M-300164 ATLAS TRUCKING CO. LTD	G.O.Q. no 50 p. 15223	16-12-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4931-TF-C	15-01-79	Cause: M-36471 1332-V M-300164-57-DT ATLAS TRUCKING CO. LTD			

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

Décision de correction

La Commission:

1. Corrige la décision MCR-4931-TF et en conséquence décrète référer en audience publique le tarif ainsi fixé par la décision MCR-4931-TF en ce qui concerne les articles 2200, 2500 et 3300.

2. Réfère également ladite affaire en audience publique pour le surplus.

MCR-4932-C	17-01-79	Cause: M-30099 2472-V-3-DS LADOUCEUR, ALBERT Requérant-vendeur M-300616-8-A NADEAU, GASTON Requérant-acquéreur	Journal de Montréal	9, 10, 11 mars 78	
------------	----------	--	---------------------	----------------------	--

Décision de correction

La Commission corrige la décision numéro MCR-4932, rendue le 11 janvier 1979, dans la cause M-30099, de façon à ce que le paragraphe 2 de la page 4 de ladite décision se lise comme suit: « En vertu de l'article 29aaa) de la Loi des Transports, la Commission peut, dans le cadre de ses règlements, révoquer un permis dans le cas de cession de la propriété de ce permis. »

MCR-4935-TF	11-01-79	Cause: M-34916 30004-384-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.	G.O.Q. no 42 p. 12820	21-10-78	Modification de tarifs Accordée en partie
MCR-4937	18-01-79	Cause: M-28027 M-303282-1-D GEORGE E. JONES	G.O.Q. no 6	11-02-78	Demande de permis Accordée en partie telle qu'amendée
MCR-4940	16-01-79	Cause: M-36443 M-302310-2-DS NICOLAS LEBAS Requérant-cédant M-303522-1-DS TRANSPORT WENDOVER-SIMPSON INC. Requérante-cessionnaire	La Tribune	23, 24, 25 août 78	Transfert de permis Accordée en partie
MCR-4941	16-01-79	Cause: M-34792 M-303296-3-D TRANSPORT ST ANTOINE LTEE	G.O.Q. no 39 p. 11786	30-09-78	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
MCR-4942-TF	12-01-79	Cause: M-34210 996-V-6-DT GEORGE BROWN CARTAGE INC.	G.O.Q. no 34 p. 10531	26-08-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4943	17-01-79	Cause: M-13579 23422-V-D-2 CLARK TRANSPORT LIMITED	G.O.Q. no 5 p. 891	31-01-76	Demande de permis Rejetée
MCR-4944	18-01-79	Cause: M-32792 645-V-7-D LA COMPAGNIE DE TRANSPORT H. SMITH LIMITEE	G.O.Q. no 25 p. 7875	23-06-78	Demande de permis Rejetée
MCR-4945	19-01-79	Cause: M-37040 M-301142-3-DS WILLIAM Y WOOD & SON Requérante-cédante M-303559 W.Y. WOOD & SON LTD Requérante-cessionnaire	Le Devoir	18, 19, 20 septem- bre 1978	Transfert de permis Accordée
MCR-4946	19-01-79	Cause: M-34793 M-300756-5-D N. NOURY TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 39 p. 11786	30-09-78	Modification de clause Accordée
MCR-4947	18-01-79	Cause: M-32026 M-303387-2-D MUSTANG COURRIER LTEE	G.O.Q. no 21 p. 6549	27-05-78	Demande de permis Rejetée
MCR-4948	24-01-79	Cause: M-36374 M-300871-9-D WATSON TRANSPORT LIMITED	G.O.Q. no 49 p. 15030	09-12-78	Droit additionnel Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCR-4949	24-01-79	Cause: M-32264 18170-V-4-D LA COMPAGNIE DE MESSAGERIES CHOMEDEY INC.	G. O. Q. no 22	03-06-78	Droit additionnel Rejetée
MCR-4950	25-01-79	Cause: M-36940 M-301421-19-D GERARD HARBEC TRANSPORT INC.	G. O. Q. no 51 p. 15398	23-12-78	Demande de permis Accordée en partie
MCR-4948-C	05-02-79	Cause: M-36374 M-300871-9-D WATSON TRANSPORT LIMITED	G. O. Q. no 49 p. 15030	09-12-78	

Décision de correction

La Commission:

1. Corrige la décision MCR-4948 en date du 24 janvier 1979 en y ajoutant le nom des deux (2) expéditrices suivantes: Wel-form Steel Products, 6757, place Pascal-Gagnon, Montréal-Nord, Qué., Produits d'Acier Phoenix Ltée, 120, boul. Industriel, Repentigny, Qué.

2. En conformité avec les dispositions de l'article 2.58.1 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, la Commission décrète que cette décision entre en vigueur immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en révision ou en appel dans les délais légaux.

MCR-4952-TF	26-01-79	Cause: M-35285 30003-305-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G. O. Q. no 42 p. 12825	21-10-78	Modification de tarifs Accordée en partie
MCR-4953-TF	26-01-79	Cause: M-35947 40013-42-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G. O. Q. no 48 p. 14729	02-12-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4958-TF	26-01-79	Cause: M-36231 M-300824-7-DT D. LECLERC TRANSPORT INC.	G. O. Q. no 48 p. 14734	02-12-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4959-TF	26-01-79	Cause: M-34942 M-301220-9-DT B. D. C. LIMITED	G. O. Q. no 40 p. 12044	07-10-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4960	29-01-79	Cause: M-36656 M-300456-10-DS LA COMPAGNIE LABELLE TRANSPORT LIMITEE Requérante-venderesse Q-300310-73-DS TRANSPORT BRAZEAU INC. Requérante-acquéreur	Le Devoir	2, 3, 4 octobre 78	Transfert de permis Accordée en partie
MCR-4961-TF	29-01-79	Cause: M-36407 30003-314-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G. O. Q. no 49 p. 15038	09-12-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4962-TF	29-01-79	Cause: M-36406 30003-313-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G. O. Q. no 49 p. 15036	09-12-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4963-TF	29-01-79	Cause: M-36405 30003-312-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G. O. Q. no 49 p. 15035	09-12-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4964-TF	25-01-79	Cause: M-36166 30004-401-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G. O. Q. no 50 p. 15211	16-12-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4965-TF	26-01-79	Cause: M-36412 30007-99-DT SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE	G. O. Q. no 50 p. 15221	16-12-78	Modification de tarifs Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCR-4966-TF	26-01-79	Cause: M-36285 30004-402-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.	G.O.Q. no 50 p. 15219	16-12-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4967-TF	30-01-79	Cause: M-35914 30003-309-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. no 46 p. 14229	18-11-78	Modification de tarifs Accordée en partie
MCR-4968-TF	30-01-79	Cause: M-37861-S 30006-26-TT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.			Modification de tarifs Accordée
MCR-4969	30-01-79	Cause: M-33996 M-300802-6-D RAPID TRANSPORT TERMINAL LIMITED	G.O.Q. no 32 p. 9883	12-08-78	Demande de revision Accordée
MCR-4971-TF	31-01-79	Cause: M-35448 M-301406-4-DT REFRIGERATED TRANSPORT CO. LTD.	G.O.Q. no 43 p. 13298	28-10-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4972	31-01-79	Cause: M-37182 M-300849-3-DS TRANSPORT BARIBAULT LTEE Requérant-cédant M-303560 LEMIRE, SERGE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	18, 19, 20 septembre 78	Transfert de permis Accordée
MCR-4973	01-02-79	Cause: M-36908 M-300573-5-D OVERNITE EXPRESS LIMITED	G.O.Q. no 51 p. 15397	23-12-78	Droit additionnel Accordée
MCR-4974-TF	02-02-79	Cause: M-34813 40003-255-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 41 p. 12517	14-10-78	Modification de tarifs Rejetée
MCR-4975	01-02-79	Cause: M-36856 M-300627-4-D McCALLUM TRANSPORT (QUEBEC) LTD	G.O.Q. no 51 p. 15391	23-12-78	Demande de permis Accordée
MCR-4976	01-02-79	Cause: M-36688 M-300540-13-D VERDUN TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 51 p. 15384	23-12-78	Demande de permis Accordée
MCR-4977	06-02-79	Cause: M-26883 528-V-5-D WM. C. NORRIS LIMITED	G.O.Q. no 51 p. 11694	24-12-77	Droit additionnel Désistement
MCR-4978	06-02-79	Cause: M-26676 4608-V-D-6 PAPINEAU TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 48 p. 11109	03-12-77	Modification de clause Désistement
MCR-4980	06-02-79	Cause: M-25735 1365-V-2-DS MAHEU TRANSPORT INC. URGEL CHARETTE TRANSPORT LIMITEE Requérantes	Journal de Montréal	16, 17, 18 septembre 1977	Demande de révision Accordée
MS-4852	04-01-79	Cause: M-37345-S M-304587-1-S ROBERT ROY ENRG.	La Tribune	27, 28, 29 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 4 janvier 1979 au 3 jan- vier 1980 ou décision fina- le.
MS-4880	18-01-79	Cause: M-37474-S M-302984-4-S SPRUNG'S TRANSPORT & MOVERS LIMITED	Le Devoir	7, 8, 9 décembre 78	Demande de permis Accordée Du 18 janvier 1979 au 17 janvier 1980 ou décision finale.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-4885	30-01-79	Cause: M-37660-S M-301110-4-S BEAUDOIN, ROLAND	La Tribune	20, 21, 22 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 30 janvier 1979 au 20 janvier 1980.
MS-4887	31-01-79	Cause: M-37799-S M-304604-1-S GEDEON GREGOIRE INC.	La Tribune	20, 21, 22 décembre 78	Demande de permis Rejetée
MS-4890	31-01-79	Cause: M-37859-S M-304538-1-S R. P. M. SERVICE ENRG.	Journal de Montréal	14, 15, 16 décembre 78	Demande de permis Rejetée
MS-4891	31-01-79	Cause: M-37858-S M-300658-9-S G. DAVID RENNIE TRANSPORT LIMITEE	Le Devoir	18, 19, 20 décembre 78	Demande de permis Accordée Du 31 janvier 1979 au 30 janvier 1980.
MS-4892	01-02-79	Cause: M-37795-S M-300238-84-S PROVOST CARTAGE INC.	Le Devoir	14, 15, 16 décembre 78	Demande de permis Accordée Du 1 ^{er} février 1979 au 9 mai 1979.
MS-4894	05-02-79	Cause: M-37782-S M-300085-12-S ROGERS TRANSPORT INC.	Journal de Montréal	26, 27, 28 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 5 février 1979 au 4 février 1980 ou décision finale.
MS-4895	05-02-79	Cause: M-37684-S M-304580-2-S 81551 CANADA LTEE	Méto P.M.	6, 7, 8 décembre 78	Demande de permis Rejetée
MT-530	24-01-79	Cause: M-37602-SI M-303659-3-SI NOAH WAPACHEE			Demande de permis tempo- raire Accordée telle qu'amendée Du 25 janvier 1979 à 6h pour 15 jours.
MT-531	24-01-79	Cause: M-37681-SI M-301612-4-SI GREAT WEST TRANSPORT COMPANY MANITOBA LIMITED			Demande de permis tempo- raire Accordée Du 25 janvier 1979 à 6h pour 15 jours.
MT-532	25-01-79	Cause: M-37792-SI M-303515-6-SI ATLANTIS TRANSPORTATION SERVICES INC.			Demande de permis tempo- raire Rejetée
MT-533	30-01-79	Cause: M-37794-SI M-300796-4-SI TRANSPORT R. ROCHON INC.			Demande de permis tempo- raire Accordée Du 1 ^{er} février 1979 à 7h pour 15 jours.
MT-538	07-02-79	Cause: M-38040-SI M-302749-10-SI GORSKY BULK TRANSPORT INC.			Demande de permis tempo- raire Accordée Du 7 février 1978 à 9h au 9 février 1979 incl.
MT-539	07-02-79	Cause: M-38041-SI M-304627-1-SI MACCOSHAM VANLINES VANCOUVER			Demande de permis tempo- raire Rejetée
MT-541	12-02-79	Cause: M-38104-SI M-300238-90-SI PROVOST CARTAGE INC.			Demande de permis tempo- raire Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QDI-948	07-02-79	Cause: Q-18001 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-301339-3-DT (25126-V) J. REJEAN LEVESQUE Intimé			Requête suivant l'article 2.46.3 La Commission prend acte que les droits sont payés.
QDI-949	12-02-79	Cause: Q-17319 Q-300424 (11990-V) BOUCHARD TRANSPORT ENR. Requérante-opposante Q-300310-57-D (8077-V) TRANSPORT BRAZEAU INC. Intimée-requérante	G.O.Q. no 33 p. 10300 G.O.Q. no 48 p. 14744	19-08-78 02-12-78	Requête pour être relevé du défaut Accordée Requête pour être relevé du défaut Accordée
QCR-2754	30-01-79	Cause: Q-18621 Q-301538-2-DS LUDGER PERKINS ENR. (en société Yves Côté, Roger Desnoyers) Requérante-cédante Q-301538-2-DS LUDGER PERKINS ENR. (en société Roger Desnoyers, Roland Cantin) Requérante-cessionnaire	Le Soleil	2, 4, 5 déc. 78	Demande de transfert de per- mis Accordée
QCR-2756	31-01-79	Cause: Q-18463 Q-300552-7-D (15194-V) FORTIN TRANSPORT ENR. (Aldée Naud opérant sous le nom de) Requérante-cédante Q-301764-1-D TRANSPORT ALDEE NAUD INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 50	16-12-78	Demande de transfert de per- mis Accordée
QCR-2762	09-02-79	Cause: Q-18846 Q-300033-3-DS (329-V) EXPRESS LOUISEVILLE (1976) INC. / LOUISEVILLE EXPRESS (1976) INC. Requérante-cédante Q-301791-1-DS EXPRESS LOUISEVILLE (1978) INC. / LOUISEVILLE EXPRESS (1978) INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 janv. 1979	Demande de transfert total de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 9 février 1979.
QCR-2763	09-02-79	Cause: Q-18845 Q-300507-15-DS (14383-V) TRANSPORT PAUL LESSARD (1976) INC. Requérante-cédante Q-301790-1-DS TRANSPORT PAUL LESSARD (1978) INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 janvier 1979	Demande de transfert partiel de permis et annulation de clauses Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 20 février 1979.
QS-2669	02-02-79	Cause: Q-18923-S Q-300551-25-S (15186-V) FORESTVILLE TRANSPORT INC.	La Presse	18, 19, 20 janv. 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis est valide pour la période du 2 février au 31 mai 1979.
QT-591	05-01-79	Cause: Q-18716-SI Q-301784-1-SI KENNETH F. WILLIAMS CONTRACTING LIMITED			Demande de permis tempo- raire <i>instantané</i> Accordée Ce permis est valide du 5 jan- vier au 12 janvier 1979 in- clusivement.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QT-613	06-02-79	Cause: Q-18980-SI Q-300406-30-SI MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD			Demande de permis temporaire <i>instantané</i> Rejetée Demande de permis temporaire <i>instantané</i> Accordée Ce permis est valide pour la période du 9 février au 23 février 1979 inclusivement.
QT-616	09-02-79	Cause: Q-19025-SI Q-300406-31-SI (11367-V) MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD.			

CAMIONNAGE SPECIALISE

MCS-3670-C MCR-4623-C MDI-1864-C	05-02-79	Cause: M-32344 M-20995-V-5-DS CINQUINO BROTHERS TRANSPORT INC.	Le Devoir	13, 14, 15 avril 78	
--	----------	--	-----------	------------------------	--

Décision de correction

La Commission:

Corrige la décision MCR-4623, MCS-3670 du 19 juin 1978 en remplaçant à la page frontispice le nom du requérant-acquéreur Salvatore Cinquino par Donato Cinquino, Maria Cinquino et Giusippina Cinquino, requérants-acquéreurs.

Corrige la décision MDI-1864 du 16 octobre 1978 en changeant à la page frontispice le nom de l'intimé-acquéreur Salvatore Cinquino par Donato Cinquino, Maria Cinquino, Giusippina Cinquino.

MCS-4047-TF-C	01-02-79	Cause: M-33850-S 1930-V-73-TT PROVOST CARTAGE INC.			
---------------	----------	--	--	--	--

Décision de correction

La Commission corrige la décision MCS-4047-TF du 23 novembre 1978, à la page 4, au troisième paragraphe du dispositif, de façon à ce que le numéro de rôle M-333830-S se lise M-33850-S.

MCS-4133	16-01-79	Cause: M-35900 M-30565-1-D BOYER, DENIS Voiturier-remorqueur M-300014-7-D BOYER, GEORGES Voiturier-roulier	G.O.Q. no 46 p. 14226	18-11-78	Demande de permis Accordée
MCS-4139	22-01-79	Cause: M-32019 M-303402-1-D BELL'S MOVING AND STORAGE LTD	G.O.Q. no 23	10-06-78	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
MCS-4141	18-01-79	Cause: M-32018 20328-V-4-D MARCEL CARON TRANSPORT ENRG.	G.O.Q. no 21 p. 6548	27-05-78	Demande de permis Rejetée
MCS-4145	25-01-79	Cause: M-32691 458-V-4-D EXPRESS R. MARTIN INC.	G.O.Q. no 25 p. 7857	23-06-78	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
MCS-4146	25-01-79	Cause: M-36988 M-300676-6-D DESJARDINS TRANSPORT LIMITEE	G.O.Q. no 52 p. 15594	30-12-78	Droit additionnel Désistement
MCS-4147	25-01-79	Cause: M-36939 M-304552-1-D RIENDEAU, GUY V. Voiturier-remorqueur M-301194 QUINN FREIGHT LINES INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 51 p. 15398	23-12-78	Demande de permis Accordée
MCS-4148	25-01-79	Cause: M-36288 M-303742-2-D TREMBLAY, JEAN	G.O.Q. no 48 p. 14744	02-12-78	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-4149	25-01-79	Cause: M-35717 M-303562-4-D WESBELL TRANSPORT LTD	G. O. Q. no 45 p. 13889	11-11-78	Demande de permis Désistement
MCS-4150	25-01-79	Cause: M-36235 M-303743-2-D NESZVECSKO, GUSTAVE	G. O. Q. no 48 p. 14735	02-12-78	Demande de permis Accordée
MCS-4151	25-01-79	Cause: M-28294 19601-V-6-D B & M. CARRIERS LIMITED	G. O. Q. no 9 p. 2892	04-03-78	Demande de permis Désistement
MCS-4152	25-01-79	Cause: M-36705 M-303383-2-D TRANSPORT HUPPE INC.	G. O. Q. no 50 p. 15236	16-12-78	Demande de permis Accordée
MCS-4153	25-01-79	Cause: M-36647 M-301954-1-D TURCOTTE, EMILIEN	G. O. Q. no 50 p. 15228	16-12-78	Demande de permis Accordée
MCS-4154	25-01-79	Cause: M-36672 M-304539-2-D TRANSPORT GERARD DION Voiturier-remorqueur M-300164-54-D ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Voiturier-roulier	G. O. Q. no 50 p. 15233	16-12-78	Demande de permis Accordée
MCS-4156	25-01-79	Cause: M-36771 M-301300-5-D DOMINION CONSOLIDATED TRUCK LINES LIMITED	G. O. Q. no 50 p. 15236	16-12-78	Droit additionnel Accordée
MCS-4157	29-01-79	Cause: M-32519 21001-V-7-D LAFERRIERE, ROGER	G. O. Q. no 24 p. 7556	17-06-78	Droit additionnel Désistement
MCS-4158	29-01-79	Cause: M-32278 M-19227-V-2-D BOIRE, ANDRE	G. O. Q. no 22 p. 6900	03-06-78	Droit additionnel Désistement
MCS-4159	29-01-79	Cause: M-31294 157-V-1-D BOYER, GEORGES	G. O. Q. no 18 p. 5352	06-05-78	Demande de permis Rejetée
MCS-4160	29-01-79	Cause: M-31295 157-V-2-D BOYER, GEORGES	G. O. Q. no 18 p. 5352	06-05-78	Modification de clause Accordée en partie
MCS-4161-TF	30-01-79	Cause: M-37508-S 4-V M-300001-38 TT INTER CITE TRANSPORT LTEE			Modification de tarifs Accordée
MCS-4162-TF	30-01-79	Cause: M-37507-S 1930-V M-300238-81-TT PROVOST CARTAGE INC.			Modification de tarifs Accordée
MCS-4163	01-01-79	Cause: M-36862 M-303493-6-D TRANSPORT ISAIE BIJEAU ENRG Voiturier-remorqueur M-300820-2-D ST JEAN CARTAGE INC. Voiturier-roulier	G. O. Q. no 51 p. 15393	23-12-78	Demande de permis Accordée
MCS-4164	01-02-79	Cause: M-36839 M-303053-4-D REJEAN BEAUDOIN	G. O. Q. no 51 p. 15386	23-12-78	Demande de permis Accordée
MCS-4165	01-02-79	Cause: M-36909 M-303054-4-D LOUMARC TRANSPORT LTEE	G. O. Q. no 51 p. 15397	23-12-78	Droit additionnel Accordée
MCS-4166	02-02-79	Cause: M-28881 20629-V-7-D DUVAL TRANSPORT ENRG.	G. O. Q. no 12 p. 3616	25-03-78	Demande de permis Rejetée
MCS-4167	05-02-79	Cause: M-30476 M-303356-2-D LIVRAISON CLAUDE ENRG.	G. O. Q. no 16 p. 4646	22-04-78	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-4168	01-02-79	Cause: M-34416 M-301686-2-D A. ET G. TRANSPORT	G.O.Q. no 36 p. 11072	09-09-78	Modification de permis Accordée en partie
MPN-5944	13-11-78	Cause: M-36228 M-401259-PN-10 NEWBURY TRANSPORT & SUPPLIES INC.			Demande de permis Accordée Du 13 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5945	13-11-78	Cause: M-36229 M-401259-PN-11 NEWBURY TRANSPORT & SUPPLIES INC.			Demande de permis Accordée Du 13 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5946	13-11-78	Cause: M-36230 M-400254-PN-8 PIGG LEASING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 13 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5947	13-11-78	Cause: M-36261 M-400254-PN-9 PIGG LEASING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 13 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5949	13-11-78	Cause: M-36263 M-401707-PN-1 RITE TEMP TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 13 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5950	13-11-78	Cause: M-36264 M-401708-PN-1 MURREY, JAMES H.			Demande de permis Accordée Du 13 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5951	14-11-78	Cause: M-36265 M-401037-PN-19 VIRGINIA APALACHIAN LUMBER CORP.			Demande de permis Accordée Du 14 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5952	14-11-78	Cause: M-36266 M-401037-PN-20 VIRGINIA APALACHIAN LUMBER CORP.			Demande de permis Accordée Du 14 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5953	14-11-78	Cause: M-36267 M-401701-PN-1 WALKER, WESLEY W.			Demande de permis Accordée Du 14 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5954	14-11-78	Cause: M-36268 M-401709-PN-1 ROBINSON, THOMAS J.			Demande de permis Accordée Du 14 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5955	16-11-78	Cause: M-36269 M-401654-PN-2 JOSEPH FREEMAN & JERRY ROSENBLUM			Demande de permis Accordée Du 16 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5956	16-11-78	Cause: M-32670 M-401713-PN-1 HANSON, JAMES A.			Demande de permis Accordée Du 16 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5957	15-11-78	Cause: M-36351 M-401712-PN-1 BARNES, THOMAS R. JR.			Demande de permis Accordée Du 15 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5958	16-11-78	Cause: M-36352 M-400721-PN-5 BEESON TOMATOE COMPANY			Demande de permis Accordée Du 16 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5959	16-11-78	Cause: M-36353 M-401647-PN-1 G & J TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 16 novembre 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-5960	15-11-78	Cause: M-36354 M-401710-PN-1 CLIFTON, JAMES O.			Demande de permis Accordée Du 15 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5961	15-11-78	Cause: M-36355 M-401710-PN-2 CLIFTON, JAMES O.			Demande de permis Accordée Du 15 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5962	16-11-78	Cause: M-36356 M-400592-PN-105 DIAMOND STATE TRUCKING CO INC.			Demande de permis Accordée Du 16 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5963	20-11-78	Cause: M-36357 M-400863-PN-3 WALKER, ERSLE MUSE			Demande de permis Accordée Du 20 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5964	16-11-78	Cause: M-36358 M-401434-PN-3 C & N TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5965	20-11-78	Cause: M-36359 M-401691-PN-1 CASH, JOHN H.			Demande de permis Accordée Du 20 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5966	20-11-78	Cause: M-36360 M-401651-PN-1 M.A.T. TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 20 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5967	20-11-78	Cause: M-36551 M-401520-PN-10 PIEDMONT TRANSPORTATION AIDS INC.			Demande de permis Accordée Du 20 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5968	20-11-78	Cause: M-36552 M-401520-PN-11 PIEDMONT TRANSPORTATION AIDS INC.			Demande de permis Accordée Du 20 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5969	20-11-78	Cause: M-36553 M-401520-PN-12 PIEDMONT TRANSPORTATION AIDS INC.			Demande de permis Accordée Du 20 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5970	20-11-78	Cause: M-36554 M-401557-PN-2 LOOS, HENRY P.			Demande de permis Accordée Du 20 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5971	20-11-78	Cause: M-36555 M-401718-PN-1 OGLE DISTRIBUTING COMPANY			Demande de permis Accordée Du 20 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5972	20-11-78	Cause: M-36556 M-401717-PN-1 LEE, GOLDEN C.			Demande de permis Accordée Du 20 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5973	20-11-78	Cause: M-36557 M-401717-PN-2 LEE, GOLDEN C.			Demande de permis Accordée Du 20 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5974	21-11-78	Cause: M-36558 M-401715-PN-1 WELCH, HOWARD DEAN			Demande de permis Accordée Du 21 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5975	20-11-78	Cause: M-36559 M-401690-PN-4 QUALITY ENTERPRISES			Demande de permis Accordée Du 20 novembre 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-5976	21-11-78	Cause: M-36560 M-400275-PN-11 FENNELL, J.A. & LEE A.			Demande de permis Accordée Du 21 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5977	21-11-78	Cause: M-36561 M-401428-PN-1 ST-JOHN'S BEVERAGE CO. OF GAINESVILLE			Demande de permis Accordée Du 21 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5978	21-11-78	Cause: M-36562 M-401690-PN-5 QUALITY ENTERPRISES			Demande de permis Accordée Du 21 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5979	21-11-78	Cause: M-36563 M-401690-PN-6 QUALITY ENTERPRISES			Demande de permis Accordée Du 21 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5980	21-11-78	Cause: M-36564 M-401690-PN-7 QUALITY ENTERPRISES			Demande de permis Accordée Du 21 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5981	21-11-78	Cause: M-36565 M-401690-PN-8 QUALITY ENTERPRISES			Demande de permis Accordée Du 21 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5982	21-11-78	Cause: M-36566 M-401690-PN-9 QUALITY ENTERPRISES			Demande de permis Accordée Du 21 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5983	21-11-78	Cause: M-36567 M-401690-PN-10 QUALITY ENTERPRISES			Demande de permis Accordée Du 21 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5984	21-11-78	Cause: M-36568 M-401690-PN-11 QUALITY ENTERPRISES			Demande de permis Accordée Du 21 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5985	22-11-78	Cause: M-36569 M-401037-PN-21 VIRGINIA APALACHIAN LUMBER CORP.			Demande de permis Accordée Du 22 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5986	23-11-78	Cause: M-36570 M-400772-PN-5 HANNA TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 23 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5995	24-11-78	Cause: M-36639 M-401690-PN-12 QUALITY ENTERPRISES			Demande de permis Accordée Du 24 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5996	27-11-78	Cause: M-36640 M-401704-PN-1 JONES, SOLOMON N.			Demande de permis Accordée Du 27 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5997	27-11-78	Cause: M-36691 M-401721-PN-1 HAMMILL, JOSEPH K.			Demande de permis Accordée Du 27 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5998	28-11-78	Cause: M-36692 M-400650-PN-21 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5999	28-11-78	Cause: M-36693 M-400650-PN-22 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6000	28-11-78	Cause: M-36694 M-400650-PN-23 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6001	28-11-78	Cause: M-36695 M-400650-PN-24 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6002	28-11-78	Cause: M-36696 M-400650-PN-25 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6003	28-11-78	Cause: M-36697 M-400650-PN-26 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6004	28-11-78	Cause: M-36698 M-400650-PN-27 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6005	28-11-78	Cause: M-36699 M-400650-PN-28 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6006	28-11-78	Cause: M-36700 M-400650-PN-29 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6007	28-11-78	Cause: M-36711 M-400650-PN-30 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6008	28-11-78	Cause: M-36712 M-400650-PN-31 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6009	28-11-78	Cause: M-36713 M-400650-PN-32 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6010	28-11-78	Cause: M-36714 M-400650-PN-33 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6011	28-11-78	Cause: M-36715 M-400650-PN-34 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6012	28-11-78	Cause: M-36716 M-400650-PN-35 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6013	28-11-78	Cause: M-36717 M-400650-PN-36 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6014	28-11-78	Cause: M-36718 M-400650-PN-37 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6015	28-11-78	Cause: M-36719 M-400650-PN-38 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6016	24-11-78	Cause: M-36720 M-400062-PN-3 MILLER, M.D.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-400062-PN-3 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Diamond 1971, numéro de série: DRE64HC589660, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6017	24-11-78	Cause: M-36721 M-400077-PN-3 RYDER PRODUCE			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-400077-PN-3 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Brockway 1974, numéro de série: 82957, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6018	24-11-78	Cause: M-36722 M-400807-PN-4 P & S TRANSPORT SERVICE INC.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-400807-PN-4 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1974, numéro de série: 35947CGA34076, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6019	24-11-78	Cause: M-36723 M-400960-PN-2 JAMES H. PAXSON & SONS INC.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400960-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1976, numéro de série: E2327FGA13638, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6020	24-11-78	Cause: M-36724 M-400960-PN-4 JAMES H. PAXSON & SONS INC.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400960-PN-4 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1976, numéro de série: F786378045, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6021	24-11-78	Cause: M-36725 M-400960-PN-6 JAMES H. PAXSON & SONS INC.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400960-PN-6, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1976, numéro de série: E2327FGA13628, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6022	24-11-78	Cause: M-36726 M-400960-PN-9 JAMES H. PAXSON & SONS INC.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400960-PN-9, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1978, numéro de série: WS712LST38076, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6023	24-11-78	Cause: M-36727 M-400626-PN-3 GATLIN, STEVE			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400626-PN-3 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1974, numéro de série: 25947DGA1674, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6024	24-11-78	Cause: M-36728 M-400036-PN-4 J & N TRANSPORTATION CORP.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400036-PN-4 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1972, numéro de série: HP060023, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6025	24-11-78	Cause: M-36729 M-400036-PN-5 J & N TRANSPORTATION CORP.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400036-PN-5 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1972, numéro de série: HP067331, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6026	24-11-78	Cause: M-36730 M-400036-PN-6 J & N TRANSPORTATION CORP.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400036-PN-6 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1973, numéro de série: HP073554, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6027	24-11-78	Cause: M-36731 M-400036-PN-7 J & N TRANSPORTATION CORP.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400036-PN-7 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1973, numéro de série: 75338, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6028	24-11-78	Cause: M-36732 M-400036-PN-9 J & N TRANSPORTATION CORP.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400036-PN-9, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1977, numéro de série: 87414N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6029	24-11-78	Cause: M-36733 M-400036-PN-10 J & N TRANSPORTATION CORP.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400036-PN-10, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1977, numéro de série: 87415N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6030	24-11-78	Cause: M-36734 M-400036-PN-11 J & N TRANSPORTATION CORP.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400036-PN-11, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1977, numéro de série: 87416N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6031	24-11-78	Cause: M-36735 M-400036-PN-12 J & N TRANSPORTATION CORP.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400036-PN-12, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1971, numéro de série: G427523, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6032	24-11-78	Cause: M-36736 M-400165-PN-1 STEVENSON, IRL V.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400165-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1971, numéro de série: 215438, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6033	24-11-78	Cause: M-36737 M-400345-PN-2 PERDUE, CAROLL L.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400345-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1976, numéro de série: 83460-N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6034	24-11-78	Cause: M-36738 M-401607-PN-1 PARENT, RICHARD			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401607-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur G.M.C. 1969, numéro de série: DH9ZAA077288, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6035	24-11-78	Cause: M-36739 M-401533-PN-1 G. & S. TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401533-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur G.M.C. 1973, numéro de série: 570175; sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6036	24-11-78	Cause: M-36740 M-401532-PN-1 VAUGHN, N.T.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-40K532-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1977, numéro de série: F232766A12427, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6037	24-11-78	Cause: M-36741 M-401519-PN-1 SORRELL TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401519-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur G.M.C. 1978, numéro de série: 65487, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6038	24-11-78	Cause: M-36742 M-401510-PN-1 B & R TRANSPORT			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401510-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur G.M.C. 1977, numéro de série: 91436, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6039	24-11-78	Cause: M-36743 M-401492-PN-1 GROMLING, FRANCIS L.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401492-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1977, numéro de série: 90649N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6040	24-11-78	Cause: M-36744 M-401481-PN-1 M & S TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401481-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1972, numéro de série: 00725, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6041	24-11-78	Cause: M-36745 M-401152-PN-1 SLOAN, ROBERT W.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401152-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mac Diesel, numéro de série: T4034, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6042	24-11-78	Cause: M-36746 M-401131-PN-2 GEE JAY TRUCKING CO.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401131-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1969, numéro de série: HP041117, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6043	24-11-78	Cause: M-36747 M-401109-PN-2 LUNDY TRUCKING CO.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401109-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur FRTLN 1978, numéro de série: 039301, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6044	24-11-78	Cause: M-36748 M-401109-PN-3 LUNDY TRUCKING CO.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401109-PN-3 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1978, numéro de série: 1614415, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6045	24-11-78	Cause: M-36749 M-401033-PN-3 MITCHELL, JAMES G.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401033-PN-3, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1972, numéro de série: 218258, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6046	24-11-78	Cause: M-36750 M-401033-PN-4 MITCHELL, JAMES G.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401033-PN-4, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1972, numéro de série: 58348, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6047	24-11-78	Cause: M-36751 M-400799-PN-3 SHARPE, JAMES L.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400799-PN-3 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur IHC 1973, numéro de série: GA29563, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6048	24-11-78	Cause: M-36752 M-400837-PN-2 BROWNELL, CLIFFORD, E.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400837-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Diamond 1974, numéro de série: DRH6H604631, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6049	23-11-78	Cause: M-36753 M-400684-PN-2 FREE SPIRIT TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400684-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1975, numéro de série: 25651, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6050	23-11-78	Cause: M-36754 M-400684-PN-3 FREE SPIRIT TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400684-PN-3 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1975, numéro de série: 25654, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6051	23-11-78	Cause: M-36755 M-400684-PN-4 FREE SPIRIT TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400684-PN-4 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1975, numéro de série: 25660, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6052	23-11-78	Cause: M-36756 M-400684-PN-5 FREE SPIRIT TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400684-PN-5 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1977, numéro de série: 94749N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6053	23-11-78	Cause: M-36757 M-400684-PN-6 FREE SPIRIT TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400684-PN-6 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1978, numéro de série: 98397N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6054	23-11-78	Cause: M-36758 M-400684-PN-7 FREE SPIRIT TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400684-PN-7 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1975, numéro de série: T25652, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6055	23-11-78	Cause: M-36759 M-400684-PN-8 FREE SPIRIT TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400684-PN-8 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1975, numéro de série: T25655; sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6056	23-11-78	Cause: M-36760 M-400684-PN-9 FREE SPIRIT TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400684-PN-9 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1975, numéro de série: T25661, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6057	23-11-78	Cause: M-36761 M-400684-PN-10 FREE SPIRIT TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400684-PN-10 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1975, numéro de série: T25663, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6058	23-11-78	Cause: M-36762 M-400684-PN-11 FREE SPIRIT TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400684-PN-11 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1975, numéro de série: T25664, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6059	23-11-78	Cause: M-36763 M-400684-PN-12 FREE SPIRIT TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400684-PN-12 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1975, numéro de série: T25667; sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6060	23-11-78	Cause: M-36764 M-400684-PN-13 FREE SPIRIT TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400684-PN-13 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1975, numéro de série: T25657, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6061	28-11-78	Cause: M-36765 M-401722-PN-1 ROZ, RONALD R.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6062	28-11-78	Cause: M-36766 M-401080-PN-6 RO-JAC DIST			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6063	28-11-78	Cause: M-36767 M-400969-PN-3 CECIL KING TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6064	28-11-78	Cause: M-36768 M-400592-PN-106 DIAMOND STATE TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6065	28-11-78	Cause: M-36769 M-400057-PN-7 JAMES ELWOOD QUINN INC.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6066	28-11-78	Cause: M-36770 M-401037-PN-22 VIRGINIA APALACHIAN LUMBER CORP.			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6067	28-11-78	Cause: M-36801 M-401634-PN-8 GLENN GULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 28 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6068	29-11-78	Cause: M-36802 M-401724-PN-1 D.C. TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 29 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6069	29-11-78	Cause: M-36803 M-401711-PN-1 KILPATRICK, JAMES L. JR.			Demande de permis Accordée Du 29 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6070	30-11-78	Cause: M-36804 M-401129-PN-2 DAHL, WARREN MONROE			Demande de permis Accordée Du 30 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6071	30-11-78	Cause: M-36805 M-401725-PN-1 DCD REALTY			Demande de permis Accordée Du 30 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6072	30-11-78	Cause: M-36806 M-400021-PN-8 P.W. MC CULLERS TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 30 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6073	30-11-78	Cause: M-36807 M-401470-PN-1 MILLER TRUCKING CO			Demande de permis Accordée Du 30 novembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6074	04-12-78	Cause: M-36808 M-400249-PN-4 MINNICH DAVID S.			Demande de permis Accordée Du 4 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6075	04-12-78	Cause: M-36809 M-401451-PN-1 REES & LYVERS TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 4 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6076	04-12-78	Cause: M-36810 M-401714-PN-1 TRADEWINDS RICE & PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 4 décembre 1978 au 31 mars 1979
					Demande de permis

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6077	04-12-78	Cause: M-36891 M-401729-PN-1 SWANSON, JOHN			Accordée Du 4 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6078	04-12-78	Cause: M-36892 M-400092-PN-51 AARON SMITH TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 4 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6079	05-12-78	Cause: M-36893 M-401719-PN-1 H & B TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 5 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6080	04-12-78	Cause: M-36894 M-401731-PN-1 J & W TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 4 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6081	05-12-78	Cause: M-36895 M-401697-PN-1 HALL, HAMILTON & KATLEEN			Demande de permis Accordée Du 5 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6082	05-12-78	Cause: M-36896 M-400721-PN-6 BEESON TOMATOE COMPANY			Demande de permis Accordée Du 5 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6083	05-12-78	Cause: M-36897 M-401730-PN-1 KELLEY TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 5 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6084	05-12-78	Cause: M-36898 M-401730-PN-2 KELLEY TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 5 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6085	05-12-78	Cause: M-36899 M-401732-PN-1 COYOTE TRUCK LINES			Demande de permis Accordée Du 5 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6086	05-12-78	Cause: M-36900 M-401734-PN-1 PINYATELLO, PHILLIP E.			Demande de permis Accordée Du 5 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6087	06-12-78	Cause: M-36971 M-401075-PN-2 SAUNDERS, JOHN W.			Demande de permis Accordée Du 6 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6088	06-12-78	Cause: M-36972 M-401733-PN-1 WORLD GROWERS ALLIANCE			Demande de permis Accordée Du 6 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6089	06-12-78	Cause: M-36973 M-401509-PN-2 AMMONS, JAMES E. JR.			Demande de permis Accordée Du 6 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6090	06-12-78	Cause: M-36974 M-401349-PN-4 LATTIG, EUGENE			Demande de permis Accordée Du 6 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6091	06-12-78	Cause: M-36975 M-401673-PN-1 CHATHAM COUNTY FURNITURE INDUSTRIES INC.			Demande de permis Accordée Du 6 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6092	06-12-78	Cause: M-36976 M-401673-PN-2 CHATHAM COUNTY FURNITURE INDUSTRIES INC.			Demande de permis Accordée Du 6 décembre 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6093	07-12-78	Cause: M-36977 M-401735-PN-1 DUTTON, DONALD C.			Demande de permis Accordée Du 7 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6094	07-12-78	Cause: M-36978 M-401623-PN-1 D.L. MARCIA INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-6095	07-12-78	Cause: M-36979 M-401694-PN-1 DOUBLE T. DISTRIBUTORS			Demande de permis Accordée Du 7 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6097	08-12-78	Cause: M-37021 M-401739-PN-1 SWAN, F.G.			Demande de permis Accordée Du 8 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6098	11-12-78	Cause: M-37022 M-401272-PN-1 L.L. & S TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 11 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6099	11-12-78	Cause: M-37023 M-401272-PN-2 L.L. & S TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 11 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6100	11-12-78	Cause: M-37024 M-401740-PN-1 DENNIS, JAMES V.			Demande de permis Accordée Du 11 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6101	11-12-78	Cause: M-37025 M-401741-PN-1 FIDORSKY, BOB			Demande de permis Accordée Du 11 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6102	11-12-78	Cause: M-37026 M-401510-PN-2 B & R TRANSPORT			Demande de permis Accordée Du 11 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6103	11-12-78	Cause: M-37027 M-401674-PN-1 CLEMONS, ANN H.			Demande de permis Accordée Du 11 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6104	11-12-78	Cause: M-37028 M-401723-PN-1 R & S TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 11 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6105	12-12-78	Cause: M-37029 M-401058-PN-3 TESTON, LEON			Demande de permis Accordée Du 12 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6106	12-12-78	Cause: M-37030 M-401742-PN-1 S.W. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 12 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6107	12-12-78	Cause: M-37081 M-401742-PN-2 S.W. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 12 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6108	12-12-78	Cause: M-37082 M-401737-PN-1 HARTZOG TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 12 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6109	12-12-78	Cause: M-37083 M-401737-PN-2 HARTZOG TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 12 décembre 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6110	12-12-78	Cause: M-37084 M-401737-PN-3 HARTZOG TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 12 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6111	12-12-78	Cause: M-37085 M-401738-PN-1 NORRIS, DEBRA S.			Demande de permis Accordée Du 12 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6112	12-12-78	Cause: M-37086 M-400724-PN-15 ATLANTIC MARKETING COOP. ASS.			Demande de permis Accordée Du 12 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6113	12-12-78	Cause: M-37087 M-400051-PN-39 ANDERSON POTATO CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 12 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6114	12-12-78	Cause: M-37088 M-400051-PN-40 ANDERSON POTATO CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 12 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6115	13-12-78	Cause: M-37089 M-401657-PN-2 R.J. TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 13 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6116	13-12-78	Cause: M-37090 M-401013-PN-10 MOORE & MOORE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 13 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6117	13-12-78	Cause: M-37171 M-401510-PN-3 R & M TRANSPORT			Demande de permis Accordée Du 13 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6118	13-12-78	Cause: M-37172 M-401510-PN-4 R & M TRANSPORT			Demande de permis Accordée Du 13 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6119	13-12-78	Cause: M-37173 M-400562-PN-3 CONSUMER SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 13 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6120	13-12-78	Cause: M-37174 M-401673-PN-3 CHATHAM COUNTY FURNITURE INDUSTRIES INC.			Demande de permis Accordée Du 13 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6121	13-12-78	Cause: M-37175 M-401673-PN-4 CHATHAM COUNTY FURNITURE INDUSTRIES INC.			Demande de permis Accordée Du 13 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6123	14-12-78	Cause: M-37177 M-401320-PN-3 WEST FLORIDA TRUCK BROKERS INC.			Demande de permis Accordée Du 14 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6124	14-12-78	Cause: M-37178 M-401569-PN-1 PROFFITT, BUDDIE E.			Demande de permis Accordée Du 14 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6125	15-12-78	Cause: M-37179 M-401351-PN-1 NOAH E. FERRIS TRANSPORT			Demande de permis Accordée Du 15 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6126	15-12-78	Cause: M-37180 M-401037-PN-23 VIRGINIA APALACHIAN LUMBER CORP.			Demande de permis Accordée Du 15 décembre 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6127	15-12-78	Cause: M-37221 M-401124 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-6128	15-12-78	Cause: M-37222 M-401124-PN-21 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-6129	15-12-78	Cause: M-37223 M-401124-PN-22 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-6130	15-12-78	Cause: M-37224 M-401124-PN-23 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-6131	15-12-78	Cause: M-37225 M-401124-PN-24 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-6132	15-12-78	Cause: M-37226 M-401124-PN-25 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-6133	15-12-78	Cause: M-37227 M-400724-PN-16 ATLANTIC MARKETING COOP. ASS.			Demande de permis Accordée Du 15 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6134	15-12-78	Cause: M-37228 M-401746-PN-1 MASON, JERALD L.			Demande de permis Accordée Du 15 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6135	18-12-78	Cause: M-37229 M-401743-PN-1 C & C LEASING			Demande de permis Accordée Du 18 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6136	18-12-78	Cause: M-37230 M-401636-PN-1 HI-GRADE FOOD CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 18 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6137	19-12-78	Cause: M-37251 M-401636-PN-2 HI-GRADE FOOD CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 18 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6138	18-12-78	Cause: M-37252 M-401470-PN-2 MILLER TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 18 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6139	18-12-78	Cause: M-37253 M-400724-PN-17 ATLANTIC MARKETING COOP. ASS.			Demande de permis Accordée Du 18 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6140	18-12-78	Cause: M-37254 M-401747-PN-1 LYNCH, RICHARD			Demande de permis Accordée Du 18 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6141	20-12-78	Cause: M-37255 M-401124-PN-26 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 20 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6142	20-12-78	Cause: M-37256 M-401124-PN-27 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 20 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6143	20-12-78	Cause: M-37257 M-401628-PN-1 WILLETT, ARCHIE			Demande de permis Rejetée
MPN-6144	20-12-78	Cause: M-37258 M-400223-PN-2 SIDS INC.			Demande de permis Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6145	20-12-78	Cause: M-37259 M-400223-PN-3 SIDS INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-6146	20-12-78	Cause: M-37260 M-400223-PN-4 SIDS INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-6147	19-12-78	Cause: M-37271 M-401752-PN-1 R & R TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 19 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6148	19-12-78	Cause: M-37272 M-401751-PN-1 CLARK, MICHAEL L.			Demande de permis Accordée Du 19 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6149	19-12-78	Cause: M-37273 M-401750-PN-1 MERLON CONKITE & SONS			Demande de permis Accordée Du 19 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6150	19-12-78	Cause: M-37274 M-401754-PN-1 JERRY MORROW TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 19 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6151	19-12-78	Cause: M-37275 M-401184-PN-2 BLIZZARD, JIMMY BENTON			Demande de permis Accordée Du 19 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6152	19-12-78	Cause: M-37276 M-401748-PN-1 D.G. CLARK CO.			Demande de permis Accordée Du 19 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6153	19-12-78	Cause: M-37277 M-401586-PN-2 RAY CLYDE			Demande de permis Accordée Du 19 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6154	20-12-78	Cause: M-37278 M-401470-PN-3 MILLER TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 20 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6155	20-12-78	Cause: M-37279 M-401470-PN-4 MILLER TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 20 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6156	27-12-78	Cause: M-37280 M-401095-PN-2 DICK, WILLIAM H.			Demande de permis Accordée Du 27 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6157	20-12-78	Cause: M-37331 M-401732-PN-2 COYOTE TRUCK LINES			Demande de permis Accordée Du 20 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6158	27-12-78	Cause: M-37332 M-401124-PN-20 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 27 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6159	27-12-78	Cause: M-37333 M-401124-PN-21 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 27 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6160	27-12-78	Cause: M-37334 M-401124-PN-22 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 27 décembre 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6161	27-12-78	Cause: M-37335 M-401124-PN-23 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 27 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6162	27-12-78	Cause: M-37336 M-401757-PN-1 HOPEWELL, WILLIAM C.			Demande de permis Accordée Du 27 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6163	27-12-78	Cause: M-37337 M-401634-PN-9 GLENN GULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 27 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6164	27-12-78	Cause: M-37338 M-401591-PN-3 STRICKLAND'S TRUCKING CO.			Demande de permis Rejetée
MPN-6165	28-12-78	Cause: M-37339 M-401756-PN-1 ATHA G. SR. BEAM			Demande de permis Accordée Du 28 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6166	28-12-78	Cause: M-37340 M-400761-PN-5 J & B TRUCK RENTAL			Demande de permis Accordée Du 28 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6167	28-12-78	Cause: M-37371 M-401545-PN-1 TERWELL CORP.			Demande de permis Rejetée
MPN-6168	28-12-78	Cause: M-37372 M-401552-PN-1 NORMAN W. WENGER & SONS INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-6169	28-12-78	Cause: M-37373 M-401759-PN-1 UNIROYAL INC.			Demande de permis Accordée Du 28 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6170	28-12-78	Cause: M-37374 M-401149-PN-2 LINDSEY, KENNETH A.			Demande de permis Accordée Du 28 décembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-6171	03-01-79	Cause: M-37375 M-400557-PN-3 BARIE, DONALD J.			Demande de permis Accordée Du 3 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6172	03-01-79	Cause: M-37376 M-401265-PN-4 WILSON CORN & GRAIN CO.			Demande de permis Accordée Du 3 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6173	05-01-79	Cause: M-37377 M-401352-PN-61 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 5 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6174	05-01-79	Cause: M-37378 M-401762-PN-1 CASTLE, CLAYBORN F. JR.			Demande de permis Accordée Du 5 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6175	05-01-79	Cause: M-37379 M-401646-PN-2 G & L TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 5 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6176	05-01-79	Cause: M-37380 M-400853-PN-10 HAYMAN, NORRIS W.			Demande de permis Accordée Du 5 janvier 1979 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6177	05-01-79	Cause: M-37411 M-400853-PN-11 HAYMAN, NORRIS W.			Demande de permis Accordée Du 5 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6178	05-01-79	Cause: M-37412 M-401744-PN-1 JONES, LESLIE LEE			Demande de permis Accordée Du 5 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6179	08-01-79	Cause: M-37413 M-401749-PN-1 ADRIAN & SONS			Demande de permis Accordée Du 8 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6180	08-01-79	Cause: M-37414 M-401118-PN-3 SUNLAND SALES INC.			Demande de permis Accordée Du 8 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6182	09-01-79	Cause: M-37416 M-400974-PN-3 LEONARD, BARBARA SHULER			Demande de permis Accordée Du 9 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6183	09-01-79	Cause: M-37417 M-401732-PN-3 COYOTE TRUCK LINES INC.			Demande de permis Accordée Du 9 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6184	09-01-79	Cause: M-37418 M-401289-PN-3 WILSON DISTRIBUTING COMPANY			Demande de permis Accordée Du 9 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6185	09-01-79	Cause: M-37419 M-401766-PN-1 KIEDROWSKI, JAN			Demande de permis Accordée Du 9 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6186	09-01-79	Cause: M-37420 M-401141-PN-3 ARNOLD BARTLETT & SON			Demande de permis Accordée Du 9 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6187	10-01-79	Cause: M-37461 M-401037-PN-24 VIRGINIA APALACHIAN LUMBER CORP.			Demande de permis Accordée Du 10 janvier 1979 au 31 mars 1979
MON-6188	10-01-79	Cause: M-37462 M-401037-PN-25 VIRGINIA APALACHIAN LUMBER CORP.			Demande de permis Accordée Du 10 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6190	10-01-79	Cause: M-37464 M-401037-PN-26 VIRGINIA APALACHIAN LUMBER CORP.			Demande de permis Accordée Du 10 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6191	10-01-79	Cause: M-37465 M-401431-PN-2 HENSEL, RICHARD			Demande de permis Accordée Du 10 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6192	11-01-79	Cause: M-37466 M-401728-PN-1 ARIES INC.			Demande de permis Accordée Du 11 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6193	11-01-79	Cause: M-37467 M-401669-PN-1 DUBOIS, JOSEPH ALLEN			Demande de permis Rejetée
MPN-6194	11-01-79	Cause: M-37468 M-401693-PN-1 GRADEN POND NURSERY & POOLS			Demande de permis Rejetée Du 11 janvier 1979 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	dae	
MPN-6195	11-01-79	Cause: M-37469 M-401770-PN-1 L & N TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 11 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6196	11-01-79	Cause: M-37470 M-401527-PN-2 CARR, ALEX J. JR			Demande de permis Accordée Du 11 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6197	11-01-79	Cause: M-37521 M-401772-PN-1 VALLEY FARMS INC.			Demande de permis Accordée Du 11 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6198	11-01-79	Cause: M-37522 M-401774-PN-1 ANSON, MERLE L.			Demande de permis Accordée Du 11 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6199	12-01-79	Cause: M-37528 M-401775-PN-1 PRAIRIE VALLEY			Demande de permis Accordée Du 12 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6200	15-01-79	Cause: M-37524 M-400401-PN-5 DOUDRICK, CHARLES JAMES			Demande de permis Accordée Du 15 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6201	16-01-79	Cause: M-37525 M-401718-PN-2 OGLE DISTRIBUTING COMPANY			Demande de permis Accordée Du 16 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6202	15-01-79	Cause: M-37526 M-401779-PN-1 GRAHAM TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 15 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6203	16-01-79	Cause: M-37527 M-401782-PN-1 MEASE, RICHARD			Demande de permis Accordée Du 16 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6204	19-01-79	Cause: M-37528 M-401783-PN-1 FLA-TEX INC.			Demande de permis Accordée Du 19 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6205	19-01-79	Cause: M-37529 M-401783-PN-2 FLA-TEX INC.			Demande de permis Accordée Du 19 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6206	19-01-79	Cause: M-37530 M-401783-PN-3 FLA-TEX INC.			Demande de permis Accordée Du 19 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6207	19-01-79	Cause: M-37631 M-401783-PN-4 FLA-TEX INC.			Demande de permis Accordée Du 19 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6208	19-01-79	Cause: M-37632 M-401783-PN-5 FLA-TEX INC.			Demande de permis Accordée Du 19 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6209	18-01-79	Cause: M-37633 M-401732-PN-4 COYOTE TRUCK LINES			Demande de permis Accordée Du 18 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6210	19-01-79	Cause: M-37634 M-401787-PN-1 ALTHOUSE, WILSON E.			Demande de permis Accordée Du 19 janvier 1979 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6211	19-01-79	Cause: M-37635 M-401787-PN-2 ALTHOUSE, WILSON E.			Demande de permis Accordée Du 19 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6212	19-01-79	Cause: M-37636 M-401785-PN-1 R & M TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 19 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6213	19-01-79	Cause: M-37637 M-401732-PN-5 COYOTE TRUCK LINES			Demande de permis Accordée Du 19 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6214	19-01-79	Cause: M-37638 M-401732-PN-6 COYOTE TRUCK LINES			Demande de permis Accordée Du 19 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6215	19-01-79	Cause: M-37639 M-401776-PN-1 W & L MOTOR LINES INC.			Demande de permis Accordée Du 19 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6216	22-01-79	Cause: M-37640 M-401770-PN-2 L & N TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 22 janvier 1979 au 31 mars 1979
MPN-6217	17-01-79	Cause: M-37701 M-401339-PN BOUCHARD, JACQUES			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-401339-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1973, numéro de série: HZ073133, sauf son droit d'en demander un autre s'il y a lieu.					
MPN-6218	17-01-79	Cause: M-37702 M-401274-PN KOKENBURG, ROLAND			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-401274-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1977, numéro de série: 89429N, sauf son droit d'en demander un autre s'il y a lieu.					
MPN-6219	17-01-79	Cause: M-37703 M-401139-PN DOUBLE M. DIST. CO.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-401139-PN-4, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1977, numéro de série: 1539285, sauf son droit d'en demander un autre s'il y a lieu.					
MPN-6220	17-01-79	Cause: M-37704 M-401139-PN DOUBLE M. DIST. CO.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-401139-PN-5, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1974, numéro de série: 232574, sauf son droit d'en demander un autre s'il y a lieu.					
MPN-6221	17-01-79	Cause: M-37705 M-400932-PN G & R FOX INC.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-400932-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur G.M.C. 1973, numéro de série: 605380; sauf son droit d'en demander un autre s'il y a lieu.					
MPN-6222	17-01-79	Cause: M-37706 M-400114-PN ERDNER BROS. INC.			

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-400114-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1977, numéro de série: 249679M; sauf son droit d'en demander un autre s'il y a lieu.					
MPN-6223	15-01-79	Cause: M-37707 M-401590-PN FLORIDA CONSOLIDATED CARRIERS INC.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401590-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1973, numéro de série: 50806N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6224	15-01-79	Cause: M-37708 M-401590-PN FLORIDA CONSOLIDATED CARRIERS LTD.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401590-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1973, numéro de série: 228398, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6225	15-01-79	Cause: M-37709 M-401590-PN FLORIDA CONSOLIDATED CARRIERS INC.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401590-PN-3, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1971, numéro de série: 123230, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6226	15-01-79	Cause: M-37710 M-401590-PN FLORIDA CONSOLIDATED CARRIERS LTD.			
Demande d'annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401590-PN-5, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1970, numéro de série: 212764, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6227	15-01-79	Cause: M-37711 M-401590-PN FLORIDA CONSOLIDATED CARRIERS LTD.			
Demande d'annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401590-PN-6, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1972, numéro de série: 218711, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6228	15-01-79	Cause: M-37712 M-401590-PN FLORIDA CONSOLIDATED CARRIERS LTD.			
Demande d'annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401590-PN-7, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1973, numéro de série: 76796, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
QDI-945	24-01-79	Cause: Q-17320 M-300001 INTER-CITE TRANSPORT LTEE Requérante Q-300505-18-D (14279-V) SOCIETE DE MANUTENTION DE MARCHANDISES EN VRAC SOMAVRAC INC. Intimée	G.O.Q. no 33 p. 10300	19-08-78	Requête pour être relevée du défaut Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCS-1810	05-02-79	Cause: Q-17320 Q-300505-18-D SOCIÉTÉ DE MANUTENTION DE MARCHANDISES EN VRAC — SOMAVRAC INC.	G.O.Q. no 33 p. 10300	19-08-78	Demande de modification de permis Accordée en partie
QCS-1811	06-02-79	Cause: Q-17293 Q-300310-54-D TRANSPORT BRAZEAU INC.	G.O.Q. no 32 p. 9901	12-08-78	Demande de modification de permis Rejetée
QCS-1812	06-02-79	Cause: Q-14822 Q-300310-28-D TRANSPORT BRAZEAU INC.	G.O.Q. no 8 p. 2187	25-02-78	Demande de modification de permis Rejetée
QCS-1813	07-02-79	Cause: Q-17308 Q-301507-2-D BERNIER, CONRAD	G.O.Q. no 33 p. 10297	19-08-78	Demande de modification de permis Accordée telle qu'amendée et en partie
QCS-1814	09-02-79	Cause: Q-17318 Q-300597-5-D H. PELLETIER & FILS LTEE	G.O.Q. no 33 p. 10299	19-08-78	Demande de modification de permis Rejetée
QCS-1815	09-02-79	Cause: Q-15033 Q-300597-3-D H. PELLETIER & FILS LTEE	G.O.Q. no 11 p. 3404 G.O.Q. no 49 p. 15039	18-03-78 09-12-78	Demande de modification de permis Accordée
QCS-1817	09-02-79	Cause: Q-18596 CQ-30000-7-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC et Q-301000-12-P (22725-V) LUCIEN LEBLANC	G.O.Q. no 52 p. 15590	30-12-78	Demande d'annulation de permis La Commission annule à toutes fins que de droit les permis du tireur, Lucien Leblanc, et celui du tiré, Logistec Corporation, émis par la décision QCS-313.
QS-2657	30-01-79	Mis en cause Cause: Q-18873-S Q-301789-1-S JEAN-BAPTISTE SAVARD Voiturier-remorqueur Q-301190-44-S (23782-V) TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC. Courtier en transport	Le Soleil	9-10-11 janv. 1979	Demande de permis spécial de transport par remorqua- ge Accordée Ce permis est valide du 30 jan- vier au 30 avril 1979.
QS-2666	02-02-79	Cause: Q-18948-S Q-300891-4-S G. & R. DISTRIBUTION ENR. (Gilles Millette)	Le Devoir	28-29-30 déc. 1978	Demande de permis spécial Rejetée
QT-617	09-02-79	Cause: Q-19023-SI Q-301808-1-SI FOREST CARRIERS LTD			Demande de permis tempo- raire <i>instantané</i> Accordée Ce permis est valide du 14 au 28 février 1979 inclusive- ment.

CAMIONNAGE EN VRAC

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-15726	19-12-78	Cause: M-35506 M-503025-3-D ROLANDO, RAYMOND Requérant-cédant M-508560-001 TRANSPORT LES GAU INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 43 p. 13306	28-10-78	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-15743	08-01-79	Cause: M-36642 M-501135-4-DS VAILLANCOURT, BERNARD Requérant-cédant M-508635 ANDRE GAMELIN TRANSPORT Requérante-cessionnaire	Le Devoir	30, 31 octobre, 1 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15744	08-01-79	Cause: M-36643 M-508604-2-DS TESSIER, YVON Requérant-cédant M-504274 PATRY, GAETAN Requérant-cessionnaire	Le Devoir	23, 24, 25 octobre 78	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15745	08-01-79	Cause: M-36644 M-507085-3-DS PRUD'HOMME, HENRI Requérant-cédant M-502653 IPPERCIEL, FERNAND Requérant-cessionnaire	Le Droit	27, 28, 29 septembre 78	Transfert de permis Accordée R-7
MCV-15754	08-01-79	Cause: M-31441 M-503590-DS-001 RABY, MICHEL Requérant-cédant M-508319-001 DUROCHER, GILLES Requérant-cessionnaire	Le Devoir	3, 4, 5 avril 78	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15755	09-01-79	Cause: M-36880 M-501458-13-DS GILBERT TRANSPORT REG'D Requérante-cédante M-508652-001, 002, 003, 004 GILBERT P. MILLER & FILS LTEE Requérante-cessionnaire	Montréal- Matin	8, 9, 10 no- vembre 78	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15756	08-01-79	Cause: M-37197 M-501166-2-DS DIONNE, ARTHUR Requérant-cédant M-508661-001 DUBUC, MARIO Requérant-cessionnaire	Le Devoir	13, 14, 15 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15757	11-01-79	Cause: M-36646 M-501404-6-DS GIGUERE TRANSPORT ENR. Requérante-cédante M-508059-13-14 LEO-PAUL DESMARAIS INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	30, 31 octo- bre, 1 no- vembre 78	Transfert de permis Accordée R-6

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-15759	11-01-79	Cause: M-36208 M-503260-3-DS GIOVANI SFERLAZZA Requérant-cédant M-508620-001 JOHN GANDI Requérant-cessionnaire	Le Devoir	16, 17, 19 octobre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15760	12-01-79	Cause: M-35507 M-508320-2-D FILIPPONE, DONATO Requérant-cédant M-504918-011 E. PAPEL TRUCKING REG'D Requérante-cessionnaire	G. O. Q. no 43 p. 13307	28-10-78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15762	15-01-79	Cause: M-36827 M-501379-5-DS REAL CONSTRUCTION LTEE Requérante-cédante M-508644-001 002 ROCCO RECINE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	6, 7, 8 no- vembre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15763	15-01-79	Cause: M-36830 M-507026-2-DS LUCIEN MICHAUD Requérant-cédant M-508647-001 GABRIEL LOIGNON ENR. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	9, 10, 11 no- vembre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15770	17-01-79	Cause: M-36828 M-508385-2-DS RICHARD LANTHIER Requérant-cédant M-508649-001 GASTON FAUBERT Requérant-cessionnaire	Le Devoir	7, 8, 9 no- vembre 78	Transfert de permis Accordée R-7
MCV-15772	17-01-79	Cause: M-36545 M-501862-2-D BUREAU, REJEAN Requérant-cédant M-508598-001 BUREAU, ROGER Requérant-cessionnaire	G. O. Q. no 50 p. 15226	16-12-78	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-15774	16-01-79	Cause: M-36676 M-508124-3-DS G. LUSSIER & FILS INC. Mise en cause LUSSIER, GAETAN LUSSIER, SIMONE LUSSIER, RICHARD Requérants-cédants LUSSIER, GAETAN LUSSIER, JEAN-CLAUDE LUSSIER, RICHARD LUSSIER, SIMONE Requérants-cessionnaires	Le Devoir	30, 31 octobre, 1 novem- bre 78	Transfert d'actions Accordée
MCV-15775	18-01-79	Cause: M-37203 M-502033-2-DS GALLANT, RENE Requérant-vendeur M-501392-003 GIRARD, RAYMOND Requérant-acquéreur	Le Devoir	22, 23, 24 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-10

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et déiision
			nom / page	date	
MCV-15776	18-01-79	Cause: M-36323 CM-50000-P-124 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-500857-001 BISSON, GERARD Mis en cause	G.O.Q. no 47 p. 14535	25-11-78	
<i>Proprio motu</i>					
La Commission statue que le permis numéro M-500857-001 au nom de Bisson, Gérard, 996, Gros-Arbres, Mascouche-Ouest, comté de L'Assomption, n'a pas été renouvelé en 1977.					
MCV-15777	18-01-79	Cause: M-36322 CM-50000-P-125 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-504256-001 CALVE, PIERRE Mis en cause	G.O.Q. no 47 p. 14535	25-11-78	
<i>Proprio motu</i>					
La Commission statue que le permis numéro M-504256-001 au nom de Calvé, Pierre, 231, Labonté Rosemère, Laval, Qué. J7A 3M7, n'a pas été renouvelé en 1977.					
MCV-15779 MDI-2081	19-01-79	Cause: M-32375 M-504073-001 DUMONT, PAUL Requérant			
Renouvellement de permis					
La Commission:					
1. Rejette la requête pour être relevé du défaut de ne pas avoir immatriculé à temps en 1978 et de n'avoir pas payé les droits requis.					
2. Annule le permis de camionnage en vrac numéro M-504673-001					
3. Déclare le dossier fermé.					
MCV-15780	22-01-79	Cause: M-36879 M-503460-2-DS FELIX CODERRE Requérant-cédant M-508648-001 MARCEL CHENIER Requérant-cessionnaire	Le Devoir	7, 8, 9 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-7
MCV-15781	22-01-79	Cause: M-36878 M-505416-2-DS J.D. CONSTRUCTION INC. Requérante-cédante M-508014-004 TRANSPORT J.P. PIGEON INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	2, 3, 4 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15782	22-01-79	Cause: M-37200 M-503272-5-DS LAPOINTE, ROSAIRE Requérant-vendeur M-501225-003 RODRIGUE, MARCEL Requérant-acquéreur	Le Devoir	16, 17, 18 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15783	22-01-79	Cause: M-36831 M-502026-3-DS LIONEL SAURIOL Requérant-cédant M-505653-003 ALAIN LEMAY Requérant-cessionnaire	Le Devoir	7, 8, 9 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-10

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-15784	23-01-79	Cause: M-37198 M-506830-2-DS CLEMENT, BERNARD Requérant-cédant M-508662-001 LAVOIE, MICHEL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	13, 14, 15 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15785	23-01-79	Cause: M-36520 M-506921-3-DS BELANGER, REJEAN Requérant-cédant M-508608-001 L'APOINTE, RICHARD Requérant-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 octobre 78	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15786	23-01-79	Cause: M-36832 M-505904-2-DS ROBERT LALONDE LES ENTREPRISES VIC MORENCY INC. Requérants-cédants M-508628 TRANSPORT P.H. ENRG. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	16, 17, 18 octobre 78	Transfert de permis Désistement
MCV-15787	23-01-79	Cause: M-36677 M-501390-5-DS SERVICE SANITAIRE CONCORDIA INC. Requérante-cédante M-507180-002 R. BENOIT CONSTRUCTION INC. Requérante-cessionnaire	La Presse	30, 31 octo- bre, 1 no- vembre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15788	24-01-79	Cause: M-36628 M-500470-D-003 DOYON, ARMAND Requérant-cédant M-508351-001 ALBERT ET MARTIN LEMERISE ENRG. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 15228	16-12-78	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-15789	24-01-79	Cause: M-36965 M-506575-9-D BARRETTE PETROLEUM INC. Requérante-cédante M-508627-001 LAFONTAINE, ROBERT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 15402	23-12-78	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-15790	24-01-79	Cause: M-36825 M-503489-2-DS DAMIEN GAUVREAU Requérant-cédant M-508650-001 ROMAIN FAUBERT Requérant-cessionnaire	Le Droit	7, 8, 9 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-7
MCV-15791	25-01-79	Cause: M-36826 M-501860-10-DS ANDRE SAYEUR Requérant-cédant M-504269-001 LES ENTREPRISES DE NIVELAGE MATAGAMI INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	31 octobre 1, 2 no- vembre 78	Transfert de permis Accordée R-8

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-15792	25-01-79	Cause: M-37207 M-502223-2-DS GERVAIS, ALBAN Requérant-cédant M-508669-001 HEMOND, BENOIT Requérant-cessionnaire	Le Devoir	20, 21, 22 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15793	25-01-79	Cause: M-36593 M-504355-2-DS RIVARD, JEAN Requérant-cédant M-508626-001 LOCKHEAD, ROLLAND Requérant-cessionnaire	Le Devoir	23, 24, 25 octobre 78	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15794	25-01-79	Cause: M-37668 M-508638 BORDINGER TRUCKING CORP.			Demande de permis Accordée
MCV-15795	25-01-79	Cause: M-37201 M-506721-2-DS GIRARD, HILAIRE Requérant-cédant M-507397 GOUIN, RICHARD Requérant-cessionnaire	Le Devoir	13, 14, 15 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15796	26-01-79	Cause: M-35704 M-500299-5-D MARCEL GINGRAS Requérant-cédant M-508599-001 OMER LAFOND Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 45 p. 13885	11-11-78	Transfert de permis Accordée
MCV-15797	26-01-79	Cause: M-36678 M-507695-2-DS P.H. EXCAVATION ENR. Requérante-cédante M-508633 EXCAVATION LAVAL GAUTHIER ENRG. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	26, 27, 28 octobre 78	Transfert de permis Désistement
MCV-15798	26-01-79	Cause: M-35712 M-505224-4-D DONALD RACINE Requérant-cédant M-508600 DONALD RACINE INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 45 p. 13887	11-11-78	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-15799	26-01-79	Cause: M-36824 M-501869-2-DS GASTON HENAULT Requérant-cédant M-508646-001 TRANSPORT F. REGIMBALD INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	2, 3, 4 novem- bre 78	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-15800	26-01-79	Cause: M-35718 M-504122-3-DS GAUTHIER, LEO Requérant-cédant M-500221-007 DRAPEAU, YVON Requérant-cessionnaire	Le Devoir	11, 12, 13 octobre 78	Transfert de permis Accordée R-8

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-15801	29-01-79	Cause: M-37209 M-508118-2-DS PIERRE DAOUST EXCAVATION ENR. Requérante-cédante M-508657-001 EXCAVATION PIERRE DAOUST LTEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	22, 23, 24 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15802	30-01-79	Cause: M-11115, M-11183 à M-11189 incl., 11256 à M-11259 incl., M-11266, M-11267, 2873-V, M-502005-D-021 à D-034 incl. LAMOTHE QUEBEC INC.	G.O.Q. no 39 p. 7473 G.O.Q. no 40 p. 7601 et suivantes	27-09-75 04-10-75	Nouvelle demande Désistement
MCV-15803	30-01-79	Cause: M-29533 CM-50000-P-067 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-504189-D-001 PROULX, LEONARD M-506160-D-001 HUOT, JEAN-PIERRE M-505668-D-002 MAILLE, MARCEL Intimés	G.O.Q. no 14 p. 4190	08-04-78	Demande de révision Accordée
MCV-15804	31-01-79	Cause: M-28438 M-500657-C-002 FRANCOIS BOULAIS			Demande de révision Accordée
MCV-15807	01-02-79	Cause: M-36829 M-506165-2-DS PIERRE BELANGER Requérant-cédant M-507709-002 ROBERT PLANTE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	8, 9, 10 no- vembre 78	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15809	06-02-79	Cause: M-36620 M-500028-5-DS DUBOIS, ANGE ALBERT Requérant-cédant M-501487-006 CHOUINARD, NORMAND Requérant-cessionnaire	Le Devoir	25, 26, 27 octobre 78	Transfert de permis Rejetée
MCV-15810	06-02-79	Cause: M-34121 CM-50000-P-097 D. GODARD & FILS ENR. Intimée	G.O.Q. no 34 p. 10522	26-08-78	

Proprio motu

La Commission annule à toutes fins que de droit les permis de camionnage en vrac nos M-507408-002 et 004, de catégorie Région et de catégorie Entrepreneur, pour la région 6, détenus par D. Godard & Fils Enr.

MS-4361	14-11-78	Cause: M-35720-S M-504550-2-S DESILETS, LAURENT	Le Devoir	10, 11, 12 octobre 78	Demande de permis Accordée Du 14 novembre 1978 au 14 avril 1979
MS-4377	14-11-78	Cause: M-35576-S M-501787-4-S TREMBLAY, PAUL	Montréal- Matin	2, 3, 4 oc- tobre 78	Demande de permis Accordée Du 14 novembre 1978 au 14 avril 1979
MS-4567	16-11-78	Cause: M-36333-S M-506822-4-S LABERGE & FRERES LTEE	Le Devoir	23, 24, 25 octobre 78	Demande de permis Accordée Du 16 novembre 1978 au 14 avril 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-4783	30-11-78	Cause: M-36773-S M-503239-3-S PROVOST, CLEMENT	Le Devoir	6, 7, 8 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 30 novembre 1978 au 14 avril 1979.
MS-4833	30-11-78	Cause: M-36786-S M-504506-8-S-A LES ENTR. COTE & PRUD-HOMME LTEE	Le Devoir	6, 7, 8 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 30 novembre 1978 au 14 avril 1979.
MS-4834	30-11-78	Cause: M-36786-S M-504506-8-S-B LES ENTR. COTE & PRUD-HOMME LTEE	Le Devoir	6, 7, 8 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 30 novembre 1978 au 14 avril 1979.
MS-4835	30-11-78	Cause: M-36786-S M-504506-8-S-C LES ENTR. COTE & PRUD-HOMME LTEE	Le Devoir	6, 7, 8 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 30 novembre 1978 au 14 avril 1979.
MS-4855-C	30-01-79	Cause: M-37065-S M-501728-3-S POULIN, GERMAIN			

Décision de correction

La Commission corrige la décision MS-4855 de façon à ce que la date de la décision rendue se lise le 5 janvier 1979 au lieu du 5 janvier 1978.

MS-4868	09-01-79	Cause: M-37062-S M-501697-2-S DOYON, RENE	Le Devoir	23, 24, 25 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 9 janvier 1979 au 14 avril 1979.
MS-4869	09-01-79	Cause: M-37061-S M-501572-3-S FIRMIN, JACQUES	Le Devoir	23, 24, 25 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 9 janvier 1979 au 14 avril 1979.
MS-4870	09-01-79	Cause: M-37060-S M-501178-2-S RITCHIE, JOHN	Le Devoir	23, 24, 25 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 9 janvier 1979 au avril 1979.
MS-4871	09-01-79	Cause: M-37059-S M-501083-3-S BARBER, LESLIE	Le Devoir	23, 24, 25 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 9 janvier 1979 au 14 avril 1979.
MS-4872	09-01-79	Cause: M-37058-S M-500953-2-S ST-PIERRE, JACQUES	Le Devoir	23, 24, 25 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 9 janvier 1979 au 14 avril 1979.
MS-4873	09-01-79	Cause: M-37057-S M-500943-2-S LORRAIN, GERMAIN	Le Devoir	23, 24, 25 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 9 janvier 1979 au 14 avril 1979.
MS-4874	09-01-79	Cause: M-37056-S M-500708-6-S BARRY, LOUIS	Le Devoir	23, 24, 25 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 9 janvier 1979 au 14 avril 1979.
MS-4875	09-01-79	Cause: M-37055-S M-500681-3-S BRISEBOIS, BERNARD	Le Devoir	23, 24, 25 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 9 janvier 1979 au 14 avril 1979.
MS-4876	09-01-79	Cause: M-37054-S M-500574-3-S ROY, GILLES	Le Devoir	23, 24, 25 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 9 janvier 1979 au 14 avril 1979.
MS-4877	09-01-79	Cause: M-37051-S M-500179-3-S CYR, FERNAND	Le Devoir	23, 24, 25 novembre 78	Demande de permis Accordée Du 9 janvier 1979 au 14 avril 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-4888	31-01-79	Cause: M-37850-S M-507013-4-S PAYSAGISTE LAFONTAINE ENRG.	Le Devoir	10, 11, 12 janvier 78	Demande de permis Rejetée
MT-534	31-01-79	Cause: M-37593-SI M-508738-1-SI PAIGE, RALPH			Demande de permis tempo- raire Rejetée
MT-535	31-01-79	Cause: M-37591-SI M-508739-1-SI RUSSEL, STEWART			Demande de permis tempo- raire Rejetée
MT-536	07-02-79	Cause: M-38034-SI M-508788-1-SI BLEAU & BROSSARD INC.			Demande de permis tempo- raire Rejetée
MT-537	07-02-79	Cause: M-38033-SI M-508569-2-SI L.G. BROSSARD LTEE			Demande de permis tempo- raire Accordée Du 7 février 1979 à 9 h au 21 février 1979 incl.
MT-540	07-02-79	Cause: M-38073-SI M-503247-2-SI BLEAU, ANDRE			Demande de permis tempo- raire Accordée Du 7 février 1979 à 9 h au 21 février 1979 incl.
MT-543	12-02-79	Cause: M-37947 M-508784-1-SI FREDERIC TRANSPORT LTD			Demande de permis tempo- raire Rejetée
MT-544	12-02-79	Cause: M-37946-SI M-508783-1-SI TAGON INC.			Demande de permis tempo- raire Rejetée
QCV-11843	24-01-79	Cause: Q-18278 Q-501820-4-DS EDDY GILBERT Requérant-cédant Q-503917-3-DS AURIEL GAGNE Requérant-cessionnaire	Journal de Québec au Sa- guenay- Lac- St-Jean	2-3-4 octobre 78	Demande de transfert de per- mis R-2 Accordée
QCV-11848	24-01-79	Cause: Q-18712 Q-505645-2-DS JIMMY LAPIERRE Requérant-cédant Q-506688-1-DS YVON LAPIERRE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	18-19-20 décembre 78	Demande de transfert de per- mis R-1 Accordée
ACV-11849	24-01-79	Cause: Q-18711 Q-503412-2-DS NOEL GOURDE Requérant-cédant Q-506687-1-DS EUGENE MARTINEAU Requérant-cessionnaire	Le Devoir	18-19-20 décembre 78	Demande de transfert de per- mis R-3 Accordée
QCV-11853	24-01-79	Cause: Q-18671 Q-500170-2-DS MORIN, CHARLES Requérant-cédant Q-506677-1-DS LES EXCAVATIONS G. & R. DROUIN INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	8-9-11 décembre 1978	Demande de transfert de per- mis R-3 Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-11860	26-01-79	Q-18273 Q-503049-2-DS JEAN-CLAUDE GAUVIN Requérant-cédant Q-506611-1-D ANDRE TOUPIN Requérant-cessionnaire ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 04 INC. Intervenante	Le Soleil	5-6-7 octobre 1978	Demande de transfert de permis R-4 Accordée en partie
QCV-11864	29-01-79	Cause: Q-18746 Q-500640-4-DS RICHARD MORIN Requérant-cédant Q-500631-7-DS FERNAND MORIN Requérant-cessionnaire	Le Devoir	20, 21, 22 décembre 78	Demande de transfert de permis R-3 Accordée
QCV-11869	31-01-79	Cause: Q-18604 Q-503585-2-D JACQUES CARDIN Requérant-cédant Q-506672-1-D RAYMOND CARDIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 52 p. 15604	30-12-78	Demande de transfert de permis R-4 Accordée
QCV-11871	01-02-79	Cause: Q-18722 Q-502859-3-DS FRANCE HUDON Requérante-cédante Q-506690-1-DS MARCEL VERREAULT Requérant-cessionnaire	Le Devoir	18, 19, 20 déc. 1978	Demande de transfert de permis R-2 Accordée
QCV-11872	02-02-79	Cause: Q-18556 Q-503952-4-P JEAN-YVES TREMBLAY	G.O.Q. no 51 p. 15383	23-12-78	

Demande d'annulation des décisions QCV-5016 et QCV-5137

La Commission:

1. Révoque les décisions QCV-5016 et QCV-5137 du 11 novembre 1975;
2. Annule à toutes fins que de droit les permis délivrés à la suite desdites décisions R-2 et R-3.

QCV-11873	02-02-79	Cause: Q-18554 Q-504309-5-P MEDARD BROUSSEAU	G.O.Q. no 51 p. 15382	23-12-78	
-----------	----------	--	-----------------------------	----------	--

Demande d'annulation de décision QCV-6998-CSA

La Commission révoque à toutes fins que de droit la décision QCV-6998-CSA.

QCV-11874	02-02-79	Cause: Q-18555 Q-505344-11-P RAYNALD QUIMPER	G.O.Q. no 51 p. 15383	23-12-78	
-----------	----------	--	-----------------------------	----------	--

Demande d'annulation de 5 permis R-9

La Commission:

1. Révoque les décisions QCV-5662, 5663, 5664, 5665 et 5666 en date du 12 janvier 1976;
2. Annule à toutes fins que de droit les permis délivrés à la suite desdites décisions.

QCV-11875	02-02-79	Cause: Q-17499 Q-505262-11-P LES PAVAGES DE NICOLET INC. Intimée LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante GESTION BECANCOUR INC. Intervenante	G.O.Q. no 36 p. 11070	09-09-78	
-----------	----------	--	-----------------------------	----------	--

Demande d'annulation de permis R-4

La Commission annule à toutes fins que de droit le permis numéro Q-505262-D-001.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-11876	02-02-79	Cause: Q-18134 Q-505262-14-D GESTION BECANCOUR INC. Requérante-cédante Q-506609-3-D LES PAVAGES DE NICOLET (1973) INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 44 p. 13621	04-11-78	Demande de transfert de permis R-4 Il n'y a pas lieu de donner suite à la demande.
QCV-11878	02-02-79	Cause: Q-16263 Q-505262 LES PAVAGES DE NICOLET INC. Intimée intervenante Q-501066-2-D RICHARD CHAREST Q-501691-4-D MARTIAL LAMOTHE Q-504640-2-D JEAN-GUY BELANGER Q-501679-4-D SERGE LAFOND Requérants	G.O.Q. no 20 p. 6117	20-05-78	Demande de révision de décision La Commission annule à toutes fins que de droit le permis numéro Q-505262-D-001.
QCV-11882	02-02-79	Cause: Q-18133 Q-505262-12-D GESTION BECANCOUR INC. Requérante-cédante Q-506609-1-D LES PAVAGES DE NICOLET (1973) INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 44 p. 13621	04-11-78	Demande de transfert de permis R-4 Rejetée
QCV-11884	02-02-79	Cause: Q-18804 Q-503902-17-DS D. TURCOTTE & FILS LTEE Requérante-cédante Q-505518-5-DS EXCAVATION L & M GAGNON LTEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 janv. 79	Demande de transfert de permis R-2 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 2 février 1979.
QCV-11895	06-02-79	Cause: Q-18989 Q-506680-2-VE CLOUTIER, ALAIN			Demande de permis extraprovincial Accordée Ce permis est valide à compter du 6 février 1979.
QCV-11896	07-02-79	Cause: Q-18361 Q-52013-4-D POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 04 INC. Requérant Q-500040-2-D YVON PELLERIN Intimé	G.O.Q. no 48 p. 14751	02-12-78	Demande de révision de décision Rejetée
QCV-11897	07-02-79	Cause: Q-18445 Q-50004-2-D ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 04 INC. Requérante Q-500146-3-D LUCILLE AYOTTE Intimée	G.O.Q. no 49 p. 15045	09-12-78	Demande de révision de décision Rejetée
QCV-11898-1	08-02-79	Cause: Q-19014-1 Q-506097-001 ERIC TREMBLAY			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
QCV-11904-1	09-02-79	Cause: Q-19012-1 Q-502266-001 VERRET, EDOUARD			Demande de permis identique <i>instantané</i> Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QS-2621	21-12-78	Cause: Q-18516-S Q-504916-4-S ROY, LEO	La Tribune	22-23-24 nov. 1978	Demande de permis spécial Accordée Ce permis est valide du 21 décembre 1978 au 14 avril 1979.
QS-2655	29-01-79	Cause: Q-18825-S Q-503093-4-S YVAN GUERIN	Le Soleil	6-8-9 janv. 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis est valide pour la période du 29 janvier 1979 au 14 avril 1979.
QT-618	12-02-79	Cause: Q-19026-SI Q-500491-3-SI LAVOIE, JEAN-PAUL			
		Demande de permis temporaire <i>instanter</i> Accordée Ce permis est valide du 12 au 26 février 1979 inclusivement.			
QT-619	12-02-79	Cause: Q-19027-SI Q-502781-5-SI BENOIT BOUCHARD			
		Demande de permis temporaire <i>instanter</i> Accordée Ce permis est valide du 12 au 26 février 1979 inclusivement.			

MARITIME

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QSM-200-TF	08-02-79	M-31102 CM-70000-2-PT COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE NAVIRES DU ST-LAURENT INC. AGENCE MARITIME INC. NAVIGATION ILE-AUX-COUDRES INC. SAM VEZINA INC. NAVIGATION LAVOIE INC. TRANSPORT MARITIME HARVEY LTEE CHARLES J. TRUCHON NAVIGATION ANCTIL INC. RAIL & WATER TERMINAL (MONTREAL) LTD. COOPERATIVE DE TRANSPORT MARITIME ET AERIEN LA PAPETERIE REED LTEE LES CHARGEURS UNIS TRANSPORT DESGAGNES NAVIGATION NUTAK LTEE TRANSPORT DESGAGNES INC. FLAMINGO STEAMSHIP LINES LTEE LES REMORQUEURS DU QUÉBEC LTEE MURRAY BAY TERMINAL INC. TRANSPORT MARITIME VIGNEAULT LTEE THREE RIVERS BOATMAN LTD. LA TRAVERSE RIVIERE-DU-LOUP- ST-SIMEON LTEE CLARKE MARITIME LTEE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS-ARTISANS INC. SOCIETE DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC L'ASSOCIATION LES ROUES LIBRES L'ASSOCIATION DES INDUSTRIES FORESTIERES DU QUÉBEC LTEE Parties intervenantes Cause: Q-16725 Q-700049-5-DT PAUL LACHANCE ENR. Cause: Q-16726 Q-700051-3-DT ANSELME LACHANCE ENR. Cause: Q-17199 Q-700061-6-DT TRAVERSE TROIS-PISTOLES — ESCOUMINS LTEE Cause: Q-15982 Q-700059-3-DT BENOIT VIGNEAULT LTEE	G. O. Q. no 18 p. 5336	06-05-78	Demande de modification de tarifs Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 15 mars 1979.
		G. O. Q. no 25 p. 7883	23-06-78		
		G. O. Q. no 25 p. 7883	23-06-78		
		G. O. Q. no 31 p. 9585	05-08-78		
		G. O. Q. no 18 p. 5365	06-05-78		

LOCATION

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
ML-1753	11-01-79	Cause: M-36905 M-600248-2-DS BOULEVARD DODGE CHRYSLER (1963) LTEE Requérante-cédante M-601095-1-DS CHRYSLER CREDIT CANADA LTD. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	2, 3, 4 novembre 78	Transfert de permis Accordée
ML-1768	22-01-79	Cause: M-33868 M-600717-3-DS LOCATION BEAUDIN ENRG Requérante-cédante M-601035 86292 CANADA INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	31 mai, 1, 2, juin 78	Transfert de permis Rejetée
ML-1769	23-01-79	Cause: M-36772 M-601092-1-D J.R.D. ENTREPRISES INC.	G.O.Q. no 50 p. 15237	16-12-78	Demande de permis Accordée
ML-1770	25-01-79	Cause: M-34286 M-601057-1-D LOCATION D'EQUIPEMENT INTERNATIONAL ENRG.	G.O.Q. no 35	02-09-78	Demande de permis Rejetée
ML-1771	25-01-79	Cause: M-36833 M-600002-6-DS CANAMERICAN AUTO LEASE & RENTAL LTEE Requérante-cédante M-601084-1-DS HERTZ CANADA LTEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	26, 27, 28 septem- bre 78	Transfert de permis Accordée en partie
ML-1772	26-01-79	Cause: M-36708 M-600354-2-D M.S.P.B. INVESTMENTS LTD	G.O.Q. no 51 p. 15386	23-12-78	Demande de permis Accordée
ML-1774	30-01-79	Cause: M-36321 CM-60000-P-7 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante ROADWAY LEASING INC. Intimée	G.O.Q. no 49 p. 15059	09-12-78	<i>Proprio motu</i> La Commission annule le per- mis de location numéro M-600323 (1217-DY) de l'intimée.
ML-1775	30-01-79	Cause: M-31495 M-600963-1-D TRAIN TRAILER RENTALS LTD.	G.O.Q. no 19 p. 5788	13-05-78	Demande de permis Désistement
ML-1776	31-01-79	Cause: M-32550 M-601011-1-D RENAULT STE AGATHE LTEE	G.O.Q. no 24	17-06-78	Demande de permis Accordée
ML-1777	31-01-79	Cause: M-36258 M-601077-1-D GARAGE SPINELLI LTEE	G.O.Q. no 48 p. 14740	02-12-78	Demande de permis Accordée en partie
ML-1779	01-02-79	Cause: M-34892 M-600066-3-D SNYDER AUTOMOBILES (LEASING) LTD	G.O.Q. no 39 p. 11796	30-09-78	Demande de permis Accordée telle qu'amendée.
ML-1780	01-02-79	Cause: M-35729 M-600912-2-DS GLOBE EQUIPMENT RENTAL INC. Requérante-cédante M-601081-1-DS HUSKY TRAILER LEASING LTD Requérante-cessionnaire	Le Devoir	21, 22, 23 septembre 78	Transfert de permis Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-4886	31-01-79	Cause: M-37842-S M-600066-8-S SNYDER AUTOMOBILES LEASING LTD	Le Devoir	9, 10, 11 janvier 79	Demande de permis Rejetée
MS-4893	02-02-79	Cause: M-36943-S M-601121-1-S LES MOTORISES C.D. ENRG.			Demande de permis Accordée Du 2 février 1979 au 1 ^{er} février 1980
MS-4897	07-02-79	Cause: M-38048-S M-600656-6-S LOCATION DE REMORQUES CARAVAN LIMITEE	Le Devoir	15, 16, 17 janvier 79	Demande de permis Rejetée
MS-4902	13-02-79	Cause: M-38092-S M-600740-1-S LOCATION PANORAMA INC.	Le Devoir	18, 19, 20 janvier 79	Demande de permis Rejetée
QDI-950	12-02-79	Cause: Q-18511 Q-600399-2-DS LOCATION VAL-ALAIN INC. Requérante COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Intimée			

Requête en correction des droits d'immatriculation

Par ces motifs la Commission décrète que les droits payables s'établissent à 20 \$

QL 779 TF	31-01-79	Cause: 18587 Q-600094-1-DT GARAGE H. & R. OUELLET INC.	G.O.Q. no 52 p. 15603	30-12-78	Demande de modification de tarifs Accordée
QL-782	07-02-79	Cause: Q-18595 Q-60000-5-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Q-600180-6-P (577-DYV) MAURICE GELINAS HAULAWAY ENR. (Maurice Gélinas) Mis en cause	G.O.Q. no 52 p. 15589	30-12-78	

Demande de révocation de permis

La Commission révoque à toutes fins que de droit les permis ou clauses du permis Q-600180 (577-DYV) détenus par Maurice Gélinas Haulaway Enr. (Maurice Gélinas).

Associations coopératives — Loi des

**ABATTOIR COOPERATIF DE
LAPINS DE QUEBEC***(Loi des associations coopératives)*

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial de l'association coopérative «ABATTOIR COOPERATIF DE LAPINS DE QUEBEC»,

adopté le 26 novembre 1978, changeant son siège social de Saint-Michel-de-Bellechasse, à Saint-Apollinaire, Québec, dans le district électoral de Lotbinière.

*Le sous-ministre associé des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

77007-o

YVES TÊTREAU.

Avis divers

**ASSEMBLEE CHRETIENNE DE
TROIS-RIVIERES-OUEST**

Avis public est donné par les présentes que Assemblée Chrétienne de Trois-Rivières-Ouest, une église protestante particulière selon la Loi de la constitution de certaines églises, Statuts refondus, 1964, chapitre 305, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec pour l'acquisition des pouvoirs d'un corps constitué en corporation, le tout suivant ladite Loi de la constitution de certaines églises.

Montréal, le 12 janvier 1979.

Les procureurs de la requérante,

MARTINEAU WALKER ALLISON BEAULIEU

76669-5-4-o

MACKELL & CLERMONT.

ASTROBELIX SPORTS INC.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que la charte de «ASTROBELIX SPORTS INC.», constituée en corporation par lettres patentes sous l'autorité de la première partie de la Loi des compagnies, en date du 19 janvier 1971, est annulée conformément aux dispositions des articles 24 et 25 de la Loi des compagnies.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

76931-o

1234-6391

Village de Saint-Placide

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30), le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 56 intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières» et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,

PAUL-EMILE LEFEBVRE.

76983-o

TRAVERSE RIVELOUP INC.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 30 janvier 1979 les lettres patentes émises le 19 décembre 1978.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

76931-o

1632-3511

UNIVERSITE DU QUEBEC

*Modification des Règlements généraux
ER-3 et ER-6*

Avis est par la présente donné que l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec a adopté les modifications suivantes aux Règlements généraux ER-3 et ER-6:

I. Le Règlement général ER-3 sur les programmes d'études avancées est remplacé par le suivant:

«Règlement général sur les programmes d'études des 2^e et 3^e cycles (ER-3)»

I. TITRE:

Les programmes d'études des 2^e et 3^e cycles (ER-3).

II. ENONCE:

Adopter les programmes d'études des 2^e et 3^e cycles nécessaires à la réalisation des diverses missions d'enseignement et de recherche de l'Université et des unités constituantes* et s'assurer de leur bonne marche.

III. BUT:

- A.** Assurer la qualité et la pertinence des programmes.
- B.** Faciliter l'implantation et la gestion efficace des programmes.

* L'expression unité constituante désigne de façon générique les universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherche et autres unités ainsi définies de temps à autres par l'Assemblée des gouverneurs.

C. Favoriser le développement des programmes d'études des 2^e et 3^e cycles en élaborant, entre autres, des mécanismes susceptibles d'accroître la concertation et la mise en commun des ressources de l'Université et des unités constituantes, conformément aux plans de développement et aux vocations spécifiques de chaque unité.

D. Promouvoir le développement de la recherche.

IV. REFERENCE:

La politique générale relative à la planification de l'enseignement (PG-6).

V. CONTENU:

A. Principes généraux:

1. Tout programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle est un programme de l'Université. L'Université autorise spécifiquement les universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherche et autres unités constituantes à offrir et à gérer ses programmes et à produire les certifications requises pour l'émission des diplômes aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes. Les unités constituantes et l'Université ont le pouvoir d'initiative dans l'élaboration des programmes. L'unité constituante assume la responsabilité administrative et pédagogique des programmes qu'elle offre.

B. Normes générales et particulières pour les programmes d'études des 2^e et 3^e cycles:

Les programmes d'études des 2^e et 3^e cycles sont élaborés en tenant compte des normes générales et particulières suivantes:

1. Normes générales:

Un programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle doit:

1.1 tenir compte de la planification générale de l'enseignement à l'Université et des axes de développement des unités constituantes;

1.2 traduire, dans une discipline, un champ d'études, une spécialité ou une profession, les objectifs généraux de formation des études de 2^e ou de 3^e cycle et les objectifs spécifiques du secteur auquel il est rattaché;

1.3 être conforme, dans sa structure, à la typologie générale des programmes en vigueur à l'Université et aux règles particulières du secteur auquel le programme est rattaché;

1.4 être défini par un champ de spécialisation à l'intérieur d'une discipline, d'un champ d'études ou d'une profession;

1.5 faire état du degré d'intégration aux autres programmes d'enseignement et de recherche de l'unité constituante et plus particulièrement aux programmes du secteur auquel il est rattaché et ce, aux différents niveaux d'études;

1.6 être conforme aux normes d'appellation des programmes en vigueur à l'Université.

2. Normes particulières:

Un programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle doit démontrer sa viabilité sous les cinq angles suivants:

2.1 La qualité scientifique:

Le programme doit faire appel à des ressources professionnelles qualifiées et suffisantes pour prendre charge de façon adéquate des enseignements, stages et travaux dirigés requis par le programme et pour assurer la direction de recherche.

2.2 La stratégie pédagogique:

Le programme doit faire état de l'adéquation entre les moyens pédagogiques utilisés et les objectifs du programme; le programme doit aussi disposer d'équipements suffisants (laboratoires, bibliothèques, audio-visuel, informatique) comme support technique aux activités prévues.

2.3 L'intégration à la recherche:

Le programme doit faire état lorsque requis de la complémentarité de ses objectifs avec ceux des activités de recherche du secteur concerné. Il doit aussi démontrer l'impact de son implantation sur le développement de la recherche dans le ou les secteurs auxquels il est relié.

2.4 L'opportunité:

Le programme doit faire état de l'adéquation des objectifs qu'il vise aux besoins identifiés. Les clientèles doivent être suffisantes pour assurer une masse critique adéquate.

2.5 Le mode de gestion:

L'organisation pédagogique et administrative proposée doit permettre l'atteinte des objectifs du programme.

3. Normes relatives aux qualifications minimales pour la direction de mémoires et de thèses:

3.1 Pour être habilité à assumer la direction de mémoires dans le cadre d'un programme de 2^e cycle, il faut:

a) être rattaché à l'une des unités constituantes de l'Université du Québec à titre de professeur ou de chercheur;

b) avoir des aptitudes pour l'encadrement des étudiants en recherche;

c) détenir une maîtrise ou l'équivalent dans une discipline ou un champ d'études pertinents au programme, ou avoir fait preuve d'une compétence appropriée par une production scientifique ou artistique reconnue.

3.2 Pour être habilité à assumer la direction de thèses dans le cadre d'un programme de 3^e cycle, il faut:

a) être rattaché à l'une des unités constituantes de l'Université du Québec à titre de professeur ou de chercheur;

b) avoir des aptitudes pour l'encadrement des étudiants en recherche;

c) détenir un doctorat ou l'équivalent dans une discipline ou un champ d'études pertinents au programme, ou avoir fait preuve d'une compétence appropriée par une production scientifique ou artistique reconnue;

d) faire preuve d'activité en recherche par une production scientifique ou artistique récente.

3.3 Il appartient à chaque unité constituante d'établir de façon réglementaire les critères devant servir à habiliter les professeurs et les chercheurs à oeuvrer au niveau de la direction de mémoires ou de thèses.

C. Les programmes et leurs activités:

1. Introduction:

Dans la poursuite des objectifs généraux de 2^e et de 3^e cycles, l'étudiant régulier s'inscrit, à l'intérieur d'un programme, à des activités répondant à des objectifs particuliers poursuivis selon diverses formules pédagogiques.

À l'intérieur des contraintes inhérentes à un programme et à son fonctionnement, chaque unité constituante doit offrir à chaque session un nombre suffisant d'activités pour permettre à l'étudiant de cheminer selon le rythme qui correspond à ses conditions de vie et de travail.

Tous les étudiants doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. La connaissance d'autres langues peut en outre être exigée pour certains programmes.

2. Définitions générales:

2.1 Études avancées: l'expression études avancées désigne de façon générique les études tant de 2^e cycle que de 3^e cycle.

2.2 Discipline: une discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (ex.: la physique, la philosophie). On peut distinguer à l'intérieur d'une discipline des sous-disciplines (ex.: l'optique en physique, l'éthique en philosophie).

2.3 Champ d'études: un champ d'études correspond à un ensemble cohérent et structuré de connaissances relevant de plusieurs disciplines et unifiées dans un objet spécifique (ex.: les études québécoises, les sciences de l'éducation).

2.4 Champ de spécialisation: un champ de spécialisation est un domaine d'études ou de recherche à l'intérieur d'un champ d'études, d'une discipline ou d'une profession.

2.5 Crédit: le crédit est une unité qui permet d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail requise d'un étudiant pour atteindre les objectifs particuliers des activités; il correspond, selon l'estimation de l'Université, à 45 heures de travail.

2.6 Session: la session est une période pendant laquelle l'Université poursuit des activités d'enseignement et celles qui leur sont reliées. D'une part, l'année universitaire se divise en trois sessions: la session d'été commençant au début de mai, la session d'automne au début de septembre et la session d'hiver au début de janvier; d'autre part, le calendrier universitaire fixe annuellement les dates des activités reliées à l'enseignement.

2.7 Activité pédagogique: on donne le nom générique d'activité pédagogique à tout ensemble d'activités d'enseignement et d'étude, d'apprentissage, de recherche ou de création, tel que le cours, le stage, le travail dirigé et les travaux reliés aux divers rapports, au mémoire, à la thèse ou à la réalisation d'une oeuvre ou de l'équivalent. Une activité pédagogique entre normalement dans la composition d'un ou plusieurs programmes d'études.

2.8 Cours: le cours est un ensemble d'activités d'enseignement qui se présentent sous différentes formes, telles que leçons, travaux pratiques, ateliers, séminaires, enseignements par la méthode des cas, par les méthodes de simulation de situations concrètes, lectures dirigées, colloques. Il s'échelonne normalement sur une session et comporte en général 3 crédits.

2.9 Stage: le stage est une période de formation pratique effectuée normalement dans un milieu de travail. Le stage peut aussi être une période de prise de contact avec des milieux institutionnels et d'analyse comparée de ces milieux.

2.10 Rapport de stage: le rapport de stage est un exposé écrit décrivant le travail effectué, présentant, s'il y a lieu, les résultats obtenus, analysant l'expérience de l'étudiant et démontrant son aptitude à intégrer les connaissances acquises et à les utiliser dans un milieu de travail.

2.11 Travail dirigé: un travail dirigé est un ensemble coordonné d'activités d'analyse et de synthèse conduisant à la rédaction d'un rapport d'activités (ex.: un projet d'intervention).

2.12 Rapport d'activités: le rapport d'activités est un exposé écrit décrivant les résultats obtenus par l'étudiant au cours d'un travail dirigé et démontrant l'aptitude de l'étudiant à poser un problème, en faire l'analyse et proposer des solutions appropriées.

2.13 Mémoire: le mémoire est un exposé écrit de travaux de recherche effectués dans le cadre d'un programme de maîtrise. Bien que résultant d'un travail d'initiation à la recherche, le mémoire de maîtrise doit apporter une certaine contribution à l'avancement des connaissances ou à la mise au point de nouvelles applications et il doit démontrer que le candidat possède des aptitudes pour la recherche. Un mémoire et les activités de recherche qui lui sont nommément reliées comptent pour au moins 18 crédits.

2.14 Rapport de recherche: le rapport de recherche est un exposé écrit décrivant un travail de recherche sur un sujet précis dans le cadre d'un programme de 2^e ou de 3^e cycle et démontrant que l'étudiant a acquis la maîtrise de certaines techniques et méthodes de recherche.

2.15 Oeuvre: l'oeuvre est une réalisation artistique présentée par l'étudiant dans le cadre d'un programme de maîtrise de création.

2.16 Thèse: la thèse est un exposé écrit des travaux de

recherche effectués en vue de l'obtention du doctorat. Elle doit nécessairement apporter une contribution à l'avancement des connaissances ou conduire à de nouvelles applications. Elle est le résultat du travail d'un seul étudiant.

3. Programmes:

3.1 Définition: un programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle est un ensemble cohérent de cours, de stages, de travaux dirigés, d'activités de recherche ou de création portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, ordonné à une formation définie et sanctionnée par l'octroi soit d'un certificat, soit des grades de maître ou de docteur.

3.2 Description: la description d'un programme contient les éléments suivants: l'identification, les objectifs, les conditions d'admission, la liste des activités et leur agencement, le nombre total de crédits du programme et, le cas échéant, les règlements pédagogiques particuliers.

3.3 Genres: on distingue trois genres de programmes: le certificat et la maîtrise au 2^e cycle et le doctorat au 3^e cycle.

4. Les programmes d'études de 2^e cycle:

4.1 Les objectifs des programmes de 2^e cycle:

Les programmes de 2^e cycle ont pour objectifs généraux:

— la spécialisation dans une discipline ou un champ d'études:

- le développement personnel;
- la préparation à la vie active.

Les programmes de 2^e cycle ont pour objectifs particuliers selon la nature du programme:

- le prolongement de la formation première;
- l'acquisition d'une formation seconde;
- l'épanouissement culturel;
- la formation de chercheurs;
- le développement d'habiletés dans le domaine des arts;

- la formation d'intervenants en milieu de travail;
- le perfectionnement professionnel.

4.2 Le certificat de 2^e cycle:

4.2.1 Le certificat de 2^e cycle est un programme d'études comportant normalement 30 crédits à moins que le Conseil des études n'en décide autrement; sa durée minimale est de 2 sessions.

Le cumul d'un certificat de 2^e cycle et d'autres activités ou le cumul de deux ou plusieurs certificats de 2^e cycle ne peuvent en aucun cas conduire à l'obtention de la maîtrise ou du doctorat.

4.2.2 Les caractéristiques des certificats de 2^e cycle:

Les principales caractéristiques du programme de certificat de 2^e cycle sont les suivantes:

- a) sa durée et le nombre de crédits qu'il comporte;
- b) la formation immédiate qu'il vise à procurer;
- c) son orientation vers la vie professionnelle;

d) le fait qu'il se situe habituellement dans un cadre de perfectionnement.

4.3 La maîtrise:

4.3.1 La maîtrise est un programme d'études comportant soit 45 crédits et une durée minimale de 3 sessions, ce qui est le cas habituel, soit 60 crédits et une durée minimale de 4 sessions.

4.3.2 Types de programmes de maîtrise:

Selon leur objectif dominant, les programmes de maîtrise et les orientations à l'intérieur d'un programme sont répartis suivant quatre types:

a) Le programme de recherche:

Ce programme a pour objectif la formation de chercheurs.

b) Le programme de caractère professionnel:

Ce programme a pour objectif la formation ou le perfectionnement des professionnels et des intervenants en milieu de travail.

c) Le programme d'approvisionnement des connaissances:

Ce programme a pour objectif de permettre à l'étudiant d'étendre et d'approfondir ses connaissances dans une discipline ou un champ d'études par la spécialisation dans un aspect ou une subdivision de la discipline ou du champ d'études.

d) Le programme de création:

Ce programme a pour objectif de permettre à l'étudiant de développer ses habiletés dans le domaine des arts.

4.3.3 La structure générale des programmes de 2^e cycle:

1. La scolarité:

La scolarité d'un programme de 2^e cycle est l'ensemble des crédits des cours qu'il comprend.

2. Les cours de 1^{er} cycle:

Un programme de 2^e cycle peut comprendre des cours de 1^{er} cycle; cependant l'ensemble des crédits des cours de 1^{er} cycle ne peut dépasser 15% du total des crédits attachés au programme de 2^e cycle. Aucun cours du niveau du 1^{er} cycle ne compte dans la scolarité minimale.

3. Le certificat de 2^e cycle:

La scolarité minimale d'un programme de certificat de 2^e cycle est de 18 crédits.

4. La maîtrise:

A moins que le Conseil des études n'en décide autrement, la structure générale des divers types de programme de maîtrise est la suivante:

a) La maîtrise de recherche:

La maîtrise de recherche comporte une scolarité déterminée et un travail de recherche conduisant à la rédaction d'un mémoire ou de rapports de recherche. La scolarité permet à l'étudiant d'enrichir ses connaissances et d'acquérir les outils nécessaires pour mener à bien son travail de recherche. La scolarité minimale est de 12 crédits; le travail de recherche et le mémoire ou les rapports auxquels il conduit comptent pour au moins 18 crédits.

b) La maîtrise de caractère professionnel:

La maîtrise de caractère professionnel comporte un nombre déterminé de cours, des stages et des travaux dirigés. Les cours permettent à l'étudiant d'enrichir ses connaissances; les stages et les travaux dirigés lui fournissent le moyen d'acquérir une formation pratique. Les stages doivent ordinairement conduire à la rédaction de rapports de stage.

La scolarité minimale est de 18 crédits. Les stages et les travaux dirigés, y compris les rapports qu'ils comportent, comptent pour au moins 12 crédits.

c) La maîtrise d'approfondissement des connaissances:

La maîtrise d'approfondissement des connaissances comporte un nombre déterminé de cours et un travail de recherche conduisant à la rédaction d'un rapport de recherche. Elle comporte au moins 24 crédits de cours et le rapport de recherche compte pour au moins 12 crédits.

d) La maîtrise de création:

La maîtrise de création comporte une scolarité déterminée et la réalisation d'une oeuvre, ou d'un travail équivalent, accompagnés d'un texte de présentation. La scolarité minimale est de 18 crédits. L'ensemble formé du texte de présentation et de l'oeuvre ou du travail équivalent compte pour au moins 18 crédits. Cette maîtrise s'applique aux programmes d'études du domaine des arts. Sont de ce nombre les programmes en arts plastiques et ceux d'études littéraires qui attribuent un rôle dominant à la création. Le texte de présentation doit être rédigé en français.

4.3.4 Cheminement à temps complet:

Certains programmes de 2^e cycle exigent que l'étudiant chemine à temps complet, c'est-à-dire qu'il se consacre prioritairement à ses études, durant une ou plusieurs sessions.

5. Les programmes d'études du 3^e cycle:**5.1 Les objectifs des programmes de 3^e cycle:**

Les objectifs des programmes de 3^e cycle sont:

- la formation de chercheurs;
- la formation de spécialistes et de professionnels;
- l'approfondissement des connaissances.

5.2 Le doctorat:

5.2.1 Le doctorat est le seul genre de programme d'études de 3^e cycle. Il comporte 90 crédits et sa durée minimale est de 6 sessions. Exceptionnellement, il comporte 120 crédits et sa durée minimale est de 8 sessions. Durant au moins 3 sessions, l'étudiant doit se consacrer prioritairement à la poursuite de son programme en relation continue avec l'unité constituante où il est inscrit.

5.2.2 Les types de programmes de doctorat:

Les programmes de doctorat sont répartis selon deux types:

a) Le programme de recherche:

Ce programme a pour objectif la formation de chercheurs et l'avancement des connaissances dans une discipline ou un champ d'études.

b) Le programme de caractère professionnel:

Ce programme a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir la plus haute compétence dans une spécialité ou une profession. Il peut s'agir de l'approfondissement d'une spécialité ou d'une profession dont l'étude a été amorcée au 2^e cycle. Il peut s'agir également de l'application d'une discipline ou d'un champ d'études à la spécialité ou à la profession en question.

5.2.3 La structure générale des programmes de 3^e cycle:**1. La scolarité:**

La scolarité d'un programme de 3^e cycle est l'ensemble des crédits des cours qu'il comprend.

2. La recherche dans un programme de 3^e cycle:

Un programme de doctorat exige du candidat un travail de recherche original qui se termine par la rédaction et la soutenance d'une thèse. Cette exigence permet d'évaluer si l'étudiant possède les qualifications et l'habileté requises pour mener à bien des travaux de recherche d'une façon autonome.

3. Le doctorat:

A moins que le Conseil des études n'en décide autrement, la structure générale des deux types de programme de doctorat est la suivante:

a) Le doctorat de recherche:

Le doctorat de recherche comporte au moins 9 crédits de cours et au moins 60 crédits de recherche. En plus de fournir à l'étudiant le moyen d'approfondir ses connaissances et d'acquérir les aptitudes indissociables de ce niveau d'études, la recherche doit apporter une contribution originale au savoir ou à l'application des connaissances dans la pratique.

b) Le doctorat de caractère professionnel:

Le doctorat de caractère professionnel comporte au moins 30 crédits de cours, au moins 30 crédits de recherche et au moins 9 crédits attribués aux stages et rapports de stage. Les cours permettent à l'étudiant d'enrichir ses connaissances ou de se préparer à l'exercice d'une spécialité ou d'une profession. La recherche fournit à l'étudiant le moyen d'approfondir ses connaissances, d'acquérir les aptitudes indissociables de ce niveau d'études et de se préparer, le cas échéant, non seulement à exercer une profession ou une spécialité mais à contribuer à leur avancement. Le stage offre à l'étudiant l'occasion de mener à bonne fin un projet de consultation, c'est-à-dire l'identification d'un problème d'importance et l'élaboration d'une solution.

6. Les catégories de programmes de 2^e et de 3^e cycles.

Il existe trois catégories de programmes de 2^e et de 3^e cycles.

1. Programmes gérés par une unité constituante:

L'Université autorise spécifiquement les unités constituantes à offrir et à gérer ses programmes et à produire les certifications requises pour l'émission des diplômes

aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes. Une unité constituante assume la responsabilité administrative et académique des programmes qu'elle offre.

2. Programmes offerts par extension:

Toute unité constituante peut, par entente, associer une ou plusieurs autres unités constituantes à un programme qu'elle est autorisée à offrir; dans ce cas, elle conserve la responsabilité académique de ce programme.

3. Programmes gérés conjointement:

L'élaboration et la gestion d'un programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle peuvent être assumées conjointement par l'Université et les unités constituantes lorsque sont en cause une ou plusieurs des considérations suivantes:

- les politiques de développement;
- la disponibilité des ressources;
- les exigences professionnelles et la mobilité des clientèles;
- la nécessité d'obtenir un nombre suffisant d'étudiants.

7. Les activités pédagogiques:

7.1 Toute activité pédagogique comporte un nombre entier de crédits.

7.2 Description: La description d'une activité contient les éléments suivants: l'identification (code et titre), les objectifs, le sommaire du contenu, les formules pédagogiques usuelles, le nombre de crédits, la ou les activités préalables.

Syllabus: Le syllabus précise les éléments de la description d'une activité et fait état des formules pédagogiques utilisées ainsi que des modes d'évaluation.

Pour chaque activité-groupe, un syllabus doit être préparé et utilisé selon les procédures en vigueur dans l'unité constituante.

7.3 Agencement:

Par rapport à un programme donné, une activité est:

- soit obligatoire: activité exigée de tout étudiant;
- soit à option: activité offerte au choix de l'étudiant parmi un ensemble prédéterminé;
- soit libre: activité laissée au choix de l'étudiant;
- soit hors programme: activité non comptabilisée à l'intérieur du programme auquel l'étudiant est admis;
- soit non créditée: activité à laquelle s'inscrit un étudiant régulier sans que celui-ci se soumette à l'évaluation et reçoive de crédits;
- soit d'appoint: activité qui n'est pas exigée par le programme mais qui est cependant imposée à un étudiant régulier lors de son admission pour lui permettre d'acquies des connaissances dont la possession est jugée préalable à la poursuite du programme;
- soit accès limité: activité destinée uniquement à certaines catégories d'étudiants.

Par rapport à une autre activité, une activité peut être préalable:

— l'activité préalable est celle dont les éléments doivent, en vertu d'une nécessité disciplinaire, avoir été assimilés par l'étudiant pour que celui-ci soit en mesure d'aborder les éléments d'une autre activité et de les comprendre dans le temps consacré par l'institution à cette dernière activité.

— l'activité préalable à une activité de 2^e ou de 3^e cycle doit être une activité du 2^e ou du 3^e cycle.

— le nombre de crédits en activités préalables pour une même activité ne peut être supérieur à 6 crédits.

— aucune activité préalable ne doit faire partie des conditions d'admission à un programme.

— l'activité préalable ne doit pas augmenter le nombre total des crédits requis par un programme.

— l'activité préalable peut, comme toute autre activité, faire l'objet d'équivalence.

Pour marquer le cheminement de l'étudiant régulier, à l'intérieur d'un programme, diverses modalités d'agencement des activités peuvent en outre être utilisées.

Exemple:

— la détermination d'un cheminement par session à l'intérieur d'un programme;

— l'identification de blocs d'activités ou de niveau d'activités à suivre en totalité ou en partie avant les activités d'un autre bloc ou d'un autre niveau;

— l'accessibilité limitée à une activité.

7.4 Exigences relatives au mémoire et à la thèse:

Le mémoire et la thèse doivent être rédigés en français et être conformes aux modalités adoptées par le Conseil des études concernant la rédaction et la présentation des mémoires et des thèses.

Sur recommandation du responsable du programme, approuvée par le doyen des études avancées et de la recherche, le candidat peut être autorisé, lors de son admission, à rédiger son mémoire ou sa thèse dans une autre langue que le français, en raison de ses études antérieures et des objectifs de son programme d'études et de recherche et selon des critères établis dans l'unité constituante, ou s'en voir imposer l'obligation lorsque ses études dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

Dans ce cas, le mémoire ou la thèse doivent comprendre un résumé rédigé en français dans lequel sont exposées les idées maîtresses et les conclusions du travail.

8. Répertoire des programmes et des activités:

Chaque année, l'unité constituante adopte le répertoire des programmes et des activités qu'elle offre.

D. Description des responsabilités:

Les responsabilités relatives à la présente politique opérationnelle sont les suivantes:

1. Identifier les activités et les programmes à élaborer, à modifier et à supprimer en tenant compte du plan de développement et des rapports d'évaluation des programmes d'enseignement et de recherche.

2. Etablir un guide de présentation des avant-projets de programmes.

3. Préparer les avant-projets de programmes.

4. Etablir un guide de présentation des dossiers de programmes.

5. Constituer le dossier des nouveaux programmes, des programmes à modifier et des programmes à supprimer ainsi que celui des activités à implanter, à modifier et à supprimer.

6. Constituer le répertoire des programmes et des cours.

7. Déterminer les éléments de programmes qui ne peuvent être modifiés sans approbation préalable du Conseil des études.

8. Appliquer les normes relatives aux qualifications minimales pour la direction de mémoires et de thèses.

9. Déterminer la responsabilité d'élaboration et de gestion des programmes.

10. Déterminer les conditions minimales pour l'association d'une ou de plusieurs unités constituantes à un programme qu'une unité constituante est autorisée à offrir.

11. Déterminer le cadre général de la gestion conjointe des programmes.

12. Adopter, implanter et administrer les programmes et les activités non reliées à un programme.

13. Modifier et supprimer les programmes et les activités non reliées à un programme.

14. Approuver les projets d'entente concernant l'association d'unités constituantes à des programmes offerts par d'autres unités constituantes ou par d'autres universités.

E. Structure fonctionnelle:

1. Les vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche ou leurs équivalents des unités constituantes:

1.1 Compte tenu du plan de développement de leur unité constituante et des rapports d'évaluation des programmes d'enseignement et de recherche, sont responsables de l'élaboration, de la modification et de la suppression des programmes et des activités non reliées à un programme selon les modalités en vigueur dans leur unité constituante.

1.2 Sont responsables de la préparation des avant-projets de programmes et des dossiers des nouveaux programmes, des programmes à modifier ou à supprimer, ainsi que de ceux des activités non reliées à un programme qui sont à implanter, à modifier ou à supprimer.

1.3 Transmettent au vice-président à l'enseignement les avant-projets de programmes.

1.4 Transmettent au vice-président à l'enseignement les dossiers de nouveaux programmes ainsi que ceux des nouvelles activités non reliées à un programme.

1.5 Transmettent au vice-président à l'enseignement les projets de modification qui nécessitent l'approbation du Conseil des études, ainsi que les dossiers des programmes et des activités à supprimer.

1.6 Informent le vice-président à l'enseignement des autres modifications apportées aux programmes et aux activités.

1.7 Transmettent au vice-président à l'enseignement les projets d'entente concernant l'association d'une ou de plusieurs unités constituantes à un programme de leur unité constituante.

1.8 Transmettent au vice-président à l'enseignement la décision de leur unité constituante relative à la participation de cette dernière à un programme géré conjointement ou à un programme offert par d'autres universités.

1.9 Sont responsables de la préparation du répertoire des programmes et des activités selon les formats en vigueur et le transmettent au vice-président à l'enseignement.

1.10 Sont responsables de l'implantation et de l'administration des programmes et des activités non reliées à un programme.

2. Les recteurs et directeurs des unités constituantes

2.1 Sont chargés de l'application de la présente politique dans leur unité constituante.

3. Le vice-président à l'enseignement:

3.1 Elabore un guide de présentation d'un avant-projet de programme et le soumet au Conseil des études.

3.2 Elabore un guide de présentation d'un dossier de programme et le soumet au Conseil des études.

3.3 Soumet au Conseil des études, un projet d'entente cadre concernant l'association d'une ou de plusieurs unités constituantes à un programme d'une autre unité constituante.

3.4 Soumet au Conseil des études, le cadre général de la gestion conjointe des programmes.

3.5 Soumet au Conseil des études, le format pour le répertoire des programmes et des cours.

3.6 Soumet au Conseil des études la définition des types de modifications de programmes et d'activités non reliées à un programme qui nécessitent l'approbation du Conseil des études.

3.7 Reçoit les avant-projets de programmes transmis par les unités constituantes et les examine en fonction des plans de développement des unités constituantes et des principes généraux de la présente politique et fait ses commentaires aux unités constituantes concernées.

3.8 Reçoit les projets d'ententes particulières concernant l'association d'une ou plusieurs unités constituantes à un programme offert par une autre unité constituante ou par d'autres universités et les soumet au Conseil des études.

3.9 Reçoit les modalités relatives à la participation et au retrait des unités constituantes pour chaque programme géré conjointement et les soumet au Conseil des études pour approbation.

3.10 Reçoit les demandes de participation et les avis de

retrait des unités constitutives pour les programmes gérés conjointement et les soumet au Conseil des études.

3.11 Coordonne le travail des groupes créés pour élaborer conjointement des programmes.

3.12 Reçoit les modifications des programmes et des activités non reliées à un programme et soumet au Conseil des études celles qui nécessitent l'approbation de ce dernier.

3.13 Reçoit les dossiers des nouveaux programmes et les dossiers des programmes à supprimer ainsi que ceux des activités créditées non reliées à un programme qui sont à implanter et à supprimer et les soumet au Conseil des études.

3.14 Reçoit le répertoire des programmes et des activités selon les formats en vigueur.

4. Le vice-président à la recherche:

4.1 Participe à l'examen des avant-projets de programmes et des dossiers de programmes d'études des 2^e et 3^e cycles.

5. Les Commissions des études des unités constitutives:

5.1 Approuvent les projets des nouveaux programmes et des nouvelles activités et en recommandent l'ouverture au Conseil d'administration sous réserve d'un avis favorable du Conseil des études.

5.2 Formulent leurs recommandations au Conseil d'administration sur les programmes et les activités à supprimer sous réserve d'un avis du Conseil des études.

5.3 Formulent leurs recommandations au Conseil d'administration sur les projets d'entente concernant l'association de leur unité constituante à un programme offert par une autre unité constituante ou par d'autres universités, sur les projets d'entente concernant l'association d'une autre unité constituante et sur la participation de leur unité constituante à un programme géré conjointement.

5.4 Approuvent les modifications aux programmes et aux activités sous réserve d'un avis favorable du Conseil des études pour celles nécessitant un tel avis.

5.5 Appliquent les normes relatives aux qualifications minimales pour la direction de mémoires et de thèses.

6. Les Conseils d'administration des unités constitutives:

6.1 Décident de l'implantation des programmes et des activités créditées non reliées à un programme; de la participation de leur unité constituante à des programmes offerts par une autre unité constituante ou par d'autres universités ou à des programmes gérés conjointement; de la participation d'une autre unité constituante à des programmes de leur unité constituante.

6.2 Décident de la suppression des programmes et des activités.

6.3 Déterminent par règlement interne, sur recommandation de leur Commission des études, des modes d'élabora-

tion, de modification et de suppression des programmes et des activités en respectant les exigences de la présente politique.

7. La Commission des programmes d'études avancées gérés conjointement

7.1 Transmet au vice-président à l'enseignement les modalités relatives à la participation et au retrait des unités constitutives à chaque programme géré conjointement.

7.2 Approuve les modifications aux programmes gérés conjointement sous réserve d'un avis favorable du Conseil des études pour celles nécessitant un tel avis.

8. La Commission de l'enseignement et de la recherche:

8.1 Fait l'examen des projets de procédures ainsi que des modalités d'application qui découlent de la présente politique.

9. Le Conseil des études:

9.1 Approuve le guide de présentation d'un avant-projet de programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle.

9.2 Approuve le guide de présentation d'un dossier de programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle.

9.3 Adopte les nouveaux programmes et les nouvelles activités créditées non reliées à un programme conformément aux exigences de la présente politique et autorise les unités constitutives à les offrir.

9.4 Donne son avis à l'Assemblée des gouverneurs sur le projet d'entente cadre concernant l'association d'une ou plusieurs unités constitutives à un programme d'une autre unité constituante.

9.5 Approuve les projets d'entente concernant l'association d'unités constitutives à un programme offert par une autre unité ou par d'autres universités.

9.6 Donne son avis sur les programmes et les activités créditées à supprimer et approuve les modifications qui doivent lui être soumises.

9.7 Détermine la forme selon laquelle les cours doivent être présentés dans le répertoire des cours ainsi que la forme selon laquelle les programmes doivent être présentés dans le répertoire des programmes.

9.8 Détermine les éléments de programmes et d'activités créditées non reliées à un programme qui ne peuvent être modifiés sans son approbation.

9.9 Donne son avis à l'Assemblée des gouverneurs sur le cadre général de la gestion conjointe des programmes.

10. L'Assemblée des gouverneurs:

10.1 Approuve le cadre général de la gestion conjointe des programmes.

10.2 Adopte l'entente cadre concernant l'association d'unités constitutives à des programmes d'autres unités.

VI PROCÉDURES:

Les procédures requises pour l'application de cette politique sont établies par les personnes et les organismes concernés selon les responsabilités qui leur sont confiées dans la présente politique.

VII RESPONSABILITÉS:

Les responsabilités pour l'approbation, l'application et la révision de la présente politique sont les suivantes:

A. Approbation:

L'Assemblée des gouverneurs sur recommandation du Conseil des études.

B. Application:

Les personnes et les organismes concernés selon les responsabilités qui leur sont confiées dans la présente politique.

C. Révision:

L'Assemblée des gouverneurs sur recommandation du Conseil des études.

Règlement général ER-6

2. Le Règlement général ER-6 sur les régimes des études est modifié en insérant après le titre du chapitre V.B. ce qui suit:

Introduction:

Pour chaque étudiant, l'unité constituante ouvre et tient à jour un dossier contenant les documents relatifs au cheminement universitaire de l'étudiant depuis sa demande d'admission.

L'Université reconnaît que l'information contenue dans ce dossier a un caractère confidentiel et que l'accès en est limité: d'une part, à l'intérieur de l'unité constituante, les services du registraire en sont les dépositaires et le responsable du programme ou le module en possède copie de la partie académique; d'autre part, seuls les documents émis officiellement par l'Université et l'unité constituante peuvent être communiqués à l'extérieur, et ce, sur autorisation écrite préalablement de l'étudiant. Exception faite du diplôme, le sceau n'est apposé que sur les documents émis et transmis directement par le registraire à une institution d'enseignement ou à tout autre organisme.

3. L'article V.B.1.1 dudit règlement est remplacé par le suivant:

1.1 Définitions:

Les définitions de la politique opérationnelle ER-2 s'appliquent aux sections V.B.1, V.B.3, V.B.4 et V.B.5 de la présente politique opérationnelle.

4. La section V.B.2 dudit règlement est remplacée par la suivante:

2. Les principes et règles du régime des études de 2^e ou de 3^e cycle:

2.1 Définitions:

Les définitions de la politique opérationnelle ER-3 s'appliquent à la section V-B-2, V-B-3, V-B-4 et V-B-5 de la présente politique.

2.2 L'admission:

2.2.1 **Principes:** dans le cadre de la loi, des règlements généraux de l'Université et des règlements de l'unité constituante, l'admission des étudiants est régie par les principes suivants:

2.2.1.1 Les programmes sont accessibles à toute personne qui répond aux conditions d'admission; cependant l'unité constituante peut ne pas admettre tous les candidats admissibles à un programme. Elle doit, le cas échéant, porter à la bonne connaissance des candidats éventuels les règles et critères de sélection. Lorsqu'une candidature n'est pas retenue, le candidat doit être informé des raisons de ce faire. Le candidat refusé qui se croit lésé peut faire appel selon les procédures en vigueur dans l'unité constituante.

2.2.1.2 Tout candidat qui sollicite son admission s'engage à suivre les règlements généraux de l'Université et les règlements de l'unité constituante.

2.2.1.3 Les conditions particulières d'admission à un programme donné sont établies et modifiées, s'il y a lieu, selon les mécanismes d'approbation et de modification de programme.

2.2.1.4 L'admission d'un étudiant est approuvée par le doyen des études avancées et de la recherche ou son représentant sur recommandation du responsable du programme.

2.2.1.5 Le processus d'admission des étudiants s'exécute selon les règles, procédures et critères de sélection définis par règlement interne adopté par le Conseil d'administration de l'unité constituante sur recommandation de la Commission des études. Seule l'admission effectuée selon ce processus est valide et officielle.

2.2.1.6 L'unité constituante, par le registraire, prononce l'admission des étudiants.

2.2.1.7 Double admission:

Normalement l'étudiant n'est admis qu'à un seul programme. Exceptionnellement il pourra aux conditions suivantes être admis simultanément à deux programmes après autorisation écrite obtenue selon les procédures en vigueur dans l'unité constituante:

1. être admis définitivement au premier programme et avoir complété une session dans ce programme;
 2. compléter et transmettre au registraire le formulaire «demande pour poursuivre simultanément plus d'un programme»; et
 3. satisfaire pour les fins du deuxième programme aux autres principes et règles du régime des études;
- L'étudiant déjà inscrit à un programme contingenté qui

désire être admis simultanément à un autre programme contingenté, l'est seulement après que les autres candidats admissibles ont été admis. Cette double admission ne devient officielle qu'une fois validée par le registraire.

2.2.1.8 L'admission prononcée pour une session donnée n'est valide que si elle est suivie d'une inscription à cette même session.

2.2.2 Définition: l'admission est un acte qui comporte nécessairement deux phases: dans la première, l'unité constituante indique au candidat à un programme ou à une activité qu'il peut y être admis; dans la seconde, le candidat signifie au registraire que, ce connaissant, il se prévaudra de son droit à l'inscription.

2.2.3 Conditions permettant l'admission*:

2.2.3.1 À une unité constituante:

— générale: posséder une connaissance suffisante de la langue française.

— au deuxième cycle: détenir le grade de bachelier ou l'équivalent, ou posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.

— au troisième cycle: détenir le grade de maître ou l'équivalent, ou détenir le grade de bachelier et posséder les connaissances requises et une formation appropriée.

2.2.3.2 À un programme ou à une activité:

Outre les conditions d'admission à l'unité constituante, le candidat à un programme ou à une activité doit satisfaire à des conditions particulières:

1. Programme de 2^e cycle:

— pour être admis dans un programme de 2^e cycle, il faut être détenteur d'un baccalauréat ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 ou l'équivalent dans la discipline ou le champ d'études du programme de 2^e cycle ou dans l'une des disciplines qui interviennent explicitement dans ce dernier.

— pour être admis dans un programme de 2^e cycle dans un champ d'études où il n'existe pas de baccalauréat ou pour lequel le baccalauréat dans le champ d'études du programme de 2^e cycle n'est pas la seule voie d'accès reconnue à ce dernier, il faut être détenteur d'un baccalauréat ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 ou l'équivalent, dans le champ d'études du programme de 2^e cycle ou dans une discipline ou un champ d'études connexes et qui préparent d'une façon reconnue à l'étude de ce dernier.

— le candidat à un programme de 2^e cycle qui n'a pas obtenu son grade de 1^{er} cycle avec une moyenne

cumulative d'au moins 3,0 ou l'équivalent peut être admis si cette moyenne a augmenté d'une manière notable au cours de la dernière partie de ses études de 1^{er} cycle, ou encore si une expérience ou des études subséquentes à l'obtention de ce grade permettent de conclure qu'il possède des aptitudes marquées pour la poursuite du programme de 2^e cycle en question.

— le candidat à un programme de 2^e cycle qui a obtenu son grade de 1^{er} cycle avec une moyenne cumulative inférieure à 3,0 mais égale ou supérieure à 2,6 ou l'équivalent peut exceptionnellement être admis après étude de son dossier.

— dans le cas d'un programme de maîtrise de caractère professionnel ou de maîtrise de création, une expérience professionnelle ou une expérience artistique pertinente peut être prise en considération dans l'appréciation de la formation du candidat.

— pour être admis dans un programme de maîtrise de recherche, le candidat doit accepter qu'un professeur ou un chercheur lui serve de directeur de recherche.

2. Programme de propédeutique:

— un candidat à un programme de 2^e cycle qui a une formation pertinente mais dont la préparation est jugée insuffisante en raison de lacunes dans ses connaissances peut être admis en propédeutique

— la propédeutique peut avoir une durée d'au plus deux ans; elle comporte au moins 7 crédits et au plus 30 crédits d'activités préparatoires.

— l'étudiant qui termine les activités préparatoires de la propédeutique avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 est automatiquement admis au programme de 2^e cycle pour lequel il s'est préparé; celui dont la moyenne cumulative est inférieure à 2,6 est refusé. Dans les autres cas, l'étudiant peut exceptionnellement être admis après examen de son dossier.

3. Cours d'appoint au 2^e cycle:

— un candidat à un programme de 2^e cycle peut, lors de l'admission, se voir imposer des cours d'appoint pour combler certaines lacunes dans ses connaissances.

— les cours d'appoint ne totalisent pas plus de 6 crédits au 2^e cycle; l'étudiant qui se voit imposer des cours d'appoint est admis conditionnellement à son programme.

4. Programme de 3^e cycle:

— pour être admis dans un programme de doctorat, il faut être détenteur d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent, soit dans la discipline ou le champ d'études du doctorat, soit dans une discipline qui intervient explicitement dans le programme de doctorat.

— pour être admis, le candidat doit également décrire son sujet de thèse et accepter qu'un professeur ou un chercheur lui serve de directeur de recherche.

— un candidat à la maîtrise de recherche qui a terminé la durée minimale et la scolarité de son programme et qui

* Admission conditionnelle: un candidat est admis conditionnellement:

— s'il lui reste au plus 6 crédits pour obtenir le grade présenté à l'appui de sa demande d'admission. Cependant, il doit les avoir terminés au plus tard quatre mois après sa première inscription.

— s'il se voit imposer des cours d'appoint: ces cours doivent être terminés et réussis dans les douze mois suivant la 1^{re} inscription. Au 2^e cycle, ils ne totalisent pas plus de 6 crédits; au 3^e cycle, pas plus de 9 crédits. Les notes obtenues dans ces cours n'entrent pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

peut démontrer que son travail de recherche est très avancé peut, avec l'autorisation du doyen des études avancées et de la recherche, si son dossier est d'une qualité exceptionnelle, être admis au doctorat sans avoir à soumettre son mémoire et sans avoir par conséquent obtenu sa maîtrise.

5. Cours d'appoint au 3^e cycle:

— un candidat à un programme de 3^e cycle peut, lors de l'admission, se voir imposer des cours d'appoint pour combler certaines lacunes dans ses connaissances.

— les cours d'appoint ne totalisent pas plus de 9 crédits au 3^e cycle; l'étudiant qui se voit imposer des cours d'appoint est admis conditionnellement à son programme.

6. Autres conditions particulières:

— pour certains programmes, les candidats sont tenus de satisfaire à d'autres conditions particulières définies en fonction des caractéristiques du programme.

2.2.4 Statut de l'étudiant:

2.2.4.1. Un étudiant régulier est une personne admise à un programme et inscrite à une ou plusieurs activités de ce programme.

2.2.4.2. Un étudiant libre est une personne admise à l'unité constituante et inscrite à une ou plusieurs activités pour laquelle ou lesquelles elle doit satisfaire aux préalables. Elle reçoit une attestation des crédits attribués aux activités suivies avec succès.

Lorsque cette personne est admise à un programme, l'unité constituante ne s'engage pas à reconnaître les crédits obtenus comme étudiant libre. Par ailleurs, un étudiant libre ne peut suivre des activités d'une valeur de plus du tiers des crédits de la scolarité d'un programme donné.

2.2.4.3 Un auditeur est une personne admise à l'unité constituante et inscrite à une ou plusieurs activités pour laquelle ou lesquelles elle doit satisfaire aux préalables. Pour ces activités, elle n'est pas soumise à l'évaluation et ne reçoit aucun crédit. Cependant, elle reçoit une attestation d'inscription; les activités sont traitées comme activités non-créditées.

2.2.5 Formalités d'admission:

2.2.5.1 Demande d'admission: pour pouvoir être admis dans un programme ou en qualité d'étudiant libre ou d'auditeur, le candidat doit présenter au registraire, dans les délais fixés, une demande d'admission sur le formulaire officiel intitulé DEMANDE D'ADMISSION et y joindre les documents requis; seul le dossier complet est accepté.

2.2.5.2 Changement de programme: un étudiant régulier déjà inscrit à des activités et qui désire changer de programme doit présenter au registraire une demande de changement de programme. Cette demande est traitée comme une demande d'admission dans le nouveau programme.

2.2.5.3 Modalités relatives à l'admission: les modalités

relatives à l'admission sont établies par le Conseil des études.

2.2.6 Choix du directeur de recherche:

1. L'étudiant admis à un programme de maîtrise de recherche doit avoir choisi un directeur de recherche et obtenu l'accord de celui-ci au plus tard lorsqu'il s'inscrit pour la troisième fois dans son programme.

2. Tout étudiant admis au doctorat doit avoir choisi un directeur de recherche et obtenu l'accord de celui-ci avant de pouvoir s'inscrire pour la première fois dans son programme.

3. Le choix du directeur de recherche doit être approuvé par le responsable du programme et par le doyen des études avancées et de la recherche.

4. Un étudiant peut être autorisé par le doyen des études avancées et de la recherche à changer de directeur de recherche, après avis du responsable du programme.

5. A sa demande un professeur ou un chercheur peut être relevé de la tâche de directeur de recherche, d'un étudiant par le doyen des études avancées et de la recherche.

2.2.7 Equivalence:

2.2.7.1 Principes:

1. Lorsque la formation et les connaissances acquises antérieurement dans un milieu de travail ou dans le cadre d'une activité déjà réussie correspondant à celles qui auraient été acquises par la réussite d'une activité d'un programme donné, l'unité constituante en reconnaît l'équivalence afin d'éviter la reprise d'activités conduisant à une formation et à des connaissances déjà acquises.

2. Le processus de la reconnaissance d'équivalence est régi selon les règles et procédures définies par règlement interne adopté par le Conseil d'administration de l'unité constituante sur recommandation de la Commission des études. Seule la reconnaissance effectuée selon ce processus est valide.

3. La reconnaissance de l'équivalence, sur recommandation du responsable de programme concerné, approuvée par le doyen des études avancées et de la recherche, ne devient officielle qu'une fois validée par le registraire et n'est valable que pour le programme concerné.

4. L'étudiant qui se croit lésé lors de l'attribution d'une équivalence peut faire appel, selon les procédures en vigueur dans l'unité constituante.

2.2.7.2 Définition: la reconnaissance de l'équivalence d'activités antérieures à celles d'un programme donné conduit à l'une des deux actions suivantes: l'exemption ou la substitution d'activités.

1. L'exemption consiste à soustraire l'étudiant à l'obligation de suivre une ou des activités d'un programme donné; les crédits attribués à ces activités sont accordés à l'étudiant.

2. La substitution consiste à remplacer par d'autres activités, celles prévues au programme de l'étudiant.

2.2.7.3 Règles générales:

1. En aucun cas l'Université n'accorde de diplôme par équivalence.

2. Aucun étudiant admis à un programme de maîtrise ou de doctorat ne peut se voir accorder en équivalence plus des deux tiers des crédits constituant la scolarité de son programme: aucun étudiant admis à un programme de certificat de 2^e cycle ne peut se voir accorder plus de la moitié des crédits de la scolarité de son programme.

2.2.7.4 Règles particulières:

1. Les activités qui ont été suivies dans un établissement d'enseignement ou de recherche intégré à l'Université sont traitées comme des exemptions et non comme des activités suivies à l'unité constituante.

2. Les travaux dirigés, les travaux de recherche, les mémoires, les thèses ou la réalisation d'une oeuvre exigée dans un programme ne peuvent donner lieu à une reconnaissance d'équivalence.

3. Aucune exemption ne peut être accordée en raison d'activités de niveau inférieur suivies antérieurement. Cependant, il est possible d'obtenir l'exemption d'une activité de premier cycle dans un programme de deuxième cycle lorsqu'il est reconnu qu'elle est équivalente à une activité de premier cycle réussie antérieurement.

2.2.7.5 Attribution:

1. L'étudiant qui croit avoir droit à une reconnaissance d'équivalence doit en faire lui-même la demande par écrit sur le formulaire identifié à cette fin, en y annexant toutes les pièces justificatives.

2. La reconnaissance d'une équivalence est faite en termes d'activités ou bloc d'activités, c'est-à-dire que les activités antérieures doivent être équivalentes à des activités identifiées dans un programme.

3. La reconnaissance officielle de l'équivalence se fait par le registraire, lors de ou après l'émission du premier relevé de notes.

4. L'expérience du candidat* peut être considérée dans l'attribution des équivalences; dans ce cas, deux approches complémentaires sont utilisées:

— déterminer le degré de formation et de connaissances acquises en fonction de l'activité à reconnaître en équivalence;

— analyser l'expérience professionnelle en fonction des objectifs du programme et du cadre théorique nécessaire pour structurer la formation et les connaissances acquises.

2.3 L'inscription:

2.3.1 Principes: dans le cadre de la loi, des règlements généraux de l'Université et des règlements de l'unité cons-

tituante, l'inscription des étudiants est régie par les principes suivants:

1. En aucun cas, l'étudiant régulier ne peut s'inscrire à une activité d'un programme auquel il n'a pas, au préalable, été admis; l'étudiant libre ou l'auditeur ne peut s'inscrire à une activité à laquelle il n'a pas, au préalable, été admis.

2. L'étudiant admis qui veut suivre des activités à une session donnée doit procéder à son inscription dans les délais fixés et compléter les formalités requises.

3. L'inscription doit tenir compte de l'agencement des activités du programme.

4. Le responsable du programme peut, dans certains cas particuliers, autoriser un étudiant régulier à suivre une autre activité que celle prévue au programme. Cette activité sera traitée comme une substitution selon les procédures en vigueur dans l'unité constituante.

5. L'inscription, consignée sur le formulaire d'inscription et portant l'autorisation du responsable du programme, ne devient officielle qu'une fois validée par le registraire.

6. Lors de son inscription, l'étudiant indique sur le formulaire d'inscription s'il désire se consacrer prioritairement ou non à son programme.

L'étudiant ne peut s'inscrire à plus de 15 crédits par session à moins d'obtenir l'autorisation du doyen des études avancées et de la recherche ou de son représentant.

7. L'étudiant régulier doit s'inscrire à chacune des sessions d'automne, d'hiver et d'été, et ce, jusqu'à la fin de ses études, sauf dans le cas où une autorisation d'absence a été obtenue, ou dans le cas d'une session d'été durant laquelle aucune activité de son programme n'est offerte ou lorsque le programme n'exige pas l'inscription à la session d'été.

8. L'étudiant en propédeutique, si son emploi du temps et sa préparation antérieure le permettent, peut être autorisé par le doyen des études avancées et de la recherche sur recommandation du responsable du programme à suivre des activités du programme de 2^e cycle pour lequel il se prépare. Ces activités ne peuvent cependant en aucun cas totaliser plus de 6 crédits.

9. Le processus d'inscription des étudiants s'exécute selon les règles et les procédures définies par règlement interne adopté par le Conseil d'administration de l'unité constituante sur recommandation de la Commission des études. Seule l'inscription effectuée selon ce processus est valide et officielle.

2.3.2. Définition: l'inscription consiste à identifier, parmi l'ensemble des activités offertes à une session, celles qui correspondent au statut et au cheminement de l'étudiant.

2.3.3. Durée maximale d'étude et prolongation de la durée maximale: la durée maximale d'un programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle est la période au terme de

* Le responsable du programme concerné doit faire parvenir au registraire, en même temps que la recommandation, un rapport sur l'évaluation de l'expérience de l'étudiant et une déclaration de l'employeur attestant cette expérience.

laquelle l'étudiant doit avoir satisfait à toutes les exigences de son programme, y compris celle du dépôt de son mémoire ou de sa thèse dans le cas d'un programme de recherche, ou encore celle de la présentation de l'oeuvre dans le cas de la maîtrise de création.

La durée maximale d'un programme de 2^e cycle est de trois ans et la durée maximale d'un programme de doctorat est de six ans, sauf dans les cas où le Conseil des études en décide autrement.

L'étudiant qui n'a pas complété les activités du programme d'études auquel il a été admis, pendant la durée maximale prévue à cette fin, et qui désire poursuivre ce programme, peut à titre exceptionnel obtenir une prolongation de cette durée maximale. Dans ce but, il doit présenter avant la fin de la dernière session à laquelle il s'est inscrit une demande de prolongation dans laquelle il explique les raisons qui l'ont empêché de terminer à temps, et il décrit le calendrier qu'il entend suivre et les mesures qu'il compte prendre pour mener ses études à terme. La prolongation de la durée maximale est recommandée par le responsable du programme, approuvée par le doyen des études avancées et de la recherche et sanctionnée par le registraire. La prolongation de la durée maximale peut être accordée pour une durée d'au plus un an. Elle n'est renouvelable qu'une seule fois. Si la prolongation n'est pas accordée, l'étudiant est exclu du programme à la fin de la durée maximale ou de la première prolongation, selon le cas.

2.3.4. Absence autorisée:

1. L'étudiant régulier qui désire se soustraire temporairement à l'obligation de s'inscrire a le droit de s'absenter pendant au plus douze mois consécutifs.

2. L'étudiant doit préparer une demande d'autorisation d'absence dans laquelle il expose ses motifs, et la présenter au responsable du programme à la place de sa demande d'inscription.

3. L'autorisation d'absence doit être obtenue et sanctionnée avant la fin de la période d'inscription de la première session d'absence.

4. L'autorisation est donnée par le responsable du programme et approuvée par le doyen des études avancées et de la recherche. Elle est consignée sur le formulaire prévu à cette fin et est sanctionnée par le registraire.

L'étudiant qui ne s'inscrit pas à une session donnée, et qui n'obtient pas une autorisation d'absence, se voit exclu du programme. Il en est avisé par le registraire. S'il désire ultérieurement poursuivre son programme, il doit présenter une nouvelle demande d'admission.

2.3.5 Modification d'inscription:

2.3.5.1 Principes:

1. L'étudiant peut demander que soit modifiée la liste des activités auxquelles il s'est inscrit à une session donnée.

2. Seule la modification d'inscription effectuée selon

les procédures en vigueur dans l'unité constituante est valide et officielle.

2.3.5.2 Définitions:

Une modification d'inscription est l'acte par lequel un étudiant effectue un ou plusieurs changements à la liste des activités auxquelles il s'est inscrit à une session donnée. Ces changements peuvent être:

- soit l'abandon ou l'ajout d'une ou plusieurs activités
- soit le changement de groupe.

2.3.5.3 Procédures:

Les changements figurent sur le formulaire de modification que signent conjointement l'étudiant et le responsable du programme. La modification ne devient officielle qu'une fois validée par le registraire.

La modification d'activités sans mention sur le relevé de notes doit se faire à l'intérieur de la période prévue à cette fin au calendrier universitaire.

Les activités abandonnées avant la fin de cette période n'apparaissent pas sur le relevé de notes.

Tout abandon d'activités, après cette période et signifié par écrit par l'étudiant avant la date prévue à cette fin au calendrier universitaire, est indiqué sur le relevé de notes par la lettre «X»; les services concernés retiennent la date du jour où le formulaire est reçu par le registraire. Dans les autres cas, la lettre «E» est utilisée.

Dans le cas d'une inscription à une activité intensive, aucune modification n'est autorisée. Une activité est jugée «intensive» par l'autorité compétente de l'unité constituante concernée.

2.3.6 Annulation d'inscription:

L'étudiant qui désire abandonner toutes les activités auxquelles il s'est inscrit à une session donnée doit le signifier le plus rapidement possible, par écrit au registraire; la date de réception de cet avis est retenue par les services concernés. Le traitement des activités sur le relevé de notes de l'étudiant se fait selon la procédure de modification d'inscription.

Aucun avis d'annulation d'inscription ne sera accepté à moins qu'il ne soit communiqué par écrit par l'étudiant concerné.

2.4 L'évaluation:

2.4.1 Principes:

Dans le cadre de la loi, des règlements généraux de l'Université et des règlements de l'unité constituante, l'évaluation des étudiants est régie par les principes suivants:

1. L'évaluation est partie intégrante du cycle d'apprentissage.

2. L'unité constituante doit attester l'atteinte des objectifs des activités et des programmes.

3. Selon les règlements établis par l'unité constituante qui doit veiller à leur application et qui se porte garante de l'évaluation, l'évaluation de l'étudiant dans une activité est la responsabilité du professeur ou d'un jury; celle de

l'étudiant dans un programme est la responsabilité du doyen des études avancées et de la recherche.

4. Le choix des modes d'évaluation et la pondération à attribuer à chacun d'eux sont établis selon les procédures en vigueur dans l'unité constituante.

2.4.2 Définition:

L'évaluation est l'appréciation du niveau d'apprentissage atteint par l'étudiant par rapport aux objectifs des activités et des programmes.

2.4.3 Caractéristiques:

1. L'évaluation doit être appropriée; elle est effectuée en relation avec les objectifs à mesurer.

2. L'évaluation doit minimiser l'influence de facteurs extérieurs à ce qu'elle veut apprécier.

3. L'évaluation est continue en ce qu'elle tient compte, pendant toute la durée de l'activité, de tous les éléments susceptibles de révéler le niveau d'apprentissage et de formation de l'étudiant. C'est pourquoi en cas d'échec d'une activité, il n'y a pas d'examen de reprise tenant lieu d'évaluation globale de l'activité.

2.4.4 Évaluation et poursuite du programme:

2.4.4.1 Notation littérale:

La notation littérale représente:

— soit l'appréciation du niveau d'apprentissage atteint par l'étudiant relativement aux objectifs d'une activité:

- A: excellent
- B: très bien
- C: bien
- D: passable
- E: échec
- S: exigence satisfaite

— soit le traitement d'une activité:

H: hors-programme, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative

I: incomplet

K: exemption en raison d'équivalence

N: non crédité

X: abandon autorisé

L: échoué, repris et réussi

R: reporté

P: cours d'appoint, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

La lettre «S» signifie que l'activité mentionnée est considérée comme ayant été réussie par l'étudiant. Cette notation ne peut être utilisée que dans les cas prévus au présent régime et selon les modalités en vigueur dans l'unité constituante.

La lettre «I» doit être convertie en «A», «B», «C», «D», «S» ou «E» dans le mois qui suit l'émission du relevé de notes.

La lettre «X» qui ne s'applique pas aux cours intensifs, représente un abandon significatif par l'étudiant, par écrit, avant la date prévue à cette fin au calendrier universitaire.

2.4.4.2 Promotion par activité:

L'étudiant régulier progresse, dans le programme qu'il a choisi, selon le succès qu'il obtient dans chaque activité de son programme. En cas d'échec, dans une activité obligatoire, l'étudiant doit la reprendre.

2.4.4.3 Moyenne cumulative:

1. Définition:

La moyenne cumulative constitue une indication fournie à l'étudiant régulier de son rendement et de sa capacité de poursuivre son programme; elle apparaît sur le relevé de notes.

2. Calcul:

La moyenne cumulative est calculée à la fin de chaque session à partir de toutes les notes obtenues dans les activités du programme, en attribuant une valeur numérique aux lettres de la notation littérale et en faisant intervenir le nombre de crédits de chacune des activités; dans le cas de la reprise d'une activité, tous les résultats apparaissent sur le relevé de notes, mais seul le dernier est utilisé dans le calcul de la moyenne cumulative.

Seules les lettres suivantes ont une valeur numérique: A - 4; B - 3; C - 2; D - 1; E - 0, et entrent dans le calcul de la moyenne cumulative.

La moyenne cumulative est calculée selon la formule suivante:

$$\sum P_i C_i$$

$$\sum C_i$$

$$\sum : \text{somme de}$$

P : valeur numérique attribuée aux lettres

C : nombre de crédits attribués à l'activité pour laquelle la lettre a une valeur numérique

i : une activité déterminée.

La moyenne cumulative, qui varie entre 0 et 4, est calculée à la deuxième décimale et inscrite sur le relevé de notes en arrondissant à une décimale au dixième le plus rapproché.

À la fin de chaque session, un examen du dossier de chaque étudiant est fait sous la responsabilité du doyen des études avancées et de la recherche.

2.4.4.4 Restrictions à la poursuite des études:

1. L'étudiant régulier est automatiquement exclu du programme si sa moyenne cumulative est inférieure à 2.0

après 12 crédits ou plus au 2^e cycle ou en propédeutique, ou après 9 crédits ou plus au 3^e cycle.

L'étudiant exclu de son programme en est avisé par le registraire.

L'étudiant régulier dont la moyenne cumulative est égale ou supérieure à 2.0 mais inférieure à 2.5 peut être assujéti à certaines restrictions dans la poursuite de ses études, selon les modalités déterminées d'avance par la Commission des études.

2. Pour avoir le droit de présenter son mémoire, son oeuvre ou sa thèse, l'étudiant régulier de 2^e ou de 3^e cycle dans un programme de recherche ou de création doit avoir terminé sa scolarité et obtenu pour l'ensemble de celle-ci une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2.0.

3. L'étudiant régulier de 2^e cycle ou de propédeutique qui subit un échec dans plus de deux activités de son programme est exclu du programme.

L'étudiant au doctorat qui subit un échec dans plus d'une activité de son programme est exclu du programme.

Tout étudiant régulier qui subit un nouvel échec lors de la reprise d'une activité donnée est exclu du programme. L'étudiant est avisé par le registraire de son exclusion.

2.4.4.5 Évaluation du mémoire, des stages, de la thèse, de l'examen de synthèse:

1. Jury de mémoire:

L'examen du mémoire de maîtrise est fait par un jury d'au moins trois membres selon les procédures en vigueur dans l'unité constituante.

L'étudiant est exclu du programme quand le mémoire est refusé. Il en est avisé par le registraire.

Dans le cas d'une maîtrise de création, l'examen de l'oeuvre ou du travail équivalent se fait de la même façon que celui du mémoire de recherche.

Sur recommandation du responsable du programme, la Commission des études approuve, selon le programme, soit la notation S ou E, soit la notation A, B, C, D ou E pour exprimer le résultat de l'évaluation du mémoire.

2. Évaluation des stages et des rapports:

Le rapport de recherche apparenté à un mémoire est évalué par au moins deux personnes nommées par le responsable du programme.

3. Examen général de synthèse:

Certains programmes de 2^e ou de 3^e cycle comportent un examen général de synthèse. Cet examen a lieu devant un jury de trois membres nommés par le responsable du programme.

4. Mémoire collectif:

En général, le mémoire est le résultat du travail d'un seul étudiant dans certains cas, le doyen des études avancées et de la recherche peut, sur recommandation du directeur de recherche et du responsable du programme, autoriser des étudiants à présenter un mémoire collectif. Il fixe alors les conditions à remplir.

5. Jury de thèse:

L'examen de la thèse de doctorat est fait par un jury

de quatre membres dont l'un est le président. Au moins un et au plus deux membres sont choisis en dehors de l'unité constituante. Le jury est nommé par le doyen des études avancées et de la recherche sur recommandation du responsable du programme.

Lors du premier dépôt, le jury peut à la majorité des voix accepter la thèse pour fin de soutenance ou permettre au candidat de la présenter à nouveau une seule fois après corrections dans un délai d'au plus un an. Après corrections, le jury peut à la majorité des voix accepter ou refuser la thèse pour fin de soutenance.

La soutenance a lieu devant le jury et le doyen des études avancées et de la recherche ou son représentant. Elle est publique à moins que le doyen, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

Pour que la thèse soit acceptée après soutenance, la décision du jury doit être unanime. En cas de dissidence, le doyen constitue un nouveau jury et en informe la Commission des études. La décision de ce jury prise à la majorité des voix est finale.

En cas d'égalité des voix, le vote du président du jury est prépondérant.

L'étudiant est exclu du programme si la thèse est refusée pour fin de soutenance ou après soutenance. Il en est avisé par le registraire.

Sur recommandation du responsable du programme, la Commission des études approuve, selon le programme, soit la notation S ou E, soit la notation A, B, C, D ou E pour exprimer le résultat de l'évaluation de la thèse.

6. Thèse

La thèse est le résultat du travail d'un seul étudiant.

2.4.5 Procédures:

2.4.5.1 Remise des résultats:

À la fin de chaque session, le registraire de l'unité constituante transmet à l'étudiant un relevé cumulatif des résultats obtenus par l'étudiant depuis le début de ses études dans le programme. Seul le relevé de notes signé par le registraire est officiel.

L'unité constituante fixe les dates auxquelles les professeurs doivent remettre leurs résultats d'évaluation à leur département respectif.

Révision d'un résultat:

1. Les résultats indiqués sur le relevé de notes ne peuvent être modifiés que pendant les deux mois qui suivent l'émission du relevé de notes.

2. Un étudiant peut demander que soit modifié un résultat qui lui a été attribué, selon les procédures en vigueur dans l'unité constituante.

3. Un professeur peut modifier des résultats d'évaluation déjà fournis au registraire, selon les procédures en vigueur dans l'unité constituante.

4. Le Conseil d'administration doit établir d'avance les principes et les modalités selon lesquels le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche peut exiger que soient révisés les résultats de l'évaluation dans une activité

donnée. Cependant, dans ce cas, la demande de révision devra être signifiée dans le mois suivant la transmission des résultats au registraire.

5. L'article V.B.5.3 dudit règlement est remplacé par le suivant:

5.3 Conditions d'obtention d'un diplôme*

1. Avoir satisfait aux règlements généraux de l'Université et aux règlements de l'unité constituante.

2. Avoir satisfait aux exigences des programmes menant aux diplômes postulés.

3. Dans le cas des études de premier cycle, avoir suivi, à titre d'étudiant régulier dans la même** unité constituante, au moins le tiers des crédits conduisant à l'obtention d'un grade de bachelier ou au moins la moitié des crédits conduisant à l'obtention d'un certificat de premier cycle.

4. Avoir acquitté les frais de la dernière session et les arriérés dus, le cas échéant.

5. Dans le cas des études de 2^e et de 3^e cycle, avoir suivi, à titre d'étudiant régulier dans la même** unité constituante, au moins le tiers des crédits de la scolarité d'un programme conduisant à l'obtention d'un grade ou au moins la moitié des crédits de la scolarité d'un programme conduisant à l'obtention d'un certificat, et avoir effectué, à titre d'étudiant régulier dans la même** unité constituante, les travaux dirigés, le mémoire, la thèse, les rapports de recherche ou l'oeuvre de création exigés en vue de l'obtention d'un diplôme.

6. Et, dans le cas d'un diplôme attestant d'un grade de bachelier issu du cumul de certificats, s'être conformé aux règles particulières suivantes:

— la valeur minimale de crédits que doit comporter le cumul de certificats de premier cycle est de 90, à moins que le Conseil des études n'en décide autrement.

— pour les fins du calcul de cette valeur en crédits, les exemptions et les reconnaissances de cours ne peuvent être utilisées qu'une seule fois à l'intérieur des certificats présentés à l'appui de la demande de grade.

— seuls les certificats de l'Université du Québec permettent le cumul conduisant au grade de bachelier.

* La réussite d'un programme et l'obtention d'un diplôme émis sous l'autorité de l'Université n'entraîne pas nécessairement l'acceptation de l'étudiant régulier concerné par l'organisme impliqué par le programme (ministère de l'Éducation pour la certification des maîtres, associations professionnelles, etc.).

** Une dérogation à cette règle peut être autorisée par le doyen concerné, après entente avec le registraire et à la demande du responsable du programme dans les deux cas suivants:

— lorsque l'étudiant régulier s'est prévalu de l'entente interuniversitaire;

— lorsque l'étudiant régulier a réussi dans une autre unité constituante, dans un programme comparable, un certain nombre de cours reconnus équivalents à ceux du nouveau programme.

— nonobstant la règle mentionnée à l'alinéa précédent, un seul certificat d'une autre université peut être utilisé au même titre qu'un certificat de l'Université du Québec pour les fins du cumul conduisant au grade de bachelier.

— lorsqu'un certificat a déjà servi pour l'obtention d'un grade par cumul de certificats, il ne peut servir de nouveau pour l'obtention d'un deuxième grade par cumul de certificats.

6. Les articles V.D.1.6 à V.D.1.10 dudit règlement sont remplacés par les suivants:

1.6 Reçoit les projets de régime des études des 2^e et 3^e cycles des unités constituantes et les modifications de celui-ci et juge de leur conformité avec le régime des études et autres règlements de l'Université.

1.7 Reçoit les projets de régime des études de premier cycle des unités constituantes et les modifications à celui-ci et juge de leur conformité au régime des études et aux autres règlements de l'Université.

1.8 Reçoit les projets de modalités et de modifications à celles-ci et juge de leur conformité au régime des études et aux autres règlements de l'Université.

— modalités relatives à la fermeture d'un programme de premier cycle;

— modalités d'utilisation au premier cycle de la lettre «S»;

— modalités de restriction dans la poursuite des études de premier cycle.

1.9 Reçoit les projets de procédures et de modifications à celles-ci, relatives à la présente politique, et juge de leur conformité au régime des études et aux autres règlements et politiques de l'Université.

1.10 Elabore les procédures et modalités, et les modifications à celles-ci, relatives à la présente politique.

7. Les articles V.D.2.6 et V.D.4.5 dudit règlement sont abrogés.

8. L'article V.D.5.2 dudit règlement est remplacé par le suivant:

5.2 Approuvent les règles et règlements qui découlent des régimes des études.

9. L'article V.D.7.4 dudit règlement est remplacé par le suivant:

7.4 Adopte les modalités relatives à la présente politique.

10. Les modifications aux Règlements généraux ER-3 et ER-6 qui précèdent s'appliquent et ont effet pour les fins de la session d'été 1979 et les sessions subséquentes dans toutes les universités constituantes, écoles supérieures et instituts de recherche.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi du

Accordés

Ellen Linda Alfin

Par le certificat numéro 79-09, du 11 janvier 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Ellen Linda Halfin, née le 25 août 1951, en celui de Ellen Linda Alfin.

Québec, le 5 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

76932-o GERMAIN HALLEY.

Léon Alfin

Par le certificat numéro 79-08, du 11 janvier 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Léon Halfin, né le 6 septembre 1913, en celui de Léon Alfin.

Québec, le 5 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

76932-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Luc Michel Bédard

Par le certificat numéro 79-13, du 11 janvier 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Luc Michel Périard, né le 19 décembre 1954, en celui de Joseph Luc Michel Bédard.

Québec, le 5 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

76932-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Maurice Mario Bédard

Par le certificat numéro 79-14, du 11 janvier 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Maurice Mario Périard, né le 14 juin 1957, en celui de Joseph Maurice Mario Bédard.

Québec, le 5 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

76932-o GERMAIN HALLEY.

Maria Johanne Bédard

Par le certificat numéro 79-01, du 11 janvier 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Maria Joan (Joanne) Bédard, née le 30 octobre 1949, en celui de Maria Johanne Bédard.

Québec, le 5 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

76932-o GERMAIN HALLEY.

Marie Lise Gratienne Line Boulianne

Par le certificat numéro 79-02, du 11 janvier 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lise Gratienne Evangéline Boulianne, née le 18 décembre 1942, en celui de Marie Lise Gratienne Line Boulianne.

Québec, le 5 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

76932-o GERMAIN HALLEY.

Pierre Joseph Demers

Par le certificat numéro 79-24, du 11 janvier 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Marie Rosanne Pierrette Demers, née le 28 juillet 1937, en celui de Pierre Joseph Demers.

Québec, le 5 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

76932-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Gérard Yvon Robert Emond

Par le certificat numéro 79-12, du 11 janvier 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gérard Yvon Robert Labranche, né le 10 décembre 1945, en celui de Joseph Gérard Yvon Robert Emond.

Québec, le 5 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

76932-o GERMAIN HALLEY.

Marie Oville Nicole Girard

Par le certificat numéro 79-03, du 11 janvier 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Oville Nilka Girard, née le 28 septembre 1928, en celui de Marie Oville Nicole Girard.

Québec, le 5 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

76932-o GERMAIN HALLEY.

Stephan Kounterian

Par le certificat numéro 79-11, du 11 janvier 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Istepan Kunter, né le 31 mai 1923, en celui de Stephan Kounterian.

Québec, le 5 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

76932-o GERMAIN HALLEY.

Marie Raymonde Nicole Leblanc

Par le certificat numéro 79-07, du 11 janvier 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Raymonde Nicole Archambault, née le 21 avril 1944, en celui de Marie Raymonde Nicole Leblanc, Québec, le 5 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
76932-0 GERMAIN HALLEY.

Joseph Léonce Léopold Luc Simard

Par le certificat numéro 79-05, du 11 janvier 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Léonce Léopold Pierre Simard, né le 28 mai 1953,

en celui de Joseph Léonce Léopold Luc Simard, Québec, le 5 février 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
76932-0 GERMAIN HALLEY.

Marie Rose Lauraine Germaine Tétreault

Par le certificat numéro 79-06, du 11 janvier 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rose Lorraine Germaine Tétreault, née le 17 juin 1942, en celui de Marie Rose Lauraine Germaine Tétreault,

Québec, le 5 février 1979.
Le sous-ministre associé de la Justice,
76932-0 GERMAIN HALLEY.

Demandes**Alan Armstrong**

Avis est par les présentes donné que monsieur Alan Armstrong, étudiant, de la ville de Saint-Lambert, district de Montréal, et y résidant au 17, rue Sainte-Hélène, a produit une requête auprès du ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui d'Alan D'Alquen.

Montréal, le 31 janvier 1979.
Les procureurs du requérant,
76811-7-2-0 LETTE, MARCOTTE, BIRON,
SUTTO & GRAVENOR.

Olivine Aubut

Avis est donné que Olivine Aubut, résidant et domiciliée au 2686, Châteaufort, Sainte-Foy, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son prénom en celui de Marie-Andrée.

Sainte-Foy, le 27 janvier 1979.
La requérante,
76812-7-2-0 OLIVINE AUBUT.

Richard Bateman

Avis est donné par les présentes que Richard Bateman, présentement sans emploi, domicilié et résidant au 7895, rue Garnier, app. 6 à Montréal, Qué. H2E 2A7, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Renaud.

Montréal, le 16 janvier 1979.
Le procureur du requérant,
77008-8-2-0 ME BENOIT GENDRON.

Ghisselin Blaney

Prenez avis que monsieur Ghisselin Blaney, demeurant au 6875, 25^e Avenue, app. 25, Montréal, Québec, pratiquant la profession de plaqueur, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Ghislain Blaney.

Le requérant,
77009-8-2-0 GHISSELIN BLANEY.

Fereidun Borshanpour

Avis est par les présentes donné que Fereidun Borshanpour, étudiant, domicilié au 624, rue Milton, ville de Montréal, demandera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Ronald Fereidun Borshan.

Montréal, le 24 janvier 1979.
Le procureur du requérant,
76866-7-2-0 MICHAEL N. BERGMAN.

Lise Boulet-Clément

Prenez avis que dame Lise Boulet-Clément, bachelière en architecture, domiciliée et résidant au 1293, rue Commerciale, Saint-Romuald-d'Etchemin, s'adressera au ministre de la Justice, afin que permission lui soit accordée d'ajouter à son nom le prénom de Elizabeth.

Québec, le 7 février 1979.
Les procureurs de la requérante,
77023-8-2-0 FORTIER, ROBERT, MORIN, LEMIEUX.

Joseph Uldéric Walter Charbonneau

Avis est par les présentes donné que Joseph Uldéric Walter Charbonneau, chauffeur de taxi, résidant et domicilié au numéro 615, boulevard Chomedey, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Rodrigue Charbonneau.

Montréal, le 2 février 1979.

Le procureur du requérant,

ME MAURICE FERRON.

76913-7-2-o

Joseph, Roméo, Michel Drouin

Avis est donné que Joseph, Roméo, Michel Drouin, étudiant, domicilié et résidant à 1886, rue Notre-Dame à Trois-Rivières, dit district, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph, Roméo, Michel Durand.

Trois-Rivières, le 31 janvier 1979.

Les procureurs du requérant,

GODIN, LACOURSIÈRE
& GIRARD.

76908-7-2-o

Joseph Léonard Jules Garand

Avis est donné que Joseph Léonard Jules Garand, préposé d'entretien, domicilié et résidant au 460 nord, 12^e Avenue à Sherbrooke, district de Saint-François, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Pierre Joseph Léonard Jules Garand.

Sherbrooke, le 5 février 1979.

Les procureurs du requérant,

GRENIER, BESSETTE,
MARTEL & ASS.

76909-7-2-o

Sami Boutros Hanna

Avis est donné que Sami Boutros Hanna, domicilié au 6615, 38^e Avenue, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de Sami Boutros Hanna à Michel Hanna. Ce changement sera applicable également à son épouse, Khedija Mahjoub, et à sa fille mineure, Valérie Hanna, de la même adresse.

Montréal, le 29 janvier 1979.

Le procureur du requérant,

JEAN-GUY FARLEY.

76881-7-2-o

Joseph Aimé Réal Heney

Avis est donné que Joseph Aimé Réal Heney, du 7126, rue de La Roche, des cité et district de Montréal,

s'adressera au ministre de la Justice du Québec pour obtenir l'autorisation de changer son nom en celui de Réal Moreau, en vertu de la Loi du changement de nom.

Les procureurs du requérant,

77011-8-2-o D'AMOURS, VILLENEUVE & ZONATO.

Marie Mireille Diane

Avis est, par la présente, donné que Marie Mireille Diane, née à Granby le 27 avril 1960, de parents inconnus, domiciliée et résidant au 151, rue Drummond, app. 1, à Granby, district de Bedford, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Mireille Diane Dufresne, nom sous lequel elle a toujours été connue.

Granby, le 19 janvier 1979.

Les procureurs de la requérante,

77010-8-2-o SMITH, SAVOIE & GIBEAU.

Joseph Thomas Moller

Avis est, par les présentes donné, que Joseph Thomas Moller, domicilié et résidant au 1221, Amiral, Bélair, Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Thomas Rosaire Muller, du consentement de son épouse, dame Henriette Côté.

Québec, le 1^{er} février 1979.

Les procureurs du requérant,

76915-7-2-o THIBAUDEAU & ASSOCIÉS.

Jean-Guy Mollleur

Avis est, par les présentes donné, que Jean-Guy Mollleur, 69 ouest, Fleurie, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Guy Muller, du consentement de son épouse, dame Claudette Saint-Cyr.

Québec, le 1^{er} février 1979.

Les procureurs du requérant,

76914-7-2-o THIBAUDEAU & ASSOCIÉS.

Gianberto Sartori

Avis est donné que Gianberto Sartori, technicien, domicilié au 3146, France-Prime, app. 305, Sainte-Foy, Qué. G1W 2P5, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Gianberto Sartori.

Sainte-Foy, le 31 janvier 1979.

Le requérant,

76897-7-2-o GIANBERTO SARTORI.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-12-084296-791

CECILE CABOT, ménagère, domiciliée et résidant au 3110, Daguette, Longueuil, district de Montréal, requérante, c. RICHARD GAUTHIER, de lieu inconnu, intimé.

Par ordre de la Cour

L'intimé, Richard Gauthier, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête a été laissée au greffe des divorces. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 5 février 1979.

Le protonotaire adjoint,

76955-o

ARMAND BEAULIEU.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-000079-798

JEAN-PIERRE HOULE, demandeur, c. FERNAND FOURNIER, défendeur.

Ordonnance

A: M. Fernand Fournier
Monsieur,

Prenez avis qu'une copie d'un avis de 60 jours a été déposée au dossier de la Cour provinciale du district de Joliette à votre intention.

A défaut par vous de vous conformer audit avis, le demandeur demandera au Tribunal d'être déclaré propriétaire de l'immeuble décrit audit avis.

Veillez agir en conséquence.

Joliette, le 17 janvier 1979.

76952-o

Le greffier,

MICHEL BOURDON.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Roberval
No 160-02-000006-79

JACQUES HUDON, domicilié et résidant au 74, rue La Barre, Notre-Dame-d'Hébertville, district de Roberval, demandeur, c. DOMINIQUE DI BLASIO, résidant au 86, avenue des Rochers, Laval-des-Rapides, faisant tous deux affaires sous les nom et raison sociale de POR-KO AUTOMOBILE ENR, au 9380, rue Lajeunesse,

suite 103, ville de Montréal et au 2425 sud, avenue du Pont, ville d'Alma, district de Roberval, défendeur.

Ordonnance

Il est, par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministère de son procureur, au greffe de la Cour provinciale du district de Roberval à Alma, et ce, dans un délai de un mois à compter de la première publication du présent ordre dans la *Gazette officielle du Québec*.

Prenez avis qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée audit greffe à votre intention.

Alma, le 6 février 1979

76956-o

Le greffier,

GERMAIN NAUD.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007328-786

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du chef de la province, demandeur, c. MICHEL LECLAIR, autrefois résidant au 2303, des Erables, Montréal, maintenant n'a pas de domicile, résidence ou place d'affaires connus dans la province, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Michel Leclair, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis en français dans la *Gazette officielle du Québec*. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur, Michel Leclair.

76932-o

Le greffier adjoint,

MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-010329-789

TRANS-CANADA CREDIT CORPORATION LTEE, corps social et politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 3265, boulevard Sainte-Anne, Beauport, district de Québec, demandeur, c. EMILIEN RAPPART, autrefois domicilié et résidant au 2470, Alexandra, app. 412, Giffard, district de Québec et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Emilien Rappart de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur, Emilien Rappart.

Québec, le 15 janvier 1979.

76943-o

Le greffier adjoint,

MARIE BELZILE.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

ARDEN & QUALITY CORP.

Avis est donné que ARDEN & QUALITY CORP., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans le district de Montréal, Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 6 février 1979.

Les procureurs de la compagnie,
KAUFMAN, RESPITZ, SEDEROFF,
SHUGAR & SEGAL.

76957-0

AUTOTECHNIC INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie AUTOTECHNIC INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Drummondville, le 6 février 1979.

Les procureurs de la compagnie,
BIRON, JUTRAS, HINSE,
RATTÉ et PARENTEAU.

76958-0

LA BRASSERIE LE CERCLE INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie «LA BRASSERIE LE CERCLE INC.», compagnie constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social au 1751, rue Fullum, à Montréal, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, en vertu de la Loi des compagnies.

Montréal, le 28 décembre 1978.

Les procureurs de la requérante,
LEGRIS & BOYER.

76933-0

**CANADIAN TROT INC.
TROT CANADIEN INC.**

Avis est par les présentes donné que la compagnie CANADIAN TROT INC. — TROT CANADIEN INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Drummondville, le 6 février 1979.

Les procureurs de la compagnie,
BIRON, JUTRAS, HINSE,
RATTÉ et PARENTEAU.

76959-0

CENTRE FOLKLORIQUE L'EVANGELINE INC.

Prenez avis que la compagnie CENTRE FOLKLORIQUE L'EVANGELINE INC., dont le siège social est à Drummondville, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Drummondville, le 6 février 1979.

Le procureur de la compagnie,
JEAN SHOONER, notaire.

76946-0

CHARLESAG LIMITEE

Conformément aux dispositions de la Loi des compagnies, CHARLESAG LIMITEE donne par les présentes avis de son intention de demander au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, l'annulation de sa charte et la dissolution de la compagnie.

Montréal, le 7 février 1979.

Le secrétaire,
R. LAGARDE.

76970-0

CHIBAIR LTEE

Avis est, par la présente donné, que CHIBAIR LTEE, une compagnie incorporée sous la première partie de la Loi des compagnies, et ayant son siège social à Chibougamau, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Chibougamau, le 5 février 1979.

Le procureur de la compagnie,
JACQUES LAPIERRE, notaire.

76934-0

**CLUB DE SOCCER PANTHERES INC.
PANTHERS SOCCER CLUB INC.**

Prenez avis que la compagnie CLUB DE SOCCER PANTHERES INC. — PANTHERS SOCCER CLUB INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 26 janvier 1979.

Le procureur de la compagnie,
LUIGI ALBANESE, notaire.

76935-0

COFFRAGES SUPERIEURS LTEE

Avis est par les présentes donné que la compagnie COFFRAGES SUPERIEURS LTEE, corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la cité de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 7 février 1979.

Le procureur de la compagnie,

76971-0

ALEXANDER BIEGA, C.R.

COMPAGNIE TANRIC INC.

Prenez avis que la COMPAGNIE TANRIC INC., située au 11265, rue Tanguay, Montréal, Qué., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 7 février 1979.

L'administrateur,

76979-0

ERNEST GAROFALO.

**CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION
CULTURELLE DE BAIE ST-PAUL**

Prenez avis que la compagnie «CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION CULTURELLE DE BAIE ST-PAUL» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

76984-0

Le président,
MARCEL POISSON.

**CONSTRUCTION ERGON LTEE
ERGON CONSTRUCTION LTD.**

Avis est par les présentes donné que la compagnie CONSTRUCTION ERGON LTEE — ERGON CONSTRUCTION LTD., corps politique incorporé suivant la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte, suivant les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 29 janvier 1979.

Le secrétaire-trésorier,

76936-0

FRANCESCO PAVONE.

CORPORATION MULTICOR INTERNATIONAL

Prenez avis que la compagnie CORPORATION MULTICOR INTERNATIONAL demandera au ministre des

Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 24 janvier 1979.

Le président,

76937-0

M. ANTONIO BERARDELLI.

LES ENTREPRISES MARCEL ROY INC.

Prenez avis que la compagnie LES ENTREPRISES MARCEL ROY INC., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Sainte-Perpétue, le 19 janvier 1979.

Le procureur de la compagnie,

76938-0

SERGE FONTAINE, avocat.

**FEDERATION DES SEMAINES CULTURELLES
DU CANADA FRANCAIS INC.**

Prenez avis que la compagnie FEDERATION DES SEMAINES CULTURELLES DU CANADA FRANCAIS INC., dont le siège social est à Drummondville, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Drummondville, le 6 février 1979.

Le procureur de la compagnie,

76947-0

JEAN SHOONER, notaire.

HELIX BUILDING LIMITED

Avis est par les présentes donné que la compagnie HELIX BUILDING LIMITED, constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 24 janvier 1979.

Les procureurs de la compagnie,

76939-0

BRISSET, BISHOP,
DAVIDSON & DAVIS

HOME SERVICE INC.

Prenez avis que la compagnie HOME SERVICE INC., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 9 février 1979.

Le procureur de la compagnie,

77012-0

ROLAND MILETTE, notaire.

LES INDUSTRIES CHAMPION INC.

Prenez avis que la compagnie «LES INDUSTRIES CHAMPION INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 2 février 1979.

L'administrateur,
LILY LUSSIER.

76972-o

JUST EQUIPMENT LTD./LTEE

Prenez avis que la compagnie JUST EQUIPMENT LTD./LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ.

76973-o

KARDA CORPORATION LTD.

Avis est donné que KARDA CORPORATION LTD. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 6 février 1979.

Le secrétaire,
KAREN GAVSIE.

76974-o

PETER MAHOVLICH INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie PETER MAHOVLICH INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 31 janvier 1979.

Les procureurs de la requérante,
LAZARUS, BAER & BELLJARDO.

77013-o

MATECONOMIE LTEE

Avis est par les présentes donné que la compagnie MATECONOMIE LTEE, corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social au 210, Saint-Michel, Sainte-Émilie-de-l'Énergie, district de Joliette, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des compagnies.

Montréal, le 25 janvier 1979.

Les procureurs de la requérante,
LEGRIS & BOYER.

76940-o

JAMES McQUILLAN CO. LTD.

Avis est donné que JAMES McQUILLAN CO. LTD., corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant ses bureaux dans la ville et district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 29 janvier 1979.

Le secrétaire,
BASIL McQUILLAN.

76996-o

MUDDIMAN INDUSTRIES LIMITED

Prenez avis que la compagnie MUDDIMAN INDUSTRIES LIMITED demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 30 janvier 1979.

Le secrétaire,
E. M. MUDDIMAN.

76975-o

NORTH HILL CONSTRUCTION CO. LTD.

Avis est par les présentes donné que la compagnie NORTH HILL CONSTRUCTION CO. LTD., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 17 janvier 1979.

Les procureurs de la requérante,
POLLACK, TEITELBAUM & COHEN.

76976-o

LES PETITS PLACEMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie LES PETITS PLACEMENTS INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social à Rimouski, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Rimouski, le 7 février 1979.

Les procureurs de la requérante,
CASGRAIN, CREVIER & BLANCHET.

76977-o

LES PRODUITS D'ACIER MURDOCHVILLE LTEE

Avis est par les présentes donné que la compagnie «LES PRODUITS D'ACIER MURDOCHVILLE LTEE», compagnie constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social au 12900, boulevard Industriel, à Pointe-aux-Trembles, district de

Montreal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, en vertu de la Loi des compagnies.

Montreal, le 28 décembre 1978.

Les procureurs de la requérante,

76941-o

LEGRIS & BOYER.

BERNARD ST-JEAN INC.

Prenez avis que la compagnie BERNARD ST-JEAN INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

L'Assomption, le 18 décembre 1978.

Le procureur,

76951-o

BERTRAND ALLARD, *notaire.*

LA SOCIETE ROCHEL INC.

Prenez avis que la compagnie LA SOCIETE ROCHEL INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 6 février 1979.

Le procureur de la compagnie,

76978-o

MARC-ANDRÉ LABRECQUE, *notaire.*

LE TOURVILLE INC.

Avis est donné que LE TOURVILLE INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans le district de Montréal, Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 6 février 1979.

Les procureurs de la compagnie,

KAUFMAN, RESPITZ, SEDEROFF,

76960-o

SHUGAR & SEGAL.

TRAVERSE RIVELOUP INC.

Conformément aux dispositions de la Loi des compagnies, TRAVERSE RIVELOUP INC. donne par les présentes avis de son intention de demander au ministre des

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, l'annulation de sa charte et la dissolution de la compagnie.

Le secrétaire,

R. LAGARDE.

76980-o

TROIS-RIVIERES SHOPPING CENTRE MERCHANTS ASSOCIATION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie TROIS-RIVIERES SHOPPING CENTRE MERCHANTS ASSOCIATION INC., constituée en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, le tout conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Trois-Rivières, le 15 février 1979.

Le procureur de la compagnie,

77018-o

ME DENYS P. GODIN.

TROUPE DE THEATRE CHASSÉ-GALERIE INC.

Prenez avis que la compagnie TROUPE DE THEATRE CHASSE-GALERIE INC., dont le siège social est à Drummondville, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Drummondville, le 6 février 1979.

Le procureur de la compagnie,

76948-o

JEAN SHOONER, *notaire.*

LA TROUPE DES CHIENS D'OR DE DRUMMONDVILLE INC.

Prenez avis que la compagnie LA TROUPE DES CHIENS D'OR DE DRUMMONDVILLE INC., dont le siège social est à Drummondville, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Drummondville, le 6 février 1979.

Le procureur de la compagnie,

76949-o

JEAN SHOONER, *notaire.*

Divers

CHARLESAG LIMITEE*Règlement «Y»*

Avis est donné que conformément à l'article 90 de la Loi des compagnies, les biens de la compagnie seront distribués entre ses actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la compagnie.

Montréal, le 7 février 1979.

Le secrétaire,
R. LAGARDE.

76981-0

TRAVERSE RIVELOUP INC.*Règlement «Y»*

Avis est donné que conformément à l'article 90 de la Loi des compagnies, les biens de la compagnie seront distribués entre ses actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la compagnie.

Montréal, le 7 février 1979.

Le secrétaire,
R. LAGARDE.

76982-0

Curatelle publique — Loi de la**Succession Edouard Lapierre**

Succession de Lapierre, Edouard, en son vivant de R.R. no 6, chemin Dunany, Lachute, décédé le 13 mars 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

76944-0

Succession Mme Oliva Lapierre-Deneault

Succession de Lapierre-Deneault, Mme Oliva, en son vivant de 258, rue Saint-Antoine, Lachute, décédée le 9 juin 1970.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

76945-0

Demande(s) à la Législature**BELL CANADA**

Avis est par les présentes donné que BELL CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal, au numéro 1050, côte du Beaver Hall, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir l'adoption d'un projet de loi privé pour faire confirmer ses droits de propriété aux immeubles suivants et pour toutes autres fins, savoir:

a) une ruelle privée sans désignation cadastrale, bornée au sud-ouest par le lot 1086 et par la rue University, au nord-ouest par le lot P. 1100-3, les lots 1100-2, 1100-1, 1099-2, 1099-1, 1098-1, 1098, 1098-2, 1098-3, 1098, 1097, 1096, 1095 et 1094, au nord-est par le lot 1093A et le lot 1085, et au sud-est par les lots 1080, 1081, 1082,

1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1100-5 et le lot P. 1100-6 tous du cadastre du quartier Saint-Antoine, afin d'éteindre les servitudes ou droits de passage qui ont été créés sur cette ruelle par les propriétaires originaires de cette ruelle, Pierre Guyon dit Lemoine et al.;

b) une ruelle privée formant partie du lot originaire 1090 du cadastre du quartier Saint-Antoine, afin d'éteindre les servitudes ou droits de passage qui ont été créés sur cette ruelle par les propriétaires originaires de cette ruelle, Harrison Stephens et al.

Montréal, le 18 janvier 1979.

Les procureurs de la requérante,

LEROUX & DORAIS,
notaires et conseillers juridiques.

76573-5-4-0

**CORPORATION NOTRE-DAME-
DU-BON-SECOURS**

(La Champenoise)

Avis public est donné, par les présentes, par le procureur soussigné, que, la Corporation Notre-Dame-du-Bon-Secours, corporation sans but lucratif qui opère une oeuvre de charité et de bienfaisance, sous le nom «La Champenoise», au numéro 1588 ouest, boulevard Saint-Cyrille, Québec, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente ou de la prochaine session pour demander l'adoption d'un projet de loi habilitant ladite corporation à logger une plainte devant le bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec, pour l'immeuble, rôle numéro 13-013578-01-1, pour les exercices financiers 1976-1977 à 1978-1979 inclusivement. Québec, le 12 février 1979.

Le procureur de la corporation,
GUY PINSONNAULT, C.R., *avocat.*

76997-8-4-0

Ville de Fermont

Prenez avis que la ville de Fermont a l'intention de présenter un projet de loi privé, relativement à l'annexion de certaines parties des territoires non organisés entourant son territoire actuel.

Sept-Iles, le 29 janvier 1979.

Les procureurs de la ville de Fermont,
DIONNE, GAUTHIER & BÉLANGER.

76916-7-4-0

Ville de Gagnon

Prenez avis que la ville de Gagnon a l'intention de présenter un projet de loi privé, relativement à l'an-

nexion de certaines parties des territoires non organisés entourant son territoire actuel.

Sept-Iles, le 29 janvier 1979.

Les procureurs de la ville de Gagnon,
76917-7-4-0 DIONNE, GAUTHIER & BÉLANGER.

HOTEL-DIEU ST-MICHEL DE ROBERVAL

Avis public est donné, par les présentes, que l'HOTEL-DIEU ST-MICHEL DE ROBERVAL s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente ou de la prochaine session, pour demander l'adoption d'une loi pour confirmer le changement de nom de cette corporation et pour changer le bénéficiaire des biens de la corporation au cas de sa dissolution.

Roberval, le 2 février 1979.

Le procureur de la corporation,
76928-7-4-0 ROLAND BERGERON, C.R.

**Succession de dame Malvina Beauchamp,
veuve d'Ovila Allard**

Avis est par les présentes donné que dame Gilberte Cléroux, épouse de Maurice Allard, l'exécutrice-testamentaire de la succession de dame Malvina Beauchamp, veuve d'Ovila Allard, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, pour obtenir l'adoption d'une loi privée lui permettant la vente ou l'aliénation des deux immeubles portant les numéros civiques 2005 est, boulevard Saint-Joseph et 5025, rue Bordeaux à Montréal, district de Montréal, nonobstant toute prohibition d'aliénation d'iceux contenue dans le testament de dame Malvina Beauchamp fait le 25 mai 1956 devant Me Guy Girard, notaire.

Montréal, le 7 février 1979.

Les procureurs de la requérante,
76929-7-4-0 GUY, VAILLANCOURT, MERCIER,
BERTRAND, BOURGEOIS & LAURENT.

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Parti libéral

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis de la démission de monsieur Jacques Laverdure, à titre de représentant officiel de l'association libérale du district électoral de Sherbrooke.

Montréal, le 6 février 1979.

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

76961-0

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis de la démission de monsieur Marc Lebeau à titre de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté d'Anjou.

Montréal, le 6 février 1979.

Le secrétaire,
76963-0 PIERRE DESJARDINS.

Financement des partis politiques*(Articles 55 à 61)*

2. Frais de diffusion du programme politique	—
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—

Total: 28 628,77 \$

Le directeur général,

PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

Etat sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 7 janvier 1979 au 6 février 1979.

1. Frais d'administration 28 628,77 \$ 76962-0

Liquidation des compagnies — Loi de la**LA CAISSE POPULAIRE DES PECHEURS
COOPERATEURS DE LA GASPESIE***(Loi des syndicats coopératifs)*

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de «La Caisse Populaire des Pêcheurs Coopérateurs de la Gaspésie» tenue à Rivière-au-Renard, le 13 décembre 1978, il a été résolu à l'unanimité que les affaires de ladite Caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi des syndicats coopératifs et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que monsieur Jean-Louis Rouleau soit nommé liquidateur.

Québec, le 8 février 1979.

*Le sous-ministre associé des Consommateurs,**Coopératives et Institutions financières,*

76986-0

YVES TÉTREAU.

LES INDUSTRIES DUOVITRE LTEE

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie «LES INDUSTRIES DUOVITRE LTEE», tenue à Chicoutimi, le 22 novembre 1978, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies, et que Mme Claire M. Leduc et Mlle Josée Leduc ont été nommées liquidateur.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

76953-0

1163-8590

PLACEMENTS PROBEC INC.

Avis est donné que la compagnie «PLACEMENTS PROBEC INC.», constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes, en date du 29 janvier 1965, avec siège social à 204 ouest, rue Notre-Dame, Montréal, a été dissoute le 30 janvier 1979, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le directeur du Service des Compagnies,

HUBERT GAUDRY.

76931-0

1302-5572

SKOLNIK REALTY LIMITED

Avis est donné que la compagnie «SKOLNIK REALTY LIMITED», constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes, en date du 9 avril 1948, avec siège social à 360, rue du Pont, Québec, a été dissoute le 5 février 1979, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

76931-0

1284-4577

Loi électorale du Québec

Présidents d'élection

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, de l'avis et du consentement du Conseil exécutif, par commission sous le grand sceau, de faire, pour remplir la charge de présidents d'élection, à compter du 7 février 1979, les nominations suivantes:

Référence: Arrêté en conseil numéro 338-79, en date du 7 février 1979.

<i>District électoral</i>	<i>Nom, prénoms</i>	<i>Domicile</i>
Berthier	Méthot Bastien, Josette (1)	Lavaltrie
Trois-Rivières	Madore, Jacques (2)	Trois-Rivières

(1) En remplacement de monsieur Richard Doucet.

(2) En remplacement de monsieur Antoine Gauthier.

Québec, le 9 février 1979.

Le directeur général des élections,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

77006-o

Présidents d'élection

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, de l'avis et du consentement du Conseil exécutif, par commission sous le grand sceau, de faire, pour remplir la charge de présidents d'élection, à compter du 24 janvier 1979, les nominations suivantes:

Référence: Arrêté en conseil numéro 154-79 en date du 24 janvier 1979.

<i>District électoral</i>	<i>Nom, prénoms</i>	<i>Domicile</i>
Laprairie	Tardif Bédard, Colette (1)	Brossard
Nicolet-Yamaska	Drouin, Alain (2)	Nicolet
Robert-Baldwin	Cardin, Jean-Robert (3)	Pierrefonds
Saint-Hyacinthe	Benoit, Serge (4)	Saint-Hyacinthe
Sainte-Marie	Violette, Claude (5)	Montréal

(1) En remplacement de monsieur André Patry.

(2) En remplacement de monsieur Charles Léveillé.

(3) En remplacement de madame Denise Robertson.

(4) En remplacement de monsieur Jean Turcotte.

(5) En remplacement de monsieur Léopold Paquin.

Québec, le 9 février 1979.

Le directeur général des élections,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

77006-o

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Ville de Bedford

Le ministre des Affaires municipales, l'honorable Guy Tardif, conformément à l'article 43 de la Loi des cités et villes (S.R. 1964, chapitre 193), a approuvé, en date du 7 février 1979, le Règlement numéro 290-78 du conseil municipal de la ville de Bedford, décrétant l'annexion à ladite ville d'une partie du territoire du canton de Bedford, comté de Missisquoi, dont description apparaît ci-après; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité du canton de Bedford, comté municipal de Missisquoi, comprenant en référence au cadastre du canton de Stanbridge les lots 2138-1 et 2138-3, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: parlant du sommet de l'angle est du lot 2138-3; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne sud-est dudit lot; les lignes sud-ouest et nord-ouest du lot 2138-1; enfin, la ligne nord-est des lots 2138-1 et 2138-3 jusqu'au point de départ.

*Le sous-ministre des
Affaires municipales,*
JACQUES BESRÉ.

77021-o

Ville de Saint-David-de-l'Auberivière

Le ministre des Affaires municipales, l'honorable Guy Tardif, conformément à l'article 43 de la Loi des cités et villes (S.R. 1964, chapitre 193), a approuvé, en date du 7 février 1979, le Règlement numéro 296 du conseil municipal de la ville de Saint-David-de-l'Auberivière, décrétant l'annexion à ladite ville d'une partie du territoire de la ville de Lévis, dont description apparaît ci-après; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant:

Un territoire faisant actuellement partie de la ville de Lévis et comprenant en référence au cadastre de la ville de Lévis (quartier Saint-Laurent) les lots 434-2 et 448-1, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle est du lot 434-2; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne sud-est des lots 434-2 et 448-1; la ligne sud-ouest du lot 448-1; la ligne nord-ouest des lots 448-1 et 434-2; enfin, une ligne nord-est, la seconde ligne nord-ouest et la seconde ligne nord-est du lot 434-2 jusqu'au point de départ.

Le sous-ministre des Affaires municipales,
JACQUES BESRÉ.

77021-o

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

ASSOCIATION DES INFIRMIERES DIPLOMEES
DE L'HOPITAL NOTRE-DAME*Annulation de permis*

Etant donné que l'ASSOCIATION DES INFIRMIERES DIPLOMEES DE L'HOPITAL NOTRE-DAME a, les 3 décembre 1978 et 7 janvier 1979, adopté une résolution à l'effet de cesser ses opérations le 3 décembre 1978 et de procéder par la suite à la liquidation des affaires, avis est donné par les présentes que son permis d'assureur est devenu nul de plein droit à compter du 3 décembre 1978, conformément au paragraphe c de l'article 365 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Le surintendant des assurances,
JACQUES M. ROY.

76931-o

Avis de suspension de certificats
d'agents d'assurance

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70), le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont suspendus à compter du 8 février 1979, en vertu de l'article 360a, de la Loi sur les assurances.

<i>Nom et adresse</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>
M. Alain Bergeron 180, Labonté Thetford Mines (Mégantic) Qué.	31552	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Denis Paquet 916, boulevard Rochette Beauport, Qué. G1C 1C6	29680	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

<i>Nom</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>	<i>Nom</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>
M. Carmine Romano 1058, Centenaire Greenfield Park, Qué. J4V 1B8	31858	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Damien Roberge 6169, Genest Thetford Mines, Qué.	25598	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. André Fleury 107, Major Ste-Agathe- des-Monts, Qué.	34704	Assurance contre la maladie ou les acci- dents	M. Claude Lemay 1564, du Perche Orsainville, Qué. G1C 4W9	24246	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Christian Poulin 6A, William- Tremblay Lévis, Qué.	34550	Assurance contre la maladie ou les acci- dents	M. André Roy 2229, du Vieux- Moulin Beaumont, Qué. G1E 3T9	20489	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Fabrice Arseneault 1, de la Vigie, app. 7 Lévis, Qué.	34483	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Victor LeBlanc 331, Amsterdam Dollard-des-Ormeaux, Qué.	14894	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jacques Bélanger 2972, rue Grand- Boulevard St-Hubert, Qué.	34217	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Michel Lavoie 93, Lac-Bouchette, Route 155 (Lac-St-Jean-Ouest) Qué.	30969	Assurance contre la maladie ou les acci- dents
M. Benoit Cloutier R.R. 2 2, Mont-Laurier Québec, Qué.	34089	Assurance contre la maladie ou les acci- dents	76931-0	<i>Le surintendant des assurances,</i> JACQUES M. ROY.	
M. John Rawlins 5676, Waverley Montréal, Qué.	33616	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	THE BRITISH AVIATION INSURANCE COMPANY LIMITED <i>Modification de permis</i>		
M. Daniel Loupet 366, Girardin Beaumont, Qué.	33390	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	Avis est, par les présentes, donné que le permis d'as- suranceur de THE BRITISH AVIATION INSURANCE COMPANY LIMITED est modifié, l'autorisant désor- mais à exercer au Québec dans les catégories d'assurance suivantes:		
M. Roger Hakim 62, St-Antoine Pointe-Gatineau, Qué. J8T 3L8	33170	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	— Aviation — Responsabilité		
M. Alain Charron 4500, J.-Rivard St-Léonard, Ile-de- Montréal, Qué.	32948	Assurance contre la maladie ou les acci- dents	Ce permis remplace tous les certificats et permis accor- dés à THE BRITISH AVIATION INSURANCE COMPANY LIMITED au préalable.		
M. Régis St-Pierre 174, Roberval, R.R. 1 Québec, Qué.	32347	Assurance contre la maladie ou les acci- dents	La compagnie a effectué auprès du ministre des Finan- ces du Canada un cautionnement jugé partiellement équi- valent à celui exigé par la Loi sur les assurances du Qué- bec (1974, chapitre 70), ledit cautionnement a été complé- té par un dépôt de 80 000 \$ auprès du ministre des Finan- ces du Québec.		
M. Gilles Lessard 183, 14 ^e Rue Noranda, Qué. J9X 2J4	32218	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	Le siège social de la compagnie est situé à Londres, Angleterre; le principal établissement d'affaires canadien est situé en Ontario, au 240, Eglinton Avenue East, Toron- to; le principal établissement d'affaires au Québec est situé à Montréal, au 1010 ouest, rue Sherbrooke.		
M. Pierre Robitaille 9945, rue St-Hubert, app. 2 Montréal, Qué.	27811	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	Donné au Service des assurances, ministère des Con- sommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 7 février 1979, <i>Le surintendant des assurances,</i> 76964-0 JACQUES M. ROY.		

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT
DE LA PAROISSE DE
SAINT-CAMILLE-DE-COOKSHIRE**

Demande de conversion

Prenez avis que La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Camille-de-Cookshire, comté municipal de Compton, a le 7 juin 1977, fait approuver par l'assemblée générale des membres un règlement spécial décrétant la conversion de la compagnie en Société mutuelle d'assurance-incendie en vertu des dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70), sous la raison sociale de: SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE COMPTON, et qu'elle a l'intention de demander par requête au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ledit règlement.

Québec, le 9 février 1979.

Le secrétaire,

76987-8-4-o

AURÉLIEN QUINTIN.

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT
DE LA PAROISSE DE
ST-JEAN-BAPTISTE-DE-ROUVILLE**

Avis de liquidation

Avis est donné que LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-JEAN-BAPTISTE-DE-ROUVILLE cessera de pratiquer l'assurance de dommages le 15 décembre 1978.

Le liquidateur des actifs nets de ladite compagnie sera monsieur Pierre Lambert de St-Jean-Baptiste-de-Rouville du comté de Rouville.

Québec, le 9 février 1979.

Le secrétaire,

76988-o

PIERRE LAMBERT.

**LES PREVOYANTS DU CANADA,
ASSURANCE GENERALE**

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de LES PREVOYANTS DU CANADA, ASSURANCE GENERALE est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Aviation
- Contre la maladie ou les accidents
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Contre la grêle
- Responsabilité
- Maritime

Ce permis remplace tous les permis et certificats accordés à LES PREVOYANTS DU CANADA, ASSURANCE GENERALE au préalable.

La compagnie a déposé un cautionnement de 1 050 000 \$ auprès du ministre des Finances du Québec, conformément aux exigences de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70) et ses règlements.

Le siège social de la compagnie est situé au 801 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 12 février 1979.

Le surintendant des assurances,

76931-o

JACQUES M. ROY.

**SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE
L'INCENDIE DU COMTE DE STANSTEAD**

Demande de permis

Avis, est, par les présentes, donné que la SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE STANSTEAD, ci-après appelée la société, dont le siège social est situé à Coaticook dans le comté municipal de Stanstead, a soumis une demande de permis pour pratiquer au Québec, les catégories d'assurance suivantes: assurance contre l'incendie, la foudre, le vent et les autres risques agricoles:

1. Des maisons privées, magasins, boutiques et autres bâtiments;

2. de l'ameublement domestique, des marchandises, du bétail, des produits agricoles;

3. et des autres objets qui se trouvent dans les limites du comté pour lequel elle est constituée.

La société résulte de la conversion de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Edmond-de-Coaticook.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 6 février 1979.

Le surintendant des assurances,

76966-o

JACQUES M. ROY.

**SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE
L'INCENDIE DE DEUX-MONTAGNES**

Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que la SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE DEUX-MONTAGNES, ci-après appelée la société, dont le siège social est situé à Saint-Benoit dans le comté municipal de Deux-Montagnes, a soumis une demande de permis pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes: assurance contre l'incendie, la

foudre, le vent et les autres risques agricoles:

1. Des maisons privées, magasins, boutiques et autres bâtiments;

2. de l'ameublement domestique, des marchandises, du bétail, des produits agricoles;

3. et les autres objets qui se trouvent dans les limites du comté pour lequel elle est constituée.

La société résulte de la fusion des compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent des paroisses de Saint-Augustin et de Saint-Hermas.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 6 février 1979.

Le surintendant des assurances,

76965-0

JACQUES M. ROY.

Compagnies de fidéicommis

THE FIDELITY TRUST COMPANY

Avis d'enregistrement

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des compagnies de fidéicommis, il a accordé à THE FIDELITY TRUST COMPANY, compagnie constituée par loi spéciale de l'Assemblée législative de la province du Manitoba le 10 mars 1909, dont l'existence a été maintenue par lettres patentes datées du 16 octobre 1972 émises conformément à la Loi sur les compagnies fiduciaires (Cana-

da), et dont le siège social est à 201, Portage Avenue, Winnipeg, Manitoba, un certificat d'enregistrement lui permettant d'effectuer des affaires de fidéicommis dans la province à compter du 1^{er} janvier 1979.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est à suite 1700, 1200, McGill College Avenue, Montréal et son agent principal est monsieur John O. McCutcheon.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

76985-0

*par intérim,
ROCH RIOUX.*

Richesses naturelles

Révocation de droits miniers

Prenez avis qu'en vertu de l'arrêté en conseil numéro 2538-78 du 8 août 1978, les droits miniers autres que l'or et l'argent ont été révoqués sur le lot seize-A (16A) du rang Quatre (IV) nord-est du chemin de Sydenham du canton de Chicoutimi.

Cet avis est donné en vertu de l'article 209 de la Loi des mines (1965, 1^{re} session, chapitre 34).

Québec, le 6 février 1979.

77005-0

*Le secrétaire du ministère,
YVAN GODBOUT.*

Terres et Forêts

Cadastres

Canton de Baskatong

Cadastre: canton de Baskatong; division d'enregistrement: Gatineau; municipalité: canton de Grand-Remous,

Avis est par la présente donné que le lot 4 rang E est ajouté et que le lot 28c et une partie du lot 29a rang VII sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil. Québec, le 18 janvier 1979.

77014-0

*Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.*

Ville de Drummondville (Quartier ouest)

Cadastre: ville de Drummondville (Quartier ouest); division d'enregistrement: Drummond; municipalité: cité de Drummond.

Avis est par la présente donné que les lots 72 et 73 sont ajoutés et que les lots 67 et 68 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 30 janvier 1979.

77014-0

*Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.*

Canton de Hull

Cadastre: canton de Hull; division d'enregistrement: Gatineau; municipalité: ville de Gatineau.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 7A-6 rang XII est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 19 janvier 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

77014-o

Canton de Hull

Cadastre: canton de Hull; division d'enregistrement: Gatineau; municipalité: ville d'Aylmer.

Avis est par la présente donné que les lots 26-1-1 et 26-2-1 et une partie des lots 26-1 et 26-2 rang VI sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 15 janvier 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

77014-o

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Cadastre: paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville de Brosard.

Avis est par la présente donné que la partie restante des lots 77-223 et 77-224 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 24 janvier 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

77014-o

Cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine)

Cadastre: cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine); division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville de Montréal.

Avis est par la présente donné que le lot 1991 est ajouté et que les lots 1981 et 1982 sont annulés en vertu de l'arti-

cle 2174a du Code civil.

Québec, le 30 janvier 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

77014-o

Paroisse de Saint-Augustin

Cadastre: paroisse de Saint-Augustin; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Avis est par la présente donné que le lot 531-A-13 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 24 janvier 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

77014-o

Cité de Saint-Hyacinthe

Cadastre: cité de Saint-Hyacinthe; division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe; municipalité: ville de Saint-Hyacinthe.

Avis est par la présente donné que les lots 651 à 653 et 661 à 663 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil et que les lots 766 à 844 sont ajoutés en vertu des articles 2174, 2174a du Code civil et de l'article 7 de la Loi cadastre (S.R. 1964, chapitre 320).

Québec, le 9 janvier 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

77014-o

Paroisse de Saint-Paul-l'Ermitte

Cadastre: paroisse de Saint-Paul-l'Ermitte; division d'enregistrement: L'Assomption; municipalité: ville de Charlemagne.

Avis est par la présente donné que le lot 2-21 et une partie des lots 2-19 et 2-20 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 23 janvier 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

77014-o

Transports**COMPAGNIE DE GESTION DE MATANE INC.**

Prenez avis que la Compagnie de gestion de Matane Inc. (Cogema) s'est adressé au ministre des Transports, en date du 18 janvier 1979 (requête no 3), afin de faire modifier son tarif Cogema no F.300, de la façon qui suit:

Item no 10 — Toutes marchandises; augmentation de 9%

Item no 50 — Papier journal, augmentation de 7%.

Prenez également avis, que toute personne désirant intervenir ou s'opposer à la présente demande de modifications, devra le faire dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis en s'adressant au ministère des Transports du Québec, Direction du transport terrestre des marchandises, place Hauteville, 22^e étage, 700 est, boulevard Saint-Cyrille, Québec G1R 5A9.

Québec, le 5 février 1979.

76995-o

Proclamation(s)

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE le conseil municipal de la ville de Saint-Joseph-de-Sorel a soumis pour approbation son Règlement numéro 114 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la cité de Sorel;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la cité de Sorel, par son Règlement numéro 1098, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le conseil municipal de la ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 7 de la Loi des Cours municipales (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 24), le lieutenant-gouverneur en conseil a donné son approbation à ces règlements.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 233-79, du 31 janvier 1979, et vu les dispositions des articles 693 à 697 de la Loi des cités et villes (Statuts refondus

du Québec, 1964, chapitre 193), et des articles 3 à 7 de la Loi des Cours municipales (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 24). Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QU'À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la ville de Saint-Joseph-de-Sorel sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la cité de Sorel, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, le trente et unième jour de janvier en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505

Folio: 19

76932-0

Régie de l'assurance-récolte du Québec

Céréales cultivées pour la semence

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (1974, chapitre 31), avis est donné que la Régie de l'assurance-récolte du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1979, pour les céréales cultivées pour la semence, les prix unitaires et taux de cotisation suivants:

Prix unitaires
188 \$ pour 1 000 kilogrammes de semence pédrigée commercialisable

Taux de cotisation (% de la valeur assurée)

	Option 70%	Option 80%
Avoine	3,6%	5,5%
Orge	4,6%	7,0%
Blé	6,5%	7,5%

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus repré-

sentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

Québec, le 7 février 1979.

77019-0

Le secrétaire,
M.-MARC CLOUTIER.

Légumes de transformation

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (1974, chapitre 31), avis est donné que la Régie de l'assurance-récolte du Québec a établi pour l'année d'assurance 1979, les prix unitaires et taux de cotisation suivants:

I. Prix unitaires

a) Pois verts

Le rendement moyen est exprimé en dollars. Dans

ce cas, le prix unitaire correspond au revenu brut moyen perçu par le producteur.

Ce revenu est indexé en fonction des prix payés pour les années antérieures dans les conserveries témoins déterminées par la Régie.

En l'absence du revenu brut moyen des années antérieures, le prix unitaire correspond au revenu brut régional déterminé par la Régie.

b) Haricots jaunes: 140 \$ le 1 000 kilogrammes

c) Haricots verts: 125 \$ le 1 000 kilogrammes

d) Maïs sucré: 50 \$ le 1 000 kilogrammes

2. Taux de cotisation

Pour le producteur ayant moins de trois ans d'expérience avec la Régie, les taux suivants s'appliquent selon le cas et les catégories:

Catégories	Sol drainé	Sol non drainé
Haricots jaunes	7,0	8,0
Haricots verts	5,5	7,0
Pois ridés	7,0	9,5
Pois non ridés	7,5	10
Maïs sucré	4,3	5,7

Pour le producteur possédant trois ans et plus d'expérience avec la Régie, le taux de cotisation est indexé à son indice de perte selon le tableau suivant:

Indice de perte	Haricot jaune	Haricot vert	Pois ridé	Pois non ridé	Maïs sucré
Aucune					
réclamation	6,7	5,2	6,7	7,2	4,0
0,01 - 0,40	6,8	5,3	6,8	7,3	4,1
0,41 - 0,80	6,9	5,4	6,9	7,4	4,2
0,81 - 1,20	7,0	5,5	7,0	7,5	4,3
1,21 - 2,00	8,0	6,5	7,5	8,5	5,3
2,01 - 3,00	9,5	7,5	8,0	9,5	6,4
3,00 et plus	10,5	8,5	8,5	10,5	7,5
Si non drainé					
souterrainement					
ajouter	1,0	1,5	2,5	2,5	1,4

Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

Québec, le 8 février 1979.

Le secrétaire,
M.-MARC CLOUTIER.

77020-0

Soumissions — Demandes de

Commission scolaire Des Frontières

(Siège social: Sully, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jules Côté, directeur général, au centre administratif, case postale 99, Sully, comté de Témiscouata, Québec, jusqu'à 20 heures, le mardi 13 mars 1979, pour l'achat de 141 500 \$ d'obligations de la commission scolaire Des Frontières, datées du 9 avril 1979, et remboursables en série du 9 avril 1980 au 9 avril 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 9 octobre et 9 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 141 500 \$ — 10 ans

Année	Capital
9 avril 1980	10 500 \$
9 avril 1981	11 000

Année	Capital
9 avril 1982	13 000 \$
9 avril 1983	13 000
9 avril 1984	14 000
9 avril 1985	15 000
9 avril 1986	17 000
9 avril 1987	19 000
9 avril 1988	14 000
9 avril 1989	15 000

La commission scolaire Des Frontières, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64) demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommiss, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des

coupages requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Des Frontières s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 avril 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 2 août 1966 — 42 500 \$ — renouvellement d'emprunt; 12 décembre 1978 — 99 000 \$ — dépenses d'immobilisations 1975-76 et 1976-77.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 13 mars 1979 à 20 heures, au centre administratif, Sully, comté de Témiscouata, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Sully, le 12 février 1979.

Le directeur général,

JULES CÔTÉ.

Centre administratif

case postale 99

Sully

comté de Témiscouata, Québec G0L 4J0

téléphone: 893-5555, code 418 76991-0

Commission scolaire des Iles

(Siège social: village de Cap-aux-Meules, Québec)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Rosaire Arseneau, directeur général, au centre administratif, case postale 610, Cap-aux-Meules, comté des Iles-de-la-Madeleine, Québec, jusqu'à 20 heures (heures de l'Atlantique), le mardi 13 mars 1979, pour l'achat de 551 000 \$ d'obligations de la commission scolaire des Iles, datées du 15 avril 1979, et remboursables en série du 15 avril 1980 au 15 avril 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 15 octobre et 15 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 551 500 \$ — 10 ans

Année	Capital
15 avril 1980	43 500 \$
15 avril 1981	47 000
15 avril 1982	52 000
15 avril 1983	57 000
15 avril 1984	63 000
15 avril 1985	48 000
15 avril 1986	52 000
15 avril 1987	57 000
15 avril 1988	63 000
15 avril 1989	69 000

La commission scolaire des Iles, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64) demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance en seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire des Iles s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 avril 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 2 décembre 1967 — 146 000 \$ — renouvellement d'emprunt; 4 décembre 1973 — 80 500 \$ — renouvellement d'emprunt; 11 juillet 1978 — 325 000 \$ — dépenses d'immobilisations 1976-77.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 13 mars 1979 à 20 heures (heures de l'Atlantique), au centre administratif, Cap-aux-Meules, comté des Iles-de-la-Madeleine, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Cap-aux-Meules, le 12 février 1979.

Le directeur général,
ROSAIRE ARSENAU.

Centre administratif
case postale 610

Cap-aux-Meules

comté des Iles-de-la-Madeleine, Québec G0B 1B0
téléphone: 986-2428, code 418 76992-0

Cité de Lachute
(Comté d'Argenteuil)

Avis public est, par les présentes, donnée que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Ronald Hébert, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 380, rue Principale, cité de Lachute, comté d'Argenteuil, Québec, jusqu'à 20 heures, le lundi 12 mars 1979, pour l'achat de 1 201 500 \$ d'obligations de la cité de Lachute, datées du 9 avril 1979 et remboursables en série du 9 avril 1980 au 9 avril 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 9 octobre et 9 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 1 201 500 \$ — 20 ans

Année	Capital
9 avril 1980	37 500 \$
9 avril 1981	41 000
9 avril 1982	44 000
9 avril 1983	49 000
9 avril 1984	35 000
9 avril 1985	38 000
9 avril 1986	42 000
9 avril 1987	45 000
9 avril 1988	50 000
9 avril 1989	54 000
9 avril 1990	47 000

Année	Capital
9 avril 1991	52 000 \$
9 avril 1992	58 000
9 avril 1993	63 000
9 avril 1994	70 000
9 avril 1995	77 000
9 avril 1996	85 000
9 avril 1997	94 000
9 avril 1998	105 000
9 avril 1999	115 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série I à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 115 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 9 avril 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 115 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 9 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La cité de Lachute s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 avril 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 260-A — 6 350 \$; 261-B — 6 000 \$;

264-A — 12 150 \$; 255 — 60 500 \$; 278 — 15 000 \$; 281 — 67 500 \$ — renouvellements d'emprunts; 148-1 — 12 700 \$; 156-1 — 91 500 \$; 158 — 355 000 \$ — aqueduc, égouts; 159-1 — 125 000 \$ — voirie; 164 — 36 700 \$ — aqueduc, égouts; 166 — 315 000 \$ — voirie, éclairage; 167 — 60 000 \$ — aqueduc, égouts; 168 — 33 000 \$; 169 — 5 100 \$ — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 heures, le lundi 12 mars 1979 à l'hôtel de ville, 380, rue Principale, cité de Lachute, comté d'Argenteuil, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Lachute, comté d'Argenteuil, le 12 février 1979.

Le secrétaire-trésorier,

RONALD HÉBERT.

Hôtel de ville

380, rue Principale

cité de Lachute

comté d'Argenteuil, Québec J8H 1Y2

téléphone: 562-5252, code 514

76993-0

Commission scolaire de Lennoxville District

(Siège social: ville de Lennoxville, Québec)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Hugh Auger, directeur général, au centre administratif, 8, Speid Street, Lennoxville, comté de Sherbrooke, Québec, jusqu'à 20 heures, le mardi 13 mars 1979, pour l'achat de 160 000 \$ d'obligations de la commission scolaire de Lennoxville District datées du 9 avril 1979, et remboursables en série du 9 avril 1980 au 9 avril 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10 $\frac{1}{4}$ % pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10 $\frac{1}{2}$ % pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 9 octobre et 9 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 160 000 \$ — 10 ans

Année	Capital
9 avril 1980	10 000 \$
9 avril 1981	11 000
9 avril 1982	12 000
9 avril 1983	14 000
9 avril 1984	15 000
9 avril 1985	16 000

Année	Capital
9 avril 1986	18 000 \$
9 avril 1987	19 000
9 avril 1988	21 000
9 avril 1989	24 000

La commission scolaire de Lennoxville District, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64) demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministère des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Lennoxville District s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 avril 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 10 juin 1968 — 45 000 \$ — renouvellement d'emprunt; 12 septembre 1978 — 115 000 \$ — dépenses d'immobilisations 1975-76 et 1976-77.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 13 mars 1979 à 20 heures, au centre administratif, 8, Speid Street, Lennoxville, comté de Sherbrooke, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Lennoxville, le 12 février 1979.

Centre administratif

8, Speid Street

Lennoxville

comté de Sherbrooke, Québec

téléphone: 569-5191, code 819

Le directeur général,

HUGH AUGER.

76994-0

Paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

(Comté de Vaudreuil)

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 519 000 \$ d'obligations de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, datées du 9 avril 1979 et remboursables en série du 9 avril 1980 au 9 avril 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985, et suivantes payable semi-annuellement les 9 octobre et 9 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 12 mars 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (tél. 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 1 519 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
9 avril 1980	66 000 \$
9 avril 1981	73 000
9 avril 1982	81 000
9 avril 1983	89 000
9 avril 1984	98 000
9 avril 1985	109 000
9 avril 1986	120 000
9 avril 1987	132 000
9 avril 1988	147 000
9 avril 1989	162 000
9 avril 1990	27 000
9 avril 1991	30 000
9 avril 1992	33 000
9 avril 1993	36 000
9 avril 1994	41 000
9 avril 1995	44 000
9 avril 1996	49 000
9 avril 1997	56 000
9 avril 1998	60 000
9 avril 1999	66 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 66 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéance apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 9 avril 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 66 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 9 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 avril 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 106 — 1 481 000 \$ —, aqueduc, égouts; 109(109-1) — 11 500 \$ —; 127 — 26 500 \$ — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le lundi 12 mars 1979.

Le conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 12 mars 1979 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 21, rue de l'Église, paroisse Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, Québec.

Cependant, le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, le 15 février 1979.

Le secrétaire-trésorier,

SERGE JOLIN.

Hôtel de ville

21, rue de l'Église

paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

comté de Vaudreuil, Québec J7V 5V6

téléphone: 453-4128 ou 453-4122,

code 514

77022-0

Commission scolaire de Tracadieche

(Siège social: canton de Maria, Québec)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Léon Landry, directeur général, au centre administratif, case postale 220, Maria, comté de Bonaventure, Québec, jusqu'à 16 heures, le lundi 12 mars 1979 et par après jusqu'à 20 heures, à l'école Saint-Paul, Maria, comté de Bonaventure, Québec, pour l'achat de 155 000 \$ d'obligations de la commission scolaire de Tracadieche, datées du 9 avril 1979, et remboursables en série du 9 avril 1980 au 9 avril 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/4% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/2% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 9 octobre et 9 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 155 000 \$ — 10 ans

Année	Capital
9 avril 1980	9 000 \$
9 avril 1981	11 000
9 avril 1982	12 000
9 avril 1983	13 000
9 avril 1984	14 000
9 avril 1985	16 000
9 avril 1986	17 000
9 avril 1987	19 000
9 avril 1988	21 000
9 avril 1989	23 000

La commission scolaire de Tracadieche, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64) demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Tracadieche s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 avril 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution, datée du 28 juin 1976 (11 septembre 1978) (13 novembre 1978) — 155 000 \$ — dépenses d'immobilisations 1976-77.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 12 mars 1979 à 20 heures, à l'école Saint-Paul, Maria, comté de Bonaventure, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Canton de Maria, le 12 février 1979.

Le directeur général,

LÉON LANDRY.

Centre administratif

case postale 220

Maria

comté de Bonaventure, Québec G0C 1Y0

téléphone: 759-3404, code 418

76998-0

Commission scolaire de Waterloo

(Siège social: ville de Waterloo, Québec)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Albert Roy, directeur général, au centre administratif, 48, rue Young, Waterloo, comté de Shefford, Québec, jusqu'à 17 heures, le mardi 13 mars 1979, et par après jusqu'à 20 heures, à l'école Notre-Dame, 50, rue Young, Waterloo, comté de Shefford, Québec, pour l'achat de 194 000 \$ d'obligations de la commission scolaire de Waterloo, datées du 9 avril 1979, et remboursables en série du 9 avril 1980 au 9 avril 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 9 octobre et 9 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 194 000 \$ — 10 ans

Année	Capital
9 avril 1980	12 000 \$
9 avril 1981	13 000
9 avril 1982	15 000
9 avril 1983	16 000
9 avril 1984	17 000
9 avril 1985	20 000
9 avril 1986	22 000
9 avril 1987	24 000
9 avril 1988	26 000
9 avril 1989	29 000

La commission scolaire de Waterloo, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64) demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite

corporation scolaire, le dépôt en fidéicommiss, entre les mains du ministère des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Waterloo s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 avril 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 8 juin 1976 (14 novembre 1978) — 90 000 \$ — dépenses d'immobilisations 1976-77; 9 mai 1978 — 104 000 \$ — dépenses d'immobilisations 1975-76.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 13 mars 1979 à 20 heures, à l'école Notre-Dame, 50, rue Young, Waterloo, comté de Shefford, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Waterloo, le 12 février 1979.

Le directeur général,

ALBERT ROY.

Centre administratif

48, rue Young

Waterloo

comté de Shefford, Québec JOE 2N0

téléphone: 539-0933, code 514

76999-0

Vente(s) par licitation

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Saint-François
 No 450-05-001585-78

ADELARD FORTIN, présentement sans travail, domicilié et résidant à 97, rue Letendre, à Asbestos, district de Saint-François, demandeur, c. **LUCIENNE PERREAULT-FORTIN**, domiciliée et résidant à 248, rue Olivier, à Asbestos, district de Saint-François, défenderesse.

«Le lot no soixante-quatorze de la subdivision officielle d'une partie du lot primitif no sept «A» (7A-74), dans le Deuxième Rang du canton de Shipton, au cadastre d'Asbestos, mesurant cinquante pieds (50') de largeur sur quatre-vingt-dix pieds (90') de profondeur; le lot no soixante-quinze de la subdivision officielle d'une partie du lot primitif no sept «A» (7A-75), dans le Deuxième Rang du canton de Shipton, au cadastre d'Asbestos, mesurant cinquante pieds (50') de largeur sur quatre-vingt-dix pieds (90') de profondeur. Avec bâtisse dessus construite

portant le numéro civique 248, boulevard Olivier à Asbestos.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre dudit shérif, est fixé à 6 525 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Richmond, 746 nord, rue Principale, Richmond, Qué., **MERCREDI**, le **VINGT-HUITIEME** jour de **MARS** 1979, à **DIX** heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
 Palais de justice
 Sherbrooke, le 12 février 1979. 77016-0

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Mégantic
 No 235-05-000266-78

ROYAL ROBERGE, résidant et domicilié au 8821, rue Aras, dans la cité de Montréal, district de Montréal, et **WELLIE ROBERGE**, résidant et domicilié au 381 est, rue Saint-Alphonse, dans la cité de Thetford Mines, district de Mégantic, et **ROBERT ROBERGE**, résidant et domicilié au 2056, rue Bossuet, dans la cité de Montréal, district de Montréal, et **ANDRE ROBERGE**, résidant et domicilié au 568 ouest, rue Saint-Alphonse, dans la cité de Thetford Mines, district de Mégantic, demandeurs, c. **DAME NICOLE ROBERGE**, résidant et domiciliée au 54, de la rue Carette, dans la cité de Thetford Mines, district de Mégantic, défenderesse, et **LE REGISTREUR** de la division d'enregistrement de Thetford Mines, mis en cause.

«Un emplacement situé au numéro civique 48, de la rue Carette, en la cité de Thetford Mines, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-sept de la subdivision du lot numéro vingt (no 20-187) du cadastre officiel du village de Kingsville, maintenant la

ville de Thetford Mines, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines en faveur de qui de droit.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, conformément aux dispositions de l'article 688a C.P.C., soit en argent ou par chèque visé est fixé à trois mille trois cent vingt-cinq dollars (3 325 \$) soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation municipale qui est de treize mille trois cents dollars (13 300 \$).

Pour être vendue au bureau d'enregistrement de Thetford Mines, au palais de justice, 693 ouest, Saint-Alphonse à Thetford Mines, Qué., le **DEUXIEME** jour d'**AVRIL** 1979 à **DIX** heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Thetford Mines, le 9 février 1979 77017-0

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 455-05-000186-78

ROBERT O'DONOUGHUE, domicilié et résidant au 1215, rue Hallé à Cowansville, district de Bedford, demandeur, c. JEAN-PAUL BEDARD, domicilié et résidant à Sutton, district de Bedford, et MORRIS DUHAIME, domicilié et résidant à rue Electon, ville Mont-Royal, district de Montréal, défendeurs, et CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Granby, district de Bedford, à 33, rue Dufferin, mis en cause.

« Une certaine propriété connue aux cadastre et plan officiels du canton de Sutton, division d'enregistrement de Brome, comme étant:

1. Le lot trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire huit cent quarante-six (846-38) contenant une superficie de 10 200 pieds carrés.

2. Le lot trente-neuf de la subdivision officielle du lot originaire huit cent quarante-six (846-39) contenant une superficie de 10 200 pieds carrés.

3. Le lot quarante de la subdivision officielle du lot originaire huit cent quarante-six (846-40) contenant une superficie 11 779,1 pieds carrés.

4. Le lot quarante-six de la subdivision officielle du lot

originaire huit cent quarante-six (846-46) contenant une superficie 10 000 pieds carrés.

5. Le lot quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire huit cent quarante-six (846-47) contenant une superficie 10 000 pieds carrés.

6. Le lot quarante-huit de la subdivision officielle du lot originaire huit cent quarante-six (846-48) contenant une superficie 10 000 pieds carrés.

Avec bâtisses et améliorations dessus érigées, circonstances et dépendances et tout ameublement et agencement se trouvant dans lesdites bâtisses.»

La mise à prix est fixée à 21 907,50 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Brome à Knowlton, district de Bedford, province de Québec, le ONZIEME jour d'AVRIL 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-E BELISLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 5 février 1979.

76989-0

Hull

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000446-77

TRUST GENERAL DU CANADA, corporation dûment incorporée, ayant une place d'affaires au 120, rue Principale, Hull, Qué., demanderesse, c. L.D. MACLEOD CONSTRUCTION, corps politique dûment incorporé, 117, Front, Aylmer, Qué., et NANCLIFFE LTEE., corps politique dûment incorporé, 117, Front, Aylmer, Qué., et L.D. McLEOD, 126, Ceaders, Ottawa, Ont., et J.A. CUNLIFFE, 299, West Hill, Ottawa, défendeurs.

Un terrain connu et désigné comme étant le lot quatre cent vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille cent quatre-vingt-deux (2182-428) aux plan et livre de renvoi officiels de la ville d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec.

Avec tous les bâtiments dessus construits ou qui y seront construits, circonstances et dépendances.

Avec, au profit et à la charge du fonds toutes les servi-

tudes actives et passives, apparentes ou non apparentes se rattachant à cette propriété.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688a C.P.C. est de trois mille six cent quatre-vingt-treize dollars et soixante-quinze centins (\$3 693,75), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation municipale qui est de quatorze mille sept cent soixante-quinze dollars (\$14 775), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en

argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice, 17, rue Laurier, chambre 0.217, Hull, Qué., le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 1^{er} février 1979.

76950-0

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-010811-763

IMPERIAL OIL LIMITED, corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, partie demanderesse, c. MICHEL LOISELLE, résidant et domicilié à Saint-Alphonse dans le district de Joliette, partie défendresse.

«Un lopin de terre situé sur l'avenue Desroches dans le Quatrième Rang, paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, comté de Joliette, et connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cinq A (ptie 5A) du canton Cathcart, des plan et livre de renvoi officiels de ladite paroisse; mesurant cent pieds de largeur sur une profondeur de cent pieds, mesures anglaises et borné comme suit: en front par l'avenue Desroches, en arrière par partie du lot numéro 6A appartenant au vendeur, d'un côté, par partie du même lot appartenant au vendeur et de l'autre côté, par partie du lot 5A appartenant au vendeur.

Tel que le tout se trouve présentement, avec tous droits inhérents et toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble».

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 1 285 \$ soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame à Joliette, le MARDI, VINGT-SEPTIEME jour de MARS 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

District de Joliette
Bureau du shérif
Joliette, le 6 février 1979.

76967-0

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-000535-78
S-5675

DAME MARIA THERESA ANGIONO, épouse commune en biens de Renato Perrochio, domiciliée et résidant à 230, rue Aberdeen, dans les cité et district de Québec, et DAME ANNA ANGIONO, épouse commune en biens de Mario Massa, domiciliée et résidant à 250 ouest, boulevard Saint-Cyrille, appartement 4, dans les cité et district de Québec, demanderesses, c. JEAN-

YVES PAQUET, commerçant, domicilié et résidant au 10, rue des Frènes, à Saint-Romuald, district de Québec, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lévis, mis en cause.

«Un emplacement situé dans la ville de Saint-Romuald, du côté nord-est de la rue des Frènes, connu et désigné comme étant la subdivision numéro dix du lot originaire

numéro cinq cent soixante-cinq et la subdivision numéro huit du lot originaire numéro cinq cent soixante-six (565-10 et 566-8) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin, division d'enregistrement de Lévis, avec la maison dessus construite, portant le numéro civique 10, rue des Frênes, Saint-Romuald, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 8 332,50 \$ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment

de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada, Lévis, le DEUXIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Québec, le 24 février 1979.

77024-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-003299-786
S-5682

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à C.P. 6003, station A, Montréal, demanderesse, c. REAL LESSARD, domicilié à 2215, boulevard Henri-Bourassa, appartement 5, Charlesbourg, Qué. et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

«La subdivision neuf cent quarante-cinq du lot mille soixante-deux (1062-945) pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 6 935,25 \$ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DEUXIEME jour

d'AVRIL 1979, à DIX heures.

«Le lot mille trois cent quarante-trois (1343) pour la paroisse de Jacques-Cartier, division d'enregistrement de Québec.»

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 4 700 \$ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, 39, rue Saint-Louis, Qué. le DEUXIEME jour d'AVRIL 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Québec, le 24 février 1979.

77025-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-000253-794
S-5621

EATON YALE LTD, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à 425, avenue Volta, Sainte-Foy, Québec, demanderesse, c. CONRAD DEMERS, domicilié à 8314, avenue Royale, Château-Richer, Qué. défendeur.

«Un emplacement situé en la ville de Château-Richer, côté sud-est de l'avenue Royale, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire cent trente-trois (133) du cadastre officiel de Château-Richer, division d'enregistrement de Montmorency, borné au nord-ouest par l'avenue Royale, au nord-est en partie par la route de la Station

mesurant le long de cette limite quatre-vingt-trois pieds (83'), en partie par la partie du même lot appartenant à monsieur Gérard Mercier mesurant le long de cette limite soixante-dix pieds (70') et en partie par la partie du même lot appartenant à monsieur André Picard, au sud-est en partie par la partie du lot cent trente-trois (133) appartenant à monsieur Gérard Mercier, mesurant le long de cette limite quatre-vingts pieds (80'), et en partie par la partie du lot cent trente-trois (133) appartenant à monsieur André Picard, et au sud-ouest en partie par la partie du lot cent trente-trois (133) appartenant à monsieur André

Picard et en partie par la partie du lot cent trente-trois (133) appartenant à dame Jeanne Simpson, mesurant le long de cette limite cent quinze pieds (115').

Le tout avec maison dessus construite circonstances et dépendances portant les numéros civiques 8310-8314, avenue Royale, Château-Richer, comté de Montmorency.»

La mise à prix est fixée à 6 450\$ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif

de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, avenue Royale, Château-Richer, comté de Montmorency, le QUATRIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Québec, le 24 février 1979.

Le shérif adjoint,

J. ROLAND RENAULT.

77026-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

200-05-000910-77

S-5670

GASTON JALBERT, domicilié et résidant au 1821, d'Assise, Québec, demandeur, c. JEAN-YVES JALBERT, domicilié et résidant au 604, Rodes, Beauport, défendeur.

«Cet immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quarante et un du lot originaire numéro huit cent trois (803-41) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec.

Avec la maison dessus construite, sise et située au 104, rue Rodes, Beauport, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 6 025 \$ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec le TROISIEME jour d'AVRIL 1979 à DIX heures.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Québec, le 24 février 1979.

Le shérif adjoint,

J. ROLAND RENAULT.

77027-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

200-05-001343-784

S-5634

MAURICE PEPIN, homme d'affaires, domicilié et résidant à 40, boulevard Saint-Jacques, Neufchâtel, Québec, district de Québec demandeur, c. SYMPHONAIRE INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1289, rue Borne, Québec, district de Québec, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

«La subdivision numéro dix du lot originaire numéro cinq cent trente-huit et la resubdivision numéro un de la subdivision numéro onze dudit lot originaire numéro cinq cent trente-huit (538-10 et 538-11-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisse multifamiliale dessus construite portant les numéros civiques 105 et 107, place Orléans, Beauport, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 38 973,50 \$ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

«La resubdivision numéro deux de la subdivision numéro treize et la subdivision numéro dix-sept dudit lot originaire numéro cinq cent trente-huit (538-13-2 et 538-17) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec:

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et notamment une maison de 16 logements portant les numéros civiques 117 et 119, place Orléans à Beauport.»

La mise à prix est fixée à 39 225,75 \$ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIEME jour d'AVRIL 1979 à DIX heures.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Québec, le 24 février 1979.

Le shérif adjoint,

J. ROLAND RENAULT.

77028-o

Richelieu*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-020332-787

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, une compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, dans les cité et district de Montréal, partie demanderesse, c. CLAUDE LESSARD, de la ville de Tracy, district de Richelieu, partie défenderesse.

«Un emplacement sis en la municipalité concession du ruisseau Nord, sur le côté sud-est du chemin de front de ladite concession, faisant partie du lot numéro deux cent neuf (ptie 209) du cadastre de la paroisse de Saint-Ours, mesurant cent cinquante-trois pieds et cinq dixièmes d'un pied (153,5') dans sa ligne de front ou limite nord-ouest, cent quarante pieds (140') dans sa ligne de profondeur ou limite sud-est, sur une profondeur de deux cent soixante-dix pieds et cinq dixièmes d'un pied (270,5') dans sa ligne latérale sud, et trois cent trente-quatre pieds et cinq dixièmes d'un pied (334,5') dans sa ligne latérale nord: tenant en front ou vers le nord-ouest le chemin de front, en profondeur ou vers le sud-est autre partie dudit lot numéro 209 appartenant à Grégoire Fredette ou

représentants, d'un côté ou vers le sud-ouest partie du lot numéro 208 dudit cadastre, appartenant à M. Benoit, et de l'autre côté ou vers le nord-est partie du lot numéro 209 appartenant pour partie à M. Grégoire Fredette et pour autre partie à M. André St-Martin ou représentants.

Avec bâtisses y élevées.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 2 187,50 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Richelieu, division d'enregistrement, 46, rue Charlotte, à Sorel, le VINGT-HUITIEME jour de MARS 1979, à QUATORZE heures. Sorel, le 7 février 1979.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS.

77015-o

St-François*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Saint-François
 No 450-05-001291-78

ANDRE BERGERON, faisant affaires sous la raison sociale «LE FER ORNEMENTAL ENRG.», ayant sa place d'affaires au 1656 est, rue Galt à Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, c. YVAN POULIOT, domicilié au 630, boulevard Jacques-Cartier, app. 6, à Sherbrooke, district de Saint-François, partie défenderesse.

«Le lot numéro six de la subdivision du lot originaire numéro mille quatre cent soixante-neuf (1469-6) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels pour le quartier sud de la cité de Sherbrooke. La moitié est du lot numéro sept de la subdivision du lot originaire numéro mille quatre cent soixante-neuf (1469-7^{1/2}: E.) aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier sud de la ville de Sherbrooke. Telle partie du terrain étant bornée comme suit: au nord par la rue Saint-Martin; à l'est par le lot numéro six de la

subdivision du lot originaire numéro mille quatre cent soixante-neuf (1469-6) précité; au sud, partie par le lot numéro mille quatre cent quatre-vingt-un et partie par le lot numéro mille quatre cent vingt dudit cadastre; à l'ouest par la demie ouest du lot numéro sept de la subdivision du lot originaire numéro mille quatre cent soixante-neuf (1/2: O. 1469-7) dudit cadastre. Le tout formant un emplacement mesurant soixante-quinze pieds (75') en front sur la rue Saint-Martin et en arrière, par une profondeur uniforme de cent onze pieds (111').

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances portant les numéros civiques 861 à 871, rue Saint-Pierre à Sherbrooke.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre dudit

shérif, est fixé à 4 837,50 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, 171, rue Palais, à Sherbrooke, Qué., MARDI, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Palais de justice
Sherbrooke, le 8 février 1979.

76990-0

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001132-780

ALLIANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE, 680 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Qué., partie demanderesse, c. GUY VIDAL, 8347, Jean-Nicolet, Saint-Léonard, Qué., partie défenderesse.

Un emplacement sis en la ville de Sainte-Adèle, comté de Prévost, ayant front sur la rue Boischatel, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-huit de la subdivision du lot originaire numéro sept C (7C-38), du rang X, du canton de Morin, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, contenant en superficie treize mille sept cent trente-huit pieds carrés (13 738 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec le chalet à deux étages dessus érigé dont les quatre murs sont indépendants.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes ses dépendances et tous autres droits inhérents, avec aussi

toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes s'y rattachant.

La mise à prix est fixée à 7 475 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, rue de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, Qué., le VINGT-HUITIEME jour de MARS 1979 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 8 février 1979.

77001-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000558-787

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et le district de Montréal, partie demanderesse, c. MONSIEUR BERNARD ROCK, domicilié au 6242, rue Lavoisier à Saint-Léonard, Qué., et DAME ANNE MARIE BERENISE AUGUSTIN ROCK, domiciliée au 6242, rue Lavoisier, Saint-Léonard, Qué., partie défenderesse.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente et un (no 131-199) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro civique 2260, Frontenac, en la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.

La mise à prix est fixée à 7 100 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, Qué., le QUATRIEME jour d'AVRIL 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 8 février 1979.

77002-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Terrebonne
 No 700-05-001007-784

FIDUCIE PRET ET REVENU, compagnie légalement constituée, ayant son siège social dans la cité de Québec, district de Québec, province de Québec, partie demanderesse, c. GILLES PROULX, 47 - 48^e Avenue, ville de Blainville, province de Québec, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement du district de Terrebonne, mis en cause.

Un emplacement situé en la ville de Blainville, connu et désigné comme étant le lot cent quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-dix-sept (797-115) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne.

Avec une maison dessus construite portant le numéro civique: 47 - 48^e Avenue est, ville de Blainville, Qué.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes atta-

chées audit emplacement, et notamment une servitude en faveur de l'Hydro-Québec et *al.*, enregistrée sous le numéro: 384631.

La mise à prix est fixée à 6 150 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, Qué., le QUATRIEME jour d'AVRIL 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
 Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 8 février 1979.

77004-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Terrebonne
 No 725-02-000110-75

LA CITE DE LACHUTE, 380, rue Principale, Lachute, Qué., partie demanderesse, c. ROGER DUPUIS, 202, rue Isabella, Lachute, Qué., partie défenderesse.

Un certain emplacement situé sur la rue Isabella, en la ville de Lachute, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil, comme étant une partie du lot numéro mille trois cent trente-quatre (1334), mesurant cinquante pieds (50') de largeur sur ladite rue par quatre-vingt-huit pieds (88') de profondeur dans la ligne nord, et quatre-vingt-quatre pieds (84') dans la ligne sud, mesures anglaises et plus ou moins, borné devant à l'est par la rue Isabella ci-dessus mentionnée, au nord par la propriété de Osias Lemay, au sud et à l'ouest par d'autres parties du même lot appartenant à dame veuve George Laurin.

Avec bâtisse dessus érigée et notamment la maison por-

tant le numéro 202, rue Isabella à Lachute.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

La mise à prix est fixée à 1 125 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, à Lachute, Qué., le SIXIEME jour d'AVRIL 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
 Cour provinciale

Saint-Jérôme, le 9 février 1979.

77003-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Terrebonne
 No 715-02-000028-778

LADOUCEUR, HAMEL, LANDRY & ASSOCIES, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 8, de la rue Sainte-Agathe, Sainte-Agathe-des-Monts,

district de Terrebonne, partie demanderesse, c. DAVID THOMPSON, résidant et domicilié au Lac-Carré, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Subdivision d'une partie du lot 3A, rang X, canton de Wolfe, connue comme étant la subdivision I du lot 3A. De figure irrégulière, bornée vers le sud par la ligne de division entre les rangs IX et X; vers le nord-ouest par le lac Quenouilles; et vers le nord-est par le lot no 3A-2; mesurant sept cent vingt-deux pieds et six dixièmes de pied (722.6 pi, soit 220.25 m) dans sa ligne sud; deux cent quatre-vingt-huit pieds (288.0 pi, soit 87.78 m) mesurés le long de la rive du lac Quenouilles; et six cent vingt-deux pieds (622.0 pi, soit 189.59 m) dans sa ligne nord-est. Contenant une superficie de quatre-vingt-quatre mille sept cents pieds carrés, mesures anglaises. (Sup. 84 700.0 pi², soit 7 868.63 m²).

La mise à prix est fixée à 4 875 \$ soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, Qué., le VINGT-HUITIEME jour de MARS 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 7 février 1979.

76968-0

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000 442-78

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, une compagnie dûment incorporée ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. SOCIETE DE GESTION BEL AIR INC., une compagnie dûment incorporée ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, ville et district de Trois-Rivières, défenderesse, et ME MARCEL LAFORCE, régistrateur de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, mis en cause. Et en satisfaction du bref noté numéro 400-05-000 912-78 BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT, demanderesse, c. SOCIETE DE GESTION BEL AIR INC., défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, mis en cause.

«Un emplacement situé à Trois-Rivières, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Trois-Rivières comme étant connu et désigné sous le lot mille quatre cent soixante-treize, (1473), de figure parallélogrammique, borné au nord-ouest par le lot 1474, au nord-est par le lot 1492-1, au sud-est par le lot 2365 (rue), au sud-est par le lot 2362 (rue); mesurant cinquante et un pieds et trois dixièmes (51.3 pi) de largeur par cent six pieds et cinq dixièmes (106.5 pi) de profondeur; contenant en superficie cinq mille quatre cent soixante-trois pieds carrés, mesures anglaises (5 462 pi²); et

Un emplacement situé à Trois-Rivières, connu et dési-

gné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Trois-Rivières comme étant connu et désigné sous le lot mille quatre cent soixante-quatorze, (1474), de figure parallélogrammique, borné au nord-ouest par les lots 1475-2 et 1475-1, au nord-est par le lot 1491-2, au sud-est par le lot 1473, au sud-ouest par le lot 2362 (rue); mesurant cinquante et un pieds et trois dixièmes (51.3 pi) de largeur par cent six pieds et cinq dixièmes (106.5 pi) de profondeur; contenant en superficie cinq mille quatre cent soixante-trois pieds carrés, mesures anglaises. (5 463 pi²).

Avec la maison dessus érigée portant le numéro civique 1050, Père-Frédéric.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 10 375 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Trois-Rivières, 250, rue Laviolette, Trois-Rivières, province de Québec, le DIXIEME jour d'AVRIL 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FERNANDE TURGEON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 7 février 1979.

76969-0

Vente(s) pour taxes

Municipalité du comté d'Abitibi

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Paul-Emile Bégin, secrétaire-trésorier de la corporation du comté d'Abitibi, que les immeubles avec bâtisses, circonstances et dépendances ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique à l'édifice de la corporation de comté, 571, 1^{re} Rue est, Amos, lieu ordinaire des sessions de ce conseil, le second jeudi du mois d'avril 1979, soit le DOUZIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires, avec intérêts, plus les frais encourus à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente au bureau de ladite corporation.

Municipalité d'Amos-Est

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes	Taxes	Autres	Total
				municipales	scolaires		
Dalquier	A	IX	Succ. Joseph Laprise	8,23\$	20,25\$	30,00\$	58,48\$

Municipalité d'Authier

Poularies	53	VIII	René Gagné	9,45\$	17,08\$	31,61\$	58,14\$
-----------	----	------	------------	--------	---------	---------	---------

Municipalité de Barraute

Village de Barraute	40-B-14	I	Réal Caron	455,40\$		86,93\$	542,33\$
---------------------	---------	---	------------	----------	--	---------	----------

Municipalité de Clerval

La Reine	11-B-1, 12-1	11	Henri Trudel	1,00\$		30,00\$	31,00\$
----------	-----------------	----	--------------	--------	--	---------	---------

Municipalité de St-Jacques-de-Dupuy

Village de Dupuy	7-3, 7-4 7-5, 7-6 7-7, 7-8 7-9	Bloc 16	Armand Labonté	21,40\$		311,40\$ (280 \$ d'égout inclus)	332,80\$
Village de Dupuy	7 enrg. 79096	Bloc 17	Armand Labonté	3,25		30,50	33,75
Village de Dupuy	Bloc 8 Bloc 9		Armand Labonté	10,88		31,25	42,13
La Reine	44	VII	Armand Labonté	6,00		30,62	36,62
La Reine	39	VI	Alcide Racicot	2,15		30,00	32,15
La Reine	1/2 est 26	IX	A. King	3,90		30,00	33,90
La Reine	62	VI	Robert Bergeron	54,60		33,62	88,22
La Reine	58	VII	Robert Bergeron	11,20		30,92	42,12

Municipalité de Poularies

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes	Taxes	Autres	Total
				municipales	scolaires		
Poularies	12	V	Léonard Normandeau	15,45\$	61,66\$	38,76\$	115,87\$
Poularies	11	IV	Léonard Normandeau	33,00	131,51	47,09	211,60
Poularies	11	VI	Gaëtan Pronovost	59,90	378,11	74,32	512,33

Municipalité de Privat

Privat	497	Bloc 40	Marcel Proulx	55,91\$		30,00\$	85,91\$
Privat	498	Bloc 41	Marcel Proulx	55,91		30,00	85,91
Privat	1/2 N. 545	Bloc 44	Mme Louis Simard	200,00		30,00	230,00

Municipalité de Trécesson

Trécesson	23	I	Emile Gignac	43,33\$		30,00\$	73,33\$
Trécesson	13-P	II	Jean-Paul Caron	52,39		30,00	82,39

Mesurant 832' × 802' borné comme suit: au nord par la limite nord dudit lot; à l'ouest par la limite ouest dudit lot; au sud par une parallèle à la limite nord passant à 832' ou 4 acres; à l'est par une parallèle à la limite est passant à 30'.

Trécesson	19B, 20B, 21B, 1/4 nord 22.	III	Benoit Domingue	46,69		30,00	76,69
Trécesson	35B	III	Armand Bédard	2,96		30,00	32,96
Trécesson	23A, 23B	IV	John Bishop	47,90		30,00	77,90
Trécesson	35C	IV	Armand Bédard	2,37		30,00	32,37
Trécesson	3	VI	Lorenzo Labonté	4,82		30,00	34,82
Trécesson	53A-P	VI	Jean G. Boisvert	42,78		30,00	72,78

Borné comme suit: la partie à l'ouest du chemin de la partie à l'est de la rivière Davy du lot 53, rang 6, de l'arpentage primitif du canton de Trécesson correspondant à une partie du lot 53A et du lot 53B, rang 6, cadastre officiel du canton Trécesson. Tel que l'enrg. 145473.

Trécesson	52	X	Octave Tessier	101,77		30,00	131,77
Trécesson	58	X	Octave Tessier	44,40	48,60\$	33,00	126,00
Trécesson	33-P	V	Rollande Lanoie	16,48		30,00	46,48

Mesurant 85' × 100'; tel qu'enrg. no 167341; borné comme suit: au sud, chemin des rangs 4 et 5; au nord, ligne parallèle à la route à 100'; à l'est, ligne parallèle à la ligne ouest de la route entre les lots 33-34 à 475 pieds; à l'ouest, ligne parallèle à ligne ouest de ladite route à 560 pieds.

Corporation du comté d'Abitibi

Dufresnoy	86	I-est	Marcel Girard	21,10\$		33,53\$	54,63\$
Destor	45	5-ouest	Maurice Brouillette	19,62		33,35	52,97
Vassal	19	II	Paul-Arthur Villeneuve	28,85	113,87\$	34,45	177,17
Lamorandière	Ptie 38	III	Marcel Boisvert	31,36		34,76	66,12
Lamorandière	34	III	Henri Parenteau	21,45		33,57	55,02
Louvicourt	54-5	V	Réjeanne Foisy-Thériault	91,00		41,92	132,92
Louvicourt	54-8	VI	Réjeanne Foisy-Thériault	81,70		40,80	122,50
Louvicourt	54-5	VI	Réjeanne Foisy-Thériault	35,20		35,22	70,42
Louvicourt	53-1	VI	Germain Fréchette	26,28		34,15	60,43
Rochebeaucourt	10	V	Pierre Blanchette	35,31		35,24	70,55
Rochebeaucourt	21B	IX	Louis-Philippe Lampron	37,77		35,53	73,30
	22B						

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes	Taxes	Autres	Total
				municipales	scolaires		
Villemontel	P.17	V	Réjean Malepard	27,71 \$	105,83 \$	37,34 \$	170,88 \$
Tel qu'enrg. no 139327; (C.S.E. 17 rg V) mesurant 250' × 250'; borné comme suit: sud, front ligne nord du chemin public; nord, ligne parallèle à la ligne nord du chemin public à 250 pieds; est, ligne est du lot 17; ouest, ligne parallèle à la ligne est du lot 17 à 250 pieds.							
Villemontel	43	VI	Rene Thomassin	25,68		34,07	59,75
Berry	36	II	Jacques Hervé	33,80		35,06	68,90
Berry	1/2 sud 35	III	Jacques Hervé	22,00		33,64	55,64
Berry	52	I	Octave Tessier	32,00		34,84	66,84

Commission scolaire d'Abitibi

La Reine	1/2 est 27	IX	Bucha Clayton (St-Jean Réal)	22,085		31,785	53,86 \$
La Reine	1/2 est 26	VIII	M.-A. King	11,68		31,05	42,73
Palmarolle	52-8-1A	III	Raoul ou Albert Pigeon	20,74		32,48	53,22
Roquemaure	47	I	Maurice G. Widney	77,22		32,81	110,03
Roquemaure	8	II	Roland Labelle	36,35		33,28	69,63
Roquemaure	9	II	Roland Labelle	95,66		39,10	134,76
Roquemaure	61	I	Jean Ducharme	100,94		39,10	140,04
Hébecourt	60	IX	H.G. Surgin Const. Ltd.	28,21		34,69	62,90
Roquemaure	13	VIII	Hénére Poirier	61,38		35,51	96,89
Clermont	15 B	II	Bertrand Therrien	53,74		34,55	88,29
Chazel	4	VIII	Paul-Emile Hébert	37,82		33,42	71,24
Chazel	3	IX	Paul-Emile Hébert	52,22		34,72	86,94
La Sarre	53	III	Archie Fenn	205,34		48,23	253,57
La Sarre	51	II	G.-A. Fenn	33,96		33,07	67,03
La Sarre	52	II	G.-A. Fenn	27,52		32,48	60,00
La Reine	60	II	Germain Beauchamps	241,98		56,54	298,52
La Sarre	18	IV	Marcel Barbier	10,50		30,76	41,26
La Sarre	Ptie 9 B	VI	Blais Bourgeois	30,58		34,37	64,95

Tel qu'enrg. no 3411; le C.N.E. mesurant 100' × 100'; borné comme suit: au nord, chemin public; à l'est, Joseph Marcotte; au sud et ouest, la balance dudit lot.

La Sarre	P. 25	VII	Jacques Boily	72,16		36,51	108,67
----------	-------	-----	---------------	-------	--	-------	--------

Tel qu'enrg. no 138567; mesurant 150' × 150'; coin sud-ouest lot 25, rang 7; borné comme suit: au nord et à l'est par la balance dudit lot; au sud par l'avenue des Cèdres; à l'ouest par la ligne des lots 24 et 25.

La Sarre	P. 28	VIII	Bois, Tremblay Ginette	18,35		32,60	50,95
----------	-------	------	------------------------	-------	--	-------	-------

Tel qu'enrg. no 130239; mesurant 100' × 100'; borné comme suit: au nord à 900' de la ligne des rangs 8 et 9; à l'est par la route 63; au sud et à l'ouest résidu du lot.

La Sarre	P. 29 C	VI	Gaston Gaudreau	85,62		42,15	127,77
----------	---------	----	-----------------	-------	--	-------	--------

Tel qu'enrg. no 84379; mesurant 141,9' × 100,18'; borné comme suit: au sud par le chemin; au nord par la balance du lot; à l'ouest sur 100,12' par la balance du lot dite borne ouest se trouvant à 136,95' à l'est de la ligne de division des lots 29C et 30. Ces deux bornes est et ouest se trouvant à longer chacune un chemin de 66' projeté

La Sarre	8	V	Cléo Généreux	12,23		31,72	43,95
----------	---	---	---------------	-------	--	-------	-------

La Sarre	7	V	Joseph Lebeau	2,10		30,19	32,29
----------	---	---	---------------	------	--	-------	-------

La Sarre	P. 25	VI	André Marcotte	73,60		36,45	110,05
----------	-------	----	----------------	-------	--	-------	--------

Tel qu'enrg. no 116609; empl. mesurant 100' × 100' partie sud du lot 25, rang 6; borné comme suit: au nord et à l'ouest par une partie du lot 25; au sud par le chemin du rang 5 et 6; à l'est à 166' de ligne du lot 25 et 26, rang 6.

La Sarre	19	IX	Jos Martel	86,12		33,41	119,53
----------	----	----	------------	-------	--	-------	--------

La Sarre	1/2 Est 19	VI	Ernest St-Pierre	18,35		32,60	50,95
----------	------------	----	------------------	-------	--	-------	-------

Pouliaries	46 A, 46 B	II	Marcel Montembeault	54,33		35,15	89,48
------------	------------	----	---------------------	-------	--	-------	-------

Pouliaries	48	X	Germaine Chainé	115,36		75,43	190,79
------------	----	---	-----------------	--------	--	-------	--------

Pouliaries	46	III	Marcel Montembeault	54,33		25,15	79,48
------------	----	-----	---------------------	-------	--	-------	-------

Pouliaries	25	I	Serge Pomerleau	104,58		39,91	144,49
------------	----	---	-----------------	--------	--	-------	--------

Pouliaries	26	I	Serge Pomerleau	277,84		56,36	334,20
------------	----	---	-----------------	--------	--	-------	--------

Pouliaries	27 B	I	Serge Pomerleau	36,39		33,47	69,86
------------	------	---	-----------------	-------	--	-------	-------

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes	Taxes	Autres	Total
				municipales	scolaires		
Poularies	29 B	I	Serge Pomerleau		7,68\$	30,74\$	38,42\$
Poularies	26 A	II	Serge Pomerleau	73,31		36,96	110,27
Poularies	28 B	I	Serge Pomerleau	28,70		32,73	61,43
Poularies	42	X	Fernand Venne	22,12		33,25	55,37
Poularies	43	X	Fernand Venne	22,12		33,25	55,37
Poularies	46	IX	Charles-Henri Caron	95,79		39,10	134,89
Poularies	37	IV	Raymond Duclos	33,52		33,17	66,69
Poularies	13	V	Robert Lachance	51,25		33,49	84,74
Poularies	38	V	Rémi Perron	56,28		35,35	91,63
Poularies	19	IV	Fernand Pomerleau	47,29		34,47	81,76
La Sarre	38	X	Yvon Corriveau	23,85		32,27	56,12
Royal-Rousillon	29B, 30B, 31B	X	Réjean Emard	107,57		30,23	147,80
Languedoc	2-255	I	Albert Demers	31,72		33,02	64,74
Languedoc	48	I	Jeannine Gauthier	91,21		52,87	144,08
Languedoc	2B-P	I	Fernand Larose	234,47		56,83	291,30

Tel qu'enrg. no 103900; mesurant 109' × 86'; borné comme suit: au nord, par une ligne parallèle à la ligne sud lot 2-244 du cadastre pour le village de St-Jude-d'Authier à 18 pieds; au sud, ligne parallèle à ligne sud du lot 2-244 passant à 104 pieds; à l'est, en partie par le 2-232 et partie par l'emplacement de Sylvie Provencher ou représentant; à l'ouest, ligne parallèle à la ligne dudit emplacement passant à 109' ou par une rue projetée.

Royal-Rousillon	23	VII	Gilbert Bergeron	9,85		32,78	42,63
Languedoc	25	VI	Georges Lachance	16,00		32,35	48,35
Languedoc	33	V	Eugène Lessard	83,91		42,42	126,33
Desmeloizes	34	VII	Claude Dupuis	123,90		36,86	160,76
Desmeloizes	18	IX	Bernard Morin	414,53		291,01	705,54
Desmeloizes	P. 7	VII	Bernard Morin	199,25		48,90	248,15

Un emplacement mesurant 290' de largeur, est-ouest sur 80' de profondeur, nord-sud à prendre à 270' de la ligne séparative des lots 6 et 7 rang 7, mesures anglaises, cet emplacement étant borné comme suit: à l'ouest, au nord et à l'est par une autre partie dudit lot 7 rang 7, canton Desmeloizes et au sud, par le chemin public, ledit emplacement vendu avec la maison qui s'y trouve.

Commission scolaire d'Amos

La Motte	51	III	Noël Therrien	9,28\$	114,56\$	43,00\$	166,84\$
----------	----	-----	---------------	--------	----------	---------	----------

Tel qu'enrg. no 129869; un emplacement situé sur les bords du lac Malartic, faisant partie du lot ptie 51, rang 3; mesurant 100 pieds de largeur sur une profondeur d'environ 175 pieds et borné comme suit: au nord par un emplacement de 100' de largeur et 300' de profondeur situé entre le présent emplacement et la route des rangs 3 et 4; à l'est par un autre emplacement du vendeur; à l'ouest le terrain du vendeur; au sud par le lac Malartic. (Le présent emplacement est situé à une distance de 100' de la ligne de subdivision des lots 51 et 52. La profondeur de 175' est approximative et sujette à variation après mesures précises.) enrg. 116789 (formant une seule propriété avec le lot 51, rang 3 ci-dessus).

Villemontel	51, 52 36-2 1/4 de la rivière	IV	Jos. Succ. Lesage		18,67	38,00	56,67
Villemontel	37-2 1/4 de la rivière						
Villemontel	40 7/8 ptie sud	IV	Denis Chamberland		52,81	30,00	82,81
Villemontel	21 21-2 nord de la rivière	III II	Robert Poulin Succ.		25,60	38,00	63,60
Preissac	58, 5/8 nord	I	Henri-Paul Toupin		17,89	33,00	50,89
Trécesson	52-A, 52-B	X	Octave Tessier		78,52	38,00	116,52

Moins un emplacement; description: un emplacement de forme rectangulaire, mesurant 260' de largeur en front sur le chemin public, par 300' en profondeur, formant le coin nord-ouest du lot 52-A rg. X, canton Trécesson; borné comme suit: au nord en front, par la ligne sud du chemin public; au sud par une ligne parallèle à la ligne sud du chemin public, passant à 300' de cette dernière; à l'ouest par la ligne parallèle à la ligne ouest dudit lot, passant à 260' de cette dernière, sans bâtisse.

Commission scolaire de Barraute-Senneterre

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes	Taxes	Autres	Total
				municipales	scolaires		
Senneterre	P-26	IX	Louise Surprenant		15,73\$	30,00\$	45,73\$
Tel qu'engr. no 137007; situé à l'ouest du 26 mesurant 109' de largeur en front sur chemin public par toute profondeur du 26; borné comme suit: au sud, le chemin public; au nord, la limite nord du lot 26; à l'ouest, la ligne du lot 25 et 26; à l'est, le résidu du lot 26 à Gilles Lamarche.							
Boisseau	10	A	Roger Tanguay		68,03	30,00	98,03
Boisseau	17	A	André Beaulieu		37,89	30,00	67,89
Boisseau	22	A	Georges Bélanger		113,11	30,00	143,11
Ducros	6	A	Denis Samson		15,92	30,00	45,92
Montgay	36	A	Aurèle Dupuis		41,16	30,00	71,16
Tiblemont	Bloc C-6		Yvon Robert		10,39	30,00	40,39
Pascalis	P-50C	IX	Adrien Gagné		126,74	30,00	156,74
Tel qu'engr. no 137165; emplacement sur 50-C, ptie de 70' x 100'; borné comme suit: au nord, la limite sud du lot 51-C; au sud, hautes eaux du lac Tiblemont; à l'est, emplacement à Bertrand Diamond; à l'ouest, résidu du 50-C.							
Courville	53, 8 ^e dixième	VI	Richard Melvin Baugh		10,65	30,00	40,65
Courville	53, 9 ^e dixième	VI	Welley Labrecque & G.-A. Fenn		5,03	30,00	35,03
Courville	47	IX	Arthur Charbonneau		111,89	30,00	141,89
Carpentier	55	I	Jean-Guy Labbé		10,70	30,00	40,70
Senneterre	8, le dixième	VII	Hervet-E. Kuentzel		10,65	30,00	40,65
Senneterre	8, 6 ^e dixième	VII	Welley Labrecque & G.-A. Fenn		5,03	30,00	35,03
Barraute	11 nord	Bloc 4	Meubles Roy & Frères Enrg.		576,22	30,00	606,22
Barraute	11 sud	Bloc 4	Meubles Roy & Frères Enrg.		7,47	30,00	37,47
Barraute	5-P. et 6-P.	Bloc 7	Garage Gybec		68,89	30,00	98,89
Tel qu'engr. no 157918; lot 5-P et 6-P, bloc 7; borné comme suit: au nord, par l'avenue sud du chemin de fer; au sud, par le lot numéro 4, du même bloc; à l'ouest, par une ruelle; à l'est, par une ligne parallèle à la ligne est de la ruelle passant à 72,5'.							
Barraute	4	Bloc 9	Maurice Bergeron		168,81	30,00	198,81
Barraute	11	Bloc 10	Noël Verrette		136,10	30,00	166,10
Barraute	12	Bloc 10	Noël Verrette		13,99	30,00	43,99
Barraute	9	Bloc 21-1	Wilfrid Larose & Fils		159,45	30,00	189,45
Barraute	40-A-102	I	Les Meubles Roy		55,14	30,00	85,14
Barraute	40-A-106	I	Gérard Paquette		223,88	30,00	253,88
Barraute	P. 40-A-114	I	Suzie Gagnon		96,46	30,00	126,46
Fiedmont	P-29	V	Mlle Angele Marcotte		3,88	30,00	33,88
Tel qu'engr. no 164109; 50' en front sur le lac Fiedmont x 200' de profondeur; borné comme suit: au nord, la ligne à 50' des lots 29 et 30; à l'est, le lac Fiedmont; au sud, la ligne à 100' du lot 29 et 30; à l'ouest, le chemin public.							
Fiedmont	P-30	VI	Mme Marie-Rose Marcotte		53,98	30,00	88,98
Borné comme suit: au nord, ligne nord dudit lot; à l'est, chemin public; au sud, à 208' de la ligne nord du lot 30; à l'ouest, à 208' à l'ouest de la ligne ouest du chemin.							
À distraire: au C.S.E. emplacement de 55' x 100'; à l'est, ligne ouest chemin public; au sud, à 208' au sud de la ligne nord du lot 30; à l'ouest, à 100' à l'ouest de la ligne ouest du chemin; au nord, à 153' au sud de la ligne nord du lot 30.							
Fiedmont	P.30	VI	Mario Boisvert		3,88	30,00	33,88
Mesurant 123' x 350' environ; borné comme suit: au nord, la ligne nord du lot 30; à l'est, le lac Fiedmont; au sud, la ligne parallèle à la ligne nord de 30' à 123'; à l'ouest, la ligne est du chemin public.							
Fiedmont	P.30	VI	Ferdinand Marcotte		21,57	30,00	51,57
Mesurant 85' x 350' environ; borné comme suit: à l'est, le lac Fiedmont; au sud, à 208' de la ligne nord du lot 30; à l'ouest, la ligne est du chemin public; au nord, à 123' au sud de la ligne nord du lot 30.							
Fiedmont	38	VI	Georges Fisher		20,53	30,00	50,53
Fiedmont	39	VI	Georges Fisher		27,02	30,00	57,02
Fiedmont	40	VI	Georges Fisher		79,23	30,00	109,23
Fiedmont	P.36	VIII	Roland Hardy		242,53	30,00	272,53
Tel qu'engr. no 079709; 62' en front sur lac Fiedmont x 56' de profondeur; borné comme suit: au sud, lac Fiedmont; au nord, à 62' du lac; à l'est, emplacement de Wilfrid Gauthier; à l'ouest, chemin passage.							

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes	Taxes	Autres	Total
				municipales	scolaires		
Barraute	37-P	III	Gilles Lacasse		102,20\$	30,00\$	132,20\$
Tel qu'eng. no 141015; le C.N.E. 100' x 120'; borné comme suit: au nord, ligne sud du chemin public; à l'est, limite est du lot 37; au sud, parallèle à ligne sud à 120' à l'ouest, parallèle à la limite est à 100'.							
Barraute	Ptie 38-C	III	Henri-Paul Larose		26,33	30,00	56,33
Tel qu'eng. no 131555; mesurant 145' de largeur x 125' de profondeur à la partie nord du lot 38-C; borné comme suit: au nord, en front du chemin public; au sud, parallèle à la limite sud du chemin à 125'; à l'est, parallèle à la ligne est du 38-C à 40'; à l'ouest, parallèle à la ligne ouest dudit lot à 23'.							
Barraute	P.40	III	Yoland Bourque		172,81	30,00	202,81
Tel qu'eng. no 158687; emplacement de 60' de largeur sur la route Nationale x 100' de profondeur; borné comme suit: à l'est, par la route Nationale; à l'ouest, ligne à 100' de la limite ouest de la route Nationale; au sud, ligne à 208' de la limite sud du lot 40; au nord, ligne à 268' de la limite sud du lot 40.							
Barraute	P-27	IV	Jacques Theberge Succ		5,09	30,00	35,09
Tel qu'eng. no 054997 - 61236; emplacement au C.N.E. du 27, rang 4, mesurant 50' en front x 100' de profondeur; borné comme suit: au nord, front chemin public; à l'est, limite est dudit lot; au sud, parallèle à la ligne nord dudit lot à 100'; à l'ouest, parallèle à la ligne est dudit lot à 50'.							
Barraute	28	IV	Ronald Raymond		13,47	30,00	43,37
Barraute	31 le dixième	IV	William O. Connor		6,73	30,00	36,73
Barraute	31 9 ^e dixième	IV	Peter L. Taylor		6,73	30,00	36,73
Barraute	38	IV	Henri-Paul Larose		181,96	30,00	211,96
Barraute	13	V	Ferdinand Gallant Succ.		87,51	30,00	117,51
Barraute	27	V	Camille Chayer		20,19	30,00	50,19
Barraute	35	V	Henri-Paul Larose		67,64	30,00	97,64
Barraute	36	V	Daniel Charette		201,88	30,00	231,88
Rochebeaucourt	20-A	I	Albert Doucet		26,81	30,00	56,81
Rochebeaucourt	24	I	Leopold Leduc		128,72	30,00	158,72
Rochebeaucourt	15	I	Eugène Montigny		40,23	30,00	70,23
Rochebeaucourt	19	IV	Jean-Marc Deschatelets		46,44	30,00	76,44
Carpentier	17	X	Alcide Bourassa		42,03	30,00	72,03
Rochebeaucourt	2	V	André Yelle		17,66	30,00	47,66
Rochebeaucourt	8A, 9A	VI	Jean-Mercier		32,82	30,00	62,82
Rochebeaucourt	15-P	VII	Amédée Hébert		10,36	30,00	40,36
Tel qu'eng. no 140229; mesurant 75' x 100'; borné comme suit: au nord par le chemin public, à l'est et au résidu dudit lot 15; à l'ouest par un lopin de terre vendu à Léon Deslile ou représentant; le tout situé à 250' du chemin public menant de Rochebeaucourt à Champneuf.							
Rochebeaucourt	16	VII	Raymond Paquette		115,53	30,00	145,53
A distraire eng. no 139319; distraction faite d'un emplacement mesurant 84' x 150'; situé en la partie nord du lot 16, rang 7; borné au nord par le chemin des rangs 7 et 8; à l'est par une ligne parallèle à la ligne ouest du lot à 225', au sud par une ligne parallèle à la ligne sud à 150'; à l'ouest par une ligne parallèle à la ligne ouest à 141'.							
Rochebeaucourt	2	VIII	Edouard Leblanc		25,91	30,00	55,91
Rochebeaucourt	15-7	VIII	Joseph Richard		121,69	30,00	151,69
Rochebeaucourt	15-19	VIII	Joseph Richard		241,41	30,00	271,41
Rochebeaucourt	15-P	VIII	Joseph Richard		24,17	30,00	54,17
Tel qu'eng. no 115298; mesurant 100' x 100'; borné à l'ouest par une rue cadastrée no 15; au nord, à l'est et au sud résidu du lot 15 et dont le coin sud-ouest est situé à une distance de 56' et 7" de la borne officiel du coin nord-est, de la subdivision cadastrale numéro 10 du lot 15.							
Rochebeaucourt	3A	X	Roger Le Boulich		29,20	30,00	59,20
Despinassy	31	III	Rosaire Tremblay		148,75	30,00	178,75
Despinassy	35	III	Lionel Germain		38,66	30,00	68,66
Despinassy	32-3	IV	Armand Frigon		11,25	30,00	41,25
Despinassy	3	A	Fernand Bolduc		60,31	30,00	90,31
Vassal	15	I	André Audet		29,66	30,00	59,66
Vassal	19	I	Hélène Nowl Lepage		21,18	30,00	51,18
Vassal	20	I	André Audet		55,64	30,00	85,64
Vassal	12	II	André Dumais		38,59	30,00	68,59
Vassal	14	II	André Audet		30,93	30,00	60,93
Vassal	20	II	André Audet		28,07	30,00	58,07

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes	Taxes	Autres	Total
				municipales	scolaires		
Castagnier	46	II	Zéphirin Fontaine		78,51 \$	30,00 \$	108,51 \$
Castagnier	7-5	V	Jacques Brière		155,11	30,00	185,11
Castagnier	9-4	V	Henri Trudel		73,00	30,00	103,00
Castagnier	63-16	VII	Simon Gagné		200,22	30,00	230,22
Lamorandière	46A, 46B	III	Hugo Roy		81,94	30,00	111,94
Lamorandière	1/2 S. 35	V	Athanase Fortin		3,16	30,00	33,16
	1/2 S. 36						
Lamorandière	40	V	Athanase Fortin		9,52	30,00	39,52
Lamorandière	48B, 49B	III	Gaétan Chabot		10,45	30,00	40,45
Lamorandière	1/2 E. 62	V	Zephir Yelle		10,82	30,00	40,82
Lamorandière	4	VII	Fernand Cere Pere		16,86	30,00	46,86
Lamorandière	3	VIII	Stanislas Janakowski		45,15	30,00	75,15
Lamorandière	4	VIII	Fernand Cere Pere		9,29	30,00	39,29
Lamorandière	33 A	IX	Alphonse Nadeau		17,15	30,00	47,15
	33 B						
Lamorandière	50	IX	Emile Caza		34,38	30,00	64,38
Lamorandière	11	X	Richard Collin		30,15	30,00	60,15
Lamorandière	P.14	X	Mary Sutherland		14,10	30,00	44,10
Tel qu'enrg. no 132061; lot 14 rg. 10 mais distraction d'un emplacement mesurant 208' x 208'; borné comme suit: au sud, front chemin public; au nord, parallèle à la limite nord du chemin à 208 pieds; à l'est, parallèle à la limite est du lot à 208 pieds; à l'ouest, parallèle à la limite est du lot à 416 pieds.							
Lamorandière	20	X	Maria Gagné		21,07	30,00	51,07
Lamorandière	1/2 nord 24	X	Léon Bisson		77,58	30,00	107,58
	1/2 nord 25						
	eng. 95922						
Lamorandière	26-27	X	André Prince Succ.		129,67	30,00	159,67
Lamorandière	50	X	Roger Gaza		84,79	30,00	114,79
eng. 82312 (billet de location)							
Lamorandière	51	X	Maurice Levesque		106,01	30,00	136,01
eng. 85116 (billet de location)							
Duvernay	14	IX	Rosaire Jolin		13,64	30,00	43,64
Duvernay	34	X	Leopold Lebreux		19,30	30,00	49,30
Duvernay	44	X	John Sup		54,93	30,00	84,93
Duvernay	50	X	John Sup		104,47	30,00	134,47
Lacome	5-1	A	Laurent Auger		136,24	30,00	166,24
eng. 13525							
Lacome	27	A	Jocelyn Couture		90,75	30,00	120,75
Lacome	P.46 N.O.	A	André Roy		19,49	30,00	49,49
Dossier D-103122, bail de 10 ans, lac Legendre.							
Lacome	P-47E.	A	Robert Boisvert		21,35	30,00	51,35
Dossier D-103124, bail de 10 ans, lac Legendre							
Lamorandière	3A, 3B, 4	X	Gérard Label Succ.		11,44	30,00	41,44
eng. 98185							
Commission scolaire de Malartic							
Malartic	28-8	III	Cécile Rabouin		62,99	30,00	92,99
Commission scolaire de Val-d'Or							
Senneville	7	V	Réal Racine		223,07	122,00	345,07

Donné à Amos, au bureau de la Corporation du comté d'Abitibi, le 2^e jour de février 1979.

Le secrétaire-trésorier,
PAUL-ÉMILE BÉGIN.

76922-7-2-0

Ville de Cowansville

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffier de Cowansville, qu'en vertu d'une résolution du Conseil municipal, en date du 6 février 1979, les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère dans la salle du Conseil, 220, place Municipale, Cowansville, Québec, le MARDI VINGTIÈME jour de MARS 1979, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires ainsi que des intérêts, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais aient été payés avant cette date.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement en monnaie légale.

La Commission municipale du Québec a, le 12 décembre 1978, autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Division d'enregistrement de Missisquoi — Municipalité de la ville de Cowansville

Nom du propriétaire	No de lot	Superficie approx. pieds carrés	Adresse de la propriété	Montant total dû
Choinière, Guy	280-85	6 126	rue 280	7,71 \$
	280-86	5 880	rue 280	7,71
	Cadastre du canton de Dunham			
	182-131	7 336	Dorion	1 101,42
	182-161	14 255	Dorion	3 244,06
	182-138	9 217	Cherbourg	1 830,14
	182-153	10 321	Cherbourg	2 195,48
	182-111	10 648	Cherbourg	892,51
	Cadastre du village de Cowansville			
	Daudelin, Oscar, Rémi et Philias	182-100	7 700	Cherbourg
Daudelin, Philias	182-101	7 700	Cherbourg	1 065,65
Fortin, Germain	635-120	9 636	Chomedey	302,39
	635-139	9 375	Paul-Comtois	418,23
	Cadastre du canton de Dunham			
Placements Choinière & Allard	182-155	7 200	Dorion	943,88
	182-130	7 763	Dorion	1 104,52
	182-132	7 021	Dorion	1 043,01
	182-159	7 200	Dorion	1 035,74
	182-160	7 200	Dorion	1 035,74
	182-107	7 700	Cherbourg	1 103,86
	182-106	7 700	Cherbourg	1 103,86
	Cadastre du village de Cowansville			
	280-84	6 673	rue 280	10,89
	280-83	7 585	rue 280	13,06
280-82	9 214	rue 280	15,95	
P. 280-100	3 300	Ontario	524,60	
Cadastre du canton de Dunham				
Pelletier, Welly	635-137	9 375	Paul-Comtois	215,26
	635-138	9 375	Paul-Comtois	215,26

P. 280-100 borné comme suit: au nord, par la rue Ontario, chemin public, lot 280-102; au sud, par le lot 280-84; à l'est, par le lot 280-99; à l'ouest, par partie du lot 280-100.

Nom du propriétaire	No de lot	Superficie approx. pieds carrés	Adresse de la propriété	Montant total dû
Pinonnault, Mme Suzanne	635-177	12 660	Chomedey	901,13
	635-178	11 560	Chomedey	449,46
	635-179	11 733	Chomedey	884,90
Sturtevant, Mme Margaret	P. 124	13 200	123 nord	884,30

Borné comme suit: au nord, par partie du lot 124, propriété appartenant à Léopold Lisotte sise au 127 nord; au sud, par une autre partie du lot 124, propriété appartenant à monsieur John Aston; à l'est, par la rue Nord, chemin public; à l'ouest, par le lot 124-194, propriété appartenant à Francis Granham au 249, Christophe-Colomb. Le tout avec bâtisse y érigée.

Cadastré du village de Cowansville

Zukrowski, Christopher	635-111	10 923	Chomedey	858,57
	635-112	9 924	Chomedey	444,60
	635-113	9 995	Chomedey	891,25
	635-93	7 100	Wellington	509,54
	635-83	10 539	Waterloo	634,00

Cadastré du canton de Dunham

Propriétaire inconnu	P. 55	507	Principale	44,03
----------------------	-------	-----	------------	-------

Borné comme suit: au nord par partie du lot no 55 (non divisée); au sud, par partie du lot no 55 (non divisée); sud-est, par partie du lot no 55 (non divisée); sud-ouest: par le lot No 55-2

Cadastré du village de Cowansville

Larocque Art. et Succession	160-40	850	rue Larocque	24,20
Les Entreprises Lague Ltée et Claude Beaudoin	468-103	6 000	Parry	31,03
	468-102	6 000	Parry	27,17
	468-101	6 000	Parry	27,17
	468-100	6 000	Parry	27,17
	468-99	6 000	Parry	13,02
	468-98	6 000	Parry	27,17
	468-97	6 000	Parry	27,17
	468-71	11 469	Knight	1 783,51

Cadastré du canton de Dunham

Léonard, Mary	P. 463, P. 124	10 000	William	167,63
---------------	----------------	--------	---------	--------

Borné comme suit: au nord: par partie du lot 463 et par partie du lot 124; au sud: par la rue William, chemin public; à l'est: par partie du lot 124 et partie du lot 463; à l'ouest: par partie du lot 463.

Cadastré du canton de Dunham et du village de Cowansville

Léonard, Vincent	124-397	58 068	Bruce	95,61
	124-165	9 247	229, Bruce	255,38
	124-166-1	7 518	William	96,81

Cadastré du village de Cowansville

Mailloux, Alphéda	182-105	7 700	Cherbourg	1 065,65
Mizeiner, George	632-27	9 747	Wellington	1 153,24

Cadastré du canton de Dunham

Ouellet, Gilbert	P. 659	52,1 acres	Rg Béranger	639,23
	P. 662	36,13 acres	Rg Béranger	
	P. 663	15,8 acres	Rg Béranger	

Bornés comme suit:

- Partie du lot 659: au nord: par le lot no 658; au sud: par le lot no 662; à l'est: par le lot no 660; à l'ouest: par partie du lot 805 dans la municipalité de Dunham, et par le chemin actuel rang Béranger.
- Partie du lot 662: au nord: par le lot no 659; au sud: par partie du lot 663 appartenant à Pierre-Marie Dion; à l'est: par le lot no 661; à l'ouest: par le chemin public Béranger.
- Partie du lot 663: au nord: par le lot 661 et partie du lot 662; au sud: par le lot 664 et partie du lot 665; à l'est: par le lot 619;

à l'ouest: par partie du lot 663 et plus précisément par une ligne parallèle et située à une distance de 30 pieds à l'ouest d'une ligne étant la prolongation vers le sud de la ligne de division entre les lots 661 et 662. Le tout avec bâtisse y érigée.

Cowansville, le 7 février 1979.

77000-8-2-o

Le greffier,
FRANCE BLANCHET.

Errata

PLACEMENTS CAMELEON INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de lettres patentes, en date du 29 septembre 1978, de la compagnie «PLACEMENTS CAMALEON INC.», paru le 23 décembre 1978, à la page 15369, du numéro 51 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant dans ledit nom le mot «CAMALEON», de manière que le nom se lise comme suit: «PLACEMENTS CAMELEON INC.»

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

76931-o

1630-1459

Municipalité du comté de Gatineau

(Canton de Cameron)

Veillez noter que des corrections doivent être apportées à l'avis de vente pour taxes de la municipalité mentionnée en titre.

A la page 820 de l'édition numéro 3 et 1392 de l'édition numéro 4, au début du deuxième paragraphe le nom du propriétaire aurait dû se lire: «M.K. Carty et G.E. Marsh» au lieu de: «Carty, Kenneth et M.E.»

Aux mêmes pages des mêmes éditions, dans la description du terrain de M.K. Carty et G.E. Marsh, à la deuxième ligne du premier paragraphe, nous aurions dû lire: «la subdivision non officielle numéro quinze» au lieu de: «la subdivision non officielle numéro seize».

A la page 824 et 1396 des mêmes éditions, dans la description du terrain de Michael Tang, à la première ligne du troisième paragraphe, nous aurions dû lire: «La subdivision non officielle deux cent trente-huit» au lieu de: «La subdivision officielle deux cent trente-huit».

A la page 825 et 1397 des mêmes éditions, au début du troisième paragraphe le nom du propriétaire aurait dû se lire: «Andrew Varjas et ux» au lieu de: «Andrew Varjas et al».

76930-o

SERVICES FINANCIERS EXAR LTEE

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de lettres patentes supplémentaires, en date du 20 novembre 1978, de la compagnie «SERVIDES FINANCIERS EXAR LTEE», paru le 23 décembre 1978, à la page 15376 du numéro 51 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant dans ledit nom le mot «SERVIDES», de manière que le nom se lise ainsi: «SERVICES FINANCIERS EXAR LTEE».

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

76931-o

1472-7325

Municipalité du comté de Terrebonne

Veillez apporter les corrections suivantes aux publications faites les 20 et 27 janvier 1979.

1- Aux pages 754 à 760, à la municipalité scolaire de Sainte-Thérèse, tous les montants apparaissant sous la colonne «taxes municipales» auraient dû apparaître sous la colonne «taxes scolaires».

2- Aux pages 802 et 1374, à la municipalité du village de Sainte-Agathe-Sud, tous les montants apparaissant sous la colonne «taxes scolaires» aurait dû apparaître sous la colonne «taxes municipales».

3- Aux pages 808 et 1380, le titre: «Municipalité de Saint-Faustin», aurait dû apparaître au-dessus de la description du terrain de Donald Fortin.

De plus, à la première description appartenant à Fleur Ange Guindon, partout où apparaît le chiffre 220, corriger pour lire: «22C».

76930-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPERATIVES — LOI DES

ABATTOIR COOPERATIF DE LAPINS DE QUEBEC (<i>Changement du siège social</i>)	2461
---	------

AVIS DIVERS

ASSEMBLEE CHRETIENNE DE TROIS-RIVIERES-OUEST (<i>Requête</i>)	2461
ASTROBELIX SPORTS INC. (<i>L.P. Annulée, articles 24 et 25 — Loi des cics</i>)	2461
SAINTE-PLACIDE, VILLAGE (<i>Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2</i>)	2461
TRAVERSE RIVELoup INC. (<i>L.P. article 12</i>)	2461
UNIVERSITE DU QUEBEC (<i>Modifications aux règlements généraux ER-3 et ER-6</i>)	2461

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI DU

ACCORDES

ALFIN, ELLEN LINDA	2477
ALFIN, LEON	2477
BEDARD, JOSEPH LUC MICHEL	2477
BEDARD, JOSEPH MAURICE MARIO	2477
BEDARD, MARIA JOHANNE	2477
BOULIANNE, MARIE LISE GRATIENNE LINE	2477
DEMERS, PIERRE JOSEPH	2477
EMOND, JOSEPH GERARD YVON ROBERT	2477
GIRARD, MARIE OVILLE NICOLE	2477
KOUNTERIAN, STEPHAN	2477
LEBLANC, MARIE RAYMONDE NICOLE	2478
SIMARD, JOSEPH LEONCE LEOPOLD LUC	2478
TETREAU, MARIE ROSE LAURAIN GERMAINE	2478

DEMANDES

ARMSTRONG, ALAN	2478
AUBUT, OLIVINE	2478
BATEMAN, RICHARD	2478
BLANEY, GHISSELIN	2478
BORSHANPOUR, FERIDUN	2478
BOULET-CLEMENT, LISE	2478
CHARBONNEAU, JOSEPH ULDERIC WALTER	2479
DROUIN, JOSEPH, ROMEO, MICHEL	2479
GARAND, JOSEPH LEONARD JULES	2479
HANNA, SAMI BOUTROS	2479
HENEY, JOSEPH AIME REAL	2479
MARIE MIREILLE DIANE	2479
MOLLER, JOSEPH THOMAS	2479
MOLLEUR, JEAN-GUY	2479
SARTORI, GIANBERTO	2479

CODE DE PROCEDURE CIVILE (Article 139)

CABOT (CECILE) c. RICHARD GAUTHIER (<i>Ordonnance</i>)	2480
HOULE (JEAN-PIERRE) c. FERNAND FOURNIER (<i>Ordonnance</i>)	2480
HUDON (JACQUES) c. DOMINIQUE DI BLASIO (<i>Ordonnance</i>)	2480
PROCEUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC (LE) c. MICHEL LECLAIR (<i>Assignment</i>)	2480
TRANS-CANADA CREDIT CORPORATION LTEE c. EMILIE RAPPART (<i>Assignment</i>)	2480

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

DECISIONS RENDUES	
— CAMIONNAGE EN VRAC	2447
— CAMIONNAGE GENERAL	2418
— CAMIONNAGE SPECIALISE	2424

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC — suite

Page

— ECOLIER	2417
— LOCATION	2459
— MARITIME	2458
— TAXI	2408
— VOYAGEUR	2407
INTRODUCTION DE REQUETES	
— MONTREAL	2370
— QUEBEC	2404
PROPRIO MOTU	2407

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

ACOUSTIQUES BERNA INC.	2341
ANGLO CANADIAN STEEL SUPPLIES LTD	2341
ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES GARDES FORESTIERS DU QUÉBEC	2341
BERNSTEIN (J.M.) & SONS INC.	2341
BROKERS REALTY CORP.	2341
BRUNET, SALOMON & BRUNET INC.	2341
CANADIAN UNITED STATES KNITTING COMPANY	2341
CARTILE-HUME LIMITED	2341
CENTRE DE LOISIRS DE ST-ZACHARIE (LE)	2341
CENTRE DE THEATRE LAURENTIEN	2341
COMITE DES PARENTS DE L'ÉCOLE SAINT-DAMASE INC.	2341
COMPAGNIE DES INGENIEURS-ENTREPRENEURS LIMITEE (LA)	2341
CONRO ENTERPRISES INC.	2341
CORPORATION D'ACIER D'ARMATURE DE MONTREAL (LA)	2341
CORPORATION IMMOBILIERE DE SAINT-HYACINTHE LIMITEE (LA)	2341
DONCO DISTRIBUTORS LIMITED	2341
E.B.S. CONSTRUCTION LTEE	2341
ENTREPRISES M.Y.C. INC. (LES)	2341
FEDERATION DES CENTRES DE TRAVAIL ET DE TRANSITION POUR HANDICAPES CAPEQ	2342
FIRESIDE FABRICS (CANADA) LTD	2342
FONDERIE DE STE-JULIE INC.	2342
FONDS L & M INC.	2342
GIBSON & ASSOCIATES INC.	2342
GRANITE INVESTMENT & DEVELOPMENT CORPORATION	2342
IMPORT LEAF TOBACCO (1963) LTD	2342
LAROD CO. LTD.	2342
MADemoiselle BONNEVILLE INC.	2342
MARIEVILLE CONVERTERS LTD.	2342
MENARD CONSTRUCTION INC.	2342
METRO ANSWERING SERVICE (1968) INC.	2342
MOTEL ATTACHE LTEE	2342
NADEAU (J.P.) LTEE	2342
NORMANDIN GAZ PROPANE INC.	2342
PETITS LIVRES «CLASSIC'S» INC.	2342
PRODUCTION SERVICES INC.	2342
REAL ESTATE INVESTORS CORPORATION	2342
RIVERSIDE PLATING CORP.	2342
ROSS BROS. INC.	2342
RUDEL EXPORT LIMITED	2342
ST-EUSTACHE HOLDINGS CORPORATION	2343
SENECAL (RAOUL) GARAGE, LIMITEE	2343
SERVICES D'ANESTHESIE DE LAKESHORE LTEE	2343
SUSSEX REALTIES LTD.	2343
THERIAULT & BELAND INC.	2343

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84)

	Page
ACIERS OUELLETTE INC. (LES)	2343
AGENCE DE VOYAGES A.L.I. LTEE	2343
AGENCES CROWN, LIMITEE (LES)	2343
ALIMENTATION MOUSKA INC.	2343
ALPHAGRAPHIX INC.	2343
AMBULANCE ROYALE INC.	2343
AMENAGEMENTS R.F.I. INC. (LES)	2343
AMICALE DES ANCIENS DE L'ORPHELINAT ST-ARSENE INC.	2343
AMICALE STE-ANNE-DES-LACS INC. (L')	2343
AMISAM INC.	2343
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PECHE LAVIGNE	2343
ASSOCIATION DES CHEFS DE SERVICE D'INCENDIE DU QUEBEC (L')	2344
ASSOCIATION DES FEMMES CELIBATAIRES (L')	2344
ASSOCIATION DES FEMMES CHEFS DE FAMILLE DE CHAUVEAU INC.	2344
ASSOCIATION DES LOCATEURS DE VEHICULES DU QUEBEC INC. (L')	2344
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE D'ACHATS NORMANDIE INC.	2344
ASSOCIATION DES MEMBRES DU HOCKEY MINEUR DE MAGOG INC. (L')	2344
ASSOCIATION DES OUTFITTERS DU QUEBEC (L')	2344
ASSOCIATION DES ROMAINS DE MONTREAL INC.	2344
ASSOCIATION FEMININE D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE DE ST-MODESTE	2344
ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DE CHASSE ET PECHE DE CHARLEVOIX	2344
ASSOCIATION POUR LES LOISIRS LES RIVIERES INC.	2344
ASSOCIATION RECREATIVE DE COTEAU-LANDING	2344
ASSOCIATION RECREATIVE SANTA CATERINA (L')	2344
ASSOCIATION SPORTIVE DES POLICIERS D'ASBESTOS INCORPOREE (L')	2344
ASSOCIATION TOURISTIQUE REGIONALE MANICOUAGAN	2344
AUTOBUS LEO AUGER INC.	2344
BOIS BOLDDUC & DUPUY LIMITEE (LES)	2344
BOULANGERIE ET PATISSERIE BOISBRIAND INC.	2344
BOUTIN & LAPIERRE INC.	2344
BRIERE, DODGE CHRYSLER INC.	2344
CAMP BNAI BRITH INC.	2345
CENTRAIDE DU DISTRICT DE HULL	2345
CENTRAIDE DU DISTRICT DE HULL	2345
CENTRE D'ETUDES ET DE FORMATION SUR LES AVANTAGES SOCIAUX (C.E.F.A.S.)	2345
CERCLE D'ARTS DE GENTILLY INC.	2345
CERCLE DE L'AMITIE DE ST-ROMUALD D'ETCHEMIN INC. (LE)	2345
CERCLE SPORTIF DE STE-BARBE INC. (LE)	2345
CERCLES LACORDAIRE ET STE-JEANNE D'ARC DU DIOCESE DE MONTREAL INC. (LES)	2345
CHALET COMMUNAUTAIRE «KONONIA» INC.	2345
CHAREST & FRERES LTEE	2345
CHEMINEES HOULE INC. (LES)	2345
CHOLAR INC.	2345
CLUB ACADIEN SEPT-ILES	2345
CLUB AGE D'OR ST-JEAN-DE-BREBEUF INC.	2345
CLUB AUTO-NEIGE VILLE-MARIE	2345
CLUB BEHAUNICO INC.	2345
CLUB COLOMBIEN DE LES ESCOUMINS INC. (LE)	2345
CLUB D'AGE D'OR ST-BLAISE, INCORPOREE	2345
CLUB DE GOLF DE LA VALLEE DU RICHELIEU INC. (LE)	2345
CLUB DE L'AGE D'OR CATHEDRALE SAINT-JEROME	2345
CLUB DE L'AGE D'OR DE BEAUCEVILLE INC. (LE)	2345
CLUB DE L'AGE D'OR DE CAP-CHAT	2346
CLUB DE L'AGE D'OR DE CAZAVILLE INC.	2346
CLUB DE L'AGE D'OR DE NOTRE-DAME-DE-LA-DORE (LE)	2346
CLUB DE L'AGE D'OR DE PORTNEUF	2346
CLUB DE L'AGE D'OR DE STE-MARIE, BEAUCE-NORD INC.	2346
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-PIE, COMTE DE BAGOT	2346

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — suite

Page

CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-PIERRE-BAPTISTE (LE)	2346
CLUB DE L'AGE D'OR ST-ANTOINE ABBE, INC. (LE)	2346
CLUB DE LOISIRS ET DE SPORT DES HANDICAPES DE LAVAL INC.	2346
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE QUEBEC DSN INC.	2346
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE QUEBEC-CENTRE VILLE	2346
CLUB DES BIENFAITEURS DU FOYER ST-HENRI INC. (LE)	2346
CLUB ETOILE DOREE DE DALHOUSIE INC.	2346
CLUB OPTIMISTE DE BOISBRIAND INC.	2346
CLUB OPTIMISTE RICHELIEU INC.	2346
CLUB 4 x 4 SOREL-TRACY INC.	2346
CLUB RICHELIEU VILLE-MARIE	2346
CLUB SOCIAL DE CAP-ROUGE INC.	2346
CLUB SOCIAL MONTEE ST-FRANCOIS	2346
CLUB SPORTIF LA ROCHE INC.	2346
CONSEIL CANADIEN DES AVEUGLES DU QUEBEC	2346
CONSEIL CENTRAL DES USAGERS DES SERVICES SOCIAUX DE MONTREAL ..	2347
CONSEIL DE L'AGE D'OR DU MONTREAL METROPOLITAIN	2347
CONSEIL DU CIVISME DE MONTREAL (LE)	2347
COMITE ORGANISATEUR POUR LES STAGES DE DANSE CHOREO INC. (LE) ..	2347
COMPTOIR VESTIMENTAIRE MANDEVILLE INC.	2347
CONSTRUCTIONS PRO-CO METAL (ALMA) LTEE	2347
CORPORATION DE GESTION D'ENTREPRISES ETUDIANTES DU CEGEP LEVIS-LAUZON ..	2347
CREDIT STANSTEAD INC.	2347
DEMEULE (M. & G.) LIMITEE	2347
DEVILCO INC.	2347
DOMREMY-TROIS-RIVIERES	2347
DORAC INC.	2347
DORWELL LTEE	2347
DREW CHEMICAL LIMITED	2347
DRUMMOND TRANSIT LIMITED	2347
DUMAIS (D.) & FILS INC.	2347
ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIERES GASPESIENNES INC. (LES) ..	2347
ENTREPRISES BOVIN INC. (LES)	2347
ENTREPRISES FERNAND BOISSE INC. (LES)	2347
ENTREPRISES Medo INC. (LES)	2347
EQUIPE AMITIE DE LANAUDIÈRE	2348
EXCAVATION A.B. INC.	2348
FEDERATION DU BALLON SUR GLACE DU QUEBEC INC.	2348
FINANCE LOCALE INC.	2348
FIRMEX INC.	2348
FONDATION DU CLUB ST-LAURENT KIWANIS DE MONTREAL INC.	2348
FRATERNITE NOTRE-DAME DES ANGES	2348
GARAGE ALFRED ST-ONGE INC.	2348
GROUPE D'ACTION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT G.A.P.E. INC. ..	2348
GROUPE SIGMA INC. (LE)	2348
HABITAT NORDIQUE INC.	2348
HAMELIN ELECTRIC INC.	2348
HELICOPTERES LEVERENDRYE INC. (LES)	2348
IMMEUBLES CORNEILLE INC. (LES)	2348
IMMEUBLES PORTNEUF INC. (LES)	2348
INDUSTRIES ARISTOCRATE INC. (LES)	2348
INSTITUT D'ACTION DEMOCRATIQUE DU QUEBEC	2348
KAY STONE FASHIONS INC.	2348
LABORATOIRE DUCHESNAY INC.	2348
LETOVSKY BROS. LTD.	2348
LIGUE ANTI-CHOMAGE DE MONTREAL INC. (LA)	2348
LIGUE DE HOCKEY LES CHAMPIONS	2349
LOISIRS DE ST-IGNACE DE STANBRIDGE INC. (LES)	2349

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — suite

	Page
LORESCO INC.	2349
L'UNIQUE, RESSOURCES TECHNIQUES INC.	2349
MAISON DES JEUNES DU QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE (LA)	2349
MAISON DES TOURNESOLS (LA)	2349
MAISON PLACEMENTS CANADA INC.	2349
MARCHE BEAUHARNOIS INC.	2349
MAROQUINERIE DE FLORENCE INC. (LA)	2349
MERCIER (GEORGES) LTEE	2349
MEUNERIE CAMIRAND INC.	2349
MISYS INC.	2349
NARROW FABRICS, LIMITED	2349
NORRIS (W.N. C.) LIMITED	2349
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE RIVIERE-PENTECOTE	2349
OEUVRE SOCIALES DE MALARTIC INC. (LES)	2345
ORDRE LOYAL DES MOOSSES D'ALMA LOGE 2288 INC. (L')	2345
PATRONAGE LAVAL (LE)	2349
PETITS CHANTEURS DE GRANBY INC. (LES)	2349
PLACE NOTRE-DAME DE HULL LTEE	2349
PLACEMENTS GILMAN INC.	2349
PLACEMENTS J.-G. ARCHAMBAULT LTEE	2349
POISSONNERIE ANSE BEAUFILS INC.	2350
POUDRIER & BOULET LIMITEE	2350
RADIATEURS D'AUTOS DE RICHELIEU INC.	2350
RESTAURANT LE PARRAIN INC.	2350
RESTAURANT L'HABITANT INC.	2350
RETRAITES DE LA COMPAGNIE PRICE SAGUENAY LAC ST-JEAN INC. (LES)	2350
RIVEST (PAUL & RENE) INC.	2350
ROULLIER & FRERE INC.	2350
RUEDOR INC.	2350
RYAN INVESTMENTS LTD.	2350
ST-PATRICK REALTY COMPANY, LIMITED	2350
SALON FRANCESCA INC.	2350
SENTIERS DE MOTONEIGES TRANS-QUEBEC INC. (LES)	2350
SERVICE D'AIDE AUX NEO-CANADIENS (SHERBROOKE) INC. (LE)	2350
SERVICE DE SPORT G.B.H. INC.	2350
SERVICE DE TELEVISION JONKAR LTEE	2350
SERVICE DES LOISIRS STE-CLAIRE	2350
SOCIETE CANADIENNE DES RELATIONS PUBLIQUES (QUEBEC) INC. (LA)	2350
SOCIETE CULTURELLE PRO-ORGANO ST-HYACINTHE INC.	2350
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ST-FELICIEN INC.	2350
SOCIETE QUEBECOISE POUR LA RECHERCHE EN PSYCHOLOGIE	2350
SOFIDEL LTEE	2351
SPORTIFS DU QUEBEC INC. (LES)	2351
THIRSTY BOOT INN INC.	2351
TRANSPORT SECURITAIRE ST-PROSPER INC.	2351
TRANSPORTS E. VERREAULT LTEE (LES)	2351
TREMBLAY (BENOIT) INC.	2351
VOYAGE MICHEL INC.	2351
WENGER LIMITEE	2351

CHANGEMENT DE NOM

BATTERIES ELECTRIQUES TROIS-RIVIERES LTEE	2351
BATTERY & ELECTRIC TROIS-RIVIERES LTD.	2351
BOUTIQUE DU PARC INC (LA)	2351
CAUMARTIN, LAMONTAGNE ET ASSOCIES INC.	2351
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE QUEBEC-DUBERGER INC.	2351
CONSTRUCTION ZAITOV LTEE	2351

COMPAGNIES — LOI DES

CHANGEMENT DE NOM — suite

	Page
DIVCO LIMITED	2351
DIVCO LIMITEE	2351
ENTREPRISES H. MARVIN INC (LES)	2352
ENTREPRISES JEAN ADAM INC (LES)	2352
ENTREPRISES W. BOYD HONEY & FILS INC (LES)	2352
EQUIPEMENTS DE MANUTENTION RICHARD INC (LES)	2352
EQUIPEMENTS POWER SURVEY LTEE (LES)	2352
FETES DE L'AMIANTE INC (LES)	2352
GARDERIE ET MATERNELLE PETITS BOUTS DE CHOUX INC	2352
GRAPHIQUE ALPHA INC	2352
INVESTISSEMENTS LEGISTEC INC	2352
LEGISTEC INVESTMENTS INC	2352
MARVIN (H) ENTREPRISES INC	2352
MODES KAY STONE INC (LES)	2352
NETWORK TRANSPORT (QUEBEC) LIMITED	2352
OUTREMONT PLUMBING & HEATING CO. LTD	2352
PAESANO RESTAURANT INC	2352
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE OUTREMONT LTEE	2352
POWER SURVEY AND EQUIPMENT LTD	2352
PROMOREL INC	2352
REFECTION D'ASPIRATEURS DE MONTREAL INC	2352
RESTAURANT PAESANO INC	2352
RICHARD HANDLING EQUIPMENT INC	2352
STONE (KAY) FASHIONS INC	2352
TRANSPORTS NETWORK (QUEBEC) LIMITEE (LES)	2352
VACUUM REBUILDERS OF MONTREAL INC	2352
ZAITOV CONSTRUCTION CO. LTD	2351

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ARDEN & QUALITY CORP.	2481
AUTOTECHNIC INC.	2481
BRASSERIE LE CERCLE INC. (LA)	2481
CANADIAN TROT INC.	2481
CENTRE FOLKLORIQUE L'EVANGELINE INC.	2481
CHARLESAG LIMITEE	2481
CHIBAIR LTEE	2481
CLUB DE SOCCER PANTHERES INC.	2481
COFFRAGES SUPERIEURS LTEE	2482
COMPAGNIE TANRIC INC.	2482
CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION CULTURELLE DE BAIE ST-PAUL	2482
CONSTRUCTION ERGON LTEE	2482
CORPORATION MULTICOR INTERNATIONAL	2482
ENTREPRISES MARCEL ROY INC. (LES)	2482
ERGON CONSTRUCTION LTD.	2482
FEDERATION DES SEMAINES CULTURELLES DU CANADA FRANCAIS INC.	2482
HELIX BUILDING LIMITED	2482
HOME SERVICE INC.	2482
INDUSTRIES CHAMPION INC. (LES)	2483
JUST EQUIPMENT LTD./LTEE	2483
KARDA CORPORATION LTD.	2483
MAHOVLICH (PETER) INC.	2483
MATECONOMIE LTEE	2483
McQUILLAN (JAMES) CO. LTD.	2483
MUDDIMAN INDUSTRIES LIMITED	2483
NORTH HILL CONSTRUCTION CO. LTD.	2483
PANTHERS SOCCER CLUB INC.	2481
PETITS PLACEMENTS INC. (LES)	2483

COMPAGNIES — LOI DES

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE — suite

Page

PRODUITS D'ACIER MURDOCHVILLE LTEE (LES)	2483
ST-JEAN (BERNARD) INC.	2484
SOCIETE ROCHEL INC. (LA)	2484
TOURVILLE INC. (LE)	2484
TRAVERSE RIVELOUP INC.	2484
TROIS-RIVIERES SHOPPING CENTRE MERCHANTS ASSOCIATION INC.	2484
TROT CANADIEN INC.	2481
TROUPE DE THEATRE CHASSE-GALERIE INC.	2484
TROUPE DES CHIENS D'OR DE DRUMMONDVILLE INC. (LA)	2484

DIVERS

CHARLESAG LIMITEE (<i>Distribution de l'actif</i>)	2485
TRAVERSE RIVELOUP INC. (<i>Distribution de l'actif</i>)	2485

FUSION DES COMPAGNIES

CORPORATION SANIBEC M.T.R.	2353
DESCHENES & FILS (1969) LTEE	2353
RADIO INTER-CITE (1978) INC.	2353

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE)

ALAINMEDIA INC.	2353
ALDUSMAR KNITTING INC.	2360
ALUMINIUM R.M. INC.	2353
ARTICLES DE SPORT CARMAT ST-JEROME INC.	2353
ASSURANCES CLAUDE SENECAL INC. (LES)	2353
AU ROYAUME DU BOIS DE FOYER LTEE	2353
BCP ADVERTISING (1978) LTD.	2355
BEARNAIS (1979) INC. (LE)	2352
BIJOUTERIE ROBERT HOULE INC.	2352
BILLARD BELOEIL INC.	2352
BISSON (PAUL) ET FILS INC.	2352
BOIS TOURNES DE BELLECHASSE INC. (LES)	2352
BOUTIQUE BONJOUR INC.	2354
BOUTIQUE LE FENIL INC.	2354
BOUTIQUE LES SOLDES F.V. INC.	2354
BOUTIQUE MARIE-MAISON INC.	2354
BOUTIQUE REALITE FEMININE INC. (LA)	2354
BUREAUX BERNARD INC.	2354
CABANA (GILLES) INC.	2354
CAFE JEAN-MARIE INC.	2354
CARDINAL ET DUBUC INC.	2354
CARROUTHEQUE LA TUQUE INC.	2354
CENTRE AGRICOLE DU NORD INC.	2354
CHAMPIGNONS J.P. INC. (LES)	2354
CHASSIS D'AUTO DU CARREFOUR INC.	2354
CINECRAN INC.	2354
CLUB DE SQUASH DU VIEUX MONTREAL LTEE (LE)	2354
CLUB ET RESTAURANT DE LA VIEILLE ALLEMAGNE TANNHAUSER INC.	2354
COMETAL (1978) INC.	2354
CONFECTION EMILE ROY INC.	2354
CONSORTIUM LA BOTTERIE LTEE	2354
CONSTRUCTION ROGER DAoust INC.	2354
CONSTRUCTIONS BOURQUE & CORRIVEAU INC. (LES)	2354
CONSTRUCTIONS DE L'ANSE-ST-JEAN INC. (LES)	2355
CONSTRUCTIONS LORETTE INC. (LES)	2355
CONSTRUCTIONS M.R.L. INC.	2355

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE) — suite

Page

CONSULTANTS M.T. INC. (LES)	2355
DANSEREAU (G.) INC.	2355
DANY, TAILLEUR ET COUTURIER INC.	2355
DAOUST (ROGER) CONSTRUCTION INC.	2354
DAPALYN INC.	2355
DECOR BOISBRIAND INC.	2355
DECOR D'AUTO J.J. INC.	2355
DECOR FLAMME LTEE	2355
DECORATION BLAINVILLE INC.	2355
DECORATION MARIE-EVE INC.	2355
DEPANNEUR ET VARIETES CAILLOUX INC.	2355
DESCHESNES (FERNAND) & ASSOCIES, INC.	2355
DESFORGES (MOZART) & FILS INC.	2355
DESROCHES (ANDRE) INC.	2355
DISPARPRIX INC.	2355
DU CHARME SPORTS HOLDING INC.	2357
DUBE, BEAUCHEMIN, BOUCHARD ET ASSOCIES INC.	2355
DUQUETTE (MICHEL) INC.	2355
ECOLE DE CONDUITE ROXBORO INC.	2355
EDITIONS LA CHOUETTE INC. (LES)	2355
ELECTRONIQUE G.B. INC.	2356
ENTREPRENEURS R. & M. GIRARD INC.	2356
ENTREPRISES BELANGER & D'AMOURS INC. (LES)	2356
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION MARCEL SEMONIS INC. (LES)	2356
ENTREPRISES FERMA-THÉC INC.	2356
ENTREPRISES G. CLEROUX INC. (LES)	2356
ENTREPRISES GIGUERE & SYLVAIN INC. (LES)	2356
ENTREPRISES GUY DANSEREAU LTEE (LES)	2356
ENTREPRISES KUO FENG HONG INC. (LES)	2356
ENTREPRISES MICHEL BOIVIN LTEE (LES)	2356
ENTREPRISES MONT-MORRISSETTE LTEE (LES)	2356
ENTREPRISES ROCK PAQUIN LTEE (LES)	2356
ENTREPRISES 7272 INC.	2356
EPICERIE DESMARAISVILLE LIMITEE	2356
EQUIPEMENT DE LAVE-AUTO METROPOLE INC.	2356
EQUIPEMENTS M.G.B. INC. (LES)	2356
ETIQUETTES F.A.R. INC. (LES)	2356
EXCAVATION STE-JULIENNE INC.	2356
FERME ROCHERAY INC.	2356
FERMES MARJO INC. (LES)	2356
FERMES PETIT TRIANON INC.	2356
FOSSES SEPTIQUES JOLIETTE INC.	2357
FOURRURES MIRON INC.	2357
FRAPPIER (G. & B.) & FRERES INC.	2357
FROMAGES GRENIER INC.	2357
G. & J. SERVICE DE MAINTENANCE INC.	2357
GALERIE CAMPEAU INC.	2357
GALERIE D'ART SEPT-ILES INC.	2357
GARAGE D'ARGENSON INC.	2357
GARAGE J. M. MORIN INC.	2357
GARAGE R. ET R. BELANGER INC.	2357
GELINAS (EMILE) ET FILS INC.	2357
GESTION DU CHARME SPORTS INC.	2357
GESTION 417 LTEE	2357
GESTIONS MARIUS L'ABBE LTEE (LES)	2357
GRAVEL, CHEVROLET-OLDSMOBILE INC.	2357
GROUPE SON DE CHICOUTIMI INC. (LE)	2357
HABITATS CONTEMPORAINS INC. (LES)	2357

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE) — suite

	Page
HAMEL ET ALAIN INC.	2357
HERVIEUX (PAUL) ET LOUIS SYLVESTRE INC.	2357
HOTEL A. & A. CAMILLE INC.	2357
IMMEUBLES E. LECOMPTE & FILS INC. (LES)	2357
IMMEUBLES TRENON INC. (LES)	2358
INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES QUINZE LTEE (LES)	2358
J.J. AUTO DECOR INC.	2355
JIPCO LTEE	2358
JOYAL (REAL) & FILS LTEE	2358
LAPIERRE (DESIRE) & FILS INC.	2358
LECLERC & NOVAK INC.	2358
LOEMY LTEE	2358
LUSSIER & JOLY INC.	2358
MAILLOUX (REAL) INC.	2358
MAISON WANG INC. (LA)	2358
MAISONS MOBILES LAROUCHE INC.	2358
MARINELLA PIZZERIA LTD.	2359
MARTINEAU (GUY) INC.	2358
MATAGAMI METAL (1978) INC.	2358
MATERIAUX J.M. GRONDIN & FILS INC.	2358
McLEAN (D.) INTERNATIONAL INC.	2358
MECANIQUE M. AUBUT INC.	2358
MENUISERIE YVES TURCOT LTEE	2358
MEUBLES JEAN-CLAUDE TREMBLAY LTEE	2358
MEUBLES L. P. R. INC. (LES)	2358
MONT-MORRISSETTE ENTERPRISES LTD.	2356
MOTODROME JUNEAU INC.	2358
MULTI-GESTIONS N.D.G. INC.	2358
NETTOYEUR VALENCIA INC.	2358
OLD MONTREAL SQUASH CLUB LTD. (THE)	2354
OLIGNY (CLAUDE) & FILS INC.	2359
OPTICAIDE INC.	2359
OUELLETTE (HERVE) (1978) LTEE	2359
OXYGENE LAURENDEAU & FILS INC.	2359
PALAIS CANTON INC.	2359
PIZZERIA MARINELLA LTEE	2359
PLACEMENTS ANDRE COUTURE INC. (LES)	2359
PLACEMENTS B.D.M. INC. (LES)	2359
PLACEMENTS CAMELEON INC. (<i>Erratum</i>)	2359
PLACEMENTS L. ST-GERMAIN & FILS LTEE (LES)	2359
PLACEMENTS 1,550 INC. (LES)	2359
PLACEMENTS NARVAL INC. (LES)	2359
PRODUITS DE BEAUTE AMBASSADEUR INC. (LES)	2359
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	2359
PROMOTIONS ACCELERATION. SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC.	2359
PRONOB LTEE	2359
PUBLICITE BCP (1978) LTEE	2359
417 MANAGEMENT LTD.	2357
QUINCAILLERIE ARTHUR HARVEY LTEE	2359
RENAM INC.	2359
RESEAU DE VOYAGES QUEBEC INC.	2359
RESIDENCES RUEST INC. (LES)	2359
RESTAURANT FERNANDE CHOQUETTE INC.	2360
RESTAURANT LEOFOO LTD.	2360
RESTAURANT LEOFFO LTEE	2360
ROBERT (ANDRE), ENTREPRENEUR ELECTRICIEN INC.	2360
ROTISSERIES DU HAUT RICHELIEU LTEE (LES)	2360
ROULOTTES BELLEFEUILLE INC.	2360

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE) — suite

Page

ROY (J.P.), ELECTRICIEN INC.	2360
ST-ONGE (E. & M.) INC.	2360
SAMSON (ANTONIO) & FILS LTEE	2360
SAVIEM LTEE	2360
SERVICE A DOMICILE J.G.T. INC.	2360
SERVICES JURISCOMPTA INC. (LES)	2360
SOCIETE DE GESTION A.O.C. INC.	2360
SOCIETE DE GESTION BELLECHASSE LTEE	2360
SOCIETE DE GESTION GIRARD & FRERES INC. (LA)	2360
SOCIETE DES EDITIONS P.S. LTEE	2360
SOCIETE DUGAMON LTEE (LA)	2360
SPECIALITES HYDRAULIQUES ST-FELICIEN INC. (LES)	2360
STRA-T.J. INC.	2360
SYSTEMES DE COMBUSTION CALOSOLAIRE INC.	2360
TRAVEL NETWORK QUEBEC INC.	2359
TRAVERSE RIVELOUP INC. (Correction)	2461
TRICOT ANOUSH INC.	2360
TRICOTS ALDUSMAR INC.	2360
TURCOTTE, LABERGE, DESROCHERS & ASSOCIES INC.	2361
VITRERIE BERGERON INC.	2361

LETTRES PATENTES (3^e PARTIE)

AINES DES JARDINS MONT-BLEU (LES)	2361
ASSISTANCE AUX FEMMES BATTUES DE WEST ISLAND INC	2361
ASSOCIATION CULTURELLE POPULAIRE ITALO-QUEBECOISE	2361
ASSOCIATION DE LA FAMILLE BOJANAISE INC	2361
ASSOCIATION DES ANCIENS ARTISTES VIETNAMIENS AU CANADA	2361
ASSOCIATION DES EMPLOYES DE LA REGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES LTEE	2361
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU CENTRE D'ACHATS ST-FRANCOIS (ALCASF) INC	2361
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE MANIWAKI INC	2361
ASSOCIATION DES PECHEURS COTIERS DE LA BAIE-DES-CHALEURS (L')	2361
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC DES FOURCHES (L')	2361
ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS EN FORMATION DES MAITRES AU SECONDAIRE DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE (A.G.E.F.M.A.S.U.S.)	2361
ASSOCIATION LATINO-AMERICAINE DE QUEBEC INC	2362
ASSOCIATION TERCIEL	2362
AUBERGE DE JEUNESSE TADOUSSAC	2362
CARREFOUR DE L'ACTION BENEVOLE AUPRES DES JEUNES DE LA REGION 03	2362
CENTRE DE PRIERE LA VIGNE	2362
CENTRE-VIE COTE-ST-ANDRE	2362
CERCLE DES ANCIENS DE L'ECOLE GRANDE-RIVIERE (LE)	2362
CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT-MAURICE INC	2362
CLUB DE L'AGE D'OR LES AMIS DE ST-THOMAS	2362
CLUB DE L'AGE D'OR ST-CHARLES-DE-DRUMMOND INC	2362
CLUB DE SKI DE FOND DU LAC SIMON INC	2362
CLUB OPTIMISTE ST-CHARLES-BORROME	2362
CLUB SOCIAL DES TROIS-CHEMINS INC	2362
COMITE DE LOISIRS LAFORCE	2362
COMITE SOCIO-CULTUREL SHICKSHOCK DE STE-ANNE-DES-MONTS	2362
COMMUNAUTE CHRETIENNE DE VAL BOISE INC	2362
CONSEIL DES ENTREPRISES DE LEVES CARTOGRAPHIQUES DU QUEBEC INC (LE)	2362
ECOLE D'APRES-MIDI HELLENIQUES UNIES DE MONTREAL METROPOLITAIN (LES)	2362
ENSEMBLE VOCAL ARTS-QUEBEC INC (L')	2362
ESPOIR DE VIE INC	2363
FEDERATION MOTOCYCLISTE DU QUEBEC INC	2363
FESTIVAL DE LA CHANSON DE GRANBY INC (LE)	2363
FESTIVITES D'HIVER B.L. INC	2363

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRÉS PATENTES (3^e PARTIE) — suite	Page
FETE DES OISEAUX INC (LA)	2363
FONDATION MARIE-ROSE	2363
FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LES MALADIES DE LA RETINE ET DE LA CORNEE	2363
FRATERNITE DES ANCIENS DU PAVILLON IVRY-SUR-LE-LAC LTEE	2363
GARDERIE IDEFIXE INC (LA)	2363
GARDERIE LA GOELETTE ENCHANTEE INC	2363
GRANDES ORGUES DE LA CATHEDRALE INC (LES)	2363
GRANDS FRERES DE GRANBY ET REGION INC (LES)	2363
HALTE LES PINSONS INC (LA)	2363
LIGUE DE BALLE-MOLLE DES FAUVES	2363
LIGUE DE HOCKEY EPONGE LES INDEPENDANTS INC	2363
MAISON DE TRANSITION VIVRE	2363
MONIQUE ET SES COMEDIENS DU 3 ^e AGE INC	2363
MOUVEMENT LA FLAMBEE SHERBROOKE INC	2363
ORGANISATION LAURENTIENNE POUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL	2363
ORGANISATION REGIONALE ANTI-PAUVRETE DE L'ESTRIE INC	2363
ORGANISME D'ENTRAIDE D.M.A.	2364
PEINTRES ASSOCIES DE GRANBY INC (LES)	2364
PETIT CIRQUE EPIQUE INC (LE)	2364
POINTES DE DIAMANTS INC (LES)	2364
SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'ARRONDISSEMENT NATUREL DE L'ARCHIPEL DE MINGAN	2364
UNISOLEIL INC	2364
UNITE TRINITAIRE INC (L')	2364
UNITED HELLENIC AFTERNOON SCHOOLS OF GREATER MONTREAL	2362
WEST ISLAND AID FOR BATTERED WOMENT INC	2361

LETTRÉS PATENTES SUPPLEMENTAIRES

ADMINISTRATION A. LAMOTHE INC.	2364
ALARY, DESROSIERS & ASSOCIES INC.	2364
ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICE ET DE POMPIERS DU QUEBEC	2364
AUTO L. MORIN INC.	2364
BELSAR, LIMITEE	2364
BERNIER & OUELLET INC.	2364
BERTRAND (JEAN) INC.	2365
BOBINES ST-LAURENT LTEE (LES)	2365
BOUVRETTE (PAT) & FILS INC.	2365
CENTRE DE SUSPENSION INTERNATIONAL INC.	2365
CENTRE DU FILM SUR L'ENVIRONNEMENT, MAURICIE CEFEM	2365
CHARPENTES METALLIQUES ECONOMIQUES INC. (LES)	2365
CLEYN & TINKER INC.	2365
CLINIQUE D'ANESTHESIE ET DE REANIMATION D'ARTHABASKA INC.	2365
CLUB DE GOLF LEVIS INC.	2365
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LAVAL INC.	2365
CREDIT LYONNAIS CANADA LIMITEE	2365
DEKER INC.	2365
DELTA — DES GOUVERNEURS INC.	2365
DESCHENES ET LANDRY INC.	2365
DEVAM INC.	2365
DURO LAM LIMITED	2365
ECONOMIC STRUCTURAL STEEL INC.	2365
ENTREPRISES GEORGES BOULANGER INC. (LES)	2366
ENTREPRISES LAURENAT INC. (LES)	2366
ENTREPRISES ROBERT COTE INC. (LES)	2366
ENTREPRISES VALGARD INC.	2366
ENVIRO-SYSTEMES INC.	2366
EQUIPEMENTS LAGUE LTEE (LES)	2366
EQUIPEMENTS R.L. INC.	2366
FEDERATION HELLENIQUE DES PARENTS ET DES GARDIENS DE MONTREAL	2366

COMPAGNIES — LOI DES**LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES — suite**

Page

FEDERATION QUEBECOISE DE SKI	2366
FROID NATIONAL INC.	2366
FROMAGERIE QUEBEC (1979) INC.	2366
GALERIES ST-MICHEL-DES-SAINTS INC.	2366
GAUDETTE, CHAPDELAINÉ & ASSOCIÉS INC.	2366
GOLF DALLAIRE INC.	2366
HABITATIONS DE CHANDLER INC. (LES)	2366
HABITATIONS M.S.A. INC. (LES)	2366
HUDON ET DEAUDELIN LTEE	2366
IMMEUBLES ANDRÉ BEAUSEJOUR LTEE (LES)	2366
INDUSTRIES DE QUÉBEC LIMITEE (LES)	2367
INDUSTRIES PROVINCIALES LIMITEE (LES) (Correction)	2368
INVESTISSEMENTS JIB LTEE (LES)	2367
JIB INVESTMENTS LTD.	2367
LOCATIONS INUIT LTEE (LES)	2367
MARINA JEAN BEAUDOIN INC.	2367
PAQUET (JACQUES) DECOR INC.	2367
PLACEMENTS CORRADINO RIVERA INC. (LES)	2367
PREMIER TRADING CO. LTD.	2367
PREMIERE SOCIÉTÉ DE COMMERCE LTEE	2367
PRETS ET INVESTISSEMENTS MAGDA INC.	2367
PROULX, PONTIAC-BUICK LTEE	2367
QUÉBEC ASSOCIATION OF POLICE & FIRE CHIEFS	2364
QUÉBEC INDUSTRIES, LIMITED	2367
QUÉBEC SKI FEDERATION	2366
QUÉBEC STITCHDOWN SHOE LIMITED	2367
RAY LITHO INC.	2367
RENOVATIONS JACQUES BENOIST LIMITEE (LES)	2367
RESTAURANT BERTINET (1974) INC.	2367
RESTAURANTS & MOTELS INTER-CITÉ INC.	2367
ROUILLIER & FILS LTEE	2367
ST-LAWRENCE REELS LTD.	2365
SAVARD, MASSE ET ASSOCIÉS INC.	2367
SERVICE YVON LAVOIE INC.	2367
SERVICES FARMICO INC.	2367
SERVICES FINANCIERS EXAR LTEE (Erratum)	2520
TRANSPORTS MATAGAMI LTEE (LES)	2367

CURATELLE PUBLIQUE — LOI DE LA**AVIS DE QUALITÉ**

LAPIERRE, EDOUARD	2485
LAPIERRE-DÉNEAULT, OLIVA	2485

DEMANDE(S) À LA LEGISLATURE

BELL CANADA	2485
CORPORATION NOTRE-DAME-DU-BON-SECOURS (LA CHAMPENOISE)	2486
FERMONT, VILLE	2486
GAGNON, VILLE	2486
HOTEL-DIEU ST-MICHEL DE ROBERVAL	2486
SUCCESSION MALVINA BEAUCHAMP	2486

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI REGISSANT LE

PARTI LIBÉRAL (Démission du représentant officiel de Sherbrooke)	2486
PARTI LIBÉRAL (Etat sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 7 janvier 1979 au 6 février 1979)	2487
PARTI QUÉBÉCOIS (Démission du représentant officiel d'Anjou)	2486

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI DE LA	Page
CAISSE POPULAIRE DES PÊCHEURS COOPÉRATEURS DE LA GASPÉSIE (LA)	2487
INDUSTRIES DUOVITRE LTEE (LES)	2487
PLACEMENTS PROBEC INC. (<i>Dissolution</i>)	2487
SKOLNIK REALTY LIMITED (<i>Dissolution</i>)	2487
 LOI ELECTORALE DU QUEBEC	
PRÉSIDENTS D'ÉLECTION	
BENOIT, SERGE (SAINT-HYACINTHE)	2488
CARDIN, JEAN-ROBERT (ROBERT-BALDWIN)	2488
DROUIN, ALAIN (NICOLET-YAMASKA)	2488
MADORE, JACQUES (TROIS-RIVIÈRES)	2488
METHOT BASTIEN, JOSETTE (BERTHIER)	2488
TARDIF BEDARD, COLETTE (LAPRAIRIE)	2488
VIOLETTE, CLAUDE (SAINTE-MARIE)	2488
 MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
AFFAIRES MUNICIPALES	
<i>DIVERS</i>	
BEDFORD, VILLE (<i>Annexion</i>)	2489
SAINT-DAVID-DE-L'AUBERIVIERE, VILLE (<i>Annexion</i>)	2489
 CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
<i>ASSURANCES, LOI SUR LES</i>	
ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES DIPLOMÉES DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME (<i>Annulation de permis</i>)	2489
AVIS DE SUSPENSION DE CERTIFICATS D'AGENTS D'ASSURANCE	2489
BRITISH AVIATION INSURANCE COMPANY LIMITED (THE) (<i>Modification de permis</i>)	2490
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE SAINT-CAMILLE-DE-COOKSHIRE (LA) (<i>Demande de conversion</i>)	2491
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-JEAN-BAPTISTE-DE-ROUVILLE (LA) (<i>Liquidation</i>)	2491
LES PRÉVOYANTS DU CANADA, ASSURANCE GÉNÉRALE (<i>Modification de permis</i>)	2491
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE DEUX-MONTAGNES (<i>Demande de permis</i>)	2491
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE STANSTEAD (<i>Demande de permis</i>)	2491
 <i>COMPAGNIES DE FIDEICOMMIS</i>	
FIDELITY TRUST COMPANY (THE) (<i>Avis d'enregistrement</i>)	2492
 RICHESSSES NATURELLES	
REVOCAION DE DROITS MINIERS	2492
 TERRES ET FORÊTS	
<i>CADASTRES</i>	
BASKATONG, CANTON	2492
DRUMMONDVILLE, VILLE (QUARTIER OUEST)	2492
HULL, CANTON	2493
HULL, CANTON	2493
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE	2493
MONTREAL, CITE (QUARTIER SAINT-ANTOINE)	2493
SAINTE-AUGUSTIN, PAROISSE	2493
SAINTE-HYACINTHE, CITE	2493
SAINTE-PAUL-L'ERMITE, PAROISSE	2493

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES — suite**TRANSPORTS**

COMPAGNIE DE GESTION DE MATANE INC. (<i>Requête no 3</i>)	Page 2493
---	--------------

PROCLAMATION(S)

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la cité de <i>Sorel</i> à la ville de <i>Sain-Joseph-de-Sorel</i>	2494
--	------

REGIE DE L'ASSURANCE-RECOLTE DU QUEBEC

CEREALES CULTIVEES POUR LA SEMENCE (<i>Prix unitaires et taux de cotisation</i>)	2494
LEGUMES DE TRANSFORMATION (<i>Prix unitaires et taux de cotisation</i>)	2494

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES**AVIS D'ANNULATION DE LETTRES PATENTES (1^{er} AVIS)**

PIERLAND INC.	2340
--------------------	------

LETTRES PATENTES ANNULEES

AERO CLUB DE ST-HUBERT	2325
AERO-CLUB DE FORESTVILLE INC.	2325
AGENCES HONORE SENEAL INC. (LES)	2325
ALIMENTATION CAPRICE INC.	2325
AMATEURS ACTIFS DE DANSE DU QUEBEC INC.	2325
AMBULANCE MANSEAU	2325
AMBULANCIERS DE LA RIVE SUD (LONGUEUIL) INC. (LES)	2325
ASSOCIATION COPTE CANADIENNE DU QUEBEC (L')	2325
ASSOCIATION DE LA JEUNESSE DE LA MOYENNE ET DE LA BASSE COTE-NORD	2325
ASSOCIATION DE L'AMITIE DU QUEBEC ET DU PROCHE ORIENT	2325
ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL (AEC) INC.	2325
ASSOCIATION DES AMATEURS DE DANSE	2325
ASSOCIATION DES CAVALIERS DU SAGUENAY INC.	2325
ASSOCIATION DES DETAILLANTS D'ESSENCE DE QUEBEC	2325
ASSOCIATION DES DIPLOMES M.B.A. (LAVAL)	2325
ASSOCIATION DES EMBOUTEILLEURS CO-FA-SPRI DU QUEBEC INC. (L')	2326
ASSOCIATION DES EMPLOYES DE BOILY ET CIE LTEE (L')	2326
ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS DIPLOMES DE BELGIQUE AU QUEBEC INC.	2326
ASSOCIATION DES GYMNASTES THERAPEUTIQUES DU QUEBEC	2326
ASSOCIATION DES ITALIENS DU QUARTIER ST-MICHEL	2326
ASSOCIATION DES LIGUES DE QUILLES DE LA MAURICIE INC.	2326
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU DOMAINE ST-CHARLES INCORPOREE (L')	2326
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU MONTREAL METROPOLITAIN INC. (L')	2326
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE LA PLAZA D'ALMA LTEE (L')	2326
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE D'ACHAT LAFLECHE INC.	2326
ASSOCIATION DES MOTOCYCLISTES DE LA RIVE SUD DU QUEBEC INC.	2326
ASSOCIATION DES PARENTS DU CENTRE ST JEAN BAPTISTE INC.	2326
ASSOCIATION DES PARENTS DU VIEUX (QUEBEC) (L')	2326
ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES SCOUTS DE VILLE DE ST-JOSEPH INC. (L')	2326
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU DOMAINE BASTIEN (L')	2326
ASSOCIATION DES VENDEURS DE PAINS & GATEAUX DU QUEBEC METROPOLITAIN INC. (L')	2326
ASSOCIATION DES ZOUAVES DE ST-MICHEL DE VAUDREUIL INC. (L')	2326
ASSOCIATION DU CENTRE D'AFFAIRES DE MONTMORENCY INC	2327
ASSOCIATION DU VELO-CLUB O.C.C.O. INC.	2327
ASSOCIATION GRECQUE CANADIENNE POUR LES DROITS DU CITOYEN	2327
ASSOCIATION (HELLENIQUE) DES PARENTS GRECS-ORTHODOXES DE L'ECOLE BEDFORD	2327
ASSOCIATION INDUSTRIELLE DU COMTE DE BEAUHARNOIS POUR LE CONTROLE DES CONDI- TIONS DE L'ENVIRONNEMENT	2327
ASSOCIATION IRLANDAISE DE DEVELOPPEMENT CIVIL LTEE (L')	2327
ASSOCIATION LES AMIS DU HOCKEY DE RIMOUSKI INC	2327
ASSOCIATION MONTREALAISE DE RECHERCHE PAR SONDAGE, INC.	2327

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite

	Page
ASSOCIATION MOTO-NEIGE DU LAC HALF-MOON INC.	2327
ASSOCIATION MUNICIPALE DE LACHINE (L')	2327
ASSOCIATION OF AMATEUR DANCERS	2325
ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES DROITS SOCIAUX DE POINTE ST CHARLES	2327
ASSOCIATION PROVINCIALE DES ETUDIANTS EN TECHNIQUE D'ÉDUCATION SPECIALISÉE INC.	2327
ASSOCIATION PROVINCIALE DES INVENTEURS INC. (L')	2327
ASSOCIATION RECREATIVE DES PROPRIÉTAIRES DE L'ÎLE DORVAL	2327
ASSOCIATION SPORTIVE DE PETIT-CAP	2327
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-JEAN-DESCHAILLONS	2328
ASSOCIATION TOURISTIQUE DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC.	2328
ASSOCIATION PATRONALES DE LA CONSTRUCTION ET DES MÉTIERS CONNEXES (QUÉBEC) INC (LES)	2328
ASTROBELIX SPORTS INC.	2461
ATLAS MASONRY INC.	2328
ATOMIC COMPRESSION INC.	2328
AUBERGE DES SUCRES DE SQUATTECK LTEE (L')	2328
AUBERGE SUR LES PLAINES D'ABRAHAM (L')	2328
BAR ET RESTAURANT LE FENDOIR INC.	2328
BASE DE PLEIN-AIR PONT-ROUGE	2328
BEAUHARNOIS COUNTY INDUSTRIAL ASSOCIATION FOR ENVIRONMENTAL CONTROL	2327
BIVOJ DU CEGEP DE SAINT-HYACINTHE (LE)	2328
BLOC-JEUNESSE ST-JEROME INC.	2328
BONAVENTURE FLOOR COVERING INC.	2328
BOURGEOIS DE PAUL HUBERT INC. (LES)	2328
BOUTE-EN-TRAIN DE DRUMMOND INC (LES)	2328
BOUTIQUE DE LAINE GRENON INC.	2328
BOUTIQUE DU FOYER FEU ET FLAMME INC.	2328
BOUTIQUE DU JOUET SEPT-ÎLES INC. (LA)	2328
BREAULT & GOSSELIN CONSTRUCTION CO. LTD.	2328
BRUINS JUNIOR B DE GRAND-MÈRE INC.	2328
CAMP GOÛ-ROU	2328
CAMP RAPIDE-BLANC INC.	2329
CANADIAN COPTIC ASSOCIATION OF QUEBEC (THE)	2325
CARAVANE CHAMPLAIN	2329
CEGELEC, FORGE & FOUNDRY INC.	2329
CEGELEC, FORGE & FONDERIE INC.	2329
CENTRE AMITIE (S.O.S.) RIMOUSKI INC.	2329
CENTRE CANIN DE MONTREAL INC	2329
CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ROBERT INC	2329
CENTRE CULTUREL DU LAC ST-JEAN INC. (LE)	2329
CENTRE D'ANESTHÉSIE PÉDIATRIQUE DE MONTREAL INC.	2329
CENTRE D'ANIMATION VALLEYFIELD	2329
CENTRE DE RESTAURATION DES ÉQUIPES DE TRAVAIL DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	2329
CENTRE DES LOISIRS DE DEMERS CENTRE (LE)	2329
CENTRE DES LOISIRS-DANSE DE ST-JEAN INC	2329
CERCLE DES AFFAIRES DE HAUTERIVE (LE)	2329
CHAMPLAIN CARAVAN	2329
CHANTEURS DE LA GAMME D'OR (LES)	2329
CHATEAUGUAY CENTRE MINOR HOCKEY LEAGUE	2336
CHATEAUGUAY MINOR FOOTBALL INC.	2329
CHEVALIER DE LA CÔTE RIPON ENRG	2329
CIDRERIE DE LA VALLÉE DU CHATEAUGUAY INC. (LA)	2329
CLEAVER BAR AND RESTAURANT INC. (THE)	2328
CLINIQUE MÉDICALE DE RIGAUD INC	2329
CLUB AUTO ÉCURIE NOIRE MANICOUAGAN INC	2329
CLUB AUTO SPORT MC CLAREN DE WARWICK	2329
CLUB AUTO STOP (C.A.S.) INC	2330
CLUB AUTOMOBILE MISSISQUOI-COWANSVILLE INC	2330

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite

Page

CLUB AUTO-NEIGE LES BONS AMIS	2330
CLUB AUTOS SPORTS DE LAVAL OUEST	2330
CLUB D'AGE D'OR DE POINTE CALUMET (LE)	2330
CLUB D'AGEMAR INC	2330
CLUB D'AUTO-NEIGE DE LA REGION DE LAC-MEGANTIC	2330
CLUB D'AUTO-NEIGE FOSSAMBAULT STE-CATHERINE INC.	2330
CLUB DE CHASSE ET PECHE DE FORILLON INC.	2330
CLUB DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC.	2330
CLUB DE MOTO NEIGE LYNX DE CHANDLER INC	2330
CLUB DE MOTO-NEIGE AU PETIT FANAL INC.	2330
CLUB DE MOTO-NEIGE AWANJISH	2330
CLUB DE MOTO-NEIGE DU LAC DROLET INC	2330
CLUB DE MOTO-NEIGE LES LOUPS DE BAIE-ST-PAUL INC	2330
CLUB DE MOTO-NEIGE ST-PIE INC	2330
CLUB DE MOTOS-NEIGE DE MELOCHEVILLE ET ST-TIMOTHEE	2330
CLUB DE MOTOS-NEIGE LA CHAUDIERE INC.	2330
CLUB DE MOTOS-NEIGE ST-HILAIRE INC.	2330
CLUB DE PECHE 2 CULTURES ANGLERS CLUB	2330
CLUB DE PLEIN AIR DE CHANDLER INC	2330
CLUB DE PLEIN AIR SABLE FIN (LE)	2331
CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE DE MONTREAL	2331
CLUB DE PONEYS ST-REMI	2331
CLUB DE RALLYE AUTOMOBILE CADISHAW INC.	2331
CLUB DE SKI CHICOUTIMI INC.	2331
CLUB DE VOILE DE ROUYN-NORANDA INC. (LE)	2331
CLUB D'EQUITATION DE RIVIERE-DU-LOUP INC	2331
CLUB DES AINES INC.	2331
CLUB DES MAIEUTES INC. (LE)	2331
CLUB DES MAJORETTES LES PRINCESSES DE L'EST INC	2331
CLUB DES MONTAGNARDS DE ST-NARCISSE INC	2331
CLUB DES MONTAGNES DE NOTRE-DAME DES BOIS (LE)	2331
CLUB DES OURS POLAIRES INC (LE)	2331
CLUB DES PINGOUINS DE LA RIVIERE MOISIE INC	2331
CLUB DES QUARANTE ET PLUS LASALLE INC	2331
CLUB EDPHY DE LA TUQUE INC.	2331
CLUB EXPOS DE LONGUEUIL SECTEUR 5	2331
CLUB JAMAIQUE INC (LE)	2331
CLUB KINSMEN DE SHERBROOKE INC	2331
CLUB KIWANIS DE SHAWINIGAN (QUEBEC) INC	2331
CLUB LES COPAINS	2331
CLUB LIONS DE JOLIETTE INC.	2331
CLUB LIONS VALLEYFIELD INC	2332
CLUB MONT GOSFORD INC (LE)	2332
CLUB MOTOCROSS DES LAURENTIDES	2332
CLUB MOTO-NEIGE LANORAIE (LE)	2332
CLUB MOTO-NEIGE PENINSULE MANICOUAGAN INC.	2332
CLUB MOTOS-NEIGE DES LACS DE ST-HIPPOLYTE INC.	2332
CLUB NAUTIQUE DE LA BAIE MISSISQUOI	2332
CLUB OPTIMISTE CLAIRVAL DE MONTREAL INC (LE)	2332
CLUB OPTIMISTE DE HULL INC (LE)	2332
CLUB OPTIMISTE LA PRAIRIE INC	2332
CLUB OPTIMISTE RIVIERE DES PRAIRIES (MONTREAL) INC	2332
CLUB OPTIMISTE SOREL INC	2332
CLUB POPULAIRE DE MATANE (LE)	2332
CLUB RECREATIF ST-JEAN-BAPTISTE	2332
CLUB RICHELIEU DE BONAVENTURE	2332
CLUB ST LOUIS DE GRANDE-BAIE INC	2332
CLUB SOCIAL AU CHAT NOIR (1971) INC.	2332

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite

	Page
CLUB SOCIAL CLE D'ALLAH INC (LE)	2332
CLUB SOCIAL DE LA VIEILLE GRANGE INC	2332
CLUB TOURADI DE ST-GUY	2332
CLUB WISICK INC.	2332
COFSKY, DENOMME. LEMIRE INC.	2332
COMITE DES CITOYENS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. (LE)	2333
COMITE DES CITOYENS DE ST BLAISE INC	2333
COMITE DES LOISIRS DES EMPLOYES DE PRICE D'ALMA INC	2333
COMITE DES LOISIRS DU BOULEVARD ST-JEAN INC. (LE)	2333
COMITE D'INFORMATION CHRETIENNE INC.	2333
COMITE DU TRICENTENAIRE DE RIVIERE-OUELLE INC.	2333
COMMERCANTS HOMMES D'AFFAIRES DE LA BAIE INC. (LES)	2333
COMMISSION DES LOISIRS DE LORETTEVILLE (LA)	2333
COMPAGNIE DE TRANSIT INTERNATIONAL ISCO LTEE (LA)	2333
CONPREFAB INC.	2333
CONSTRUCTION & ALLIED TRADES ASSOCIATIONS OF EMPLOYERS QUEBEC INC	2328
CONSTRUCTIONS PIERRE LEFEBVRE LIMITEE (LES)	2333
CORPORATION DU TRICENTENAIRE DE STE-ANNE DE LA POCATIERE INC.	2333
CORPORATION TOURISTIQUE DE LA VALLEE INDIENNE INC.	2333
COURSES PROVINCIALES DE MOTO-NEIGE (ROBERVAL) INC	2333
DELUXE CONDOMINIUM CORPORATION	2333
DEVELOPPEMENTS VIKING LIMITEE (LES)	2333
DISCOTHEQUE LA TARENTULE INC.	2333
10 x DE LAVAL (LES)	2333
DOMAINE DU LAC LAGON INC.	2333
DOPHIL INCORPORATED	2333
DORVAL ISLAND HOMEOWNERS RECREATIONAL ASSOCIATION	2327
EAU DE SOURCE ALASKA INC.	2333
EDIFICE LE FAUBOURG (QUEBEC)	2334
ENTREPRISES CHAMBRAND INC (LES)	2334
ENTREPRISES CLAUDE E. CHABOT INC (LES)	2334
ENTREPRISES P. MARCOTTE INC (LES)	2334
ENTREPRISES V. D. I. INC (LES)	2334
EPICERIE DELIGNY INC.	2334
ESTAMPE CANADIENNE LIMITEE	2334
FEDERATION DE CULTURE PHYSIQUE AMATEUR DU QUEBEC (LA)	2334
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS DE DRUMMONDVILLE INC. (LA)	2334
FEDERATION ESTRIENNE DES CLUBS DE MOTO-NEIGE	2334
FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU BATON ROUGE INC	2334
FESTIVAL DE MUSIQUE DES LIONS DE LAVAL INC (LE)	2334
FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINEMA AMATEUR ST-JEAN INC	2334
FESTIVALS DE L'EST DU QUEBEC INC. (LES)	2334
FONDS CLAUDE RAYMOND INC (LE)	2334
FONDS DE SECOURS AUX SINISTRES DE ST-JEAN-VIANNEY INC	2334
FONDS D'EDUCATION POUR UN MONDE UNI	2334
FRATERNITE ORIENTATRICE POUR LA REGENERATION DE LA TERRE (F.O.R.T.)	2334
FRIENDS OF ST MICHAELS INC (THE)	2335
GAGNON, GILBERT INC	2335
GALAXY IMPORTING INC.	2335
GREEK ORTHODOX (HELLENIC) ASSOCIATION OF PARENTS OF BEDFORD SCHOOL	2327
GREEK-CANADIAN CITIZENS RIGHTS ASSOCIATION	2327
HOME D'AUJOURD'HUI (MONTREAL) INC. (LE)	2335
HOTEL DUBUC INC	2335
IMPRIMERIE BEGIN INC	2335
IMPRIMERIE DEGELIS INC	2335
INFORMATION TOURISTIQUE SAGUENAY INC	2335
INSTITUT DE L'HOMME (I D H)	2335
INTERFAITH INC.	2335

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite

Page

INTERNATIONAL INTERMEDIARY SERVICES LIMITED	2335
INTREPIDES DES DEUX MONTAGNES INC (LES)	2335
INVESTISSEMENTS M.L.R.S. LTEE (LES)	2335
INVESTISSEMENTS P.L.N. LTEE (LES)	2335
IRISH CIVIL DEVELOPMENT ASSOCIATION LTD (THE)	2327
ISCO INTERNATIONAL TRANSIT COMPANY LTD	2333
ISRAVINS INC	2335
JEANVIL INC	2335
JEUNE CHAMBRE BEL-AIR INC. (LA)	2335
JEUNE CHAMBRE DE BERGERONNES INC	2335
JEUNE CHAMBRE DE BROMONT INC (LA)	2335
JEUNE CHAMBRE DE CHARNY INC. (LA)	2335
JEUNE CHAMBRE DE LATERRIERE INC (LA)	2335
JEUNE CHAMBRE DE PALMAROLLE INC (LA)	2335
JEUNE CHAMBRE DE ST-GABRIEL INC	2336
JOY CARPETS CORP.	2336
K.P.C. INC	2336
KALATOX (KALEIDOSCOPE D'AIDE AUX TOXICOMANES) INC	2336
KRAVEN SPORTSWEAR INC	2339
LACHINE MUNICIPAL ASSOCIATION	2327
LAKE HALF-MOON SNOWMOBILE ASSOCIATION INC	2337
L'ALLIER (PIERRE) & ASSOCIES INC	2336
LAURENTIAN HARDWOOD TILES LTD	2339
LAVAL LEASING INC	2336
LEE (HILLY) MUSIC CORP.	2336
LIGUE AMICALE DE REPENTIGNY INC	2336
LIGUE DE BALLES LENTES D'ALMA INC (LA)	2336
LIGUE DE HOCKEY DE BIENFAISANCE DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC. (LA)	2336
LIGUE DE HOCKEY MINEUR DE CHATEAUGUAY CENTRE	2336
LIGUE DES CITOYENNES DE LA SECTION JONQUIERE INC (LA)	2336
LIGUES DE BASE-BALL BEAU CHATEAU DE LA REGION SUD-OUEST INC (LES)	2336
LOISIRS JEUNESSE ANIMEX INC	2336
LOISIRS SAVIO DE VILLENEUVE INC. (LES)	2336
LOISIRS TOURBILLON STE-THERESE INC	2336
LOYAL ORDER OF MOOSE (MOUNT-ROYAL LODGE 1766) INC	2337
M.T. WOODWORKING CHESTERFIELD FRAMES LTD	2336
MADISON AVE. INVESTMENT FUND INC	2336
MAISON DU QUARTIER DE POINTE ST-CHARLES (LA)	2336
MAISON JEUNESSE DE MONT LAURIER INC	2336
MAMA BEAR FOODS QUEBEC LTD	2337
MARADO CONSTRUCTION INC	2337
MARINA DE GRONDINES INC (LA)	2337
MASIVOR CORPORATION	2337
MELROSE PIZZERIA & RESTAURANT INC	2337
MIRCO HOLDINGS LTD	2337
MOTOR CLUB SPEED KRASY INC	2337
MOUVEMENT POUR LE RESPECT DE LA VIE HUMAINE INC	2337
MULTI PLANS (QUEBEC) INC	2337
NOURICO INC	2337
ORDRE LOYAL DES MOOSE (LOGE MONT-ROYAL 1766) INC. (L*)	2337
PAVILLON SPORTIF LAC NOMININGUE INC	2337
PERRON (YOLAND) LTEE	2337
PHOTOTHEQUE DES CANTONS DE L'EST INC	2337
PILOTE GO-KARTS INC	2337
PLAZA PIZZERIA MARIEVILLE INC	2337
POINTE CLAIRE BEAVERS FOOTBALL CLUB INC	2337
POUPONNIERE LE BERCEAU	2337
PRETS DICO INC	2337

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES**LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite**

	Page
PROVINCIAL INVENTORS ASSOCIATION INC (THE)	2327
QUYON AND DISTRICT SNOWMOBILE CLUB	2337
RAJZLA AND LEIZER LIEBERMAN FREE LOAN SOCIETY	2337
RALLYE MOTO-NEIGE INTERNATIONAL DU LAC ST-JEAN SAGUENAY INC. (LE)	2338
RAY STEVENS PEOPLE INC (THE)	2338
RED FLARE SPORT AND CULTURAL FEDERATION INC (THE)	2334
RECREATION SOCIETY OF POVUNGNITUK	2339
RECREATIONAL CENTRE OF DEMERS CENTRE	2329
RELAIS DE BEAUTE EPIDERMAL LTEE (LE)	2338
REGENT RESOURCES LTD	2338
REMOURRAGE BROCHU INC.	2338
RENDEZ-VOUS DU SALARIE QUÉBÉCOIS (LE)	2338
RESSOURCES REGENT LTEE	2338
RESTAURANTS DE L'HOTEL DE LA SALLE (MONTREAL) LTEE (LES)	2338
ROAD RUNNER TRANSPORT CORP	2338
ROSEMERE SOCCER ASSOCIATION INC.	2338
SAFARI SPORTSWEAR INC	2338
ST-HUBERT FLYING CLUB	2325
ST. JEAN VIANNEY RELIEF FUND INC	2334
ST PAUL'S OPERATIC SOCIETY	2338
SEPT-ILES TOY SHOP INC.	2328
SERVICE DE CONCIERGERIE DE RIMOUSKI INC.	2338
SHERBROOKE SPORTING GOODS INC.	2338
SIESTEX INC.	2338
SOCIETE ARTISTIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE DE PETITE RIVIERE ST-FRANCOIS INC.	2338
SOCIETE D'AMENAGEMENT DU MONT-VALIN INC.	2338
SOCIETE D'INTEGRATION AU TRAVAIL DU QUEBEC INC.	2338
SOCIETE D'OPERA ST-PAUL (LA)	2338
SOCIETE DU PARTAGE MONTOIS INC.	2338
SOCIETE DU RENOUVELLEMENT DE L'EST DE MONTREAL INC. (LA)	2338
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA CITE DU FLEUVE (LA)	2339
SOCIETE RECREATIVE DE POVUNGNITUK	2339
SOCIETE ZOOLOGIQUE DE VILLE-MARIE INC.	2339
SPIRDA INC.	2339
STANLEEN CORPORATION LTD	2339
SUTTON MANAGEMENT CORPORATION	2339
TAXI PEPIN INC.	2339
TELEVISION COMMUNAUTAIRE DOLBEAU MISTASSINI INC	2339
THEATRE LA BARAQUE INC.	2339
TUILES DE BOIS DURS LAURENTIENNES LTEE (LES)	2339
TURGEON (BERNARD) INC	2339
UGET INC	2339
UNITED WORLD EDUCATIONAL FUND	2334
V.D.I. ENTERPRISES INC.	2334
VETEMENTS DE SPORT KRAVEN INC.	2339
VIKING DEVELOPMENTS LIMITED	2333
VILLE MARIE JAYCEES	2339
VOYAGEURS DE LONGUEUIL (LES)	2339
 REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	
ASSOCIATION SPORTIVE ST-FRANCOIS INC.	2340
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE PORT-CARTIER INC.	2340
HUNTING AND ANGLER'S SOCIETY OF PAPINEAU	2340
PORT CARTIER PUBLIC LIBRARY INC.	2340
SOCIETE DE CHASSE ET PECHE DE PAPINEAU	2340
SUPERIOR BUILDERS CORPORATION	2340

SOUSSIONS — DEMANDES DE	Page
DES FRONTIÈRES, COMMISSION SCOLAIRE	2495
ILES, COMMISSION SCOLAIRE	2496
LACHUTE, CITE	2497
LENNOXVILLE DISTRICT, COMMISSION SCOLAIRE	2498
NOTRE-DAME-DE-L'ILE-PERROT, PAROISSE	2499
TRACADIECHE, COMMISSION SCOLAIRE	2500
WATERLOO, COMMISSION SCOLAIRE	2501
 VENTE(S) PAR LICITATION	
FORTIN c. PERREAULT-FORTIN	2502
ROBERGE c. ROBERGE ET AL	2502
 VENTE(S) PAR SHERIF	
BEDFORD	
O'DONOUGHUE c. BEDARD ET AL	2503
 HULL	
TRUST GENERAL DU CANADA c. L.D. MACLEOD CONSTRUCTION ET AL	2503
 JOLIETTE	
IMPERIAL OIL LIMITED c. LOISELLE	2504
 QUEBEC	
ANGIONO ET AL c. PAQUET	2504
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE c. LESSARD	2505
EATON YALE LTD c. DEMERS	2505
JALBERT c. JALBERT	2506
PEPIN c. SYMPHONAIRE INC.	2506
 RICHELIEU	
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE c. LESSARD	2507
 SAINT-FRANÇOIS	
BERGERON c. POULIOT	2507
 TERREBONNE	
ALLIANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE c. VIDAL	2508
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. ROCK ET AL	2508
FIDUCIE PRET ET REVENU c. PROULX	2509
LACHUTE, CITE c. DUPUIS	2509
LADOUCEUR, HAMEL, LANDRY & ASSOCIES c. THOMPSON	2509
 TROIS-RIVIERES	
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE c. SOCIETE DE GESTION BEL AIR INC. ET AL ...	2510
 VENTE(S) POUR TAXES	
ABITIBI, COMTE	2511
COWANSVILLE, VILLE	2518
GATINEAU, COMTE (<i>Erratum</i>)	2520
TERREBONNE, COMTE (<i>Erratum</i>)	2520

SOMMAIRE

	Page
ASSOCIATIONS COOPERATIVES, LOI DES	2461
AVIS DIVERS	2461
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL, LOI DU	2477
CODE DE PROCEDURE CIVILE	2480
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	2407
COMPAGNIES, LOI DES	2341-2481
CURATELLE PUBLIQUE, LOI DE LA	2485
DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE	2485
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI REGISSANT LE	2486
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI DE LA	2487
LOI ELECTORALE DU QUEBEC	2488
MINISTERES, AVIS CONCERNANT LES	2489
PROCLAMATION(S)	2494
REGIE DE L'ASSURANCE-RECOLTE DU QUEBEC	2494
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI DES	2325
SOUMISSIONS, DEMANDES DE	2495
VENTE(S) PAR LICITATION	2502
VENTE(S) PAR SHERIF	2503
VENTE(S) POUR TAXES	2511

UNIONS MONÉTAIRES ET MONNAIES NATIONALES

une étude économique de
quelques cas historiques

Henri-Paul Rousseau, ph. d

Un livre fait, pour répondre aux questions suivantes:

1. L'intégration politique est-elle nécessaire à l'union monétaire?
2. La désintégration politique implique-t-elle la désintégration monétaire?
3. Comment se fait la création d'une monnaie nationale? Pour les cas étudiés, par quels mécanismes institutionnels a-t-on introduit la nouvelle monnaie? Cette opération a-t-elle provoqué des crises de confiance? Pourquoi?

Cet ouvrage est un apport certain, à ceux qui s'interrogent sur cette embêtante question. Si l'auteur n'apporte pas toutes les solutions, il en fournit des éléments intéressants.

EOQ 3865

1978. 225 pages

\$ 5,00

Commandes postales



**Éditeur officiel
du Québec**

1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.



Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires
intergouvernementales